3

1824
5 Mai
1826
8 Janv

N° 3

Registre de
& du Comité
Du 5 Ve
au 8 Fev

Réception de membres

page 515.

L. Lacombe

page 588

Pavard.

Page 608.

Boissier de Rutti fils.

Page 611

Baustetten fils -

Forestier de Mirin -

Page 621 -

Bourgeois de Cholay

Bourdillon de Compesières

Page 626.

Dubry - Partner

Perret de Presinges.

Pag 608.

Boissier de Rues fils

Page 635.

Jetzler fils

H. Laserre

Riondel

Page 646 -

Jalomon Marcel de Chougny

Favernier de Chamathon

Page 660 -

Colladon Humbert -

Piccolet de Mirin

Lombard de Cottens.

Bonnet père de Chêne

Raffard.

pag 651

Montfalcon Loui

page 706.

Hector Bory.

Walner père

page 746.

Reverdin

page 750

Chapuis de St George

page 752

Mayor 763 -

André Audeoud - Duvillard

Membres honoraires

page 660

Mr Bonnafous de Turin

page 706

Mr le Vicomte Morel de Vindé

page 763.

Mr le Marquis de Benso Cavour.

membre ordinaire

page 1176 -

Jn David de Jussonay de la Corvée.

SDA. 2879
(1824-1826)

Séance de la Classe

du Mercredi 5 May 1824 —

Présens 29 Membres.
Mr. Pictet Dte Présidt — Fazy Secrét.

Le secrétaire donne lecture des séances des 7. 14 28 avril — Le procès verbal de cette première séance est approuvé par la Classe celui de la dernière est approuvé par les membres présens du Comité — Quant à la séance du comité du 4 May, le procès verbal n'en étant pas encore rédigé le Secrétaire en donne à la Classe une communication sommaire et verbale: après quoi Mr le Présidt invite les membres de la Classe qui auroient quelques observations à faire sur le programme du concours qui doit avoir lieu à la foire de Carouge, comme aussi qui doit lui succéder à la présente afin que le comité qui doit se réunir immédiatement après la Classe y ait tel égard que de droit — Personne ne prenant la parole un membre rappelle la communication qui fut faite il y a quelques jours pour rapporter qu'il restoit quatre charrues appartenant à la Classe, et il demande s'il n'y auroit pas convenance de les vendre lors de la foire, à l'enchère. Cette proposition est appuyée par d'autres membres en ajoutant qu'il seroit peut être avantageux d'y joindre d'autres instrumens d'agriculture afin d'en amener le débit à cette occasion: Quelques personnes pensent qu'il ne faudroit pas les vendre à l'enchère, mais les établir à un prix fixe d'autres qu'il faut charger l'huissier présent de les retirer, si elles ne s'élèvent pas à un prix suffisant — Mons. de Constant s'offre à surveiller cette vente à l'enchère

Concours pr Carouge

Vente de charrues à Carouge

Le Secrét donne lecture des programmes présentés par Mons le Gen[al] Michaud au sujet des vignes, tels qu'ils ont été modifiés par Mrs Gaudy & De Candolle. Cette communication a lieu vu l'urgence de la saison quoique le comité ne l'ait pas encore adoptée officiellement —

Programme pr vignes

Mons. Monod présente un échantillon de peinture à l'huile fait

Peinture à l'huile de Colza

faite avec de l'huile de Colza, il annonce que la soeur de Mons Poncet a fait peindre, par la personne qui a fait cet échantillon, toute la porte de l'église de Loëx, et que la chose a si bien reussi, que l'on a pu donner la seconde couche dès le lendemain, cette personne prétend avoir un secret pour cela.

Charrue de Forestier

Mons Morin rapporte que Forestier de Mons a achété la charrue belge à Double Soc dont il s'occupoit, et qu'il l'a fait sur un principe absolument neuf; il a vu cette charrue avec M. Audeoud, labourant fort bien avec deux beaufs & un cheval son propre domestique après avoir travaillé à la solliciter pour en faire l'acquisition: Il demande en consequence que l'on nomme une commission pour en faire l'examen, et essayer la force du tirage qu'elle exige: Il croit encore qu'il faudroit donner de l'encouragement à un homme qui dans moins de deux ans présente deux améliorations aux instrumens d'agriculture. Mons Audeoud confirme que cette charrue chemine parfaitement, et M. Morin ajoute que le prix n'en est pas encore fixé, mais qu'il sera d'environ 180 francs —

Séance du Comité

de Mercredi 5 May 1824 —

Présens Mrs Pictet Dte faisant les fonctes de Presidt
Mrs. Audeoud — Bellamy. — Cougnard — Constant
Fazy secrte

à la suite de la Classe, le comité se constitue en séance pour s'occuper des choses urgentes

Vente à faire de 4 charrues.

La première question est de savoir si les quatre charrues qui sont la propriété de la Classe seront vendues à la foire de Carouge à l'enchère; Cette question est résolue affirmativement & Mr Constant est prié de vouloir bien surveiller cette vente.

Concours de taureaux

La seconde question est de savoir si conformément au programme on laissera des prix dans chaque arrondissement pour les taureaux ou bien si on fera comme l'année dernière, c'est à dire si l'on fera concourir tous les arrondissements ensemble pour une seule série de prix. Le comité arrête sur ce point que le nombre des taureaux qui seront présentés au concours étant encore inconnu, la résolution ne pourra se prendre définitivement qu'à Carouge même lors du Concours.

Le comité ne fait aucun autre changement au programme du concours, mais il ajoute que Mons le Syndic Odier sera invité à la diligence du Secrétaire au repas en sa qualité de seigneur associé de la société des arts.

Programme arrêté sur la greffe de la vigne &c.

Un troisième point urgent, vû la saison, est celui qui est relatif aux programes offerts par Mons le Gen.l Michely au sujet d'avignes. Le comité les adopte l'un et l'autre et vû l'importance du premier qui est relatif à la greffe il arrête qu'il joindra ~~ff~~ 250 à la somme offerte par le donateur au moyen de quoi on formera deux prix, l'un de ff 300 qui sera le premier et l'autre de ff 150, qui sera l'accessit.

Essais à faire sur charrue de Forestier

Enfin le comité nomme Mrs Audéoud Secr. Boissier de Ruth & Cochet pour faire les essays requis relativement à la charrue de Forestier de Meyrin, et rapporter après les avoir complétés.

Séance du Comité

de Mercredi 19 May 1824

Présens Mrs Pictet Conr. Presid.t — Patio — Bellamy — De Candole — de Constant — Audéoud — Schmidt — Gonnard Bertrand — Boissier profr — Pictet Dte — Naville — Favre Chevrier — Morin — Michely Gen.l — Fazy Secrét.e

Local pr conservatoire

Le registre des trois précédentes séances est lû & approuvé. Mons le prof. De Candolle ramenant la discussion sur une information qu'il a déjà donnée rapporte que Mons Viollier a été chargé d'offrir une somme de fs 55/mille pour construire un conservatoire de botanique ; que d'après les devis la somme requise étant d'environ 75/m l'administration du jardin de botanique y mettroit 10/m fs et qu'il ne manqueroit plus que 10/m fs auxquels on pourvoiroit par d'autres moyens : La partie inférieure de ce batiment d'après le vœu du donateur pourroit être consacrée à la Classe d'agriculture sous la seule condition d'achever l'intérieur tel que planchér portes & fenêtres, ce qui couteroit peut être 4 à 5/m florins. Maintenant Mons le prof. demande à la suite de la préconsultation qui a eu déjà lieu à cet égard, que le comité nomme des commissaires pour voir les plans, les devis et faire un rapport. — Mons le Cons Fatio appuye cette proposition et sur la demande qui lui est adressée pour savoir quelle sera la nature de propriété que possédera la Classe, il répond, que la propriété sera municipale, mais que le jardin de botanique & la Classe d'ag[ric] en auront la jouissance. — Mons le prof. De Candolle ajoute qu'une des conditions imposées par le donateur est de ne donner qu'une somme fixe, et que dans le cas où elle se trouveroit insuffisante, le jardin de botanique, le musée & la Classe d'ag[ric] feroient le surplus, sans avoir recours à la Caisse de l'Etat. — Après cette communication le comité nome une commission de Mrs Pictet D[r] de Montant et Fazy, pour examiner le projet & rapporter.

Mémoire sur la culture de la vigne.

Mons Fazy ayant vu sur le bulletin que Mons le rédacteur imprimoit un mémoire provenant de la feuille du canton de Vaud sur la culture de la vigne, a engagé l'imprimeur à conserver la planche jusqu'à ce que le comité lui ait fait savoir s'il n'y auroit pas à tirer un certain nombre d'exemplaires destinés pour répandre parmi les sociétés de vignes. — Mons le Cons Fatio demande que des commissaires soient premièrement chargés d'examiner ce mémoires vû qu'il peut y avoir des inconvéniens à le répandre comme par ex: de varier trop la culture ou la taille, suivant

l'opinion individuelle que peut avoir l'auteur du mémoire. C'est même en quelque sorte un inconvénient dont l'on s'est plaint dans le canton de Vaud, lors des visites de vignes, à la suite des diverses opinions des experts. — Mon le Cons Pictet ajoute que l'objet est plus important qu'il ne paroit parce que nous ne sommes pas dans la même position que le canton de Vaud, où la culture de la vigne est l'objet principal et où elle est tellement soignée qu'elle peut supporter même quelques mauvaises pratiques, telles que de planter des légumes dans les vignes, de ne donner que légèrement la troisième façon; mais chez nous la vigne n'est qu'un accessoire, auquel on ne donne pas les mêmes soins, et nos cultivateurs ne demanderoient peut être pas mieux, que d'adopter les moyens qui pourroient diminuer leur peine, sans adopter ceux qui l'augmenteroient — Mon Delamy observe qu'ayant lui même fait cette réflexion, il a inséré dans le bulletin des notes sur les objets contestés, et d'ailleurs qu'il les a insérés sans garantie — Le comité se résume en renvoyant la décision à Mon le Cons Patio, qui voudra bien prévenir Pachoud s'il doit imprimer à part le dit mémoire et dans le cas où l'impression aura lieu, elle se fera au nombre de 500 exemplaires

Remplacer un membre à la Société des arts

Mon de Constant rapporte que vû la retraite de Mon le Pr Maurice, de la Société des arts, le comité d'agriculture est appelé à remplacer un nouveau membre à cette Société; Il nomique que le comité arrête que dans la prochaine séance qui sera convoquée par cette pour l'objet, on procédera à la présentation requise

Don d'un veau de Schwitz par Mr De la Rive

Le Secretaire communique une lettre de Mr de La Rive Fronchin, laquelle renferme une convention que Mr De la Rive a faite avec Lamboffy fermier à Gunthold, auquel il a fait don d'un veau mâle de Schwitz sous condition qu'il l'élevera et le conservera à la propagation de l'espèce; cette mesure prouve le cas que Mr de la Rive fait de cette race, et il désire qu'elle serve de stimulant pour qu'on la maintienne dans notre pays.

Taureaux de Schwitz

Le Secrétaire rapporte que sur les 6 taureaux de Schwitz appartenant à la classe il y en a trois que les détenteurs désirent que la commission MM Pochet & De la Rive avoient été chargés de les examiner à Carouge & de connoître les motifs des détenteurs mais Mon. Pochet n'étant pas présent à la séance pour faire son rapport, il y a obligation de renvoyer à la prochaine —

Certificats p. l'âge du bétail au concours

M. Fazy donne encore lecture d'une lettre de M. Lullin d'Avrodes qui croit que l'on a été trompé l'an dernier dans l'adjudication de la prime pour un poulain et il estime que dorénavant il faudra exiger des certificats de naissance pour le bétail & les poulains — Cette lettre sera prise en considération en tems et lieu

Don d'un livre par M. Pochon.

M. Pictet Dr remet un ouvrage anglais sur l'agriculture dont Mon. Ph. Pochon Chirurgien fait don à la classe. Il est accepté avec remerciements.

Mémoire p. engraiss. du bétail.

M. le Président présente le rapport de Mrs les commissaires qui ont été chargés de l'examen du mémoire sur l'engraissement du bétail — Le comité arrête qu'avant de procéder outre, le dit Mémoire circulera entre les membres du comité qui souhaitent en prendre lecture

Reglemt p. la bande des agricults.

M. Pictet Dr annonce que le nouveau bande des agricults avance et que il sera probablement tems de s'occuper du réglement qu'il conviendroit de demander au Conseil municipal — Sur quoi Mons. Fazy informe le comité qu'il a préparé un projet de réglement dont il donne lecture et il croit qu'il conviendroit ensuite de nommer une commission pour donner un préavis — Le comité adoptant cette proposition nomme à cet effet MM Pictet Pictet Président Crin & Fazy, pour examiner le dit réglement & rapporter

Séance du Comité de Mardi 25 May 1824

Présents — Mrs Petit Dte présidt — Morin — Bertrand — Boissier de Pressy — Mottier — Favre — Gaudy Theremin — audéoud — Schmidtmr — Bellamy — Fazy fils

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé

Présentat.s p.r la Société des arts.

La séance actuelle étant plus particulièrement envoyée dans le but de faire les présentations requises à la Société des arts pour remplacer dans cette Société Mons.r Maurice démissionnaire, Mons.r le présidt avant de passer au scrutin secret previent l'assemblée que chaque membre
» doit indiquer trois personnes, parmi les adjoints du
» comité, qui remplissent ces fonctions depuis au moins un
» an ou dont le terme est expiré depuis moins d'une an-
» née et qui se sont distingués par leur zèle & leur activité
Le secrétaire donne lecture de ces noms, après quoi l'on passe au scrutin, & le dépouillement offre les résultats suivants

M.r Bellamy obtient	10 voix
M.r Favre	9
M.r Gaudy	4
M.r Lochet	4
M.r Jn Boissier	3
M.r Monod	1
M.r Colladon	1
M.r Micheli Syndic	1
	33

En conséquence Mrs Bellamy et Favre seront présentés à la Société des arts avec Mons.r Gaudy, ce dernier ayant une supériorité d'age sur M.r Lochet dont le nombre de voix se trouve égal

Mémoire à imprimer sur les vignes

M.r Bellamy avise le comité que Mons.r le Cons.r Fatio après avoir pris lecture du Mémoire sur les vignes, provenant de la feuille du canton de Vaud en a approuvé l'impression à part, pour être répandu dans le canton, seulement il sera mis une note sur la taille pour indiquer

que les opinions sont partagées entre les meilleurs vignerons sur la convenance de faire la taille en tête de saule ou à cornes —

Fauvt de Schiortz

Mons Cochet se trouvant encore absent, & le comité ne pouvant tirer au clair les motifs pour lesquels trois des détenteurs d'taureaux demandent qu'on les retire, charge Mons Mollier qui consent à prendre cette peine, de voir Mrs Favernier et Bourgeois pour s'en expliquer avec eux et l'autorise à en placer un chez Mons Victor Gallaud, s'il le désire; tout comme de chercher d'autres personnes auxquelles il puisse convenir de prendre ces taureaux, en tant qu'ils soyent encore propres à la monte —

Louage des béliers

Sur la proposition du Secrétaire, le comité arrête que Mons le trésorier écrira aux personnes qui ont les béliers de Naz cette année pour qu'elles acquittent le prix de la monte.

Etalon de Benoit

Mr Fazy vu la beauté de l'étalon présenté par Benoit fermier de Mr Jacottet à Bourdigny, demande au comité s'il ne conviendroit pas de faire quelque arrangement avec Benoit pour qu'il conservat cet animal pr la monte; il estime que vu sa haute taille il s'offriroit probablemt beaucoup de cultivateurs, qui trouvant l'étalon arabe un peu trop mince, qu'il produiroit probablement avec nos juments du pays une race de chevaux qu'il est difficile de trouver, et dont l'on fait un grand usage dans notre canton, cad, de chevaux de calèche, qui soyent vigoureux quoique dégagés & bien allants. Mr Fazy soumet la question à Mr Favre comme étant celui qui puisse donner l'opinion la plus éclairée —

Mr Favre trouve effectivement l'animal fort beau et qui vaudroit beaucoup d'argent s'il avoit les yeux un peu plus grands & le poitrail plus ouvert; il croit qu'on pourroit facilement s'arranger avec Mr Benoit pour qu'il ne le coupât pas, & le conservât pr la monte, surtout en lui représentant qu'il opéreroit par là le bien public. D'après cela, le comité charge Mr Favre de voir Mr Benoit et d'écouter ses propositions qu'il feroit pour garder l'animal dans ce but —

Bœufs Rumilians

M. Fazy appèle encore l'attention du comité sur la race de bœufs dits Rumilians, dont on achète chaque année une grande quantité pour nos charrues, il estime ces bœufs beaucoup plus vigoureux que ceux de nos pays, d'une forme très supérieure, possédant la côte ronde, peu de ventre et s'engraissent plus facilement. Par ces motifs M. Fazy estime qu'il conviendroit d'avoir des taureaux qui propageassent cette race dans notre canton, il présume qu'elle vient d'auvergne, et il désire pareillement que M. Favre veuille bien faire connoître ce qu'il en pense.

M. Favre dit, que lorsque la première de cette race est encore antérieure à l'auvergne, ces bœufs nous arrivent de la 5e ou 6e main, l'auvergne les achète elle même et les élève jusqu'à un certain âge, elle les envoye ensuite au Pont de Beauvoisin où ils séjournent, de là ils sont achetés pour les environs de Voiron en Dauphiné, Voiron les vend à Chambery, et enfin ils nous viennent de la foire de Rumilly - De tant de cascades, sur lesquels chacun doit faire un bénéfice il est à présumer qu'il y auroit beaucoup à économiser si l'on pouvoit les avoir de première source; Vu les qualités qu'ils ont pour la charrue ils sont proportion gardée avec leur poids, un peu plus chers que ceux de Suisse, mais ils s'entretiennent plus facilement, s'engraissent plus aisément, donnent plus de suif lorsqu'on les tue, et généralement comme disent les bouchers, trompent moins bien.

D'autres membres ne partagent pas l'opinion de M. Fazy, ils trouvent d'abord que c'est une mauvaise chose de courir deux lièvres à la fois; jusqu'ici on a porté l'attention sur la race de Schwitz et il ne convient pas de la détourner, d'ailleurs il y a contradiction à propager les bœufs pour la charrue tandis que le comité fait ce qu'il peut pour qu'on ne se serve que de vaches.

D'un autre côté on répond que la race de Schwitz est bonne comme race laitière, mais qu'elle n'a jamais été recommandée pour la charrue car nous ne savons pas même jusqu'à quel point elle y est propre, c'est donc un but tout

= à fait différent du premier. Quant à l'attelage des bœufs au lieu de vaches, il faut prendre les choses comme elles sont, et le fait est que l'on achète à de grands prix une quantité de bœufs pour la charrue, le fait est qu'on les achètera longtems encore, si ce n'est toujours et que par conséquent il faut tirer le meilleur parti de cette position —

après cette discussion le comité sans rien préjuger arrête que l'examen de cette question sera proposé à la classe, et qu'en attendant on cherchera à obtenir des renseignements sur l'origine première de cette race.

Instruments pr désenfler le bétail

Le Secrétaire rappelle que l'an dernier on avoit arrêté d'acheter à Fribourg six instruments pour désenfler les vaches météorisées et que cette mesure n'a pas eu son exécution. Sur quoi le comité arrête, sans décider précisément si on les fera venir uniquement pour les remettre contre le payement aux personnes qui en demanderont à se procurer à Fribourg dix instruments pareils, à la diligence du Secrétaire —

Imprimer noms des membres de la Classe

Sur la proposition qui en est faite le comité arrête que l'on imprimera dans le bulletin les noms de tous les membres de la classe au 1er Mars dernier, et que successivement on fera connoître par le bulletin les personnes qui se feront recevoir

Réception de Mr Lacombe

Mons. L. Lacombe de Champel étant présenté par MM. Bertrand et Pazy est reçu comme membre, sans que personne réclame le scrutin

Elections à faire

Le prochain comité est fixé pour jeudi 10 juin, dans le but spécial de procéder à l'élection d'un président d'un vice président et d'un secrétaire, les fonctions des membres qui occupent ces places étant sur le point d'expirer —

Séance de la Classe de Mercredi 2 Juin 1824.

Présens 18 Membres —

Mons le Cons Pictet, présid — Mr Pazy Secrte

Le Secrétaire donne lecture des procès verbaux des Séances du Mois de May — Le dernier est approuvé par les membres présens du comité.

Charrue double à Vernaz

à la fin du registre, Mon Lafferre informe la Classe qu'un Nommé Chaillond à Vernaz a construit de son côté une charrue belge à double oreille, et Mons Colladon dit avoir parlé à des personnes qui ont vu travailler la charrue de Forestier d'une manière satisfaisante avec deux beufs & un cheval

Rapport sur charrue de Forestier

Mons Pazy rapporte que Mons Cochet qui ne peut assister à la séance a chargé de présenter son rapport sur les essais qui ont eu lieu avec la charrue de Forestier dans le cas où Mrs les experts qui étoient avec lui ne le fissent pas — Ces essais ont été très satisfaisans en faveur de la dite charrue et Mons Cochet fait un grand éloge soit de l'instrument, soit de l'habileté de Forestier

Voici les expériences faites avec le Dynamomètre

Le premier tour fait avec la charrue Double tirant à 8 pouces de profondeur & 8 de largeur a montré à la grande aiguille . 740 ; à la petite 650

La charrue ordinaire à 10 pouces de profondeur sur 10 de largeur a montré à la grande aiguille 900

à la petite . . . 750

Il sembleroit donc au premier aperçu que la charrue double a moins tiré que l'autre mais en comparant le carré de la terre soulevée, le contraire devient sensible car la charrue Double en soulevant 8 pouces sur 8, n'a remué qu'un carré égal à — 64 —

tandis que la charrue simple à 10 pouces sur 10 a soulevé un carré égal à — 100 — sans compter que

le fond de la raye est pour l'ordinaire plus dur, et plus difficile à soulever que la partie supérieure. M. Fazy, tout en écoutant les éloges bien mérités qui sont dus à Forestier, a désiré scruter un peu plus à fond l'opinion de M. Pochet et voir ce qu'il en a tiré; car dans une chose pareille il convient de tout dire. — En fait, M. Pochet a trouvé que la charrue double retournoit la terre un peu moins bien, qu'elle étoit plus difficile à tenir, à cause du poids placé sur la perche, qu'elle refusoit de labourer aussi large et aussi profond que l'autre mais il attribuoit ce défaut au sabot, et le regardoit comme susceptible d'être corrigé; enfin, le prix le prix qui sera d'environ Deux cents francs lui a paru élevé. par ces motifs Mon. Pochet estime que la charrue simple sera toujours préférable pour ceux qui labourent à billons. —

charrues à double fer fondue

Mon. Pollador rapporte qu'il a vu le long du jura du côté d'allemagne et de Thoiry des charrues belges à fer fondu, fabriquées par Hovel, et qui reviennent à meilleur marché. — Il a vu encore à Mézin, chez Forestier la bronette à bras de l'invention de Durand, dont la roue est par dessous, et qui facilite sous le rapport du poids. M. Pollador espère pouvoir en donner le modèle. De son côté Mon. le Président annonce qu'il donnera le modèle d'un plantoir pour la vigne lequel est préférable à celui dont on se sert ordinairement.

bronette à bras

Semailles de graines fourragères de Staël

Mon. Bellamy informe la Classe qu'ayant été chargé de faire les essais des plantes fourragères données par Mons. de Staël il a été retardé dans la semaille par des alternatives de grandes pluyes et de vent jusqu'au samedi 29 may. Ce jour là le tems étoit parfaitement calme et annonçoit la pluye, il mit donc ouvrir pour faire la semaille le plus grand soin y fut apporté, le hersage se fit avec des petites herses à bras, et le tout fut roulé le jour suivant. Depuis lors contre toute attente, le tems

au lieu de la pluye présagée s'étoit mis au grand Sec, ce qui
nuira peut être à la bonne levée — Mons Bellamy croit
encore devoir prévenir la Classe que les poids des grains
ne se sont point trouvés d'accord avec ceux indiqués, soit
parce que le jardinier de Mons de Staël a pris une pin-
ée sur chaque paquet, soit peut être parce qu'il s'agit
de poids anglais au lieu du poids de 18 onces — Quoiqu'il
en soit, pour prévenir une Mauvaise semaille Mr
Bellamy a fait semer avec des cendres toutes les
graines dont il y avoit moins d'une livre; Chaque
qualité forme un carré distinct séparé par une raye
de 2 à 2½ pieds dont il y a dix sept; le tout a été
fait avec un soin particulier —

Taureaux de schwitz

Mons Mottier qui avoit bien voulu se charger de voir
Mr Bourgeois à Tavernier au sujet des taureaux qu'il
désiroit rendre à la Classe, rapporte, que le premier trouve
son taureau trop pesant quoiqu'encore très ardent ce
qui fait qu'on lui amène peu de vaches — Par contre le
second trouve le sien trop mol, mais il offre de l'abattre
au prix de 8 louis ou de prendre l'un et l'autre pour
le prix de 18 louis —

Lettre de Laserre

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr Laserre
qui traite de différens points d'amélioration agricole à faire
dans notre Canton, particulièrement en ce qui concerne
les prairies, qu'il croit susceptibles de grandes bonifications
et sur la grande augmentation de bétail que l'on pour-
roit avoir d'après un meilleur système — Mr Laserre
appelle ensuite l'attention de la Classe sur un moyen
plus avantageux pour faire les visites de blés à prome-
tire, sur les canaux d'arrosement que l'on pour-
roit introduire dans notre Canton, enfin sur les
fruitières. Il cite sur ce dernier point un fait fâcheux
c'est qu'il existe des fruitières dans lesquelles on re-
fuse le lait des vaches qui ont travaillé, et il appelle
en témoignage Mons Mottier sur ce qui concerne la
fruitière de Gy —

Le secrétaire après avoir fait cette lecture, observe

3.

Prairies

1° En ce qui concerne les prairies, que le comité s'en est spécialement occupé plusieurs fois mais que le difficile est de trouver les moyens convenables d'encouragement qu'il a même arrêté que les primes pour 1825 auroient cette direction, et qu'une commission étoit nommée depuis longtems pour présenter un projet à cet égard — C'est donc à cette commission que la partie de la lettre de M. Lafarre qui concerne les prairies doit être renvoyée

Canaux d'arrosement

2°. Quant aux canaux d'arrosement s'il s'agit d'une réunion d'eau de pluye, c'est un faible moyen; s'il s'agit de grands canaux alimentés par nos rivières c'est une forte entreprise que nos localités rendent difficile quoique ce ne soit pas un motif pour rejetter cette proposition sans un examen plus complet

Lait de vaches qui travaillent

3°. Quant aux fruitières Mons Mottier, présent à la séance est prié de donner une explication sur le refus du lait dont l'on se plaint —

Jusques Mons Mottier dit — qu'à la fruitière en question on a nommé 5 commissaires, non point pour refuser le lait des vaches que font quelque travail, mais celui dont les vaches travaillent tout le jour, à moins que les propriétaires ne veuillent consentir à supporter la perte s'il en résulte, ou qu'on le mette de côté pour le compte des propriétaires s'il vient à se gâter — Mons Mottier n'a aucun préjugé contre les vaches qui travaillent légèrement, mais il croit qu'il en est du lait des vaches, comme de celui des femmes nourrices c'a d qu'il s'échauffe si elles font de trop forts ouvrages — Mons Jougnard dit qu'il n'attele que des vaches et que son lait est estimé un des meilleurs à la fruitière, et l'on observe que le lait des vaches qui ne quittent pas l'écurie est moins bon parce qu'elles ne jouissent ni d'air ni d'exercice, il avoue cependt. qu'il met six vaches à sa charrue & n'en exige qu'une journée de travail ou au plus deux petites. — Mons Panthaud dit qu'il attele également ses vaches à la charrue et qu'il n'a pas aperçu qu'elles donnassent du lait moins bon, mais

qu'il diminuoit en quantité — Mons le Prés.t estime que le devoir des commissaires de Gy, est de traiter les vaches sans préjugé, c.à.d. celles qui travaillent comme celles qui ne travaillent pas, pourvue que le lait soit bon. En résultat la discussion paroit prouver qu'un travail modéré est avantageux pour le lait de vaches, tout comme un trop grand travail lui est défavorable.

Papillons

Mons. Pictet Prés.t crim.l signale des petits papillons qui sont en grande abondance maintenant & qu'il seroit à désirer que l'on soumit à l'observation

Le secrétaire rappele qu'un des articles du réglement de la classe porte que tout membre a le droit de demander que l'on discute tel ou tel point sous l'approbation du comité : Nous avons dû à cet article quelques mémoires fort intéressans, il est fâcheux de voir qu'il tombe en désuétude et il invite les membres qui auroient quelque objet intéressant à le proposer.

Plantation de la vigne

M.r Follador demande que l'on examine s'il convient de planter la vigne l'année où le hameçon sort de terre ou bien celui où il est en sarre. On cite à cet égard Mons. Beaumont de Colloréz qui perdit une année toute une nouvelle plantation ; aucun membre présent ne paroit avoir une opinion bien arrêtée à cet égard.

Beufs Rumiliens

L'heure étant trop avancée pour mettre en discussion l'objet relatif aux beufs rumiliens, on demande seulement si aujourd'hui si quelque membre pourroit donner des informations sur leur origine — M.r Prieur seul la parole à cet égard et dit, que ces beufs viennent de près de l'auvergne que la race des vaches en est petite, qu'on coupe bien mâles au teton et que chaque beuf ainsi coupé mange sa vache de lait

graine de chanvre et de lin de Riga

Mad.e Vve Filliol fait dire par M.r son fils, que son intention est de faire venir de Riga avec d'autres objets des graines de lin & de chanvre, et elle souhaiteroit connoître les personnes qui en désirent. — L'assemblée adopte la proposition qui lui est faite de mettre cet avis sur le prochain bulletin

Séance du Comité de Jeudi 10 Juin 1824

Prèsns Mrs Pictet pres.t Presidt — Mrs De Candolle — Morin. Bellamy — Bertrand — Favre — Pieny — Cochet — Collada de Montant — G Boissier — Pictet Dte — Kunkler. Fazy secrte —

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé — Mon. Favre rapporte que Benoit de Bourdigny est bien disposé à prendre les arrangemens nécessaires pour garder son étalon et recevoir les jumens qu'on lui enverra. il a suffi à Mr Favre de lui témoigner que cela feroit plaisir à la classe, pour qu'il se soit montré empressé à le faire à cet effet il est convenu de le garder jusqu'au mois d'août 1825, moyennant une indemnité de 5 à six louis que la classe lui donnera alors, & fait payer dix francs par jument, et il en a eu déja un certain nombre il demande que l'on en donne avis par le bulletin & par la feuille d'avis — Sur la question s'élève pour savoir s'il ne vaudroit pas mieux que Benoit reduisit le prix de la monte à six francs, et qu'on lui donnât au lieu d'une indemnité fixe cinq à six francs de plus, ce qui produiroit l'avantage 1° de faciliter ceux qui veulent faire saillir, car il est à craindre que le prix de dix ne rebute. 2° de stimuler l'industrie de Benoit pour se procurer des jumens; 3° de l'obliger à tenir un registre des montes — On objecte contre ce système, qu'il sera beaucoup plus coutteux pour la classe, puisqu'en supposant 30 jumens par année, le coût seroit au double de l'indemnité, qu'il faut laisser Benoit le maître d'y mettre le prix qu'il veut, et ne pas nous en mêler afin qu'il tiendra également un registre — Les deux systèmes étant mis aux voix, celui pour le payement par saillies n'obtient que 5 voix, l'autre en obtient six, en conséquence il est arrêté que l'on donnera en août 1825 une indemnité de cinq louis à Benoit à condition que son étalon soit jusqu'alors destiné à la monte & qu'il tienne registre des jumens. Mon. Favre voudra bien se charger de lui en faire part.

Prix convenu avec Benoit pr garder son étalon

Verrat chez Mr Gallard

On rapporte que Mr St Gallard a bien le verrat de Mr de Loys, mais qu'il trouve peu d'occupation vû que les agriculteurs n'en sont pas informés, en conséquence il désire que l'on prenne les moyens pour en informer les communes voisines; sur quoi le comité arrête qu'indépendament du Bulletin il sera envoyé dans les communes un avis imprimé collectif pour le verrat & les deux étalons

Taureaux d'Echirot

Mr Fazy rapporte qu'il a vu Mr Tavernier qui réitère la demande au sujet des deux taureaux & souhaite une prompte réponse voulant s'arranger en conséquence à la prochaine foire de Gaillard — Vû l'urgence le comité charge Mr Bertrand qui veut bien accepter cette mission d'aller au sujet des taureaux chez Mr Tavernier Bourgeois & d'avoir tels arrangemens que les circonstances pourront requérir soit en les vendant soit en les plaçant ailleurs; cette décision est précédée par l'opinion qu'émet Mr Bellamy qu'on remplace ces taureaux si l'on est appelé à se défaire de ceux que la classe possédoit

Conservatoire voté —

Mr Fazy au nom du comité chargé d'examiner la proposition d'une conservatoire, rapporte, que trois motifs principaux décident la commission à approuver cette proposition savoir

1° L'utilité même dont peut devenir ce conservatoire et les progrès qui pourront en résulter pour la construction des machines.

2° La possibilité, qu'en attendant que le conservatoire soit monté, l'on pourra rendre le local utile pour la vente à prix fixe, des instrumens perfectionnés d'agriculture peut être même conviendra-t-il que le comité fasse confectionner toujours à l'avance une certaine quantité de ces instrumens pour les y déposer ce qui facilitera les achateurs des fabricans & pourra donner de l'encouragement à cette branche d'industrie

3° La réflexion que la dépense que fera la classe d'agriculture pour ce bâtiment, se trouvera en décharge de celle à laquelle

le jardin de botanique se trouveroit appelé, sans avoir tous les fonds nécessaires pour cela — or, si tous les arts se soutiennent les uns les autres, à plus forte raison l'agriculture & la botanique — Quant aux détails relatifs au bâtiment, la commission a d'abord demandé quelques changemens. le plus important est de posséder le total du rez de chaussée dans toute la partie qui est au couchant, formant un carré de 34 sur 36 pieds, ce qui lui a été accordé moyennant que la classe fasse des arceaux en pierre au lieu du mur de refend qui partageoit le local — Le second objet important a été de demander un devis exact du coût des réparations et d'en fixer la nature, afin que la classe ne soit pas entraînée à des dépenses plus fortes que ses intentions & qu'elle puisse traiter à prix fixe; sous ce rapport encore la commission a obtenu un devis exact, avec l'offre de Mr Broillet ainsi que de l'administration du jardin de se charger de l'exécution à prix fixe — Les détails en question se trouvent consignés dans une lettre de Mr le prof. Decandolle du 3 courant qui sera conservée dans les archives —

Mr le Prof. Decandolle présent à la séance ajoute qu'un nouveau motif puissant pour accepter cette offre, est l'avantage d'avoir un local qui réunisse la classe d'agriculture comme liée & réunie à un centre commun et par conséquent en assure la durée : cette utilité est tellement reconnue qu'à Paris & Londres par ex: presque tous les établissemens cherchent dès l'origine à se donner de la fixité en achetant un local & s'y organisant : La classe n'aura pas il est vrai la propriété du local mais l'usufruit perpétuel lui en est assuré & est l'équivalent — si la société des arts n'avoit pas eu le bâtiment du salabri, qui lui a servi comme point de liaison, il est fort possible qu'elle n'eut pas résisté aux circonstances à travers lesquelles nous avons passé — Mr le professeur ajoute que Broillet l'entrepreneur s'est chargé de livrer le bâtiment totalement achevé en août 1825 —

Mr le Président observe que le comité étant déjà prononcé pr l'acceptation du local en principe, il n'y a pas lieu à le remettre aux

voix, il qui suffit maintenant, de passer les articles du devis

1er article arceaux en pierre de taille ff au lieu du mur de refend — On observe à cet égard que le mur auroit eu l'avantage de pouvoir faire une division particulière dans l'intérieur : Par contre on répond que cette division pour le moment ne paroit pas utile tandis qu'une grande salle est plus avantageuse et si jamais on veut faire cette division on l'obtiendra facilement en planches — Les deux arceaux sont approuvés —

2e art. Le plafond bout ff est approuvé —

3e art. Le gipsage aux murs intérieurs ff est approuvé —

4e art. Les portes d'entrée à deux battans en bois de chêne ff sont approuvées, fermeture comprise.

5e art. Les fenêtres, vitrées, ferrées et volets peints pour ff sont approuvés — La commission avoit demandé de simples contrevents sans fenêtres mais cela leur a été refusé parce que cette modification auroit dérangé l'uniformité du bâtiment —

6e art. Les deux petites fenêtres du côté de la toille ff, approuvées

7e art. Quant au plancher la question est de savoir si on le fera en planches, ce qui avec les lambourdes reviendroit à — — — — ff
ou en pavé coulé — — — — — à ff
ou en carreaux — — — — — à ff
après un long examen sur le mode le plus convenable le comité adopte le carrelage — Le total des dépenses réunies s'élève alors à ff 4570 — et Mons le prof. Delaroche offre au nom de l'administration du jardin de botanique de se charger de l'entreprise complète à prix fait pour le prix de ff 4500 — Le comité considérant l'avantage de réunir tout le travail du bâtiment sous une même administration, accepte cette proposition, dont il sera passé un acte billatéral, en stipulant que les payemens se feront moitié en 7bre prochain, moitié en juillet de l'année 1825.

M. Pazy propose ensuite, que cet arrêté soit soumis à l'approbation

du noble Conseil d'Etat avant de passer outre, vû qu'un pareil motif de dépense n'a pas été précisément prévu dans l'organisation de la classe, et qu'il y a toutes sortes de ménagemens à connoître à cet égard l'opinion du noble Conseil — Cette proposition est mise aux voix, approuvée & le secretaire est chargé d'en écrire à Mons le Syndic Présidt de la Chambre des Comptes —

Commission pr chalet de Veirnaz

On demande qu'il soit nommé une commission pour faire les essais nécessaires au sujet de la charnie de Chalet de Veirnaz — Le comité nomme en conséquence Mrs Boissier de Rue — Germ. Boissier — Pinery & Mottier pr procéder aux essais

Le Comité passe ensuite au renouvellement des membres du bureau, par le moyen du Scrutin secret

nomination du bureau

Pour la place de Président

M. le Procr De Candolle obtient — 10 voix
M. le Syndic Micheli — — — — 2

En conséquence M. De Candolle est nommé Présidt —

Pour la place de Vice Présidt

M. Pictet Dr obtient — — — 5 voix
M. Bellamy — " — — — — — 3
M. le Syndic Micheli — " — — — — — 1 —
M. de Constant — " — — — — — 1 —

En conséquence Mons Pictet est proclamé Vice Présidt — Cette élection avoit été précédée de la déclaration faite par lui qu'il refuseroit la place s'il étoit nommé et il réitère de vive voix & parcillement ce refus, ce qui oblige le comité à faire une nouvelle élection dans laquelle

M. Bellamy obtient — — — 6 voix
M. Boissier fabri — — — — — — 1 —

En conséquence M. Bellami est nommé Vice Présidt

Pour la place de Secrétaire

M. Pazy obtient — — — — 6 voix
M. Bellamy — — — — — — 1 —

En conséquence M. Pazy est nommé Secrétaire

Pour la place de Vice Secrétaire M. de Constant ayant obtenu sept voix sur sept est nommé Vice Secrét

Le comité s'ajourne à Mardi à huit pour décider sur le mémoire

relatif à l'engraissement du bétail, & pour entendre le rapport de l'année fait par Mons. le Présid.

Séance du Comité du Mardi 15 Juin 1824 —

Présens — Mons. le Comte Pictet Présid. — Mr Lullin d'Evordes — Pictet Dte — Bellamy — Audéoud — Bertrand Pherunin — Peney — Pochet — Morin — Fazy Secret.

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé

changemt de taureaux

Le Secrétaire rapporte que Mr Bertrand a rendu à Mr Favernier le taureau qui étoit chez lui pour le prix de huit louis, sous condition que Favernier prendra jusqu'au mois d'octobre celui de Mr Bourgeois ou de Mr Chavaz — Quant à Mr Gallaud on ne sait pas encore s'il prendra celui de Mr Bourgeois — En conséquence le comité charge Mons. Lullin d'Evordes de ~~charger~~ dire à Chavaz de remettre son taureau à Favernier

Conservatoire approuvé par le Cons.d d'Etat

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mons. le Syndic Odier, qui approuve au nom du Conseil d'Etat, la destination de ff 4500 pour le conservatoire d'instrumens d'agriculture. Cette lettre sera consignée dans les archives avec les autres pièces relatives à cette affaire.

désenfler bétail

Le Secrétaire donne encore lecture d'une lettre de Mrs Defandolle Turretini &c, qui annoncent l'envoy des instrumens à désenfler le bétail. Mrs Morin, Bellamy, Pherunin & Fazy s'inscrivent pour en acheter chacun un

pommes terre plantées avec poussière de fumier & balle de blé.

Mons. Bellamy rapporte qu'il a planté

Deux Sillons de pommes de terre avec de la poussière de fumier

Deux Dits ---- avec fumier de vaches, ou de Mouton

Deux — Dits —— sans aucun engrais —

Il dit encore avoir planté ailleurs..

Deux sillons — avec de la balle de blé

Six — " - - - - avec de la poussière de fumier —

La poussière ainsi que la balle ont été mises par dessus la pomme de terre — Il donnera ultérieurement le résultat de cette expérience —

M.r Audeoud dit aussi avoir planté des pommes de terre entremettant par dessus deux poignées de balle de blé.

Rapport annulé

Le Comité passe après cela à la lecture du rapport de Mons.r le Président, après laquelle Mons.r le Président invite les personnes qui auroient quelques observations à faire, à les lui adresser —

adjudication du prix pr engrais du bétail.

Cette lecture est suivie de la discussion relative au mémoire présenté pour le programme sur l'engraissement du bétail — On commence par présenter le préavis de la commission chargée de l'examen du mémoire. Ce rapport dit — Que le mémoire leur a paru clair méthodique, exposant également bien la théorie & la pratique de l'engraissement par conséquent utile aux progrès de cette branche de l'agriculture — Mrs les commissaires n'auroient pas hésité à lui décerner le prix offert, s'ils n'y avoient observé deux lacunes, qu'il seroit sans doute facile à l'auteur de remplir :

1°. Il n'a pas traité de l'engrais au vert à l'aurie, méthode généralement admise aujourd'hui en Suisse et la plus convenablement applicable à notre Canton par son économie, sa facilité & l'abondance d'engrais qu'elle procure

2°. Il n'a pas établi de rapports proportionels entre la consommation & son résultat article sur lequel il auroit été important de fixer les idées d'un cultivateurs d'un canton qui à cet égard ont peu d'expérience.

Le rapport se termine ainsi — Considérant d'une part que le concours n'a produit qu'un seul mémoire sur la question proposée ; considérant que ce mémoire quelque bien fait qu'il soit n'a pas entièrement traité la question, vos commissaires vous proposent de rouvrir le concours en le renvoyant à l'époque que vous jugerez convenable

La discussion étant ouverte sur le sujet, l'opinion de la commission est appuyée par quelques membres & l'on ajoute à l'appui, que ce sera un moyen d'obtenir le complément désiré de ce mémoire : on observe encore que l'omission de la nourriture au vert est un grand défaut

Par contre on observe que le rapport des commissaires manque de la forme usitée en ne donnant pas l'analyse raisonnée de l'ouvrage — Que pour ce qui tient à la nourriture au vert, il en est question au Chap. 8e en indiquant le meilleur moment pour engraisser à l'auge pour éviter la concurrence des montagnes — Que dans plusieurs Cantons on met le bétail au vert pendant 9 mois à un an à l'avance, un des membres du comité dit à cet égard avoir rencontré une cinquantaine de pièces de gros bétail que l'on menoit dans le Canton de Berne, pour être engraissées seulement pour Pâques prochain — Qu'il est impossible de faire un calcul réel sur le coût de l'engraissement d'ailleurs que les agriculteurs comprendroient peu de tels calculs, que telle personne se ruinera dans ce métier, tandis que tel autre y gagnera; qu'un point principal est de n'engraisser que des bêtes que l'on voit avoir déja de la disposition à la graisse que selon la qualité, la nature des fourrages le bétail profite plus ou moins vite, que d'ailleurs le prix de la viande varie beaucoup ce qui dérange tous les calculs — Que le mémoire ne pouvoit que poser des principes généraux que sous ce rapport il réunit une foule de détails intéressans, relativement à la qualité des animaux, à la graisse au suif, au cuir; qu'il présente des résultats effectifs donnés par des bouchers, qu'un pareil sujet exigeoit un concours considérable de connoissances et que c'est le motif pour lequel probablement il n'y a eu qu'un mémoire & même que pour faire celui là il a fallu nécessairement la réunion de plusieurs personnes — Que le programme ne faisoit pas une condition de donner des rapports proportionnels entre la consommation & le résultat — et que l'on ne peut exiger ce que l'on n'avoit pas demandé — Que si l'on ne décernoit pas le prix, non seulement on risqueroit de n'avoir aucun supplément de la part de l'auteur, qui pourroit prendre en mauvaise part d'avoir un travail aussi considérable que le sien resté sans récompense mais encore que l'on risqueroit de perdre le mémoire lui même, s'il venoit à le retirer comme il en auroit le droit, — Qu'il y auroit peu de justice à établir un nouveau concours dans lequel de nouveaux auteurs pourroient

profiter des lumières qu'ils auroient recueillies dans le mémoire actuel, et obtenir le prix au défaut du premier avec de légères additions — Qu'il y a beaucoup plus de chance d'obtenir les additions demandées, en décernant le prix au mémoire, et priant son auteur de faire ces additions — Que nous sommes un petit pays dans lequel le nombre des personnes capables de concourir n'est pas grand, et qu'il ne faut pas les dégoûter par une exactitude rigueur — Qu'il y auroit un avantage à donner promptement de la publicité à ce mémoire, vu l'abondance des ouvrages, et que nous n'en avons pas le droit si nous ne le couronnons pas — à la suite de ces observations on propose de décerner le prix au mémoire en question, et de publier un nouveau programme pour le terme de deux ou trois ans, dans lequel on demandera particulièrement des détails pratiques qui pourront peut être alors être appuyés par l'expérience — La discussion étant terminée Mr le président met aux voix, 1° la question suivante — "Le prix sera t'il adjugé purement et simplement au mémoire présenté ?" Cet avis est adopté —

nouveau concours pour 1826.

" 2°. Couvrira t'on un nouveau programme relativement aux détails pratiques ? — Cet avis est également adopté

" 3°. Le terme fixé sera t'il de deux ou de 3 ans ? Le terme de deux ans obtient la majorité —

" 4° Quelle somme y destinera - t'on ? La somme de ff 750 est votée entre le prix, et un accessit s'il y a lieu —

Le comité arrête ensuite que l'auteur du mémoire, qui a jusqu'ici gardé l'anonyme, sera invité par la feuille d'avis à se faire connoître —

Séance du Comité du Mercredi 30 Juin 1824.

Présens Mrs Bellamy Vice Présidt. Boisier Febri. Boisier de Butt. Gaudy. Dedicard, Pictet Dr. Pictet Conseiller Pancheaud Colladon. Cochet. Fazy Secrét.

Mr Fazy annonce que faisant une absence de quelques semaines

pour aller prendre les bains à Aix, il ne pourra pas tenir le Registre;
Mr de Cantant Vice Secrétaire n'assistant pas à la séance, Mr Bellamy
se charge de la confection du Registre.

Vente du taureau de Tavernier. Mr Fazy apprend qu'il a vendu huit louis à Tavernier le taureau qui était chez lui, et qu'il va le faire couper, qu'il a remis à Mr Gallaud celui qui était chez Mr Bourgeois à Cherbuz, et que Mr Chavan à Compesières ne veut plus garder le sien, devenu, dit-il, méchant et indomptable; Mr Tavernier en offre sept louis, Mr Fazy n'a pas voulu le céder à ce prix, mais Mr Fazy insiste pour que le Comité prenne un parti à cet égard attendu la ferme position de Chavan de le garder plus longtemps. En conséquence, le Comité charge Mr Bugnard de placer ce taureau, ou de le vendre aux meilleures conditions possibles.

Taureau remis à Gallaud.

Mr Fazy donne ensuite communication d'une lettre qu'il a reçue de Mr De La Rive Frontenex, relative aux Vaches et aux Taureaux de Schwitz. Mr De La Rive insiste sur la convenance de multiplier chez nous les animaux de cette race, et même sur croisement avec des Vaches de notre Canton, qui donnerait de très beaux extraits. Il désirerait, qu'au Concours de l'année prochaine, il y eut une prime pour les génisses ou taureaux croisés, et une prime pour les élèves de race pure, qui proviendrait qu'on ne les envoye à la boucherie.

Détail de Schwitz

Cette lettre sera lue à l'assemblée de la Classe.

Le Comité revenant à une autre séance à s'occuper de ce qui a rapport aux prix proposés par Mr De La Rive, arrête, cependant en principe 1°. qu'il convient de multiplier chez nous la race des Vaches de Schwitz, et d'offrir des encouragemens aux propriétaires actuels des animaux de cette race, pour la conservation des extraits qu'on en pourrait avoir. 2°. Qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre

arrêté pr achats de nouv. taureaux de Schwitz.

des Taureaux, et sur la proposition de Mr Secretan de la Comité arrête, qu'il sera fait d'abord par le bulletin, et la feuille d'avis une invitation à tous les ~~Directeurs~~ propriétaires actuels de jeunes taureaux de cette race, de prendre des arrangemens avec la Comité, pour les mettre à sa disposition, et dans le cas où cette mesure ne ~~produirait~~ donnerait pas un ~~effet~~ résultat suffisant, il sera fait avant l'automne un nouvel achat de Taureaux à Schwitz, ensorte qu'il y en ait au moins douze dans le Canton en état de service.

Mr Bellamy est chargé d'écrire à Mr D. de la Rive, pour le remercier de sa lettre, et lui faire connoître que le Comité en adopte tous les principes.

Mémoire de Brun sur les vignes.

Mr Tscharner demande quelle distribution il faut faire du mémoire de Mr Brun Chapuis sur la culture des Vignes, que le Comité a fait réimprimer.

On arrête, qu'il en sera remis à chaque Président des Sociétés des Vignes un nombre d'exemplaires suffisant pour tous les Sociétaires de leur arrondissement; que chaque membre de la Classe en recevra aussi un, que Mr le Vice Président en adressera une vingtaine d'exemplaires avec une lettre à Mr Brun, et que l'on demandera à la prochaine classe quel complet elle veut faire des exemplaires restant.

arrêté — de renvoyer dans les communes des instrumens à désinfecter

Mr Tscharner annonce qu'il a déjà reçu quelques uns des instrumens qu'il a proposés à désenfler les vaches météorisées, qu'il avoit demandés à Zurich, les autres ne tarderont pas à arriver, et suivant ce qui avoit été arrêté précédemment, le Comité charge le Vice Président d'en envoyer un dans une maison de chacun des six districts, avec une courte explication

Sur la manière de s'en servir, et une invitation à Mrs les Maires à en donner connoissance dans leur commune. Mr Fabry propose d'y joindre aussi un troquart pour en faire usage dans les cas plus graves. Le Comité l'approuve, et Mr Favre sera prié de commander ces troquarts, et d'en surveiller la meilleure fabrication.

arrêté — achat de troquarts à envoyer dans les communes.

Mr Bellamy propose que le Comité fasse imprimer l'ouvrage de Mr Favre sur les engrais du bétail, lorsqu'il, un de ses membres dit, qu'il savoit que Mr Favre avoit déjà pris avec Mr Paschoud des arrangemens pour cette impression, avant que le mémoire eut été couronné, qu'il est probable que ces arrangemens avoient quelque connexité, ou quelque utilité pour Mr Favre, et qu'il lui seroit peut-être agréable de suivre à ces arrangemens. Sur quoi le Comité charge le Vice Président d'écrire à Mr Favre, en lui envoyant son mémoire, pour et lui faire connoître les intentions favorables du Comité, et le prier dans des arrangemens avec Mr Paschoud de réserver un certain nombre d'exemplaires pour la Classe

Impression du mémoire sur les engrais du bétail —

Mr Boissier de Sauteu fait un rapport verbal sur la Charrue de Mr Chalus de Yverdon, qu'il avoit été chargé d'examiner, et d'essayer. Les essais ont eu lieu en présence, et celle de Mr Cochet. La Charrue de Mr Chalus est la même que celle de Mr Forestier, mais plus forte, et plus pesante. Il leur a paru qu'elle avoit aussi plus d'écartement entre la perche et l'oreille, que l'oreille étoit plus contournée, et retournoit peut-être mieux la terre que celle de Mr Forestier. Ils ont encore observé un perfectionnement au Sabot par un engrenage, et un autre aux Cuves de la

charrue belge double de Chalus d'Yverdonaz

Mess. Mottaz et Boissier de Sauteu.

charrue, au moyen d'une vis pour les élever, ou les baisser à volonté. Mais ils ont remarqué que lorsque quelque pierre, ou quelque racine la jettée hors de la raye, il est très difficile de les replacer, qu'elle éxige un homme très fort pour la tenir, que le tirage en paroit fort lourd, et le prix hors de la portée de la plupart des agriculteurs.

Après ce rapport quelques membres observent disent que les perfectionnemens introduits par Mr Chalus ne sont que l'effet des observations qui avoient été faites sur celle de Forestier, et qu'ainsi il n'y a quelque chose que celle est la même. Mr Morin a proposé de donner à Mr Forestier une prime d'encouragement, comme premier inventeur de cette charrue.

Prime ajournée p. forestier.

Le Comité en ayant délibéré, il a été observé, que les opinions n'étoient point d'accord sur le plus ou le moins de force de tirage de cette charrue, sur son utilité comparative avec la charrue Belge simple, et par conséquent sur la convenance d'en recommander l'acquisition, et il a été arrêté, d'ajourner la proposition d'une prime, jusqu'après un essai comparatif entre la charrue de Mr Forestier, celle de Mr Chalus, et la charrue Belge ordinaire. Essai qui aura lieu après la moisson, sous les yeux du Comité.

Essai à faire des charrues simples et doubles.

Séance de la Classe du 7 Juillet 1824

Présens M.M. Billiardy vice Président de Courtenay vice Secrétaire et 25 membres présens

Le Registre de la séance du 2 Juin est lu et approuvé

Communication faite d'un extrait du procès verbal de la Société des 13. 15 et 30 Juin dernier et approuvé par les membres de la Société présens

M. le Président lit une lettre de Mr. de Lasteyrie Professeur à l'école royale et centrale d'Agriculture de Grignon et leur voisinement aux vaches pleines

Mr Pougnard rapporte qu'il a trouvé personne qui ait voulu se charger du taureau placé chez Mr Chaveau il a consulté le Boucher pour savoir s'il y auroit avantage

il Seine que la Classe donne des primes d'encouragement pour cet objet qui lui sont envoyés au Comité.

Taureau rendu à Mr Cognard

Don de brochures par M. Serre.

Paturages en angleterre.

Béliers & brebis anglais.

obstacles lequel leur a découragé en disant que la choix ne seroit pas aussi bonne que la viande ordinaire et ne vaudroit mot mauvaise vente. Il propose de les changer à raison de 8 louis il les fera accepter et les appareillera à un autre semblable espece. Cette proposition acceptée il est autorisé à commencer cet échange par Mr. le Col. Pictet ancien président de la classe. cette offre est acceptée. Mr. le Président lit une lettre de Mr. Auguste Serre par laquelle il fait hommage à la classe de 8 brochures relatives à divers objets dont s'occupe la classe. Ce don est accepté et l'auteur est chargé de remercier Mr. Serre.

Mr. de Staël rapporte qu'il s'est convaincu par ses yeux a vu à Oberwil en Angleterre ailleurs que si l'on a raison de faire paturer les bestiaux en Angleterre cela ne veut pas dire que l'on ait tort de les nourrir chez nous dans l'écurie, en Angleterre les prairies sont fermes et les bestiaux n'y font pas une nuisance sensible tandis que chez nous la nature de nos terres glaiseuses et la pauvreté de la géographie de nos prairies ne permettent pas de suivre le même système. il croit que l'on pourroit perfectionner nos prairies et que si nous adoptions le système de faire paturer les moutons nous les amenerions au point de perfectionnement nécessaire pour ensuite y faire paturer les gros bestiaux avec avantage. C'est dans cet objet qu'il a trouvé nécessaire de se procurer quelques béliers & brebis de deux races différentes, et de les faire porter d'Angleterre. Ces deux races sont celles de Lottwool à longue laine, et celle de Southdown à laine courte, que l'on croit être plus propre que les autres aux pâturages communs. Ces derniers portent des toupeaux

de Mr. Hennaco de Lyon. ces belier et brebis sont heureusement arrivés à Paris Mont in Toute pour Coppet dabord qu'il se propose dans le may qu'il veut faire de bonifier ses prairies par le patturage des moutons, et joint celui d'Espruvaux les espece, dont la laine est d'un meilleur general, la chair bonne et qui sont les plus robustes, étant accoutumés a la montagne. C'est le Chevalier Sebright qui en toute occasion fait preuve de son attachement qu'il a pour Geneve qui lui a indiqué les deux races dont il a exporté quelques individus. Mr. de Staël explique les differentes espece de laines au moyen d'un cahier d'échantillons de laines étrangeres dont il fait hommage a la Classe. les belier et brebis qui sont in Toute Seront Rendus a Nay ou Mr. Perrot se propose de faire des essays de tondement dont il rendra compte

Echantillons de laines

machine à faner

Mr. de Staël Espielle a la Classe qu'il possede une machine a faner, dont il se sert a Coppet et a Vetray ou on pourra la voir fonctionner pendant la Couraut de la Semaine prochaine. il explique le mecanisme de cette machine d'un usage maintenant general in Angleterre. les essays qu'il a fait a Coppet ont fait voir quelle fait un meilleur travail que Pouvaient faire trente hommes avec une faucille. il informe la Classe que l'on a adopté la methode de faire des meules de fourrage dans les environs de Paris que leur construction n'est ni difficile, ni dispendieuse qu'il suffit d'avoir une quantité suffisante de fourrage pour faire de grandes meules, les petites n'offrant pas les mêmes avantages, et de les garantir de la pluie également. il produit un echantillon de foin tiré

Meules de fourrage à Paris

Une mesure faite il y a trois ans que de Saussure qui est bon et juge bonne d'eau.

charrue taupe

M. de Staël donne quelques renseignemens sur la charrue taupe ainsi nommée parceque elle est destinée à faire des conduits souterreins, pour l'écoulement des eaux, dans les prairies humides, et abreuver les prairies. il croit que avec six bœufs on auroit une force suffisante pour la faire travailler avec aisance dans nos terres fortes. il la recommande à l'attention de la classe.

M. le Président Demeria M. de Staël annonce de la classe des utiles renseignemens qu'il vient de donner, du Zèle qu'il apporte à aider la classe dans ses travaux, et du dévouement qu'il lui montre

agriculture à Aix en Savoye

M. le Président lit une lettre de M. Fazy datée du 5 Juillet d'Aix en Savoye dans laquelle il rend compte de l'état de l'agriculture dans le pays qu'il a traversé et en particulier de l'état des Prés, d'où il conclut que de Genève à Rumilly ils lui ont paru assez gras, et magnifiques de Rumilly à Aix, de sorte qu'il n'y a eu la crainte à avoir d'une diminution de vivres

Bœufs rumilians

cette lettre contient aussi quelques renseignemens sur les bœufs Rumilliens que contre d'auvergne Mr. le commerçant qui s'est fait en Savoye.

M. le Conseiller Naville qui a été en Auvergne ajoute quelques détails sur le commerce de bestiaux dont les vaches sont laides, assez fortes mais dont les bœufs sont magnifiques.

la lettre de M. Fazy contient encore quelques détails sur l'espèce vigoureuse de fermage des prairies en Savoye, sur l'ancienne culture des vignes, et sur celle de Colza que l'on trouve à peu près partout, mais en petite quantité comme on cultive le chanvre

mode de distribut.
p. le mémoire de
M. Brun sur vignes

M. le Président annonce qu'il a été imprimé 700 exemplaires du traité de la culture de la Vigne par M. Brun Chappuis dont il a été délivré environ 250 aux membres de la classe, et de la société, pour la meilleure culture des vignes; il demande à qui doit être fait la distribution. Un arrêté qu'ils sera gardé et distribué par la suite à mesure que le comité en jugera la bonne opportunité.

M. Boissier de Rutte annonce que M. Dupuy Inspecteur des vignes doit arriver dans la soirée pour commencer la tournée d'inspection.

Séance levée

Séance du comité, du mercredi 21 juillet

Mrs. Pictet-Diodaty, Gaudy, Pheremin, Audeon, Morin, Duval, Mannet, Naville-de Chateau-Vieux, Michyli-de-Chateau-Vieux, Boissier de Rutty, Membres présents; Bellamy président, faisant fonction de Secrétaire.

Mr. Le Président donne lecture d'une lettre de Mr. de la Rive-Tronchin, au sujet de la machine à tourner le foin pour dessiccation, importée d'angleterre par Mr. de Staël. Le foin en est élevé, divisé mieux qu'on ne pourrait le faire autrement, avec dix ouvriers. Mr de la Rive annonce qu'il va en faire construire une, sur le modèle de celle de Mr. de Staël.

Lettre de Mr. de la Rive-Tronchin, machine à faner.

Lecture d'une lettre de Mr. Brun-Chappuis sur les plans de raisins rouges: il leur faut du terres fortes, et plus d'engrais qu'aux plans de raisins blancs, même tous les deux ans, si c'est du fumier de vaches. — L'attention sur la qualité des terres paraît au comité être généralement connue; cependant Un membre observe que le Savoyan vient très-bien dans les grosses terres, mais qu'il y mûrit mal, et donne un vin très inférieur à celui qu'on en obtient dans les terres légères. — Un autre membre observe

Lettre de Mr. Brun-Chappuis sur les plans de raisins rouges, et observations diverses.

que le plan de la Dôle exige un terrain mince, Un troisième, qu'à Rolle les vignes sont toutes en terres fortes, que le vin blanc y est bon, et le rouge assez médiocre. Mr. Gaudy dit qu'un plan de Long-le-Saunier, connu sous le nom de perle-long, ou pulsare, vient bien dans les terres argileuses, même dans les humides, et il cite à l'appui l'observation et l'avis de Mr. Bosc.

Trois-quarts à faire faire

Mr. Le président rappelle la lettre du comité à Mr. Faure, pour faire faire six trois-quarts; il répond avoir reçu la lettre, et se charge de faire exécuter la commission.

Lettre de Mr. Mathieu. prix de fl. 600. pour la destruction des fourmis.

Mr. Bellamy dit qu'il est chargé de la part de Mr. Mathieu Vigner, de proposer un prix de 1600: florins, dont il fera les fonds, pour le meilleur moyen de détruire les fourmis dans les prés, sous les conditions que les mémoires seront fournis en mars de l'année prochaine, et que le comité nommera une commission pour constater la véracité des allertions et l'efficacité des moyens proposés. cependant, dans le cas qu'aucun mémoire ne remplit entièrement le but proposé, Mr. Mathieu payerait deux cent florins de récompense à celui qui serait jugé le meilleur. — On observe que, dans quelques localités, le préjudice causé par les fourmis est plus considérable que celui que causent les taupes, contre lesquelles on emploie des moyens efficaces et connus, tandis que ceux qu'on met en usage contre les fourmis sont inefficaces, ne détruisant qu'une portion des corps, et n'ont guère d'autre résultat que donner plus d'occupation à ces insectes laborieux. L'offre de Mr. Mathieu est mis aux voix, et adopté à l'unanimité. Mrs. Fazy, Audeoud, et Bellamy sont nommés membres d'une commission pour la rédaction du programme. il sera écrit à Mr. Mathieu, pour le prévenir que sa proposition est acceptée, et pour lui adresser des remercimens au nom du comité, sur l'intérêt qu'il prend à l'avancement de la science agricole.

Lettre et modèle par Mr. Chatel. Engrais du Canaux

Lecture d'une lettre adressée au comité par Mr. Chatel-Gabanteux, au sujet de l'utilisation des eaux des Canaux Souterraines de la ville de Genève. Cette lettre contient une explication détaillée d'un modèle en ferblanc. Le mécanisme paraît avoir un grand mérite de simplicité, Mais d'après quelques objections sur la difficulté de l'écoulement inférieur de la fosse, entr'autres, il a été arrêté

que l'offre obligeante, faite par Mr. Chatel, de donner verbalement les explications nécessaires, serait acceptée, et qu'à cet effet, le comité serait convoqué pour le 28 courant. Mr. le président est chargé d'écrire une lettre de remercimens à Mr. Chatel, et de le prier d'assister à la Séance

Mr. Naville de Chateau-Vieux parle de l'importation faite par Mr de ~~la~~ Staël de deux races de bêtes à laine d'angleterre, dont l'une à laine longue connue sous le nom de race de Cott....., l'autre à laine à carder, est celle de Southdocon. outre la difficulté très-grande d'exporter les races d'angleterre, qui seule suffirait pour ne pas négliger une occasion rare, Mr. Naville pense qu'il y aurait quelqu'avantage pour l'agriculture cantonale, dans l'acquisition d'une race qui, avec des toisons plus pesantes que les races communes, offrirait un plus grand avantage sous le rapport de viande, et serait beaucoup ~~moins~~ plus robuste que le mérinos. après plusieurs discussions sur ce sujet, dont le résumé se réduit à deux propositions, 1.° s'assurer pour le canton de la conservation des deux races importées par Mr de Staël, 2.° de suivre une série d'expériences sur divers croisemens, le comité a arrêté que Mrs Naville et Favre sont chargés d'examiner ces propositions, d'en parler avec Mr. de Staël, et de présenter le plutôt que possible, au comité, leur opinion, et le résultat de leurs démarches.

propositions sur deux races de bêtes à laine d'angleterre importées par mr de Staël.

Lecture faite de la Séance levée

Séance du Comité de Mercredi 29 Juillet 1824

Présens Mrs Bellamy Président — Gaudy — Audeoud — Pauchaud — Peney — Theremin — Lochat — Bertrand Monod — Morin — Boissier de Rut — Fazy Secrét.

Le registre de la précédente Séance est lû et approuvé.

L'ordre du jour est l'examen du procédé proposé par Mr Chatel pour l'extraction des engrais de la ville, à quel effet Mr Chatel a bien voulu se rendre au comité afin

de donner les explications requises. La principale objection que l'on oppose contre le procédé est la difficulté de l'écoulement des eaux contenues dans la fosse et l'impossibilité de faire descendre le tonneau lors que la fosse est pleine d'eau jusqu'où M. Chatel reconnoissant la validité de l'objection, observe que les fosses ne peuvent se faire que dans des localités où il y a assez de pente pour l'écoulement des eaux mais il croit qu'il y a plusieurs localités dans ce genre. Le comité décide à nomer une commission de MM. Pictet D.te, audéoud & Pazy pour examiner plus à fond & rapporter ultérieurement. Cette commission sera présidée par M. Pictet, et M. Chatel voudra bien y assister.

Extraction des engrais par M. Chatel

Comission

Le second objet à l'ordre du jour étoit l'examen des diverses races de bêtes à laine mentionnées dans la précédente séance. Cet objet est ajourné à une autre séance vû l'absence de Mons.r le Cons.r Naville & de M. Favre.

Le Secretaire donne lecture d'une lettre de M. Delarive Tronchin par laquelle il exprime le desir que le Comité prenne des mesures pour s'informer des diverses mâles ou genisses qui existent dans le canton de races pures de Schwitz. Cette proposition entrant dans les vues du comité est approuvée & le secretaire est chargé de mettre un article dans la feuille d'avis pour demander des renseignemens à cet égard.

S'informer du détail de schwitz dans nos Canton

à la suite de cette proposition il s'établit une nouvelle discussion sur la race de bœufs les plus convenables pour notre pays. M. Pictet émet l'opinion que les bœufs d'auvergne (dits Rumiliens) offrent l'avantage sur ceux de la suisse allemande & de Neufchatel que les premiers sont de bon service jusqu'à l'âge de 9 ans, tandis que les seconds sont bons à 6 ou 7 ans. ensuite que les premiers s'engraissent plutôt plus facilement

Comparaison entre bœufs rumiliens & de Suisse

à ce sujet M. Fazy informe le comité, qu'il a modifié son opinion sur la convenance d'avoir des bœufs plutôt que des taureaux d'après les informations qu'il a reçues. Dou il résulte que les bœufs Russiens ne valent 25 à 30 louis la paire qu'à l'âge de 5 ans et que jusqu'à cet âge on ne peut en exiger que de petits services, ce qui exige un terme trop long pour obtenir un prix qui offre le dédommagement de la dépense.

Séance de la classe du 4 août 1824 —

Présens. le Bon. de Candolle Président de l'exercice et 18 membres. —

Le Registre de la séance du 7 Juillet est approuvé sans modification. Le comité du 21 et 29 est donné à la classe et approuvés par les membres du comité présens —

M. de Candolle sur les objets du Registre rappelle que la classe d'économie s'est occupée depuis longtems à plusieurs époques des moyens de remédier les engrais de laville il énumere en abrégé les différentes idées et les modes qui ont été présentés au comité. Il demande que la commission chargée d'examiner l'idée de M. Chartet ne s'occupe pas seulement de cette idée mais qu'elle s'enquiere si les mêmes obstacles se sont présentés pour mettre en exécution ces différens moyens, et qu'elle prenne en considération et examine la question toute entiere et compare les moyens qui ont été proposés —

Extraction d'engrais

M. Bellamy donne quelques explications sur ce qui concerne l'idée proposée par M. Chartet —.

Le Président dit que Pallas il est appellé par Lecoanu a mis en pratique le plus généralement que les engrais des tourneaux arrosables est le plus économique le plus simple comme celui qui présente le moins d'inconvénient —.

M. Pictet Didati croit qu'il faut adopter la proposition de M. de Constant et renvoyer l'examen de tout le sujet à une commission à laquelle on adjoindroit les personnes qui s'sont occupées de cette importante matière renvoyé au comité —

Brun chapuis

M. Bellamy lit une lettre de M. Brun Chapuis qui donne quelques renseignemens sur la plantation des chapons qui ont été oubliés dans le mémoire qu'il a fait sur la culture de la vigne.

quelques objections sont faites à ce qu'il propose — on trouve que ces objections ne sont pas fondées sur l'expérience

~~[illegible]~~

moulon

M. Simond annonce que le Moulon qu'il a pris chez lui a couvert quatre brebis. il se propose de traiter de la même manière les chèvres.

le président ajoute qu'il a vu que l'hiver approche parce qu'il devient chaque jour plus difficile de distinguer les chèvres des moutons — ~

Propo de destruction de fourmis

M. Bellamy annonce que le pin qu'on a annoncé pour le meilleur moyen de détruire les fourmis devoit être précédé d'une description des différentes espèces de fourmis — on propose de prier M. Huber de donner ces renseignemens

M. Bertrand annonce qu'il a fait essayer de jetter quelques très petites parcelles d'arsenic sur les fourmilières lorsqu'il étoit à craindre que la confusion s'y mettoit la guerre civile arrivoit au plutôt et dans peu de jours les

fourrilliers seront détruites par les mêmes. Ces essays
faits ici n'ont pas eu lieu cette année

Graines d'allemagne distribuées.

M. le Président annonce que M. de Seigneux lui a remis diverses espèces de graines qu'il a apportées du nord de l'Allemagne parmi lesquelles se trouve en assez grande quantité celle du Navet de Teltower dit ordinairement de Berlin le meilleur que l'on connoisse il en offre aux membres qui voudront l'employer. Après la distribution a lieu celle des légumes

Colza

M. le Président dit qu'il a reçu dernièrement en Bourgogne du colza d'automne semé au printemps planté dans les sillons vuides des champs d'haricots, comme celui qui venait auparavant dans les mêmes sillons. Cette méthode de plus que celle des légumes, il voudroit que l'on fît de même chez nous

divers membres donnent des renseignements sur la culture du colza. Mr. Pictet dit qu'il voudroit que l'on essaye comme il se fait en d'autres pays de cultiver les légumes en grand mêlés dans les mêmes champs.

Le Président recommande la culture des haricots nains comme très utile et productive

Séance levée

Séance du Comité de Mercredi 11 août 1824.

Présens Mrs Delandolle Prés.t, — Bellamy — Pamh
Theremin — Favre — Berth — de Constant — aud
Bossier prof.r — Pict.t fils — Fazy Secret.e —

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé

Don de livres et brochures de la société royale

Mon.r le Prés.t remet divers ouvrages qu'il est chargé d'offrir par la société Royale de Paris savoir
" Rapport sur une presse propre à retirer le miel des gâteaux —
" Mémoire sur la machine écossaise à battre le blé —
" Programme de la séance publique du 28 avril 1824
" Mémoire sur les effets des pompes du système de Armallet 1824.
" annuaire pour 1824 —
" Résumé de toutes les expériences pour la conservation illimitée des graines & farines 1824.
" Mémoire sur la saccharification des ficules par Dubrunfaut 1823
" Le tome second des mémoires de la société Royale en 1822
" Un volume — des Dits mémoires en 1823

D'après le désir du comité Mr Favre veut bien se charger de faire l'examen des deux volumes de mémoires, et Mon.r Bellamy des brochures diverses, pour faire un rapport sur ce qui pourroit intéresser la Classe

Plantes fourragères de Staël

Mon.r Bellamy rapporte que quelque soin qu'il ait mis dans la semaille des graines fourragères données par Mon.r de Staël, il n'y a que deux espèces qui se soient maintenues L'observation que les grandes pluyes du printems ne permirent de semer ces graines que fort tard & depuis lors la sécheresse obstinée & les grandes chaleurs ont nui à leur levée comme à leur conservation — Mon.r Bellamy est d'une qu'il n'y a que deux espèces savoir la sénasse & le trèfle qui méritent d'être conservés quant à la place occupée par les autres graines, il demande l'autorisation de rompre le terrain & l'appliquer à une autre culture & son espérance ne doit point de dédommagement & la location de ce terrain

mais uniquement le remboursement des frais qu'il a faits pour la culture & l'arrachis des herbes — Mon. Fazy qui a examiné le local avec M. Bellamy montre la même opinion au sujet de l'inutilité de conserver un terrain pour des graines qui n'existent plus. Mais il ne partage pas l'opinion de son collègue pour ce qui concerne la nouvelle destination qu'il voudroit donner au terrain. M. Fazy estime qu'il ne faut point renoncer à cette expérience parce qu'elle n'a pas réussi dès le premier abord, que la persévérance doit être louée de la société d'agriculture lors-qu'il est reconnu que la chose est utile. En conséquence il propose

renouveller l'expérience de graines fourragères

1°. Que l'expérience soit continuée l'an prochain et que l'on fasse venir à cet effet de Londres & de Paris les mêmes graines

2°. Que le même terrain qui est parfaitement disposé pour cet objet soit conservé

3°. Que l'on augmente la quantité de chaque graine, vu qu'elle paroit avoir été beaucoup trop foible

4°. Que Mon. le trésorier soit chargé de payer à Mon. Bellamy le louage du terrain de cette année ainsi que de lui rembourser les frais qu'il a faits —

après examen ces diverses propositions sont adoptées et Mons. le prof. Delarive voudra bien se procurer les grai-nes en question en y joignant la demande du Vitis Labrusca

Esparcette de montagne

Mon. le Président informe le comité que M. Karthoser lui a remis un petit sac de graine d'Esparcette de montagne, la discussion s'engage pour savoir s'il convient de la semer maintenant ou au printems, & l'on finit par prendre la résolution d'attendre le printems. cette décision est motivée particulièrement sur ce que la plante pourroit souffrir l'hy-ver prochain s'elle étoit encore foible, vu que les plantes de montagne sont abritées pour l'ordinaire des intempéries, par une couverture de neige à laquelle on ne peut s'attendre dans la plaine — Le comité statuera ultérieurement sur le lieu où cette esparcette sera semée

En conséquence du renvoy fait au comité par la Classe du 4 août — pour l'examen de l'extraction des engrais de la ville

Commission pour engrais à Marville

Le comité use maintenant la commission nommée le 21 Juillet — lui adjoint Mrs Fatio Cons. — De Constant & Dufour pour faire l'examen requis —

Le Secrétaire rappelle qu'il est urgent de s'occuper des primes qui se donneront l'année prochaine pour encouragement des prairies artificielles et le comité arrête que cet objet sera à l'ordre du jour pour mercredi 24 août en invitant les membres qui ont bien voulu s'en occuper à faire leur rapport ce jour là

Sur la proposition du Secrétaire, le comité arrête que l'on soumettra également dans la dite séance du règlement pour le nouveau haras des agriculteurs

La discussion est reprise sur un sujet qui a si souvent occupé le comité, savoir, la commune de faire venir de nouveau des taureaux de Schwitz. Cette commune est mise en doute par un membre, mais on observe que le comité en a arrêté le principe qu'il n'y a pas lieu à revenir sur un arrêté déjà pris, mais uniquement à examiner le mode d'opération: En conséquence les questions suivantes sont successivement mises aux voix

Oui — L'on fera venir un octobre de taureaux par l'entremise de Baumann qui fait le commerce du bétail & Mrs Favre & Fazy sont chargés de traiter à cet égard avec lui

achat de taureaux de Schwitz & faire le mode de placement.

Non — Les nombres de 6 & de 8 taureaux sont rejetés

Oui — Le nombre de dix est approuvé —

Oui — On commencera par les placer comme le précédents chez les agriculteurs qui en demanderont

Oui — On vendra à l'enchère ceux qui n'auront pas été ainsi placés —

Mon Favre rapporte que les béliers anglais sont arrivés heureusement chez Mons de Staël

Mon Bellamy propose que l'on donne au prochain concours un prix spécial pour les génisses & pour les taureaux de Schwitz nés dans le canton. Cet objet sera ultérieurement pris en considération

Compléter mémoires de Société royale

Mons le prest. Delandolle veut bien se charger sur la demande du comité de compléter les mémoires de la société royale d'agriculture dont la classe possède déjà quelques volumes —

Tourbillon de Durel

Il se charge encore d'écrire à Mons. Dunal à Montp. pour obtenir des informations sur le noria (épuisoir) du tourbillon de Durel —

Tableau mensuel du prix des produits du canton

Mons. Delessert propose que la classe fasse dans chacune de ses séances un tableau du prix des grains et de tous les produits du canton — Mons. Pictet Dte. propose que l'on prenne pour base la mercuriale la plus récente — Le comité arrête de porter cette proposition à la classe pour connoître son opinion à cet égard, et M. Delessert se charge d'apporter la dernière mercuriale avec un travail préparatoire sur le prix des denrées du canton

---

Séance du Comité de Mercredi 25 août 1824

Présens — Mons. Delandolle présdt, — Mg. Pictet — Saraban secrè — Naville secrè — Bellamy — Favre Boissier de Presly — Audéoud — Bertrand Fazy séc

Demande de compléter divers ouvrages

Le registre de la précédente séance est lû et approuvé. Mons. Favre propose que l'on complète les annales de l'agriculture française et il appuye cette demande sur ce que précédemment l'on avoit voté de consacrer ff. 500 à des achats de livres dont il ne croit pas que l'emploi total ait été fait — Le comité dans la crainte de voter une dépense sans connoître son étendue, charge Mons. Delandolle son président d'examiner préalablement combien de volumes il faudroit acheter pour compléter ce recueil

Mémoire de Mr Forel

Mons. le Présdt annonce qu'il a reçu de Mons. Forel de Morges une notice sur l'insecte qui s'attache aux vignes dont l'on s'est déjà précédemment occupé, et

qu'il en donnera lecture à la prochaine séance. — Il annonce également avoir reçu de Mons. Kastofer un mémoire sur l'agriculture des montagnes.

Programme pr primes au bétail d. Schwitz

Le secrétaire donne lecture du projet de programme rédigé par Mons Bellamy sur les primes à donner au bétail de race-Schwitz, né dans le canton. — Le comité après quelques légères modifications adopte ce programme, en stipulant qu'il y aura trois primes 1ere de ff 150 pour le plus beau taureau de race pure 2e de ff 100 pour la plus belle genisse de race pure 3e de ff 75 pour la plus belle genisse de race métis provenant d'un taureau de Schwitz & d'une vache de race différente. — Dans cette distribution de primes le comité adopte la plus forte pour les taureaux dans le but de faire une espèce de compensation pour le peu d'avantages que les agriculteurs trouvent en général à les élever — Le programme amène une nouvelle discussion sur la convenance d'accorder de préférence les taureaux de race pure nés dans le canton plutôt que de les faire venir de Schwitz et devoir livrer au boucher peut être ceux qui sont nés ici et qui sont déjà acclimatés — Cette convenance étant adoptée en principe, le secrétaire est chargé de mettre un avis sur la feuille pour connoître les agriculteurs qui peuvent avoir des jeunes taureaux à vendre —

Programme pr multiplication de blés.

Mons Pazy représente que c'est bien aujourd'hui que l'on devoit discuter le programme sur les prairies artificielles, mais que celui des membres qui devoit le présenter se trouve absent, mais ne le fut il pas encore seroit il trop tard pour publier ce programme puisque toutes les prairies artificielles que l'on a pû ou voulu semer cette année, le sont surement déjà; en conséquence il propose au comité de chercher quelque autre programme qui soit applicable au tems court

3

qui nous reste pour le publier. Sur cette proposition dont le comité reconnoit la vérité, on s'efforce de chercher quelque bon sujet de programme, un membre propose qu'on donne des prix à ceux qui auront dirigé les irrigations dans leurs prairies avec le plus d'intelligence, d'autres à la meilleure culture du colza ou aux vignes; ces diverses propositions sont successivement écartées, enfin le comité se réunit sur un renouvellement de prix pour la meilleure culture des champs et il adopte cet avis, soit parceque c'est à peu près le seul programme que nous ayons le tems de répandre à tems dans les diverses communes, soit parce qu'au fait les champs formant la culture la plus importante de notre canton méritent un égard particulier et cette culture offre cet de particulier, c'est que plus que toute autre elle paye largement les soins que l'on donne pour faire de bonnes semailles — Néanmoins le comité prenant en considération que dans plusieurs communes il ne s'est point délivré de prix, parceque l'on n'y a point fait de visites, et désirant que toutes les communes y participent également le comité pense qu'il y a lieu à faire des modifications sur le mode des visites et peut être à nommer des experts payés, ce dont il sera statué ultérieurement.

Mon Boitier de Presly demande au comité d'être éclairé sur les avantages de battre le blé tors de la moisson, et sur celui de le rentrer en gerbeaux au lieu de grosses gerbes. — Le comité estimant que l'on est dans le cas d'obtenir plus de renseignemens à cet égard dans une assemblée de la classe renvoye cette demande à la première séance et arrête que l'on rentrera dans le réglement qui veut que les questions intéressantes soient renvoyés hors de la classe à quelques membres pour qu'ils ayent à présenter un mémoire explicatif

Engrais liquides

Mons. le Conseiller Naville soumet au comité la convenance d'encourager l'arrosage des prairies avec des engrais liquides il dit que cet usage est général dans le reste de la Suisse, qu'il produit les plus grands effets, et que nous seuls les négligeons — L'utilité de cette proposition est généralement sentie par le comité, aussi sur la proposition de Mons. le prof. Decandolle, arrête-t-il que l'on commencera par faire une instruction sur le mode le plus avantageux d'employer les engrais liquides, que cette instruction sera répandue autant que possible, après quoi l'année suivante on donnera des primes à ceux qui auront employé ces engrais de la manière la plus utile soit dans l'état liquide sur les prairies soit dans la composition de composts — Mons. le Président veut bien se charger de rédiger cette instruction pourvu qu'on lui fournisse les matériaux nécessaires, à cet effet, tous les membres de la Classe qui en possèdent sont priés de les lui transmettre —

Président nommé pr commission d'engrais de la ville

Le secrétaire représente la convenance de nommer un président pour toutes les commissions en général et pour celle sur l'extraction des engrais de la ville en particulier si l'on veut qu'elle s'assemble, le comité nomme Mons. le Cons. Fatio pour présider cette dernière ce dont il sera informé par le secrétaire

Ponts à bascule pr peser

Mons. le Conseiller Naville informe le comité qu'un particulier a offert de construire à ses frais dans l'intérieur de la ville un pont à bascule pour servir de poids public. Mons. le Cons. a pris des renseignements en France en Angre, et à Berne sur ces poids, la grande commodité lui en est démontrée, il estime qu'il seroit avantageux d'en établir aux octrois des trois portes de la ville et probablement l'on finiroit par mettre plusieurs des droits d'après le poids des choses : Quant à l'agriculture, ces ponts donne-

roient

de grandes facilités pour tous les objets dont la vente peut s'opérer au poids, tels que les pommes de terre, le bétail les moutons sans parler des fourrages qui se vendent déjà d'après l'usage au poids; en général les agriculteurs luttent désavantageusement contre les bouchers pour la vente de leur bétail, ces derniers d'après le coup d'œil exercé qu'ils possèdent se trompent rarement sur le poids réel tandis qu'il n'en est pas de même des agri=-culteurs. il seroit donc à souhaiter que l'usage s'éta=-blit de vendre au poids le bétail ps la boucherie. Les mou=tons peuvent se vendre de la même manière, on en fait entrer 30 : 40 sur le pont à bascule & on les environ=ne d'une barrière pour les peser, ce qui se fait avec facilité. D'après cet exposé le comité reconnoissant la convenance de cette proposition qui coincide avec les recherches que les comités d'industrie & d'agriculture ont été déjà obli=gés de faire à ce sujet, arrête que le Secrétaire écrira au Conseil Municipal de la ville de Genève pour appuyer la proposition faite par Mr le Conseiller Naville de l'établisse=ment de ces poids aux trois portes, et de faire comprendre que s'il n'y en avoit qu'un seul dans l'intérieur et qu'il devint d'un usage général, il seroit exposé à occasion=ner des embarras dans la ville

Charrue-taupe. Le Secrétaire présente un dessin de la charrue taupe dont Mons le Syndic Rieu fait don à la Classe avec des notes explicatives. — Lecture en sera faite à la Classe

Le comité fait l'ouverture d'un paquet qu'il trouve à son adresse; Ce paquet contient un mémoire sur la for=mation des meules à fourrage sans aucune lettre ni adres=se de l'auteur. — L'heure étant trop avancée pour en prendre lecture, cette lecture est renvoyée à la première classe

Meules de fourrage.

Par le même motif on renvoye au prochain comité le reglement pour le nouveau banc des agriculteurs qui étoit à l'ordre du jour de ce jourd'hui —

Séance de la Classe
de Mercredi 1er-7bre

Mons le Prof De Candolle Prisidt — Fazy Secrt.

Présens 23 Membres —

Le Secrtaire donne lecture des procès verbaux de 4. 11 et 25 aout, le premier est approuvé par la Classe & le dern^r par les membres présens de cette

Mémoires de la société royale d'agriculture

Mons Favre qui avoit bien voulu se charger d'examiner les deux Volumes donnés par la Société Royale de Paris rapporte que le Vol de 1822 a rapport presque uniquement aux irrigations et il cite les moyens les plus ingenieux que l'on a employés pour arriver à ce but, mais ils sont généralement peu applicables à notre pays. — Le vol. de 1823 est plus intéressant pour nous. il cite un concours qui a eu lieu pour la culture de diverses variétés de pommes de terre; les procédés employés pour la sacharification des féculles de pommes de terre; Il renferme un mémoire de notre collègue lui même Mons Favre sur la maladie du moutons dite le Piétin qui a obtenu le prix à la société roy.le: Il donne enfin le modèle d'une charrue belge qui a obtenu la médaille, et qui diffère de la notre en ce qu'elle a un coultre en avant et qu'elle est précédée d'une seconde petite charrue en avant du soc ordinaire laquelle enlève une couche de terre de quatre pouces de profondeur et la renverse au fond du grand sillon: cette charrue possède encore une crémaillère fort ingénieuse qui permet d'atteler plus haut ou plus bas selon l'exigence du sol — Après avoir ouï le rapport de Mons Favre, Mons le prisidt lui en adresse ses remercimens au nom de l'assemblée —

Sur prairies dans les montagnes —

M le Prisidt donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M^r Charles Kasthofer d'Interlaken inspecteur des forets où il traite particulièrement de la culture des plantes fourragères pour les montagnes élevées — Il estime que les plantes alpines, savoir l'onobrychis sauvage le plantin des alpes la Phelandre ne reussissent pas dans les plaines ni même dans les regions sub alpines où le trefle & les graminées donnent de meilleures recoltes; mais que ces plantes valent —

la peine d'être cultivées dans les hautes montagnes, là surtout où il se trouve des décompositions de roches calcaires ou schisteuses — Par contre il a semé ces plantes sur une montagne qu'il possède — mais dont le sol est argileux, et la neuste a été au dessous du médiocre —

Mr Karthofer observe que la sonte tardive des neiges cette année lui a donné l'occasion de connoître l'effet qui en resulte sur les graminées. Le Lolium pérenné qui avoit parfaitement reussi a entièrement péri, tandis que l'avenacelation & le Dactylis glomerata n'ont point souffert : Le trèfle sauvage (pratense) a beaucoup souffert de cet hyver qui a détruit même les gazons dans les hautes montagnes

Le Rutabaga a donné un bon rapport comme plante oléagineuse sur son alpe à 1800 pieds au dessus du lac de Thun par contre le colza n'a donné qu'un chetif rapport

La Hesperis Matronalis a parfaitement supporté cet hyver terrible —

Mr Karthofer passe de là, à la description d'un moyen employé dans les Alpes de l'Engadine & du Comté de Chiavenne pour se procurer du fumier sur les champs; les cultivateurs enlèvent dans leurs forêts de mélèze toutes les feuilles tombées avec la surface de la terre végétale sous de vieux arbres. Il estime que ce mode seroit très favorable dans de jeunes forêts mais qu'il peut s'employer dans de vieilles forêts en le faisant avec ménagement de 4 en 4 ans

Enfin Mr Karthofer envoye l'échantillon de bois d'un tronc d'arolle qui s'est trouvé à deux ou trois pieds de profondeur sous le sol d'un glacier, et qui n'a point de tout souffert quoiqu'il y soit resté peut être un millier d'années, les cercles concentriques de ce bois prouvent que la végétation étoit alors beaucoup plus forte que maintenant.

Mémoire de Clavel sur conversion de communaux en bois

Mr Pronier donne lecture d'un mémoire de Mr J. Clavel qui a pour but d'établir la convenance de convertir en forêts nos communaux. Il estime que cela devroit se faire par actions, et que l'on pourroit payer le terrain pris aux communes soit au moyen d'argent, soit au moyen d'un certain nombre d'actions

Mr Decrousaz invité à présenter le travail dont

il a été fait mention sur les mercuriales dit n'avoir pû le préparer, mais que serait pour la prochaine assemblée. Mr Gaudy souhaite que l'on y joigne les prix des ouvriers hommes et femmes, et Mons de Staël propose que l'on employe des moyens de publication plus prompts que le bulletin

Semer blé - dair

Le secrétaire donne lecture d'un rapport de Mons Mund sur la convenance de semer dair les blés - Il apporte en preuve un essai qu'il a fait l'an dernier — Il a divisé en deux portions égales un espace de 165 toises dans l'une il a fait semer à la volée du blé selon l'usage du pays, dans l'autre il a fait tracer des sillons à l'aide d'un petit cultivateur en laissant un espace vuide de 9 à 11 pouces et le même semeur a répandu dans ces sillons 15 ℔ du même blé, au lieu de 23 ℔ qu'il avoit mis dans la première portion

sur la 1re portion il a recolté 5 Gerbes & 170 ℔ beau blé
sur le 2e — — — 6 — — & 200 ℔ — " —

Cette expérience sera insérée au bulletin d'une manière plus détaillée — Mons le prieur dit que cela se rapporte avec les principes de Tull, que l'on a abandonnés parce qu'il les avoit exagérés en prétendant que par ce moyen l'on pouvoit se passer d'engrais mais il connoit un cultivateur à Lambon près Montpellier qui continue avec succès cette méthode il la bouve à la pêle son champ en le travaillant sur la largeur d'un pied et laissant l'autre pied vacant, par ce moyen il sème toutes les années sur le même champ, en cultivant l'année suivante la largeur qui étoit restée en repos — Mons de Constant ajoute qu'il faut envisager cette méthode comme celle d'un champ en jachère qui produit autant que s'il n'y avoit pas de jachère — Mons Bertrand dit que pendant quinze ans son père a fait labourer à la pêle et semer à l'espade il comptoit le coût du travail de la semaille par l'économie du blé.

Paragrêles

Mr Bellamy donne lecture d'une note qui lui a été remise par Mons Pasteur-Mallet sur les paragrêles - Cette note est extraite de la gazette de Lausanne elle cite quelques cas dans lesquels des paragrêles ont eu un plein succès, enfin elle donne les procédés nécessaires pour les établir — Cette note sera consignée dans les archives sous le N. 202

M. Pazy lit un rapport de Mon. le Syndic Tucker sur la charrue taupe auquel est joint le dessin de l'instrument —

Charrue-taupe

Mon. le Syndic n'a pas vu travailler l'instrument — mais il en a examiné les resultats, c'a.d, plusieurs rigoles faites le long d'un fossé où elles viennent aboutir. On a employé pour le travail 4 beufs & deux chevaux, le terrain étoit gras & dur, il y avoit une douzaine de ces rigoles à la distance de quelques toises l'une de l'autre, toutes ont reussi sous deux ou trois chacune finit en montant on doit toujours les faire de bas en haut du terrain, on s'en aperçoit à peine dans le pré & au bout de peu de tems, la ferte supérieure est tout à fait fermée — Le rapport sera consigné dans les archives sous le N°. 203 — Mon. de Steiel present à la séance ajoute que cette charrue lui appartient qu'il en a fait venir la ferrure d'angleterre et qu'il a fait executer le charronage lui même, elle a bien reussi il estime qu'elle va en descendant comme en montant, elle exige d'être chargée au talon par le poids d'un homme, ou par un sac plein de pierres ayant une tendance à sortir du sillon, la grande force qu'elle requiert est peu importante, puisqu'elle exige peu de tems pour son employ : une seule peut servir pour tout le canton — Les taupes ont trouvé moyen de s'emparer de ces conduits, mais il ne croit pas qu'il y ait grand inconvénient. Elle est, dit il, au service de la classe si l'on veut en faire l'examen ou des essais, mais il observe qu'il faut pour s'en servir commencer & terminer le sillon par un fossé — Mon. Pictet D^te ajoute que l'on pourroit commencer le sillon au moyen d'une creu fait à la pêle — La classe nomme Mess. Naville & De Chat^x pour en faire l'examen.

Mules à fourrage

Le Secrétaire presente à la Classe un mémoire qu'il a reçu sur la meilleure construction des Mules à fourrage ce mémoire étant long et ne pouvant être bien saisi qu'en ayant sous les yeux les figures qui l'accompagnent, on propose de le laisser sur le bureau pour que chacun puisse en prendre lecture individuellement & même l'emporter chez soi (N° 204) — Mr le Prés^t dit que l'heure étant trop avancée il renvoye à la prochaine séance la lecture du mémoire de M. Poled

sur le ver destructeur des vignes.

Dans la prochaine séance de la classe Mons Boissier de Prefargier fera un rapport sur la Moisson au moyen de la faucille & de la faulx

Comin) M. Pronier lit un mémoire de M. Clavel sur la convenance de former une société par actions pour convertir en forêts les communaux de ce canton

renvoyé au comité / 1825

Séance du Comité de Mercredi 1er. 7bre

Présens Mons. Delandolle Prsidt — Fazy Secrét.
Mrs. Bertrand — audeoud — Pictet De — Bally — Panchaud

Après la séance de la classe, le comité se réunit pour décider sur le 3e programme pour la meilleure culture des blés; Mons Fazy donne lecture du projet y relatif qui lui présente, lequel ne diffère des précédens que en ce que l'on fera faire des visites dans les communes où les autorités communales se refuseront de les organiser, afin que ces communes ne soyent pas privées des primes — Le programme est accompagné d'une lettre pour Mrs les Maires par laquelle le comité les prie de vouloir bien lui faire connoitre dans un bref délai s'ils ne jugent pas à propos d'organiser ces visites — Le comité après lecture approuve le programme & la lettre qui seront imprimés & envoyés aux communes par le secrétaire.

Programme pr la meilleure culture des blés.

Séance du Comité de Mercredi 15 7bre 1824 —

Présens Mrs Delandolle Prsidt — Panchaud — audéoud — Bertrand — Morin — Pochet — Fazy Secrét

Le registre des deux précédentes séances est lu & approuvé.

Le secrétaire présente une récapitulation des divers mémoires ou objets appartenant à la classe, qui ne lui ont pas été rendus, après avoir été prêtés à divers membres.

Objets prêtés & non rendus

Après examen de la lettre de M. Clavel sur la formation d'une société par actions pr convertir en forêts les communaux

Lettre de Clavel sur bois —

de notre Canton le comité charge son Secritaire de lui faire des observations propres à lui prouver que le resultat seroit fort différent de celui qu'il suppose —

Memoires de la Société Royale et d'agriculture

Mons le Prend.t présente la note des Volumes manquants aux annales de l'agriculture française & aux Memoirs de la Société Royale de Paris — le nombre en est encore considérable de manière qu'avant d'en faire la dépense le comité arrête d'inviter par la feuille d'avis les personnes qui voudroient donner ou vendre des volumes à en remettre la note.

nouveau catalogue

Le Secretaire informe le comité que Mons.r Pestre le chirurgien lui a demandé au nom de la Société de lecture si le comité étoit dans l'intention de faire faire un nouveau catalogue de ses livres ou seulement un supplement — On arrête de faire informer un nouveau catalogue pour lequel M.r le Prend.t s'entendra avec Mess.rs les administrateurs de la société de lecture

Plan p.r le nouveau bane des agricult.rs

Le comité passe le reste de la séance à examiner article par article le nouveau plan pour le service du bane des agriculteurs qui est présenté par M.r Fazy Ce plan est adopté comme suit — et le Secretaire est chargé de le transmettre au Conseil Municipal en lui expliquant les motifs et le desir que le conseil y apporte toutes les modifications qui pourront améliorer ce projet.

Service du nouveau banc

Conditions Generales

Aucune inscription ne sera reçue si elle n'est accompagnée d'un certificat renfermant un signalement exact de la bête qu'on veut faire inscrire & d'une déclaration que l'individu est établi dans le Canton.

On n'admettra jamais d'inscription de plus d'une vache ou de deux bœufs par personne. Aucune inscription ne sera reçue pour des personnes qui sont déjà inscrites au banc de Longemalle à moins qu'elles ne déclarent renoncer à cette dernière à dont il sera donné communication au banc de Longemalle.

Toute personne dont le sort aura désigné du bétail pour être tuée devra s'être informée du jour où la bête doit être amenée et elle devra être amenée le dit jour, sous peine de ne pouvoir plus se faire inscrire pendant un an et de perdre son tour.
moyennant une rétribution qui sera fixée par le Conseil Municipal, il sera désigné une personne pour porter l'avertissement du jour fixé à ceux qui le désireront trois jours à l'avance.
Toute personne dont le bétail aura été désigné pour le couteau et qui en aura disposé autrement devra en donner avis à l'Inspecteur de la boucherie au moins 8 jours à l'avance, sous peine de ne pouvoir se faire inscrire pendant 2 ans.
Toute substitution est autorisée entre les personnes qui ont du bétail designé par le sort, à la charge de faire inscrire cette substitution
Toute tête que l'on amènera pour le couteau devra correspondre parfaitement au signalement donné lors de l'inspection.
Toute fraude (si désignée) sera punie par la privation de la faculté de se faire inscrire pendant 3 ans.
L'Inspecteur de la boucherie aura le droit de renvoyer les bêtes qu'il ne trouvera pas suffisamment en bonne viande
Il y aura appel de sa décision auprès de Mons. l'Auditeur des boucheries.

Système relatif au moment de l'ouverture du nouveau bail en supposant qu'elle ait lieu le 1er Janvier prochain ou à toute autre époque

---

L'inscription sera ouverte pour les mois de Janvier Février et Mars chaque personne indiquera le mois dans lequel elle désire que l'on inscrive le bétail qu'elle présente.
On mettra pour chacun des mois tous les noms sur des billets et on tirera au sort des billets numérotés jusqu'à la concurrence de 20 têtes de bétail (ou même moins) pour chacun des mois de Janvier Février & Mars.
Ceux dont les noms ne seront pas sortis dans le premier ou second mois pourront se faire inscrire pour le suivant.
On donnera le N° à la personne qui l'aura obtenu, le bétail sera tué par ordre de Numéros.

S. S. V. V.

Système pour la suite

Chaque mois on tirera au sort les noms des personnes qui se présenteront pour faire tuer leur bétail à dater de deux mois depuis cette époque ainsi ontirera.

Le 1er février pour le service du mois d'avril
le 1er mars pour le Do — " - may
le 1er avril pour le Do — " Juin

A cet effet on fixera à Varanne un nombre un peu supérieur à celui dont la vente sera probable dans le mois et on tirera au sort jusqu'à la concurrence de ce nombre.

Les bêtes que le sort aura désignées pour le couteau et qui n'auront pas été tués dans le mois déterminé seront mises en tête du mois suivant pour la boucherie et leur nombre sera déduit pour le tirage du dit mois de celui que l'on supposera nécessaire pour compléter les besoins du banc.

Les bêtes présentées pour le couteau et que le sort n'aura pas désignées, ne jouiront d'aucune faveur pour les autres mois mais elles pourront être représentées les mois suivans et les certificats serviront dans ce but pour le terme de 3 mois, sans avoir besoin de renouvellement. —

Certificat qui doit être imprimé & envoyé dans les communes

Je soussigné domicilié dans la commune de . . . . . déclare que . . . je . possède . . . . . .

âgé . . . de
Couleur de la tête . . . . marque
Couleur de l'avant-main — "
Couleur des côtés . . . . "
Couleur de la croupe . . . . "

Fait à . . . le

Je soussigné maire déclare que le nommé . . . habite dans la commune de . . . . et qu'il y tient du bétail.

Séance de la Classe de Mercredi 5e octobre 1824

Présens 22 Membres —

Mr le Prof. De Candolle Présidt, — Fazy Secrt

Lecture est donnée du Registre des Séances des 1er & 15e ce premier est approuvé par la Classe & le dernier par les membres présens du comité

Don d'un ouvrage par M. Viguet.

Mr le Présidt communique une lettre de Mr Viguet le regent, par laquelle il offre à la Classe en don le dictionnaire d'agriculture de Thaer — Le Secrt est chargé de lui adresser une lettre de remercîemens.

Etalon âne

On lit une lettre de Mr Lullin d'Evordes, qui recommande l'achat d'un étalon-âne soit pour améliorer la race de ces quadrupèdes soit — pour obtenir de beaux mulets avec les jumens du pays : d'après les informations qu'il a prises on peut en obtenir dans les montagnes de Gênes d'aussi beaux qu'en Toscane, on payeroit 30 à 50 louis d'or un étalon de toute première espèce et seulement de 15 à 18 louis un âne de bonne race & de bonne taille ou 12 à 15 louis une belle anesse : Mrs De la Rive de Gênes voudroient bien se charger d'acheter la commission : Mr Lullin offre si la Classe fait venir un âne de faire venir lui même une anesse pour son compte afin de maintenir la race dans le pays — Nous ne retrouvons pas ici la discussion qui eut lieu à la suite de cette proposition sur la convenance d'obtenir des mulets au lieu de poulains, vû qu'on la trouvera déjà retracée dans des séances antérieures, Nous dirons seulement que l'opinion de Mr Favre est que le mulet consomme un tiers de moins de nourriture qu'il est plus robuste & vit plus longtems par contre il est généralement vicieux, il est sujet à des maladies aigues et à de mauvais pieds — Mons Monod dit — avoir eu longtems chez lui un âne d'une très belle espèce et que néanmoins on ne lui a point amené de jumens à faire saillir, ce qui

lui soit supposer que l'on ne reussiroit pas mieux maintenant — Cet objet est renvoyé à l'examen du comité

Essai à faire sur la charrue taupe.

Mons le Cons. Naville informe la classe que Mr de Staehe ne pouvant lui laisser plus longtems la charrue taupe il y a necessité de faire promptement les essais desirés en conséquence il propose que l'essai se fasse lundi prochain à 1h après midi à sa campagne de Bel-air et avis est adopté & la feuille publique en donnera information aux membres de la classe

Lettre de Bonnet sur gonflement de bétail —

Le secretaire donne lecture d'une lettre de Mr Bonnet pere de Chene qui décrit les moyens les plus avantageux pour guérir le gonflement du bétail; — Le secretaire est chargé de lui écrire une lettre de remerciemens & de le prévenir que les mêmes détails qu'il donne se trouvent presqu'entiers dans les N 4 & 5 du bulletin —

Essai de charrues belges doubles

Mons Boissier de Ruth présente un rapport sur des essais comparatifs de charrue qui ont eu lieu chez lui, entre la charrue belge ordinaire & les charrues belge doubles fabriquée par Forestier de Moiry & Chalut de Nuvenaz Le tems fut défavorable cependant l'on a pu en voir assez pour juger que ces charrues doubles cheminent d'une manière satisfaisante — Voici le résultat d'après le Dynamometre

	Larg.r de raye	Profond.r	tir
Charrue simple — —	12 pouces.	7 pouces	650 à 700
Charrue double de Forest.r	12 "	7 . "	700 à 800
" — de Chalut .	14 "	8 "	800 à 900

Mons Boissier joint à son rapport les dimentions détaillées de ces charrues, par lesquelles on voit — que celle de Forestier est généralement plus légère & sous des formes moindres relativement à la grandeur & à l'écartement des oreilles que celle de Chalut. Cette dernière en outre est pourvue d'un mécanisme assez comode, soit pour tourner les ~~oreilles~~ cornes, soit pour monter & descendre le sabot

On essaya encore chez Mr Boissier la comparaison d'une charrue courante à oreilles d'fer, mais elle ne pouvoit entrer

aucunement en lutte avec les autres ni pour la bonté, ni pour la profondeur ni pour la propreté de l'ouvrage, outre qu'elle croit tirer de 2 à 300 de plus. il est vrai que la charrue en question a toujours été regardée comme mal fabriquée Mr. Dombasle convient que dans tous les terrains plats et dans ceux où il convient de former des billons, la simple belge est préférable mais aussi que partout où d'après l'habitude et les localités, (surtout lorsque les terrains sont en pente) on est appelé à employer la charrue courante quelle qu'elle soit, alors la double belge la remplace avec avantage —

Mr Gazy ajoute qu'il a été présent à ces essais, et qu'il a vu avec un plaisir véritable que les charrues doubles marchoient non seulement mieux qu'on ne peut le supposer mais même qu'elle marchoient d'une manière tout à fait satisfesante, étant fermes dans la raye se maniant avec facilité par le bouvier et faisant un ouvrage bon et propre — La charrue de Schaleed est certainement plus soignée que celle de Roville et plus forte, mais aussi elle doit être nécessairement plus chère à acheter ce qui est un inconvénient quant à lui, il ne croit pas, this générale, que la charrue belge doive être bien forte ni pesante

Relativement aux observations qui ont été faites sur la largeur de la raye il ne doute pas de leur exactitude mais ~~pour~~ ce n'est pas la raye qu'il faut mesurer vu qu'elle indique seulement le degré d'écartement du bout de l'oreille, c'est la tranche soulevée qu'il faut mesurer, or, le tems n'ayant permis de faire qu'un seul tour avec chaque charrue, il étoit impossible de mesurer une seule tranche avec quelque degré d'exactitude deux ou trois tours au moins auroient été nécessaires pour avoir une largeur moyenne : Il croit donc qu'il ne faut pas prendre les mesures de largeur que l'on a prises comme des mesures absolues, et après avoir suivi ces essais avec attention

il estime que la largeur de la tranchée déplacée par l'une à l'autre des charrues doubles, doit-avoir été à peu près la même — après avoir ouï ces deux rapports la classe décide qu'ils seront insérés dans le bulletin, avec les prix contants des charrues lorsque les fabricants les auront fait connaître — Quant à l'encouragement à donner aux inventeurs, la classe renvoye au comité —

machines à battre le blé —

M. Fary attire l'attention de la classe sur les machines à battre le blé, il voit avec plaisir que l'introduction de bons instrumens commence à se faire dans notre canton, et croit qu'il ne faut pas négliger la susdite machine. il ne connoit dans l'économie rurale rien de plus fatigant que la lenteur avec laquelle on bat les grains dans notre pays ni aucun procédé qui entraine autant d'abus. et peut être autant d'occasions d'immoralité. Il y auroit dit il, des convenances particulières à encourager tous les procédés propres à faciliter et encourager l'économie rurale par les mains des personnes aisées de notre pays, et qui peut être un des moyens à employer — On ne peut s'attendre à ce que des particuliers fassent des essais coûteux à leurs frais pour introduire des machines mais il croit qu'il est tout à fait dans la mission du comité de faire pour cela les dépenses nécessaires, qui tombent ainsi d'une manière imperceptible à la charge d'un grand nombre avec de pareilles vues, il a parcouru tous les livres où il pouvoit trouver des renseignemens sur les machines à battre usitées dans divers pays, et il en a réuni les détails principaux en forme de rapport qu'il présente. Le sommaire est que ces machines sont très en vogue en Angleterre surtout dans le nord, qu'on en fabrique depuis le prix de 10 Guinées pour les petites exploitations jusqu'à celui de 600 Guinées pour les grandes fermes, qu'on en fabrique même plus en grand pour le service du public et que la dépense alors s'élève à peine à demi penny par boisseau

de bott pour la main d'œuvre — Sir John Sinclair est un des grands promoteurs des machines à battre en général

En France Mrs Frères-Jean de Lyon en fabriquent à raison de ℔1200 qui réussissent bien — M Jeandeau à Chalons en établi d'autres sur un modèle qui se trouve dans l'école des arts & Métiers — M Mollard aîné à Paris en a établi une fabrique qui en a déjà produit un grand nombre — Enfin on en a fait venir une de Suède qui est toute en fonte & par conséquent peu sujette à se gâter elle fonctionne bien chez un Mr Vanier près de Rouen elle a coûté ℔1631 rendue en France son produit journalier est de 3500 à 4000 Kilog de blé rendu criblé & vanné — soit 70 à 80 ℔ x d. Mare — M Pagy termine en exprimant le désir que le comité prenne tous les renseignemens nécessaires soit en France soit en Angr sur ces machines, & sur la convenance qu'il y auroit de les introduire chez nous. — Généralement ceux qui les emploient à l'étranger disent y trouver les avantages suivants

1° une grande économie dans la main d'œuvre
Point de dommage par les rats dans les greniers
Un blé plus propre qui se vend d'avantage
La facilité de vendre plus promptement soit pr semences soit dans les momens favorables.
l'évitation de vols
l'économie de l'entretien des aires.
Une meilleure paille pour la nourriture du bétail.
Un plus grand produit en grains car l'expérience a prouvé que les machines battent mieux que le fléau on obtenoit 1/20e ou 1/15e de grain de plus —
La faculté de pouvoir sauver les blés parce qu'il ne s'échappe rien du battage. d'économiser les liens, & d'éviter le dommage que leur coupe occasionne dans les forts.

à la suite de cet exposé quelques personnes élèvent des doutes sur la convenance de ces machines dans notre pays, d'abord vû la petitesse de nos exploitations, ensuite vû la convenance de ne pas ôter à cette branche d'occupation aux ouvriers en hyver on répond sur ce dernier point — qu'une pareille objection s'applique [illegible]

à toutes les machines quelconques, & que cependt l'expérience a prouvé leur utilité, d'ailleurs nous devons chercher les moyens d'économie plus particulièrement dans notre pays, où la cherté à la qualité de nos terres nous produisons déjà trop contusivement outre le haut prix de la main d'œuvre

L'examen de cet objet est renvoyé au comité —

Séance du Comité de Mercredi 27 Octobre 1824.

Présens Mrs Delandolle Presidt — Mrs Pictet Dr Cons — Bertrand — Mottier — Audeoud — Morin — Theremin — Collaudon — Constant — Pozy Secrte —

achat à faire d'un étalon-ane

Le Secrétaire donne une nouvelle lecture de la lettre de Mr Lullin d'Evordes au sujet de l'achat d'un étalon-ane; après une nouvelle discussion sur le fond à la suite de laquelle la convenance de cet achat est adoptée, l'on passe à l'examen de la question de savoir si l'on engagera les agriculteurs du canton à profiter de l'occasion pour faire venir des anesses de même race. Mais cette question est résolue négativement par le motif que ceux qui se procureroient ainsi des anesses, auroient long à attendre que les autorisât à les faire saillir par l'étalon-ane de la classe et comme il est reconnu que dans un pareil cas ils réfusent souvent ensuite de servir les jumens, on ne veut pas courir le chance de manquer le but principal qui est celui d'établir l'industrie de l'élève du mulets — En conséquence le comité arrête que Mr Lullin sera seul autorisé à faire venir une anesse pour laquelle on lui permettra le service de l'étalon et qu'en même tems on l'engagera à demander qu'elle soit pleine — Le comité détermine encore que le prix de l'ane ne pourra excéder celui de trente louis rendu à Genève, et que Mr Lullin est nommé comissaire pour pouvoir cet achat — Le dernier point à fixer est celui du local où l'animal sera entretenu, mais il n'offre rien d'urgent et l'examen en sera soumis à la classe

Etalon barbe

M. Fazy profite de cette occasion pour dire que l'Etalon barbe de la classe continue à faire bon service à qui il a couvert à peu près le même nombre de jumens que l'an dernier soit 36 ce qui est à peu près la quantité que l'on en peut exiger ——— ses poulains réussissent bien

Commission donnée pour taureaux de Schwitz

Le Secrt rapporte que conjointement avec M. Favre et conformément aux intentions du comité il a donné la commission suivante à M. Bauman pour amener les taureaux de Schwitz, savoir huit taureaux si le prix est de huit louis & au dessous et six seulement si le prix est de neuf louis ils doivent être rendus à Genève pour ce prix là, être de la race brune de Schwitz, de l'age de 18 mois du meilleur choix pour la monte & notamment les pieds doivent être bons, les jarrets larges, la tête peu lourde la queue effilée & le cuir mince. leur arrivée si elle a lieu sera dans les premiers jours de novembre Bauman n'est pas engagé à cette fourniture s'il ne peut les procurer à ces prix, mais il est probable qu'il le pourra. après cette communication, le comité charge M. Lochet qui veut bien prendre cette peine de préparer un local près de la ville pour les recevoir lors de leur arrivée.

avis taureaux

Le Secrt informe le comité que personne n'a encore fait de demande pour les taureaux malgré l'avis qui a été mis sur la feuille & il propose que l'on fasse une affiche pour envoyer dans les communes. Cet avis est adopté. en même tems M. Mottier annonce qu'il est chargé de faire la demande d'un taureau pour M. Lapaire de Nilette et Mons. Thevenin fait la même demande pour son propre compte. avec ledit avis le secrétaire enverra dans les communes le 32me programme —

Noria tourbillon

M. le Prsdt rappelle qu'il avoit été chargé de prendre des informations à Mont/s sur le noria-tourbillon en réponse on lui a envoyé un imprimé qu'il présente et —

et dont Mr le Sous Pcteur Dr présent à la séance se charge pour examiner et rapporter.

Imprimé pr engraissem.

Mr Fazy présente l'imprimé du programme mémoire couronné de Mr Favre sur l'engraissement du bétail, l'impression a été faite par Mr Pachoud et il offre d'en remettre un certain nombre à bas prix à la classe — Le comité charge son secrét. d'en acheter 250 ex, s'il peut les obtenir à 6 Sols qu'pour être distribués aux membres de la classe et donnés avec les primes le printems prochain.

Programme pr fourmis

Le secrét. rappelle la convenance de donner suite au programme offert par Mr Mathieu pour la destruction des fourmis et le comité charge Mons le Prés. et le Sr prés. assistés de Mons Hubert pour la rédaction qui doit précéder le programme —

Le secrét. donne lecture de l'analyse faite au mois d'août dernier par Mons Bellamy de sept brochures données par la Société Royale d'agriculture de Paris ...

Le N 1 est un annuaire qui n'entraine aucune discussion dans le comité

Il en est de même du N 2 qui est la description d'une presse propre à retirer le miel des gateaux de cire à exprimer avec une petite vendange l'huile d'une petite recolte de graines et à séparer le tirage rapidement —

Le N 3 est la description de la machine écossaise à battre le blé dont il sera question ultérieurement.

Le N 4 est un résumé des expériences faites par le comte Dejean, pour la conservation illimitée des grains et farines.

Faire caisse pr conserver blés

La discussion étant ouverte sur cet objet et la convenance de faire des essais sur ce principe étant adoptée, on charge Mr Fazy de s'entendre avec l'administration de l'hopital pour déposer dans ses greniers une caisse d'environ dix cubes que Mr Fazy fera faire aux frais de la classe, et qu'il engagera l'hopital à remplir de grains telle amie en annonçant l'intention d'en faire faire une pareille chaque année pendt un certain tems, et en garantissant à l'hopital toute perte de grain qui pourroit en résulter —

Pompes d'arnollet

Le Mémoire N 5 est relatif aux pompes du système de arnollet. Ce mémoire est renvoyé à Mr Delfontant qui voudra s'est occupé de ce sujet, pour voir en rapport il pourroit nous être applicable

Le N 6 est un mémoire sur la fauchartification des fécules par Mr Dubrondfault. il n'entraine pas de discussion seulement Mr. Fazy annonce que la fabrique de rapure de pommes de terre, recommencera l'hyver prochain à Carouge

Le N 7 est contient les divers programmes de la société Royale pour 1824 & 1825 — Dans le nombre, le comité voit avec plaisir un programe pour la distribution de la fécule & une autre pour l'invention d'une machine à égrener le trèfle & à nettoyer sa graine — Le comité s'étoit préalablement occupé de ces deux sujets importans pour lesquels il avoit pensé à publier des programes, et il retrouve par ce moyen dispensé de le faire —

machine à battre les grains

après avoir achevé la lecture de l'analyse ainsi faite par Mr Bellamy, le comité arrête de consigner sur le registre les remercimens qui lui sont dus pour son travail —

Mr Fazy rappelle au comité l'exposé qu'il a présenté dans la dernière séance sur les machines à battre le blé, et il retrace les motifs de convenance pour l'introduction de ces machines. il observe que c'est précisément dans les attributions de la classe de couvrir les risques d'une pareille dépense il croit qu'il faudroit s'arranger pour en placer une de préférence dans un village peu éloigné de la ville et dont les habitations sont rapprochées, pour qu'elle pût servir à divers agriculteurs, (comme le village de Lancy par ex:) et l'on pourroit prendre dans cet but des arrangemens pour le local avec un particulier qui recevroit la machine.

après ce nouvel exposé, nul ne contestant la convenance de faire l'essai de machines à battre le blé, il y a lieu seulement à commencer par prendre toutes les informations nécessaires afin de se procurer la machine la meilleure & la plus applicable à nos localités, sur quoi Mr Fazy demande à être autorisé à écrire en divers temps en Angr. France ou Suède, en

sa qualité de secrétaire de la classe ce qui lui est accordé, et en attendant Mr le Prof. Delandolle qui fait un voyage par Lyon se charge de voir Mr Pierre-Jean qui fabrique ces machines ainsi que Mr Jeandeau à Chalons s/s qui fabrique sur le modèle placé au conservatoire de Chalons

---

Séance de la Classe du 3 9bre 1824.

Présens 26 Membres.

Mr Bellamy faisant les fonct.s de Présidt. Fazy secrét.

Le registre du 5. 8bre est lû par le Secrét. et approuvé par la classe. Celui du 27. 8bre est approuvé par les membres présens du Comité

Service des ânes

à la suite du registre Mr Desfontaines observe, qu'il croit que le service des ânes seroit avantageusement remplacé par des petits beufs attelés seuls à une brouette, qu'ils seroient plus forts et ne consommeroient pas beaucoup plus. — On répond ~~on répond~~, que l'on ne pourroit jamais obtenir la même promptitude avec des beufs pour le service des laitières. D'ailleurs ils conviendroient beaucoup plus. Mieux vaudroit si l'on vouloit atteler du bétail employer des vaches —

Placement de l'âne-étalon

Mr le Prisdt. soumet ensuite la question de savoir où l'on placera l'âne étalon. On émet le vœu qu'il soit placé dans un lieu central, non seulement pour éviter sa communication avec des ânesses, mais encore pour la commodité publique. Sous ce rapport Genève seroit l'endroit le plus commode mais comme il lui manqueroit l'occasion de faire de l'exercice on propose la ferme de Mr Duval près de l'ancien pont d'arve si le fermier veut s'arranger pour le prendre. — On propose encore de l'offrir à l'administration de l'hopital et Mr Kunkler veut bien se charger de lui en parler.

Mr Borrin annonce que Forestier a fixé le prix de la charrue double à 24 Lrs de brabant, et il demande qu'il lui soit décerné une récompense pour son invention. — On observe en

risons que cette invention est assez important pour mé-
=riter un encouragement, mais la question est de savoir
Prime à Forestier Si Chalut n'a pas le même mérite — M. Morin replique
que Forestier en est évidemment l'inventeur puisque une
commission avoit été nommée antérieurement pour exa-
miner cette charrue, que le domestique de M. Bonsoir de
Ruth vint avec les commissaires, et qu'il est probablement sur
les informations qu'il en a données à Chalut que celui-ci la
spécule — M. Audoud appuye cette opinion en disant
qu'il étoit l'un des commissaires, et qu'il signala quelques dé-
fauts. Or ces défauts se trouvant corrigés dans la char-
rue de Chalut il paroit évident que sa fabrication est pos-
térieure à celle de Forestier — M. Pauthaud estime
qu'avant de donner une récompense il faut bien s'assurer
si l'invention est absolument neuve pour lui a des motifs
pour ne pas le croire — La classe renvoye la décision
au comité

Charrue taupe M. Fazy dit qu'il a assisté chez Mr. le Conseiller Naville à
l'essai de la charrue taupe — Le succès a été aussi complet
qu'on peut le désirer dans les prés. Mr. Naville vouloit abondamment
par les trous que la charrue avoit formés, et ils ont continué
depuis lors — Tout annonce que cet instrument est une
introduction utile dans notre pays — Quant aux chau-
=mes l'essai n'a pas eu le même succès les trous paroi-
=ssant s'être promptement bouchés. — M. Pictet Dr. ajoute
qu'il croiroit utile de faire faire cet instrument soit comme
dépôt soit pour l'usage des membres de la classe — On
exprime en même tems le désir que M. Naville fasse un
nouveau rapport sur le sujet en y consignant les résul-
=tats de l'opération jusqu'au jour où il le fera —

Fumure de pommes de terre Mr. Bellamy fait un rapport sur la plantation
des pommes de terre qui ont été fumées avec de la bâle de
blé et de la poussière de foin conformément au 21e bulletin
Il résulte de ce rapport que les pommes de terre avec fumier
ont rapporté en mesure 6 pour un, et en poids 7 pour un: Celles avec
fumière de foin 6 1/2 pour un et en poids 7. 3/8. Celles sans aucun
engrais 4. pour un et en poids 5 1/4.

L'emploi de la poussière de foin, paroit donc évidemment avantageux — Mon Bellamy l'avoit placée ainsi que la balle de blé par dessus la pomme de terre & il croit qu'il auroit mieux valu la mettre par dessous, la quantité employée étoit de deux petites poignées par creux — M^r Pictet croit que la convenance de placer et engrais dessus ou dessous dépend de la saison — M^r Audeoud dit avoir mis sur un certain nombre de pommes de terre de la poussière (soit fond de grange) outre la fumure ordinaire et que cela lui a donné un produit d'un douzième de plus — M^r Lullin d'Avordes dit que vû l'humidité du printems il n'a pas enterré ses pommes de terre mais il les a placées sur le terrain en les renversant légèrement, puis il les a buttées deux fois & son produit a été de 6/2 pour 1

Mercuriale

M^r de Constant présente un prix courant qu'il a rédigé et qui renferme le cours non seulement des grains & fourrages mais encore d'une foule d'objets relatifs à l'agriculture et il demande que l'on nomme un comité de trois personnes qui soyent chargées de présenter chaque mois un prix courant semblable pour l'utilité de la classe. Tous les membres de la classe se réunissent pour sentir l'utilité d'un travail semblable mais la difficulté est de trouver des personnes qui veuillent bien s'en charger. Quant à la discussion dans la Classe si elle avoit lieu sur chaque article elle prendroit beaucoup trop de tems — L'examen de cet objet est renvoyé au comité

Dons de livres

Le secrétaire annonce que M^r Pictet D^te & Pasteur Mallet ont fait don à la classe d'un certain nombre de livres d'agriculture pour lesquels on leur doit des remercîments —

Séance levée

Séance du Comité du mercredi 17me 9bre 1824.

Présens Mrs De Candolle Présdt. Audeoud, Ardet, Bertrand, Morin, Nectoux.
Pictet Dr. Thremin, Sanchaud, Pouy, Motier, Bellamy fils, Constantin de Secrte.

Mr le Présdt fait lecture d'une lettre de Mr Tavay, qui annonce que les Taureaux de Schwitz sont arrivés la veille, qu'on lui a dit, que leur prix seroit de 10 louis, quoique la convention conclue avec Mr Bauman ne permit l'achat qu'à neuf louis, et qu'il en est arrivé sept, quoique la demande du Comité au prix de neuf louis ne fut que de six.
La discussion est ouverte sur ce qu'il convient de faire, et sur l'observation que le Comité n'a aucun document certain sur le prix coûtant des Taureaux, non plus que sur leur qualité, leur âge, et leur santé, l'on arrête.
1° de nommer Mrs Tavre, Ardet et Audeoud, Pouy et Motier, pour examiner les Taureaux et faire un rapport Samedi à une Séance du Comité, convoqué pour cet objet.

Taureaux de Schwitz.

2° de charger Mr le Président d'écrire à Mrs Walser et Bauman qui avoient été chargés de cet achat, pour leur demander, quel est le nombre des Taureaux achetés par eux pour le Comité, et à quel prix ils reviennent, les prévenant, que des Commissaires sont nommés pour l'examen de ces animaux, et qu'il leur sera fait Samedi prochain une réponse définitive sur cet achat, d'après les bases de la convention faite avec eux.
Mr Bellamy est chargé d'écrire à Mr Tavre, pour le prier de se transporter à Chatelaine, examiner les taureaux, et faire son rapport au Comité Samedi prochain.
Il est ensuite fait lecture d'une lettre de Mr Forel fermier de Mr. Naffzé à Puplinge qui annonce qu'il a à vendre dix rejettons du Verrat que le Comité a placés chez lui.

Verrat de Forel

dont cinq mâles et cinq femelles, âgés d'environ deux mois très gros pour leur âge, de même nature, et même poil que le Verrat, ~~il en offre la vente~~ arrêté d'en insérer l'avis au Bulletin.
Mr le Président offre à la Classe de la part de Mr Matthieu Bonafous de Lyon deux brochures; l'une sur la culture du Mûrier, l'autre sur l'éducation des vers à soye.

Brochures offertes à la Classe

Mr le Président dit qu'il a vu à Lyon dans les magasins de Mrs les Frères Jean la machine à battre le blé, il l'a vu manoeuvrer dans les magasins, elle lui a paru simple, et facile à faire mouvoir; Elle crible le blé en même

Machine à battre le blé.

tems qu'elle le bat, par un mouvement de rotation qui jette à quelques pas de la machine les plus gros, et les meilleurs grains, à une distance plus rapprochée le grain inférieur, tandis que la paille tombe près de l'instrument. Daprès des informations, il croit qu'on l'obtiendroit à bon. frans Mrs Frères Jean lui enverroient une description détaillée de la Machine, d'après l'examen de laquelle le Comité pourra se décider, Renvoyant à ce moment à ~~prendre une résolution~~ en délibérer.

Le Comité s'occupe ensuite de la proposition de Mr D. Cantant de faire rédiger par un ou trois membres de la Classe un prix Courant général, qui

Mercuriale.

seroit lu ~~à chaque~~ aux Séances de chaque mois, et soumis à l'examen des membres de la Classe; les observations déjà faites à la dernière séance se renouvellent au Comité. La difficulté du choix des personnes chargées de rédiger ce prix Courant; Aide de Jugement de la fidélité générale des prix; La discussion très longue, ~~souvent~~ inévitablement trop longue qui viennent nécessairement suivant la qualité des denrées vendues, que feroit naître la diversité d'opinions sur le prix de chaque objet, d'où résulteroit une perte de tems considérable, presque toujours inutile, et souvent fâcheuse, en ce qu'elle pourroit détourner les membres de la Classe d'assister aux Séances. L'on fait observer de plus, que les différences de prix que l'on croiroit observer entre ceux énoncés, et ceux que les propriétaires auroient obtenus pourroient faire naître des soupçons fâcheux entre les propriétaires et leurs agens, et occasionner dans la Classe des discussions d'intérêt personnel auxquelles elle doit toujours rester étrangère. Après ces considérations, le Comité ajourne un examen plus approfondi de la question.

Mr Bellamy poursuivant le rapport qu'il a fait à la dernière

Fumure de pommes de terre.

séance. Sur la fumure de pommes de terre, par les débris de grange, et par la balle de blé, dit qu'il vient d'arracher les pommes de terre de dix Sept sillons, plantés du 19 au 24 Juin, dans une terre fortement argileuse, basse, et humide.

Deux sillons étaient sans aucun engrais.
Deux sillons avec balle de blé
Sept sillons avec poussière de foin.
Dix avec fumier.

Le produit total de ces dix Sept sillons a été de 8 1/3. par un Mr Bellamy ~~dit~~ ne peut donner des résultats comparatifs exacts, comme ceux dont il a rendu compte à la Classe, mais il croit important de remarquer que non seulement les sillons avec balle de blé ont donné des pommes de terre plus égales en grosseur, et en aussi grande quantité au moins, que ceux avec poussière de foin, ou fumier, mais que l'analyse microscopique de celle-ci faite ces derniers jours après de longues pluies a été ~~était~~ longue, et contenu, parceque les Tubercules étaient enveloppés de terre, et confondus avec elle; celle des pommes de terre avec balle de blé l'a fait faite avec la plus grande facilité, les tubercules étant tous propres, encore revêtus de la balle, et agglomérés autour de la plante.

~~L'on observe~~ L'on observe que l'avantage qui vient d'être signalé est peut-être dû, en partie, à deux causes accidentelles: Savoir la nature du terrain argileux et humide, et la saison si abondamment pluvieuse. Peut-être dans un terrain léger, et par une température sèche, ce même engrais n'aurait pas produit un résultat aussi favorable, ~~mais il faut~~ cependant ~~il~~ peut regarder comme utile, et économique ce moyen d'engrais, d'une matière restée jusqu'à présent sans emploi positif.

Récompense accordée à Forestier et Chalut.

Mr Morin renouvelle la proposition d'accorder une récompense à Mr Forestier de Meyrin comme inventeur de la double Charrue Belge. Sur quoi un autre membre propose d'en accorder une aussi au Sr Chalut, qui a perfectionné cette double charrue, et qui l'a exposé en même temps que Forestier.

Mr Morin en appelle à la mémoire de tous les membres du Comité,

et aux Registres, pour établir l'antériorité de date du travail de Forestier sur celui de Chalut, ce fut sur un premier rapport fait par lui sur le Charrue de Forestier que le Comité nomma des Commissaires pour l'examiner, et les légers perfectionnements introduits dans la Charrue de Chalut ne furent, disent Mrs Morin et Audiffred, que le résultat des observations faites par ce dernier sur la Charrue de Forestier, en présence d'un Ouvrier de Chalut. Ces Mrs sans s'opposer à ce qu'il soit aussi accordé une récompense à Chalut, croyent qu'elle doit être inférieure à celle pour Forestier.

Récompense à Forestier et Chalut.

Après une discussion qui paroit constater l'antériorité du travail de Forestier, le Comité considérant qu'il convient d'encourager les ouvriers à la fabrication de nouveaux, et de meilleurs instrumens d'agriculture, que Forestier s'occupe depuis plusieurs années du perfectionnement de plusieurs de ces instrumens, qu'il y a dépensé à ces essais d'assez fortes sommes, que Chalut ~~et qu'il paroit avoir eu le premier l'idée du travail de la double charrue Belge~~ et qu'il paroit avoir eu le premier l'idée du travail à l'extirpateur dont nous devons une double Charrue Belge, travail dont notre Député Collègue Macket s'étoit longtems occupé sans succès; considérant qu'il est possible que Chalut se soit occupé de cette double charrue à peu près en même tems que Forestier, qu'il y a ajouté quelques perfectionnemens utiles, qu'il s'efforce aussi d'améliorer et perfectionner divers instrumens aratoires. 1°. Qu'il sera accordé une récompense à Forestier et une à Chalut. 2°. Que celle à Forestier sera supérieure.

La discussion est ouverte sur la nature de la récompense à accorder à Forestier; Un membre propose qu'il lui soit fait par la Classe, un prêt de 1200. francs pendant 3 ans

à l'intérêt de 3 %. Cette Somme serait hypothéquée sur la maison de Forestier.

Il faut observer, que la maison et les magasins de Forestier entiers ayant peu de tems détruits par une incendie qui a consumé ses outils, ses chars = bancs ce qui le met hors d'état en ce moment de pouvoir aux nombreuses demandes d'instrumens qui lui sont faites.

La sureté du prêt hypothéqué sur une maison neuve est hors de doute, et puisque la Classe a de l'argent en dépôt chez un banquier, il ne voit aucune raison qui puisse mettre obstacle à placer une petite somme d'une manière encore plus sure.

Récompense à Forestier et Chalut.

Le recouvrement du Capital et des intérêts de cette somme sera non seulement facile, mais utile à nos établissemens agricoles. Dans chacun avec espèce de conservatoire, nous serons appelés à faire construire des modèles d'instrumens, nous les ferons faire par Forestier qui s'acquitera ainsi envers la Classe d'une manière utile pour elle et pour lui. Il n'est point à craindre, que par voie de conséquence, d'autres personnes demandent aussi des emprunts, parceque le prêt étant fait à Forestier comme récompense d'invention utile, il faudrait avoir le même droit pour prétendre à la même récompense.

D'autres membres font observer, qu'un prêt par hypothèque entraîne des formalités, et peut entraîner des procès qui sont tout à fait incompatibles avec l'institution de la Classe; que le dépôt de certaines sommes chez un banquier ne peut être assimilé à un prêt à long terme sur hypothèque. Le premier n'est qu'un dépôt momentané et toujours disponible dans une caisse de confiance. Une fois cet exemple de prêt donné, on verrait se renouveller des demandes semblables. En bien, il est peut-être douteux d'après la nature de la dotation de la Classe, que le Comité ait le droit, sans consulter le Cons.t d'Etat, de placer une somme quelconque par hypothèque, et il serait à craindre, lorsque ce placement serait connu, qu'il ne

Récompense à Forestier et Chalut.

s'élevait au Cons.t Représentatif de toutes objections contre la datation de M.rs 5000. accordée pour les travaux annuels de la Classe.
En conséquence l'idée d'un prix est écartée, et le Comité arrête qu'il est par les motifs ci dessus énoncés, il sera accordé à M.r Forestier comme dédommagement, récompense, et encouragement la médaille de la Classe, et Deux Cent francs de France.
Et au S.r Chalut la médaille de la Classe, et Cent francs de France.
Séance ajournée au Samedi 20 9.bre à 9 heures.

Séance du Comité de Samedi
20 Novembre 1824.

Présens — M.rs De Candolle Prés.t —
M.rs Bellamy — Favre — Audéoud — Bertrand —
Mottier — Pictet — Pictet de Rochemont — Fazy fils.

Le registre de la précédente séance est lû et approuvé —
La réunion actuelle a pour but principal de ouir le rapport de M.rs les commissaires relativement aux taureaux nouvellement arrivés de Schwitz
M.r Favre rapporte que sur les sept taureaux de Baumann il y en a six qui sont assez bien appareillés, et qui possèdent les qualités requises, mais le septième est très inférieur, étant mal fait et manquant de largeur au jaret d'ailleurs il a des verrues autour du fourreau ce qui ne l'empêchera point de saillir ni d'être propre à l'engraissement, mais ce qui ne permettra pas qu'on l'élève pour le travail puisque ces verrues peuvent devenir d'une grosseur extraordinaire. par ces motifs il l'envisage comme un taureau de rebut, mais en résumé il estime que les autres présentent une moyenne plutôt supérieure à ceux que l'on avoit fait venir il y a deux ans — M.rs Mottier et Pictet en leur qualité de commissaires confirment que

Taureaux arrivés de Schwitz — Résolution y relative

les taureaux sont très jolis à l'exception de celui désigné par Mr Favre ; qu'ils sont un peu plus maigres mais aussi bons que les premiers, ~~suivant~~ suivant lui que des taureaux de cette grosseur ne vaudroient que 4 à 5 louis en vue du pays — Mr Audéoud estime qu'ils ne vaudroient en moyenne que quatre louis — après ces rapports la question est de savoir si l'on peut disposer des taureaux puisque Mons Baumann n'en a point fait connoître officiellement le prix, mais a laissé présumer indirectement, que ce prix seroit de dix louis — Lorsque l'on observe que ces taureaux sont maintenant entretenus à la charge de la Classe et ne peuvent rester plus longtems ainsi, que Mr Baumann ne peut attendre d'obtenir un prix supérieur au prix le plus élevé qu'on lui avoit fixé, c'est, le prix de neuf louis par tête, et qu'en conséquence il n'y a aucun inconvénient d'en disposer moyennant qu'on le paye sur ce pied. Quant au taureau défectueux il ne peut convenir à la classe de s'en charger puisqu'il est destiné à la reproduction et qu'il ne possède aucune des qualités fixées dans la commission d'où il résulte que ce taureau doit être laissé pour le compte de Mr Baumann, et le comité est d'autant plus en droit de le faire que le prix de neuf louis avoit été limité dans le cas seulement où il n'y auroit que six taureaux, et que ce prix devoit être réduit à 8 louis s'il y en avoit un plus grand nombre —

après cette préconsultation le comité arrête par votation

1°. Que le taureau défectueux sera laissé pour le compte de Mr Baumann

2°. Que les six autres lui seront payés à raison de 9 louis

3°. Que l'on prendra sur le même pied le taureau élevé par Mr Pary

4°. Que le Secrétaire écrira à Mr Baumann pour le prévenir de la disposition qui le concerne

On examine ensuite le réglement relatif à la remise des

taureaux aux agriculteurs, et ce réglement est maintenu en supprimant les clauses qui obligeoient les agriculteurs à tenir un registre des saillies, et qui s'opposoient à faire saillir plus d'une fois par jour —

Réglement pr la remise des taureaux

On soumet ensuite à l'examen la question de savoir si l'on fixera aux agriculteurs qui prennent les taureaux le prix coûtant de neuf louis, ou bien si l'on ne fera pas une réduction en conséquence du bas prix actuel du bétail, et de l'encouragement qu'il convient de donner pour que l'on prenne ces taureaux — La convenance de cette réduction étant admise on passe successivement aux voix le prix de 8 louis et celui de 7 louis — Ce dernier est adopté — Le comité arrête encore qu'il sera inséré dans le bulletin un avis portant que le comité ne fera plus venir de taureaux de Schwitz à moins que la demande soit telle que ceux nés dans le canton se trouvent insuffisants et qu'en conséquence les agriculteurs doivent penser à en élever eux-mêmes — On rappellera encore dans le bulletin qu'à dater du mois de May prochain le comité a offert des primes pour les taureaux de la race de Schwitz nés et élevés dans le canton : Mais on décide que le taureau élevé par M. Fazy ne pourra concourir, puisqu'il est maintenant devenu la propriété de la classe

Prix fixé pour remettre les taureaux.

La séance se termine après avoir décidé que dès ce jour les taureaux seront remis (aux agriculteurs qui en feront la demande) par MM. Favre et Bertrand, qui voudront bien les faire tirer au sort après les avoir numérotés sur le poil

---

Séance de la Classe de Mercredi 1er Xbr 1824

Présens 24 Membres.

M. le Prof. de Candolle président — Fazy Secrét.

Lecture est donnée des procès verbaux des Séances des 3. 17. et 20 Cts. le premier est approuvé par la Classe, et le dernier

parlumembros présens du comité

Le Secrétaire rapporte que sur les 7 taureaux de schwitz dont la classe a fait l'achat il y en a 5 de placés, savoir

Taureaux remis

le N° 2 à M. Richaubais de Rufin
N° 4 : M. Favre de Veyrier
5 : M. Theremin de Bernex
6 : M. Favernier de Thonex
7 : M. Magnin d'avully.

il reste donc à placer les N° 1 & 3, et le Secrétaire soumet à la classe la question de savoir, quelles dispositions il faut prendre à leur égard. Surquoi l'on arrête de renoncer à l'idée de les vendre à l'enchère, vû le bas prix actuel du bétail ce qui pourroit déprécier ces taureaux dans l'opinion publique; par contre d'un côté il en sera donné avis par la feuille & par le bulletin, de l'autre Mons. de Chateauvieux veut bien promettre de s'occuper de leur placement dans le Mandement où il seroit à désirer qu'il y eût un de ces taureaux; et M. Morin se charge de voir Mons. Malliard en lui faisant part des nouvelles conditions, - en dernier analyse on écrira à M. Peney qui avoit offert d'en acheter un pr. un pensionnat établi hors du Canton

Proposition d'une société p. la mut. de leur culture

Mons. de Chateauvieux donne lecture d'une proposition par laquelle il développe les avantages de former une société volontaire entre propriétaires fonciers, à l'instar de celle pour les vignes, dont le but seroit de donner des primes aux meilleurs cultivateurs. Les expertises comprendroient six chapitres

1° la culture des prés naturels
2° " des prés artificiels
3 — " des blés d'hyver
4° — " — " de printems
5° l'entretien des clôtures
6° les bestiaux

Chaque chapitre seroit divisé en autant d'articles qu'il y a de natures de culture différentes, et l'on indiqueroit par un numéro proportionnel le degré de perfection avec

lequel chacun de ces articles seroit expliqué. L'addition de ces numéros décideroit le prix — Mons de Chateauvieux explique sur l'utilité de cet établissement, d'après l'effet produit par les expertises de signes et il dit que dans l'arrondissement de la rive droite du Rhône en particulier la moyenne des bonnes notes obtenues n'a été en 1823 que de 44 1/3, tandis qu'en 1824 elle a été de 51 sur un maximum de 64 — ce qui prouve une émulation croissante

Cette proposition est fortement appuyée par quelques membres de la classe, qui en reconnoissent toute l'importance; d'autres croyent qu'il faudroit attendre que la société des vignes eut fourni plus d'expérience, que déjà il s'est glissé cette année quelques abus dans le mode d'expertise qui pourroient avoir de fâcheuses conséquences. On croit encore que tel individu qui est bon fermier sous un rapport, comme par ex: de savoir tirer habilement parti du bétail, par de petites spéculations se trouve inférieur sous d'autres points — Enfin on pense qu'il est fort difficile de comparer plusieurs objets différens & d'étendue différente. Cette difficulté ne s'est point présentée pour les vignes parce qu'il s'agit d'un objet homogène, aussi croit-on qu'il faudroit commencer par une société pour les champs puis pour les prés naturels, une autre pour les artificiels &c.

La préconsultation étant achevée la classe renvoye l'examen de cette proposition au comité, avec faculté de prendre parmi les membres de la classe pour nommer une commission.

Elève des chevaux de race

Mons le Coms Naville informe la classe que Mons de Stail a fait venir un étalon anglais & 3 ou 4 jeunes jumens de race, il s'est procuré encore un domestique anglais pour les élever et l'opinion de cet homme étant que le mode d'élever a une grande influence sur les qualités, Mr de Stail l'a chargé de soigner un poulain de race croisée de Fribourg de la même manière que ses chevaux anglais: depuis trois mois que ce procédé est suivi ce poulain a prodigieusement gagné même pour les formes, tandis que les poulains élevés dans notre pays manquent généralement de bonnes proportions

Mons de Bons n'a jamais eu de succès à cet égard, et le seul poulain, qui ait été remarquable par ses proportions a été élevé par Mons Girod de Nay, et se vendit cinquante louis — Mons le Comte Naville propose donc de chercher à obtenir de cet éleveur anglais des renseignemens écrits, par le moyen de Mons de Stail ou de Mons Bory, son homme d'affaires sur les procédés qu'il employe, et en outre de disposer un élève, s'il ne doit pas faire un long séjour dans ce pays — La classe reconnoit l'utilité de cette proposition et prie Mons le Comte Naville, de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour la réaliser.

Outil pour planter les chapons

Mons Bellamy présente un instrument nouveau, pour planter les chapons de vignes, cet instrument est un tube en fer, dont la partie inférieure est aiguë et la partie supérieure va en s'élargissant, il est surmonté de deux branches en fer, et le haut de ces branches est traversé par une barre en bois horizontale qui sert de manche. On fait avec cet outil les creux pour les chapons d'une manière beaucoup plus prompte & favorable qu'avec le pieu: Mons Martin-Aubert s'en est servi à la Côte avec succès et il le présente à la classe — Mons le Comte Pictet ~~ignorant que cet instrument fut connu~~, présente lui même un modèle sur des dimentions réduites dont il fait le don à la classe, celui ci offre même l'avantage de pouvoir appuyer le pied sur le tube, ce qui augmente la force pour l'enfoncer, Mr le Comte Pictet ajoute que l'instrument travaille avec promptitude & succès, sauf le cas où une pierre se trouve devant un face du tube alors il faut le retirer — Les membres de la classe examinent avec intérêt cet instrument dont l'avantage est généralement senti et adressent leurs remerciemens à Mons le Comte Pictet pour le don de modèle

Mons le Président donne lecture d'une lettre adressée au comité d'agriculture par Mons le Col Sullin d'Erordes: Cet excellent citoyen toujours occupé d'objets d'utilité publique a prié par son âge de les voir se réaliser, propose diverses mesures, dont

il soumet l'examen au Comité — Nous allons les passer successivement

Ôter guy. 1°. Il voudroit que l'on ordonnât d'ôter le guy des arbres. comme pour l'échenillage, & qu'il y eut un inspecteur ad hoc: on observe par contre que le Guy ne fait guères de tort qu'à celui qui le laisse croître que sa destruction complète est difficile puisqu'il est apporté de loin par les oiseaux, qui le trouvent surtout dans les forêts — Quant à l'échenillage l'idée d'un inspecteur est appuyée si elle peut seréaliser

Ruches. 2°. Il voudroit que l'on facilitât l'établissement des ruches d'abeilles, et que l'on eut comme dans le Canton de Vaud des inspecteurs chargés non seulement de leur direction mais de tous les soins qu'elles exigent — Un membre de la classe rappelle que M. Petit pierre de Neuchatel a communiqué une lettre qui présente le même avis, et qui donne les réglemens des inspecteurs; d'autres membres ajoutent qu'il y auroit peut être la convenance de donner aussi des primes ou de faire venir un homme qui connût bien cette branche & la répandît —

Taupes & mulots 3°. Il proposeroit que l'on prît des mesures générales pour la destruction des taupes & mulots — Sur cette proposition on observe qu'il faudroit d'abord constater si ces animaux sont nuisibles; on sait que M. Mathieu de Dombasle les regarde au contraire comme utiles, pourvu que l'on étende les taupinières, ce qui bonifie le gazon; à l'appui de cette opinion M. le Comte Neville cite comme un fait qu'en Normandie on se garde bien de les détruire, quoique les prairies en soient couvertes et qu'en particulier un anglais qui avoit acheté un pré de 40 poses dont il les avoit extirpées, avoit éprouvé depuis une diminution manifeste de fourrage, ce qui l'avoit engagé à laisser revenir les taupes — Par contre on objecte que même dans cette opinion, la condition indispensable est d'étendre les taupinières, mais que cela ne peut se faire lorsque les gazons ont poussé; on objecte encore que supposé que les taupes ne nuisent pas essentiellement aux prairies naturelles, elles font un dommage certain aux artificielles & aux

=champs. On peut même raisonnablement supposer que les prés en souffrent, puisque dans la saison sèche on voit le gazon flétrir au dessus de leurs passages. Si l'on veut les détruire, le meilleur moyen seroit peut être d'en engager le procédé aux grandes chasses champêtres, qui les détruiront tout en faisant leur tournée — un autre membre observe que toute personne qui veut les détruire peut le faire facilement, en employant les pièges de Lecour et en suivant son procédé. peut être conviendroit il d'en donner un abrégé dans le bulletin

L'heure étant avancée on lève la séance en renvoyant à une autre pour l'examen des autres objets proposés par Mons. Lullin —

Séance du Comité du 15 X^bre 1824

Présens - Mons. Delandolle Prés^t — Mess. Bellamy. Gaudy — Pougnard — Lullin — Pictet B^n — Cochet Thuremin — Bertrand — Pictet D^r —

Le registre du 1^r X^bre est lû & approuvé —

La séance actuelle est plus particulièrement destinée à s'occuper du Banc pour les agriculteurs —

nouveau banc

Mr le prés^t donne à cet égard lecture d'une lettre de Mr L'auditeur Dupan renfermant les noms des premières inscriptions faites pour le nouveau banc et exprimant la convenance d'examiner si la classe ne devroit pas engager ceux qui sont inscrits à baisser le prix de la viande vû le faible débit qui a lieu depuis quelque tems au banc de Longemale — cette communication donne lieu d'examiner ce qui se passe à l'ancien banc et divers membres expliquent que la diminution de vente ne tient pas seulement au prix, mais encore à ce que la gestion en est en mauvaises mains. on retire la plainte faite contre le boucher sur ce qu'il vend pour son compte et un autre sur ce qu'il remet les meilleurs morceaux à vendre à

abus

d'autres bouchers & garde les plus mauvais pour le banc des agriculteurs — on dit encore qu'il y a une ligue des bouchers pour faire tomber ce banc, qu'ils achètent aux agriculteurs leur inscription, & font vendre de la mauvaise viande pour en dégoûter — Un membre du comité (M. Pictet Dr. de Cons.) cite un particulier un fait arrivé à son fermier pour deux beufs, d'où il resulte évidemment que le boucher a toutes sortes de moyens pr. forcer les agriculteurs à lui vendre le bétail inscrit au prix qu'il fixe lui même, & si l'on refuse il pratique diverses vexations pour vous y contraindre — Sur quoi le comité invite la personne qui a fait cette communication à remettre au Conseil Municipal une dénonciation par écrit contre le dit boucher

Prix aux bancs

La lettre de Mr. l'auditeur Dupan occupe ensuite le Comité sous le rapport du prix — On sent généralement combien il est à regretter que les agriculteurs entendent aussi mal leurs intérets pour le maintenir trop élevé, puisqu'il est évident que l'on se prive par là d'une vente considérable de bétail, mais chacun lorsque son tour arrive veut profiter du plus haut prix & nul ne veut commencer à le baisser — Quelques membres expriment l'opinion qu'ils n'auroient vû aucun inconvénient à ce que l'on eût taxé la viande au banc des agriculteurs, car là où la vente n'est pas universellement libre, on est obligé de prendre des mesures qui n'existeroient pas sans cela et le Conseil Municipal en faisant la faveur d'ouvrir un second banc auroit bien pû y joindre la condition que l'on ne vendroit pas au dessus de 8 Batz. — Cette opinion est combattue par d'autres membres, d'après les principes de liberté sur les prix — Le comité après avoir parcouru successivement les divers moyens que l'on pourroit employer pour opérer cette baisse arrête provisoirement, que le Secrétaire écrira aux 5 premières personnes inscrites pour les inviter à fixer elles mêmes le prix

3

à 8 pour le beuf et 7 pr la vache en leur faisant sentir la convenance de cette mesure pour l'intérêt général comme pour leur intérêt particulier. et le comité s'ajourne à huitaine pour aviser à d'autres mesures, selon les réponses —

Taureaux de Schwitz

Le secrétaire rapporte que six des taureaux de Schwitz sont placés, qu'il en reste un septième dont il faut s'occuper, sur quoi le comité charge Mons Cochet de le placer ou vendre au mieux et de régler le compte de la nourriture

Mr Lullin d'Yverdon rapporte que Mr De la Rive a écrit à Gênes pour l'ane étalon et que l'on en a eu vue plusieurs beaux dans les appennins —

Mr le Président communique une lettre du directeur des fonderies de Lyon sur la machine à battre le blé, et Mr Fazy en communique une de Mr Mathieu de Dombasle sur le même objet, l'une et l'autre portent des renseignemens très favorables sur l'utilité de cette machine et sur son succès pour ceux qui en font usage.

Souscrire pr annales de Roville

Mons. le prof. D. Candolle propose que l'on souscrive pour les annales de Roville, ce qui est adopté —

Réception de Mr Pavard.

Mons. Pavard est présenté par Mrs Bellamy et Pictet pour membre de la classe cette réception a lieu sans que le scrutin soit réclamé —

Mémoire sur l'engraissement.

Le comité arrête encore sur le rapport fait par Mr. Fazy, portant que Mr Paschoud a refusé de vendre le mémoire sur l'engraissement à moins de 40 Centimes. que Mr Fazy sera autorisé à donner ce prix, mais seulement pour une centaine d'exemplaires, qui seront vendus à prix coûtant aux membres de la classe et dont les exemplaires restants seront délivrés comme primes

Séance du Comité d. Mercred 29 X 1821,

Présens Mrs Delandolle Présdt — Pictet-Dr Lomi Sullin d'Yvorder — Boissier de Crespy — Boissier d. Chatelard Audeoud — Perny — Favre — Gaudy — Bertrand — Morin — Colladon — Pictet Dte — Pamhaud — Fazy Secrte

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé —

M. Perny informe le comité que Mr Cochet ne pourra venir ayant perdu sa femme — sur quoi le comité charge Mr Perny de témoigner à Mon Cochet toute la part qu'il prend à la perte qu'il éprouve —

nourriture de taureaux

Mr Perny remet en même tems sur le bureau, le compte de nourriture pour les taureaux de Schwitz, qu'on lui a fait passer pour être présenté — Ce compte paroissant trop élevé Mr Perny est prié de le remettre à Mon Cochet qui voudra bien se charger de le régler

Compte d. Torel

Mr Fazy présente le compte de Torel pour l'entretien du Neyrat, le comité arrête qu'il sera réduit à ff 42

Convoy de Mr Ch. Pictet

Mon le Prof Delandolle communique la perte que la République vient de faire de Mr Charles Pictet, et propose que le Comité soit convoqué pour assister en corps à son convoy — Cet avis est unanimément adopté en considération des services éminens qu'il a rendus à son pays dans tous les genres & plus particulièrement dans l'agriculture

acheter livre de Gaëtan

Mr le Présdt propose que l'on achète l'ouvrage de Gaëtan sur l'agriculture du Jura, qui a été couronné, Cet achat est arrêté

Prix de la viande au banc

Mr Fazy communique les réponses qu'il a reçues de diverses personnes invitées au banc en l'Isle, sur le prix de la viande Mrs Cayla de la Rive — David Crosp — Pierre Perret, ont répondu qu'ils adoptoient toutes les mesures proposées par le comité — Mrs Boissier de Sut et Dantse n'ont pas paru déterminés, Mon Broillet n'a pas répondu — Après un nouvel examen de la question, le comité arrête, que le Secrétaire sera chargé

de mettre un avis sur la feuille pour avertir le public que le prix de la viande au nouveau banc s'ouvrira à 8 sols la ℔. sans distinction de vache ou de beuf, et que M. Pazy est autorisé à s'arranger avec les personnes qui étant invitées les premières feroient des objections à ce prix, dans le cas où il y en ait. Délibéré en conséquence.

ane Etalon

Mons. Lullin d'Esrodes informe le Comité que M. Monod lui a fait savoir, qu'un Mons. Guex possédoit un bel âne étalon qu'il céderoit pour le prix de 300 francs. Mons. Lullin a été effectivement le voir, mais ne l'a pas trouvé assez parfait dans ses formes ni assez jeune: Le susdit Guex offre pour le susdit prix d'en faire venir un qui soit plus fort & plus jeune — Pourquoi le comité conforme des pouvoirs qu'il avoit donnés à Mons. Lullin pour exécuter cet achat au mieux

statistique agricole

M. le Prof. Delandolle témoigne au comité les regrets que Mons. le Com. Naville éprouve de ne pouvoir assister aux séances, vû ses occupations. il souhaiteroit — que l'on s'occupât de nouveau de la statistique agricole dont il a déjà été question — La convenance de cette proposition est approuvée mais la difficulté existe sur les moyens d'exécuter un pareil travail. On observe que ce qui s'est opposé à son exécution jusqu'ici a été d'avoir voulu trop embrasser de questions à la fois, il y auroit plus de chances de succès si on les réduisoit à un petit nombre des plus importantes — Le comité adopte les principes de cette observation, et Mons. le Com. Naville rendra un véritable service en reprenant ce travail avec Mons. Bellamy qui a déjà plusieurs documens, que Mons. le Prof. Delandolle augmentera de tous ceux qu'il pourra réunir

Comission nommée

Séance de la Classe de Mercredi 5 Janvier 1825

Présens 27 Membres
Mr le Prof.r De Candolle Présid.t — Fazy Secret.
Lecture est donnée des procès verbaux des séances des 1.r 15 & 29 passé, le premier est approuvé par la Classe et le dernier par les membres présens du Comité
Prix de la viande au banc — Le Secrétaire rapporte que le nouveau banc des agriculteurs en l'Ile est ouvert depuis le 3 Cbre, que le prix est à 8 S.ols la ℔ et que néanmoins la vente est fort lente, puisque le jour même il reste encore une bonne partie de la vache qui a été tuée pour le compte de Mr Boissier de Rut.
Le nombre du bétail restant invendu au banc de Longemale n'est plus que de 47. & celui du nouveau banc est de 46
nombre d'inscription — encore à ton payé une ou deux inscriptions depuis que le prix s'est réduit à 8 Sols — Les nouveaux bouchers sont Conrad pour le banc de Longemale & Roquette de Grange canal pour celui de l'Ile —
Le Secrétaire donne lecture d'un mémoire que Mr le Comte Sperrois a remis à la Classe, sur la formation et l'emploi des engrais dans le Canton de Zurich — Ils ont deux sortes d'engrais solides, savoir le fumier proprement dit — composé des pailles & feuilles qui ont passé sous le bétail, le Compost composé de plantes potagères & de mauvaises herbes et que l'on met en tas & que l'on arrose avec du lizié
Mémoire sur les engrais dans le Canton de Zurich — Leurs deux engrais liquides sont le Jauché, qui provient du tas de fumier d'où il découle et avec lequel on arrose fréquemment le fumier même — Ensuite le Gullé qui se fabrique d'une manière particulière pour l'obtenir il faut qu'il y ait une grande rigole dans l'écurie, dans laquelle tombent les excrémens chaque jour le valet d'écurie les mélange dans la rigole même avec de l'eau & en forme une matière coulante qu'il vuide dans un certain nombre de creux recouverts & placés hors

de l'écurie chacun de ces creux est rempli tour à tour, et l'on ne transporte le contenu dans les champs qu'après que le liquide a subi une sorte de fermentation. la meilleure proportion du mélange à faire dans la rigole est

3/4 d'eau, 1/4 d'excremens si le bétail est nourri d'herbes ou de foin —

4/5e d'eau, 1/5e d'excremens, si le bétail est à l'engrais et s'il est nourri de grains — .

après la lecture de ce mémoire quelques membres observent qu'ils ont eux mêmes donné à leur écurie une pente qui conduit les eaux dans un réservoir où ils font arriver l'eau des gouttières. d'autres appuient sur l'effet prodigieux du liziè, en particulier ils disent que Mons Tellemburg arrose son treffle avec du liziè chaque fois qu'il le coupe & autant qu'il en coupe par jour il obtient par ce moyen au moins trois coupes énormes par année — le mémoire sera inséré dans les archives sous le N° 212 & Mon le prof. Desfondtaines voudra bien le joindre à ceux qu'il possède déjà pour faire l'instruction sur les engrais liquides dont il a bien voulu se charger.

Balle de blé & poussière de grange comme engrais

Mons Folladon lit un rapport sur une plantation de pommes de terre qu'il a faite en employant la bâle de blé et la poussière de grange en guise d'engrais. le terrain de la pièce est lizer & sablonneux & l'année comme on sait a été très pluvieuse, ce qui a occasionné la pourriture de quelques tubercules aussi bien avec que sans cet engrais

" Les sillons où la poussière avoit été mise dessus les tubercules
" ont toujours été inférieurs aux autres, ainsi celui où la
" poussière étoit dessus a donné seulement 4 pour 1, et
" celui où elle étoit dessous a donné 8 p pour 1 —
" Les sillons où étoit la bâle de blé ont donné à fort peu
" de chose près le même résultat & le produit a été également
" supérieur lorsque la bâle étoit dessous —
" Les sillons où l'on avoit mis du fumier n'ont pas donné
" d'avantage, c.ad 8 à 8 p pour 1 —
" Tous ces produits sont foibles, vû la saison défavorable

" aussi faut il seulement considérer les rapports provenant
" des divers procédés — Ce mémoire sera conservé dans les
" archives sous le N° 213 — Mons le Prof. de Candolle
estime que la balle & la poussière n'agissent ici que comme
engrais mécanique dans les fortes terres —

Catéchisme d'agri=culture

Mons Lullin d'Evordes communique à la classe qu'il s'occupe de la publication d'un catéchisme d'agriculture

Prix p les enfans

à l'usage des écoles rurales de notre canton; provisoirement il donne des leçons aux enfans de la commune de Compesières et il est étonné des progrès qu'ils font, il estime que ce seroit donner un grand encouragement à cette branche d'étude si l'on nommoit une commission pour procéder à l'examen des enfans et si on leur accordoit des prix — La classe reconnoissant toute l'utilité de cette proposition, renvoye son examen au comité en adressant à Mons Lullin ses remerciemens, par l'organe de son président, pour les soins infatigables qu'il donne à l'avancement de cet art —

Caisses p blé

Mons Dan.l Picot présente le modèle d'une nouvelle caisse de son invention pour la conservation des blés: Ce modèle sera pris en considération lorsque les caisses destinées à cet emploi seront mises en fabrication —

Paragrêles.

Mons de Hautville annonce à la classe que dans le canton de Vaud on s'occupera cette année de faire des expériences sur les paragrêles dont il fera rapport à la Classe: Quelques personnes élèvent fortement des doutes sur l'utilité de cette invention —

Prix de l'octroi p le vin —

Mons Boissier de Pressy se plaint de ce que divers vins étrangers ne payent pas un octroi plus élevé que ceux du canton, cette plainte ramène les mêmes points de discussion qui ont déjà eu lieu précédemment, & les mêmes difficultés pour les résoudre —

Engrais huileux

M.r Fazy communique un procédé que l'on employe en Flandre pour former un engrais huileux à la place des tourteaux de Colza, l'expérience ayant appris à un M.r Delcour de Verlinge-

que 10 Qx de Tourteaux coutant ℔ 300 ne contiennent que 20 litres d'huile soit 10 pots, il les remplace par un mélange de 20 hectolitres cendre de houille coutant ℔ 20
et un hectolitre d'huile coutant —— 48
℔ 68

Il obtient donc pour ℔ 68 un engrais qui coute ordin.t ℔ 300, et encore y trouve-t'on l'avantage d'employer la cendre qui, par elle même est un engrais, On forme ce mélange dans un local abrité en versant l'huile petit à petit et en remuant le tout soigneusement, il s'employe pour saupoudrer les champs — On objette contre ce procédé que la cendre est trop chère dans notre pays, et qu'il faudroit chercher à la remplacer —

Engrais d'os

M.r Fazy propose encore que l'on s'occupe de reduire les os en poudre pour engrais, c'est un des moyens puissans que l'on employe maintenant en Angleterre et plusieurs vaisseaux pleins d'os y sont envoyés d'allemagne chaque année dans cet but — Nous n'avons actuellement ici plus de raffinerie de sucre qui les employe, encore qu'il vaudroit la peine de chercher à en tirer parti, il faudroit savoir à peu près la quantité que l'on pourroit s'en procurer et le coût pour les pulveriser — L'heure trop avancée est cause que cette proposition n'est pas soumise à l'examen ——

Séance de Comité de Mercredi 12 de 1825

Présens Mons.r De Candolle Présid.t — M.rs Pictet Comi audiond — Lullin d'Evordes — Fazy Secrét.e

Le registre de la précédente est lû & approuvé —

Prix p.r écoles rurales

après avoir examiné de nouveau la proposition faite par M.r Lullin dans la dernière séance sur les prix à donner dans les écoles rurales, le comité adopte l'avis

d'ajourner toute mesure jusqu'au que l'on ait obtenu quelques informations préliminaires sur le sujet —

Ecole de plantes fourragères dans les fossés de Neuve

Mr le Prof.r de Candolle rapporte que le Gouvernement a donné en jouissance à l'hopital la partie des fossés de Neuve qui est nouvellement comblée et que cette localité ayant paru avantageuse à sous quelques rapports pour établir une école de fourrages naturels, il a fait à l'administration de l'hopital la proposition de la céder à la Classe d'agriculture moyennant que l'hopital ait la jouissance des produits : Lesquels cette administration ayant répondu qu'elle étoit disposée à entrer dans les vues de la Classe Mr. De Candolle soumet la question au comité — après examen la convenance de cette proposition est approuvée, quoique l'on sente bien que le local soit peu favorable à des essais concluans vû la nature du sol & sa localité mais cet inconvénient se rachète en partie par le voisinage de la ville, et l'avantage d'attirer l'attention des agriculteurs sur ces essais. Le comité estime cependant qu'il seroit préferable de payer un petit loyer, au lieu d'abandonner les produits afin de n'être point gêné dans les essais mais il faudroit pour cela obtenir un bail d'une certaine longueur pour dédommager des premiers frais d'établissement qui seront assez considérables, et Mr le Prof.r De Candolle est autorisé à traiter la chose sur ce pied avec l'administration de l'hopital — Il arrête encore que le Secrétaire écrira à Paris & à London pour se procurer les plantes fourragères nécessaires, soit aux essais à faire dans cette localité, soit à ceux que l'on doit continuer chez Mr. Bellamy

Taureau de Schwitz

Mr Pazy informe le comité que le prix de cinq louis lui a été offert pour le taureau restant de Schwitz. Cette offre est refusée par le comité qui arrête par contre d'accepter les offres faites par Rouvière grangier de Mr Pazy

Pension

de prendre provisoirement en pension ledit taureau pour le prix de dix huit sols par jour au plus —

Nécrologie de Mr Pictet

Mr Fazy propose qu'il soit inséré dans le prochain numéro du bulletin, un article nécrologique sur Monsieur Pictet vû les grands services qu'il a rendus à l'agriculture en particulier. Cet avis est adopté en y joignant la clause que le rédacteur soumettra son article au comité avant de le livrer à l'impression

Sociétés pr la meilleure culture

Le secrétaire rapelle que le Comité doit s'occuper de la nomination d'une commission pour examiner la proposition faite par Mons Lullin de Chateauvieux de former des Sociétés pour l'examen général des propriétés foncières comme on l'a fait pour les vignes — Deux opinions se manifestent à cet égard parmi les membres du comité Les uns croyent qu'il faut reduire cette proposition aux champs seulement, que la réussite de ces sociétés sera impossible si l'on veut embrasser toutes les cultures, vû qu'en pratique il sera impossible d'en faire soigneusement la vérification, que l'on est toujours à tems de monter mais qu'il y auroit de l'inconvénient à descendre que nous avons environ 50 mille pces de champs, et que l'expertise d'un dixième seulement seroit déjà un travail immense; que les prés purent difficilement offrir de points de comparaison, vû qu'il ne s'agit point de rejolement — plus ou moins intelligent, attendu le petit nombre de prés qui requièrent ces soins dans notre Canton que le fumier est le nerf qui les fait valoir et que ce moyen n'est pas également à portée d'tout le monde — Par contre on objecte que même en écartant les prés naturels il faudroit au moins prendre toutes les cultures qui forment des assolemens dans les champs, telles que prairies artificielles, trèfles en particulier, fèves, pommes de terre, en un mot qu'il faut absolument connoître la culture qui a précédé le froment que l'on seroit appelé à examiner afin de savoir si l'on a pris les moyens convenables pour bien cultiver et détruire les mauvaises herbes, que sans cela il est impossible de prononcer lequel a le mieux cultivé — En définitive le comité nomme une commission composée de Mrs Pictet Cons comme Prés de Lullin de Chateauvieux et Fazy pour

3

réduire quelques souscripts à ff20 & renvoir gratis ceux qui ont eu des prix

examiner la question de plus près & présenter un plan. Mr Fazy propose que la contribution annuelle pour la classe soit réduite à ff20 pour les personnes qui habitent toute l'année à la campagne, & que l'on accorde le droit dite membre de la classe sans frais, pendant deux années aux personnes qui obtiendront des prix. Il motive cette proposition sur l'avantage notoire qu'il y a pour la classe de posséder dans son sein un certain nombre de personnes vouées par profession à l'agriculture, qui donnent souvent des informations pratiques d'une grande utilité et d'un autre côté qui rapportent dans leurs villages de nouvelles connoissances qui se répandent plus facilement par leur moyen. Mr Fazy observe encore que le prix de ff40 est réellement trop élevé pour beaucoup de fermiers, dont l'existence se compose des petits profits de l'agriculture & qui d'ailleurs ont plus de peine & de frais pour se rendre à Genève afin d'y assister aux séances : que l'expérience prouve que plus les réunions sont nombreuses & plus l'on trouve de plaisir à s'y rendre, et qu'ainsi l'on gagnera de deux manières en obtenant un accroissement de membres : que sans doute cette proposition étant en opposition avec le réglement de la société des arts, il faudroit obtenir son autorisation, mais qu'il a des raisons pour croire qu'elle seroit accordée facilement — Cette proposition après avoir été ainsi developpée ne trouve point de contradicteurs dans le comité, mais vû le petit nombre des membres présens, on arrête de l'ajourner à une autre séance

---

Seance du Comité du Mercredi 26 Janvier 1825

Présens — Mons De Candolle Prés[t] — Mr de Constant-audiond — Sherrmann — Kunkler — Pictet — Mottier — Pictet Cz[e] — Bertrand — Gaudy — Gr Boissier — Monod — Pictet — Boissier de Rut — Fazy Secrét[e]

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé par

les membres présens du Comité

Ecole fourragère dans les fossés

Mons le Prof. de Candolle rapporte, que sans avoir de réponse positive de la part de l'administration de l'hopital au sujet de la fosse du fossé de neuve il est assuré, que le Comité trouvera toutes les facilités qu'il peut désirer de la part de Mrs les directeurs - Mons Kunkler étant présent à la séance on le prie de vouloir bien fixer la chose avec la direction, à peu près sur les bases suivantes; "que "la Classe feroit tous les frais de defrichement, qu'il lui "seroit accordé pour cela un bail de 9 ans environ, que les "produits seroient abandonnés à l'hopital, mais qu'il n'au"roit le droit de les prendre qu'à l'epoque que le comité fix"eroit. Cette dernière condition est nécessaire pour que l'on ne soit pas entravé dans les expériences que l'on voudroit faire, ou dans la recolte des graines que l'on voudroit opérer - Mons le prof. de Candolle informe en même tems le comité qu'il a fait planter le long du fossé autant qu'il a pu de cette espèce de roseau qui a si bien reussi dans le jardin de botanique et qui pourroit devenir à la longue une précieuse acquisition

Pension des taureaux.

Le secrétaire met de nouveau sous les yeux du comité le compte de nourriture fourni par M. Kimerley pour les taureaux: Ce compte étant beaucoup trop élevé on arrête de reduire le prix à raison de vingt un sols par jour et par tête et de prévenir M. Kimerley que le comité est déterminé à se laisser poursuivre plutôt que de payer d'avantage

Plantes fourragères à fienne

M. Pazy donne lecture d'une lettre de M. Bellamy, qui présente les résultats des essais de plantes fourragères: Ils sont peu favorables en général, c.ad, que sur les 16 différentes graines il n'y en a que cinq dont la reussite ait été plus ou moins satisfesante, savoir l'Ypraie vivace la festuque des prés, le Brôme des prés le trifle rouge vivace et le fromental Ce dernier paroit avoir le mieux reussi et sans l'abondance des pluyes on auroit même pu en faire une première coupe en automne

M. Bellamy annonce, qu'il a fait labourer à la bêche

les onze sillons non conservés, afin que la terre soit préparée pour le printems, il soumet cependant au comité, s'il ne conviendroit pas d'épandre quelques fumiers sur les sillons conservés, surquoi il a été arrêté de charger M. Bellay d'acheter à Vuyra quelques fumiers d'écurie plutôt que des raclons de la ville, afin de diminuer la charge d'amener d'autres grains de plantes parmi celles dont l'on veut faire l'essai.

Fumer les sillons conservés

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Prof. Lullin qui offre à la Classe en don deux exemplaires d'un ouvrage élémentaire qu'il vient de publier sur l'agriculture. — Le comité charge son Secrétaire d'écrire à Mon. Lullin une lettre de remerciemens sur ce Don, ainsi que sur les travaux infatigables pour l'avancement de l'agriculture et l'instruction des jeunes gens qui s'y vouent.

Don d'un livre

M. le Syndic lit une lettre de Mons. le Cons. Pictet qui informe le comité que le débit de la viande aux bancs des agriculteurs étant beaucoup plus rapide qu'on ne présumoit, plusieurs personnes qui sont inscrites, sont obligées de se retirer parceque leur bétail ne se trouve pas encore suffisamment en bon état: or, il croit qu'il n'est pas juste que les personnes qui sont dans ce cas perdent leur inscription 2 fr. 10 & soyent dans l'impossibilité de se réinscrire avant trois mois. — Surquoi le comité après en avoir délibéré, estime que pour ce qui concerne le banc de Longemale, attendu que les personnes qui ont été réinscrites ont pu raisonnablement supposer, vû le grand nombre d'inscriptions qu'il y avoit à ce banc que leur tour seroit lent à venir, il est équitable s'il leur bétail n'est pas prêt pr le couteau de leur restituer le dépôt de 2 fr. 10, ou de renvoyer à une autre époque leur inscription. Mais relativement au banc de l'Isle comme les mêmes motifs n'existent point, il n'y a aucune raison pour accorder cette faculté. Tel est le sentiment du Comité & le Secrétaire est chargé d'en faire part à Mons. l'audit. Du Pan.

Sur réglement des Bancs

Mr le Prof. de Candolle informe le comité que Mr Pazy a fait au Conseil representatif une proposition pour annuller le privilège dont jouissent les bouchers dans la ville de Genève, et Mr le Prof. propose d'inviter Mr Pazy à faire un article sur ce sujet pour insérer dans le bulletin, — Cet avis est adopté —

Privilège des Bouchers.

Mons. de Constant donne lecture d'un rapport très détaillé sur les puits artésiens, lequel rapport est le résultat des recherches que le comité à faites sur ce sujet intéressant; Il résulte de ce rapport que par les circonstances géologiques de notre pays il y a peu de probabilité à trouver des sources jaillissantes à une profondeur moindre de 5 à 600 pieds qu'un trou de cette profondeur couteroit 7 à 800 francs de franc au moins, et Dix huitte francs au plus, non compris les frais de casure des instrumens, les accidents et les frais de route des ouvriers qu'il faudroit faire venir, que le travail dureroit environ huit mois — Mrs Maunoir et Nieuport qui sont à la tête d'une association pour l'exploitation des houilles, offrent de former une association pour partager les frais d'achat des instrumens et ceux de route des ouvriers: sur quoi le comité, considérant que cette entreprise est beaucoup trop coûteuse, arrête de faire une réponse polie à Mrs Maunoir et Nieuport en leur transmettant le refus de cette offre — Mons. de Constant voudra bien écrire cette lettre et adresser les remerciemens du Comité à la commission qui a fait un travail aussi considérable — Mons. de Constant est en outre prié d'inviter le comité d'industrie à imprimer dans son bulletin le résultat des recherches en question.

Puits artésiens

Mr Pazy reproduit sa proposition d'admettre comme membres de la classe les personnes qui habitent toute l'année à la campagne, moyennant une souscription de ff 20. Cette proposition est adoptée par les motifs qui sont consignés dans le registre de la précédente séance, et le comité arrête encore par une votation distincte que l'on pourra accorder la faculté d'être membres de la classe pendant un an sans payer de souscription à ceux qui obtiendront des primes.

Souscriptions réduites à ff 20

Le secrétaire est chargé de transmettre ces deux arrêtés à

Souscriptions accordées avec primes

à la Société des arts pour obtenir son approbation

Mémoire sur l'engraissem.t

Le secrétaire informe le comité que Mr Paschoud a consenti à céder 100 exemplaires du Mémoire sur l'engraissement du bétail pour le prix de 40 Cent.s chaque, et après avoir été informé que le but de l'achat étoit de les revendre au même prix aux membres de la Classe, en conséquence le secrétaire en apportera un certain nombre à la prochaine classe pour éviter aux personnes qui en voudront, et en attendant l'on peut s'en trouver à son bureau

Tableau p.r Commissions –

Le Sus.dit propose encore qu'il soit autorisé à faire la dépense d'un tableau pour y inscrire les noms des membres chargés de commissions spéciales, l'utilité de cette mesure étant reconnue, cette autorisation lui est donnée.

Séance de la Classe de Mercredi 2.e Février 1825

Présens 43 membres –

Mr le Prof.r de Candolle Présid.t – Fazy Secrét.re

Lecture est donnée des registre des séances des 5, 12 et 26 Janvier – Le dernier est approuvé par les membres présens du comité; le premier est approuvé par la classe, en y joignant l'observation relativement à

Engrais huileux

l'engrais huileux dont il est question, que c'est probab.t par erreur que les 10 Q.x de tourteaux sont portés au prix de f 300 – puisque ce prix excéderoit celui de la graine; ici les quintal ne se vend que f à f.

Dans le canton de Berne on fume les prairies avec 6 Quintaux par pose ce qui seroit évidemment une fumure trop coûteuse au prix indiqué par Mr. Delcour

Engrais de bâle de blé.

Mr le Présid.t donne lecture d'une lettre de Mr Bellamy relativement à l'effet produit par la bâle de blé comme engrais il estime que son principal effet est produit par la décomposition végétale et non par l'effet mécanique, et il cite pour preuve que les sillons plantés chez lui en

pommes de terre ont produit 8% de plus que ceux avec engrais, et 30% de plus que ceux sans engrais le tout en terre argileuse tandis que l'expérience lui a prouvé, que lorsqu'il amende ses champs avec du limon d'eau, la première année donne plutôt une récolte inférieure & n'est que par la suite que cet engrais mécanique produit un bon effet.

à la suite de cette communication, M^r le Président observe que les engrais agissent de trois manières —, ou comme engrais mécaniques, par la simple division du terrain.

ou comme hygroscopiques, en attirant ou conservant l'humidité

ou comme chymiques, par la décomposition des substances alimentaires des plantes.

Or relativement à l'engrais en question, l'opinion de M^r le Président est que sans nier son effet chymique, il agit plutôt comme engrais mécanique & hygroscopique.

Culture des Vignes à Lavaux

Mons^r le Syndic Micheli rapporte qu'il a fait l'automne dernier une course dans le canton de Vaud, en grande partie dans le but de comparer la culture des Vignes de Lavaux avec la nôtre, afin de rechercher les causes de la différence des produits — Voici les différences qu'il signale en observant qu'elles sont relatives aux vignes nouvellement replantées, & par conséquent vigoureuses, nous ne les rapporterons ici qu'en abrégé puisque d'après le désir de l'assemblée, Monsieur le Syndic a bien voulu promettre de les donner par écrit pour les consigner sur le bulletin

Il est vrai 1° Que nous plantons généralement trop profondément; à Lavaux les Chapons sont plantés en moyenne seulement à 9 pouces ou un pied au plus, et dans les environs de Vevay à 8 pouces.

2° Nous taillons trop près en bouton jamais il ne faut le faire à une distance moindre de 3 lignes, autrement le bout de la taille périt & ne fournit point de sève.

3° Ici le biochage se fait généralement à la seconde culture et dans les vignes vigoureuses on est alors obligé de couper de longues rames, ce qui cause une grande déperdition de sève — à Lavaux on bioche dès la première culture si les ceps ont atteint la hauteur de l'échalat, mais on laisse

les 3 ou 4 bourdilles supérieures au haut du sarment pr
amuser la sève & à la seconde culture on coupe ces bourdilles
4°. On ne plante à la Roupe que du fendant vert, qui donne des
produits plus réguliers & plus abondants. le fendant rouge
donne des raisins meilleurs mais en moindre quantité. Du
reste Mr le syndic avoue que malgré l'habitude qu'il a de
soucper des vignes il a de la peine à les distinguer
5°. On a un soin tout particulier dans le choix des chapons,
on les marque d'avance avec des osiers, on choisit seulement
les ceps qui ne sont ni trop jeunes, ni trop vieux, & pour preuve
de cette sévérité dans le choix Mr le syndic rapporte que sur 5.
pouces on n'a pu lui promettre que deux Mille chapons. - Par
= tout on réserve au bivchage les ceps qui doivent servir
à provigner
6°. Pour remplacer les ceps les meilleurs vignerons pré-
fèrent des barbues aux provins, l'expérience leur a prouvé
qu'elles ne vieillissent pas davantage — Dans toutes les
plantations nouvelles on réserve des barbues pour les
chapons qui ont manqué; a qui présente le grand avantage
d'anticiper d'un an
7°. Aux environs de Nuray on ne plante les barbues que
d'un an — à Cully de deux ans ce qui tient probab.t à
la différence de terrain — Les chapons destinés aux bar-
bues, se plantent à 6 pouces seulement de profondeur, c'a d
aux 2/3 de la profondeur où ils doivent être replantés, le
terrain où on les place doit être chaud & bien préparé;
moins ils sont plantés bas, plus ils poussent de racines;
en replantant on ôte les racines qui sont trop ~~bas~~ hautes
8°. Leurs vignes sont d'une propreté admirable l'on n'y voit
à la lettre pas un brin d'herbe, ils se servent pour cela de
rabloirs.
9°. Quant à la distance, l'expérience leur a appris à plan-
ter à 26 ou 27 pouces (pied de Roy)
10 Quant à la taille il a été surpris de voir que les ceps les
plus vigoureux, ne portoient que 6 sarments, un très petit
nombre seulement en portoient 7 — Chez nous des ceps aussi
forts ~~en~~ auroient 12 ou 15 boutons — à Cully on les met bas à
bas, les sacrifiant pour obtenir plus de grosseur aux grappes

et aux grains, aussi sont ils généralement doubles des nôtres
et il a vû une vigne à Lully qui a donné jusqu'à 16 chars par
pose ce qui correspond, compensation faite des mesures agraires
X de contenance à 12 ou 13 de nos chars par pose.
à Nyon la taille est à peu près la même que la nôtre
à Lully on taille à 3 cornes, savoir 2 boutons et le bourgeon
on taille sur le vieux, on met des soins extrêmes dans la
taille on fait attention à 15 ou 20 circonstances, et en par-
ticulier à ce que l'œuvre soit unie depuis le pied jusqu'à la
corne à ce qu'il n'y ait aucune interruption de sève par
une taille précédente.
à la suite de cette communication Mr Audéoud observe qu'il
pense bien qu'il nous seroit avantageux de ne planter que
8 ou 9 pouces de profondeur, mais il faudroit changer
notre méthode de fossoyer autrement on arracheroit les
ceps. Du reste il confirme tout ce que l'on a dit sur la
perfection de cette culture à la Vaux
Mr Monod cependant observe en opposition au système de
planter peu profondément, que dans les travaux considé-
rables qu'il a faits à sa vigne il a observé que les souches
anciennes qui sont près de la surface n'ont point donné de
fruit tandis que celles qui ont plus d'un pied de profondeur
ont été productives, il estime qu'il faut consulter l'inclinaison
du terrain car si la pente est rapide les eaux coulent trop
vite en été pour humecter suffisamment la vigne il faut
donc qu'elle trouve l'humidité plus à fond - Peut être à la
Vaux corrige-t-on cet inconvénient par la quantité d'in-
grais et l'épaulement de la culture - Il ajoute qu'un autre
perfectionnement à la Vaux est de ne laisser jamais de
mousse aux ceps, vu qu'elle entretient l'humidité du cep et
empêche la chaleur de pénétrer
Mr Micheli répond, en disant que les environs de Nyon sont
en terre graveleuse et que cependant le système de ne pas
planter bas y est généralement suivi; Que l'on ne fume
que là où cela est nécessaire par petites places, lorsqu'ils en
observent le besoin, mais ce système n'est applicable qu'à
des vignerons aussi soigneux que ceux de la Vaux

Sociétés d'Agriculture

M. Bellamy rapporte que d'après les visites de Vignes cette année on marche vers l'amélioration les bonnes notes ont été plus considérables, on a même arraché de mauvaises vignes les Sociétés ont augmenté de consistance - les Vignerons ont reconnu la supériorité des connaissances de M. Bauss Les primes au nombre de 30 pour les 3 arrondissemens se donneront le 15 février à midi précises dans la salle actuelle par le Présidt de la Classe, il sera fait un rapport sur la culture du canton, après quoi il y aura un dîner comme l'an dernier

Puits artésiens

Mori de Constant sur l'invitation de M. le Présidt donne lecture du rapport de la commission sur les puits artésiens, dont il est cité dans la séance précédente, nous y ajouterons seulement un fait que nous avions oublié de mentionner, savoir, que les trois localités dans notre canton, qui offriroient le plus de chance de succès, sont Vandœuvres, le Plan des Ouates & Bourdigny.

M. de Constant informe la Classe qu'à sa campagne sous terre il a dans ce moment des amandiers en pleine fleur depuis plus de 8 jours -

Revision de Caisse

L'assemblée passe ensuite à la nomination au scrutin des deux membres qui seront chargés de la revision des comptes de la caisse pour l'année échue - MM. Rigaud-de-Constant & Pasteur Mallet ayant obtenu la majorité des suffrages sont chargés de ces fonctions -

---

Séance du Comité de Mercredi 9 février 1825.

Présens MM. Delandolle Présidt - Pancrace - G. Boissier - Kunkler - Delaharpe - Vernet fils - Audeoud - Bertrand - Thuremin - Gaudy - Colladon - Bellamy - Cochet - Boissier de R. - Pictet cons. - Michely fils - Morin - Monod - Fazy Secrét.

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé.

L'article relatif aux tourteaux de Colza donne lieu à l'observation suivante, savoir, que l'on a demandé pour

Moutarde se fait avec Colza

croire que la meilleure moutarde anglaise se fait en partie avec des tourteaux; ce qui est possible, vu que dans la graine de Moutarde c'est l'enveloppe qui produit l'effet principal et morte qu'il se pourroit que l'enveloppe de la graine de Colza a produisit un effet analogue

Moutons de la race de Dishley

Mr le Presidt donne lecture d'une lettre de Madame la Duchesse de Clermont Tonnère adressée à Mons. de Jullon, par laquelle elle annonce qu'il doit se rendre à Paris environ deux cents moutons de la race anglaise à longue laine de Dishley; que les beliers se rendront probab. aux environs de 1500 francs & les brebis à 1000 francs; Madame de Clermont ayant la faculté d'en obtenir ainsi quelques uns offre de les faire passer à Genève aux personnes qui en souhaiteroient — La discussion étant ouverte sur cette proposition on observe en sa faveur que le prix étant trop élevé pour des particuliers, c'est à la Soc. d'agriculture à en faire l'essai qu'il y a un avantage notoire à travailler à l'affinement de nos laines & en particulier à l'introduction des laines longues. et que si l'on rejette cette occasion il sera peut être difficile de la retrouver de longtemps — Par contre on répond que cette race est tout à fait pareille à celle que Mr de Staël a importée avec cette différence que celle de Dishley est moins vigoureuse et exige des paturages plus gras, que nous aurons bientôt le résultat de l'expérience pour celle de Mr de Staël & qu'il vaut mieux attendre; que le prix demandé est excessif, et que si les deux cents moutons qui sont arrivés en France se plaisent aussi avantageusement il en arrivera bientôt deux cents autres; que les troupeaux dans notre pays appartiennent tous à des personnes aisées, qui peuvent couvrir elles mêmes cette chance si elles le jugent à propos — après cette discussion on met aux voix la question de savoir si l'on demandera les moutons en question — Cet avis est rejeté et Mons le Presidt est chargé de répondre à Mons de Jullon en adressant les remerciemens sinceres du Comité pour l'offre de Madame de Clermont, et l'engageant à reporter sa bonne

volonté sur l'association de Naz si elle pense à faire un achat dans cette ouvre ensuite l'avis de proposer à Mr de Savoye à Turin de céder une paire de ces jeunes moutons pr le prix de Mille francs, s'il en achète lui même & s'il en obtient des éleves, cet avis est adopté en fixant le prix de Mille francs au maximum, et Mori le Sous Naville veut bien se charger d'en écrire à Mori de Savoye — Nous ne devons pas omettre de consigner l'opinion qui fut émise à ce sujet, portant qu'il y auroit convenance d'essayer des croisements avec la race lombine du Piémont, qui est allemière à longue laine, mais qui ne donne que des faibles produits, quoi-qu'elle soit grande & vigoureuse.

moutons de Race lombine

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mori le Sous Rieup, qui détermine les conditions auxquelles le Sous Mi-nistre fera la concession du local destiné dans les fossés de Meuve à des expériences de plantes fourragères — Ces con-ditions n'offrant rien de trop onereux, le comité n'y trouve aucun motif de refus — Le Secrét. donne encore lecture d'une lettre de Mr Kunkler directeur de l'hospital, qui porte le consentement de cette administration aux condi-tions énoncées précédemment mais en limitant le bail à six ans au lieu de neuf; surquoi le comité avant d'ac-cepter cette dernière clause arrête qu'il faudra préalablement connoître le coût du défrichement et examiner en-suite s'il ne vaudroit pas mieux revenir à l'avis primitif celui de payer un petit loyer à l'hospital au lieu de lui donner les produits — En attendant la lettre de Mori le Sous Rieup sera consignée dans les archives sous le N° 215.

Cond.s fixées par le Comité pr. concession du fossé.

Le secrétaire informe le comité qu'il a écrit à Vilmorin à Paris pour les graines de plantes fourragères, et qu'il en a demandé une quantité à-peu-près double de ce qui seroit nécessairement nécessaire; — ce qui est approuvé par le comité

Vilmorin

Mr Bellamy demande au nom des présidens pour les Sociétés d'Aigues qu'il soit alloué 60 à chaque société soit arrondis-pour concourir aux frais de ces sociétés — L'an dernier il

Allocation aux Sociétés d'Vignes

=leur fut alloué ff 75 non compris les frais d'impression maintenant ils ne demandent que ff 60 pour tous frais Cet avis soumis à la votation est adopté —

fumure du pré d'essai à Sierne

Mons. Bellamy observe que n'ayant pas eu la connoissance exacte du dernier arrêté, relativement à la fumure du pré d'essai il avoit cru que l'intention avoit été de le fumer en entier, qu'il a en conséquence acheté déjà huit chars de fumier pour le prix de ~~7~~ 8 francs ~~[illegible]~~ (Sont en tout ff 64) et 6 francs rendus sur place à répandre, il ne reste plus que 5 sillons à couvrir & il demande s'il ne doit pas le faire — Cet avis est adopté en le priant d'employer la même quantité & qualité de fumier

Reduction de Souscriptions à ff 20 —

Le secrétaire rapporte que la Société des arts a accepté la proposition de réduire la souscription à ff 20 pour les personnes qui habitent exclusivement toute l'année à la campagne, ainsi que la proposition qui autorise le comité à nommer membres honoraires pendant un an ceux des agriculteurs qui auront obtenu des primes & auxquels le comité jugera convenable d'accorder cette distinction. en conséquence le secrétaire demande 1° si cette disposition doit avoir lieu dès cette année — 2° quels sont les moyens de répandre la connoissance de cette clause — Le comité après en avoir délibéré arrête que la reduction de prix aura lieu dès cette année, & que l'on enverra un avis imprimé dans les communes, bien entendu que cette disposition sera applicable aussi bien aux membres qui font déjà partie de la classe, qu'à ceux qui pourront se présenter

membres honoraires pendt un an

Pension de taureaux.

M Fazy donne lecture d'une lettre de MM Egger & Kimerley qui se plaignent de rabais que l'on veut faire pour la nourriture des taureaux placés chez eux, & qui observent que la classe leur a déjà occasionné une forte perte en les engageant à faire un réservoir à la fruterie pour les égouts de la ville, réservoir qu'ils ont été obligés de combler vu le mécontentement des voisins — Le comité renvoye la chose à Mons Audéoud pour tâcher de l'arranger amiablement

Réception de Mr Boissier fils

Mons. Boissier de Ruth fils est présenté pour être membre de la classe par Mr son père & par Mr le Com. Pictet — Le secrétai

n'étant point réclamé, cette réception est mise aux voix et agréée

Catéchisme d'agriculture — Comiss.ne pr son examen

Le Secrét.e donne lecture d'une lettre de Mr Lullin d'Herbais par laquelle il soumet au comité la convenance d'adresser à la commission d'instruction publique la demande que le catéchisme d'agriculture soit introduit dans l'enseignement des écoles rurales du canton — Mr Lullin remet en même tems une lettre de la dite commission sur laquelle il se fonde pour croire que cette commission attend l'avis du comité d'agriculture pour adopter cette mesure — Une discussion approfondie s'engage à ce sujet — à la suite de laquelle le comité nomme Mrs Pictet cons.r Lullin, Bellamy et Audeoud pour examiner le dit ouvrage (sous la présidence de Mr le Cons.r Pict.t) et rapporter ultérieurement : Il arrête encore qu'avant d'adresser la demande en question, (s'il y avoit lieu de le faire) à la commission d'instruction publique, on attendra qu'elle s'adresse au comité dans ce but vû qu'après avoir lû attentivement la lettre de la dite commission, on n'y trouve rien qui annonce la demande présumée par Mr le Cons.r Lullin

Achat du Journ.l des Pays-bas

Le Secrétaire informe le comité que la souscription a été faite à Bruxelles pour le journal d'agriculture des pays bas à partir du premier Janvier 1825, et qu'il a paru 9 années formant une collection de 18 Vol.s qui coûteroient pris à Bruxelles fr 60 et pris à Genève fr 90 : Il soumet au comité la convenance de faire l'acquisition de cette collection en cherchant les moyens de diminuer les frais de route, — Cet achat est adopté, ainsi que l'achat de l'ouvrage que Mons.r Morel de Vindé vient de publier sur les constructions rurales, coûtant fr 18

achat de l'ouvrage de Morel de Vindé

Heure de classe fixée à midi

Le Secrétaire soumet au comité la convenance de mettre l'heure des séances de la classe à midi, au lieu de 1 h vû que la plupart des membres dinant à 2 h, lorsque ce moment arrive, il y a pour l'ordinaire une désertion qui dérange fort les séances — Cet avis est mis aux voix et

adopté, il en sera fait mention sur la feuille d'avis —

à quoi occuper les ouvriers en hyver

M^r Gaudy propose que l'on soumette à la prochaine séance de la classe la question de savoir à quoi l'on pourroit occuper les ouvriers dans les campagnes pendant les mauvais tems & les soirées d'hyver — La question sera soumise à la classe —

Séance du Comité de Mercredi 23 Février 1825.

Le registre de la précédente séance est lu et approuvé

Présens, M^rs De Candolle Pres^t — Morin — Kunkler G^n Boissier — Bellamy — Favre — Theremin — Monod Bertrand — Pictet Maz — Gaudy — Naville Comeiller — Dechateauv^x — Fazy — Sec^t.

Don du livre de Morel de Vindé

Le Secretaire informe le comité que M^r Charles Pictet est dans l'intention de faire don à la classe de l'ouvrage de M^r Morel de Vindé, au nom de la Bibl^q universelle, ce qui économisera cette dépense — M^r de Chateauvieux ajoute qu'il comptoit pareillement en offrir un exemplaire à la classe cet ouvrage lui paraissant digne d'attention — Le comité en adressant ses remercimens à M^r Pictet l'invite à persévérer dans ses bonnes intentions en ce que pour des ouvrages de cette espèce, deux exemplaires ne sont pas trop, il peut au reste s'il le préfère donner son exemplaire à la société de lecture, ce qui le mettra également à la portée d'un bon nombre de membres de la classe.

Journal des Pays Bas

M^r Kunkler observe à la suite du précédent registre qu'il croit que la société de lecture reçoit le journal de Belgique d'une manière que s'il en étoit ainsi, la classe pourroit éviter de le faire venir; en conséquence il est prié de s'en assurer pour que le comité sache à quoi s'en tenir

M^r le Pres^t rapporte qu'il a écrit à M^ad de Clermont Tonnère, au sujet des moutons de Naz de Dishley et il

ajoute que nous devons d'autant plus nous féliciter de
Montom Dishley les avoir reçus ici que Mr Vernet fils qui est à Paris dit
les avoir vus et ajoute sont si délicats qu'ils doute qu'ils
puissent resister

Mon. Lumbleir en sa qualité de membre de la direction
Bail avec la direct. de l'hopital rapporte que cette direction abandonne en
définitive le terrain dans les fossés sans payement de
ferme pour six ans, moyennant la jouissance des pro-
duits. le comité adopte cette proposition dont il sera passé un
écrit

Mr Fazy rapporte que le conseil militaire a bien
voulu procéder au changement du pont dont la de-
mande lui avoit été insinuée afin que la place destinée
aux plantes fourragères formât un carré non interrompu
sur quoi le comité arrête d'en adresser des remerciments
au conseil Milit.

Reception de Mr Mon. Bonstetten fils est présenté pour membre de la
Bonstetten fils classe par Mr Monod et Fazy
et Forestier Mon. Forestier maréchal à Berne est présenté par
Mrs Morin et Fazy en la même qualité — le scrutin
n'étant réclamé par personne leur élection est
mise aux voix et approuvée

Mon Bellamy souhaite que l'on mentionne au
registre que la distribution des prix pour les vignes
s'est faite le 15 courant d'une manière qui a complé-
tement rempli l'attente des divers sociétaires

Engrais pr. pré d'Ivai Il informe encore le comité qu'il a complété l'achat
des engrais pour les plantes fourragères, au moyen
de huit forts chars à deux chevaux pour le prix de
fr 64, non compris fr 8 pour étendre le fumier et le
miner, Ce prix est un peu plus élevé que le précé-
dent parce qu'il y a eu concurrence d'acheteurs

un membre rapporte que Mrs les commissaires chargés
par la classe et la société des arts de vérifier les comptes
de caisse souhaitent malgré la parfaite régularité des
présentés ces comptes, que d'or en avant les bons de
payement soyent signés par le Présd. de la classe sur-

quoi l'on observe qu'en bonne comptabilité cette demande est parfaitement juste mais que la signature du Presidt seroit tout à fait insignifiante & contraire au but que se proposent Mrs les commissaires, puisque le Presidt n'ayant point en mains les registres, ne feroit que donner sa signature de confiance & mettroit peut être mal à propos à couvert la responsabilité de Mr le trésorier. Lorsque Mr Pazy tenoit la caisse il étoit en même tems secrétaire et nul n'étoit plus à même que lui de savoir ce qu'on avoit réellement à payer : Dans l'origine le Presidt donnoit des bons, qui offroient l'inconvénient d'être des signatures de pure confiance et en outre qui étoient une formalité fort gênante car la plupart des payemens à faire, concernent des habitans de la campagne qui viennent souvent à de grandes distances qui ont besoin de leur argent & quel seroit fort triste de renvoyer les mains vuides, aussi Mr Pazy se chargeat il de payer sans vis préliminaire les comptes, sous sa responsabilité particulière s'il le faisoit mal à propos. Les choses ont ainsi cheminé comodement et bien et Mons Schmidt offrant la même garantie il n'y auroit en vérité pas de raisons pour changer de mode. D'ailleurs il faut faire attention de ne pas compliquer le travail déjà fort grand des membres du bureau par des formalités bonnes en principe, mais sans application dans ce cas pour la pratique de peur que l'on ne trouve plus de membres disposés à remplir ces fonctions — Le comité après avoir ouï ces observations arrête cependt que pour entrer autant que possible dans les vues de Mrs les commissaires on priera Mons le trésorier de ne payer les objets qui dont le réglement aura été confié à quelque membre du Comité que sur un vis de compte par ce membre & que pour les objets qui sont du ressort du secrétaire le vis se fera par lui —

Vis des comptes à payer par le trésorier

Le Secrét donne lecture d'une lettre de Mr Privott Notaire par laquelle il informe que Mr Baumann Meste bouchier offre de prendre sur sa montagne exposée au sud ouest, située sur les bor-

ron

Pension de Bauman p. Poulains

les poulains qu'on voudra lui confier il les tiendra depuis le 1er de May jusqu'à la fin d'octobre (cad 6 mois) moyennant le prix de 40 francs de france, non compris la bonne main du garçon comis à leur garde, à la volonté du propriétaire suivt sa satisfaction — Il s'engage à les faire paître depuis le grand matin jusqu'au soir, à les retirer la nuit dans une bonne écurie & à les nourrir au sec toutes les fois qu'un tems contraire les empêchera d'aller au patturage — si quelques personnes désirent de plus amples informations on pourra s'adresser au susdit en l'Isle — Mons Prevost annonce encore qu'il est dans l'intention de rédiger un mémoire sur la manière de soigner d'élever & de nourrir les poulains — Le comité après avoir ouï la proposition de Mr Bauman arrête qu'elle sera consignée dans le bulletin —

Le Secretaire informe le comité qu'il espéroit placer le taureau restant à la flasse chez Mr Galland, en remplacement de celui qu'il a et qui est devenu trop pesant, il fallait pour cela que le dernier fut apparieillé avec un taureau appartenant à Mr Jules Micheli, qui est pareillement devenu trop lourd, afin qu'il en fut fait une paire de beaufs de travail, cet arrangement n'ayant encore pu être executé, il transmit au comité l'offre faite par Mr de Hauteville de se charger du taureau restant pour le prix de 7 louis — Le comité accepte cette offre, si d'ici à quelques jours on n'en trouve une pareille de quelqu'un qui conservera le taureau dans le canton

Taureau à vendre p. 7 louis

Mons de Chateauvieux observe que ces beaufs doivent être préférés pour l'attelage, ce sont ceux dont on se sert principalement dans la Lombardie, ils sont superbes, et supportent les chaleurs mieux que d'autres.

Le Secretaire rappelle au Comité que la seconde année du Bulletin va échoir et qu'il est urgent de se décider sur sa continuation; il observe en outre qu'il conviendroit de ne point fixer de terme précis pour la publication de ces bulletins, vû qu'il doute beaucoup que l'on puisse continuer à en faire paroitre un par mois attendu que les matériaux qui étoient préparés sont épuisés, & que le peu d'étendue

de notre territoire n'en peut fournir qu'en petite quantité,
aussi longtems que l'on s'attendra aux objets pratiques ap-
plicables à notre Canton sans chercher à remplir nos feuilles
avec des analyses d'autres ouvrages ou théories — Le secrétaire
observe encore que beaucoup de personnes se plaignent à
tort ou à raison de l'inexactitude des délivrances du bul-
letin, et que par cemotif ore tout autre, il arrive en outre
que le nombre nécessaire pour les délivrances & collections
se trouve quelques fois insuffisant. Le secrétaire demande
en conséquence que l'on traite avec Mr Paschoud libraire
pour qu'il remette à la classe dix exemplaires de plus
sans augmentation de prix — à la suite de cet exposé Mr
Bellamy présent à la séance, déclare qu'il s'est assuré que
les délivrances se font avec exactitude & que pour que cela
soit ainsi, il paye chèrement la personne qui en est chargée
qu'il faut attribuer les plaintes des membres de la classe
à ce qu'ils ne donnent pas soigneusement leur adresse ou
ne retirent pas exactement les numéros aux adresses qu'ils
ont données, insorte qu'ils s'égarent — Le comité après
en avoir délibéré arrête

1° Que vû l'utilité de l'ouvrage, il sera continué aux mêmes conditions —

2° Que le rédacteur ne sera pas tenu à faire paroître
un numéro chaque mois, s'il n'a pas les matériaux suffisans

3°. Que Mr Bellamy sera chargé de demander à Mr Paschoud
qu'il remette dix exemplaires de plus, pour le même prix

4° Que Mr Bellamy s'opposera à ce que Mr Paschoud insère
dans le Bulletin des catalogues de livres, si cela doit se faire
aux dépens de l'espace destiné à l'impression du bulletin

Bulletin continué et conditions

Le secrétaire, passant à un autre sujet observe que si
l'on veut cette année publier un programme pour la culture
des prairies artificielles il n'y a pas un moment à perdre, et
la saison est déjà presque trop avancée puisque ce programme
s'appliquera aux prairies qui doivent être préparées ce printems.
Le comité reconnoît l'urgence de la proposition et charge spé-
cialement Mr Bellamy, de retirer le projet de programme qui

Programme pr la culture de prairies

doit être en mains de Mr Petit, ou d'en préparer un nou=
veau pour la prochaine séance

Programme p.r chauffage éco=nomique

Mons.r Charles Petit dit que reconnoissant tout l'abus du bois de chauffage qui a lieu dans les habitations de cam=pagne, son intention est de faire les fonds de la médaille de la classe en or, pour le meilleur mémoire qui seroit fourni sur le procédé le plus simple et facile de chauffage en poêles ou fourneaux pour les habitations rurales. — Mons.r le Presid.t remercie Mons.r Petit au nom du comité, qui re=connoit l'utilité de ce programme, et constitue Mr Petit lui même comme commissaire pour présenter un projet de rédaction

Tarif p.r matériaux à bâtir

Mons.r G.l Boissier souhaiteroit que l'on proposât un prix pour celui qui donneroit le meilleur mémoire sur les diffé=rens objets nécessaires aux bâtisses, sur le coût de chaque objet, sur le travail & la quantité nécessaire selon la nature des bâtisses. un pareil ouvrage nous manque tota=lement & seroit d'une grande utilité — Mons.r le Com.te Daville ajoute qu'un nommé Amoudru lui paroit l'homme le plus versé dans la pratique des constructions et qu'il con=viendroit qu'il donnât des cours pour former un certain nombre de jeunes gens dans cet art — On observe en ré=ponse à ces propositions que quoique l'on en reconnaisse toute l'utilité, elles ne sont guères du ressort de la classe d'agriculture & l'on engage les auteurs à les adresser à la classe d'industrie

Cette séance étant désignée pour la présentation des membres adjoints au comité: on procède à l'examen de la liste des membres actuels pour connoître ceux dont les fonctions sont expirées. Il résulte de cet examen qu'il y a lieu à remplacer

1° Mons.r Bellamy qui a laissé une place dans les membres adjoints ayant été reçu dans la société des arts, ce qui le place parmi les membres permanens —

2°. Mrs Colladon d'Arvilly & Lochet dont les fonctions sont à leur terme, ayant été élus en 1820

3° Mons.r Jules Daville qui a annoncé qu'il donnoit sa dé=mission du comité attendu qu'étant membre de la société =

=économique & les séances de cette société se tenant les mercredi matin, il ne peut assister à celles du comité d'agriculture — Néanmoins le comité dans l'espoir que M. Naville pourra peut être faire quelque arrangement qui lui permette d'assister aux séances du Comité, ne croit pas devoir lui accorder sa démission, à moins qu'il n'en confirme la demande, et en conséquence le comité tire au sort un membre de l'élection de 1821 pour former la quatrième place de renouvellement (A) au cas que M. Naville cède aux désirs du comité — Le sort désigne M. Gaudy comme membre sortant dans le cas où M. Naville resteroit au comité — après quoi Mons. le président donne lecture de tous les membres ordinaires de la classe pour faciliter le choix parmi leur nombre: cette lecture est suivie de la votation au scrutin, votation, dans laquelle,

Présentation de membres adjoints

Mons. le Sénateur Naville obtient	8	voix
M. Maillard	8	"
M. Simond	7	"
M. Prevost Vétérinaire	6	"
M. Rigot-Pinguerlin	5	"
M. Boulton	2	"
M. Michéli-Labat	2	"
M. Cramer-Lasserre	2	"
M. Saladin de Genève	1	"
M. Schunker	1	"
M. DeLoys	1	"
M. Duval audit	1	"
	44	

En conséquence les huit premiers membres désignés ci-dessus seront présentés à la classe dans la prochaine séance en l'informant qu'il y a lieu à procéder par elle à l'élection de quatre membres et qu'elle aura de choisir, en dehors des présentations, parmi tous les membres ordinaires de la classe — On rappellera également à Mrs les membres adjoints sortant cette année du comité qu'ils ont le droit d'assister pendant une année aux séances du comité avec cette seule différence qu'ils n'auront pas le droit de voter

(A) M. Monod est désigné par le sort comme membre sortant — après quoi on procède à tirer un autre membre pr. compléter les 4 membres sortans —

Séance de la Classe de Mercredi 2e Mars 1825.

Présens 37 membres
Mr De Candolle président = Tazy secrét.

Le secrét. donne lecture du registre des séances des 2. 9 & 23 février, le premier est approuvé par la classe, le dernier par les membres présens du comité

Vérification des comptes

Mons. Edouard Rigaud au nom des commissaires chargés de la vérification des comptes de 1824 dit, qu'il comptoit faire l'observation sur le visas de compte dont il est fait mention au registre précédent, mais que l'objection étant prévenue par la précédente délibération du comité, il n'y a pas lieu à la présenter — Il en dira autant relativement à la distribution du bulletin pour laquelle Mrs les commissaires souhaitent qu'il soit apporté le plus de régularité possible — Du reste les comptes ont été trouvés dans un ordre parfait & Mrs les commissaires proposent qu'approbation & décharge en soit donnée à Mons. le trésorier, tout en manifestant le désir que l'on fasse rentrer deux créances qui paroissent arriérées — Les conclusions de ce rapport sont mises aux voix, adoptées, et Mr le président remercie Mrs les commissaires des soins qu'ils ont donnés à cette opération

ouvrage de Morel de Vindé

Mons. Pictet demande que l'on consigne au registre que l'offre de l'ouvrage de Morel de Vindé est faite à la classe par Mrs les souscripteurs à la Bibliothèque civile & non par lui en son particulier; il donne quelques détails sur cet ouvrage d'où il résulte =

= que l'habitation de l'habitant de la campagne, pauvre couteroit — f.r 2300 — sur une surface de pieds carrés. Celle de métayer couteroit — f.r 3700 — sur une surface de 920 pieds et les dépendances — f.r 2200 — sur une surface de 800 pieds — Celle du grand fermier f.r 10,000 — sur une surface de 1580 pieds et p.r les dépendances — f.r 6500 — sur une surface de 3000 pieds —

Cet ouvrage porte qu'il se maintenant réunira à Paris que

les grains se conservent mieux par l'emploi de meules, et qu'ils se vendent plus facilement lorsqu'ils ont été conservés ainsi.

Plans & devis p bâtir

après ce rapport Mr De Chateauvieux propose que l'on se procure les plans & devis des fermes de Piemont, qui leur ont toujours paru les mieux entendues, et présentent l'avantage de pouvoir servir à plusieurs fins, — Mr le Colonel Naville dit que la chambre des travaux publics a fait venir tous les livres propres à faciliter ceux qui veulent faire bâtir & il ne doute pas que cette chambre ne soit prête à les communiquer à ceux qui pourroient en avoir besoin — Mr Monod regrette que l'on ne se serve pas de Pisay, il cite un nommé Roquette près de Lausanne qui a fait un bâtiment pour 200 moutons, qui ne lui coute que 25 louis — cet objet est renvoyé au comité

Pisay.

Croisemens de moutons anglais de Mr Stail

Mr de Stail rappelle à la Classe qu'il a fait venir deux races de Moutons anglais, savoir, celle de Southwood à longue laine & celle de South down à courte laine il a essayé quelques croisemens, soit avec la race de Prutigen dont la laine est longue, blanche, mais grossière soit avec des brebis métisses, jusqu'ici cependant les essais n'ont pas été concluans, tant parce qu'un certain nombre de brebis se trouvoient pleines, que parce qu'il craint qu'il ne se soit fait quelques mélanges ensorte que ce n'est guères que l'année prochaine qu'il pourra avoir une opinion fondée, cependant il a quelques agneaux de pure race, qui malheureusement se trouvent en grande partie mâles, et il peut dire que dans les croisemens des South-Downs, le type de la race paroit être conservé ce qui prouve la grande influence des beliers.

machine p broyer l'avoine

Mr de Stail étant invité par Mr le Prés.t à faire à la Classe toute autre communication qu'il pourroit juger intéressante dit qu'il a fait venir une machine p broyer l'avoine préférable à celles qu'il avoit connues jusqu'ici elle double le volume de l'avoine et procure une meilleure digestion particulièrement pour les poulains en ayant en outre la précaution de la mélanger avec de la paille hachée afin qu'ils

la mangent moins avidement. — En général il croit qu'il faut attribuer à un système d'éducation la grande supériorité des poulains élevés d'après le mode anglais, dès l'âge de 15 jours on leur donne de l'avoine, car ce que les anglais cherchent à éviter par dessus tout, c'est que les poulains soyent étiolés dans leur enfance, on leur donne beaucoup d'avoine pendant les deux premières années tandis qu'on leur en donne peu ou point pendant les 3e et 4e années. — Le duc de Guiche en France a adopté ce système, il donne aux poulains presque la ration d'avoine d'un cheval de travail, aussi sont ils si vigoureux que dès l'âge de 3½ ans, il peut s'en servir pour la chasse. —

Poulains nourris en avoine

Mons de Staël ajoute qu'il a un projet encore confus dans sa tête mais qui tend à propager l'élève des animaux domestiques les plus distingués dans la Vallée Lémane composée des cantons de Vaud, de Genève & du pays de Gex; il croiroit convenable d'instituer un comité dont le centre ressortiroit à la classe d'agriculture de Genève et qui délivreroit alternativement des primes à Genthod, Ferney & Coppet pour les plus beaux animaux que l'on présenteroit dans des réunions agricoles qui ont une si grande influence en Angleterre; si ce projet se réalise il fera hommage d'une somme de cinq cents francs pour commencer les souscriptions nécessaires. — Dans ces primes il faudroit établir la distinction entre les qualités propres à la reproduction & celles propres à l'engraissement, qui sont fort différentes. —

Concours dans la vallée Lémane pr. anim.x domestiq.s

Mons le président prie Mons de Staël de recevoir les remerciemens de la classe & de se regarder comme adjoint au comité qui sera chargé de l'examen de cette proposition.

Mons le prof.r de Candolle dit qu'il vient de recevoir six chapons de chacun des trois plans principaux de l'hermitage, il va en planter quelques uns au jardin, & offre des autres aux amateurs.

Chapons de Vignes

Il donne lecture d'une lettre de Mr Prunelle de Lyon sur les machines à battre les grains, dont il rend un compte peu satisfaisant empirologique, vû les fréquentes réparations qu'elles exigent.

machine à battre

Vaux-Schwitz

Mr Prunelle dans cette lettre manifeste le désir d'acquérir quelques jeunes individus de la race des vaches de Schwitz, ce dont Mr Delandolle croit devoir avertir la Classe, vu que cela peut devenir un moyen de placement.

Mon Pictet Dsi dit que le premier numéro du journal des Pays bas est arrivé, qu'il paroit renfermer des choses intéressantes, & en particulier on y trouve que le quintal de tourteaux de colza est évalué à six francs, ce qui est beaucoup plus cher que chez nous.

tourt.x de Colza

Elections de membres adjoints

L'assemblée procède à l'élection de 4 membres adjoints au comité, le Secrétaire donne lecture des membres présentés & rappelle à la Classe qu'elle peut choisir en dehors de la présentation. — Le déchiffrement des votes donne les résultats suivants —

Mons le Sens Naville obtient ..	24	Suffrages
Mr Maillard de Marin	21	— "
Mr Rigot-Pinguerlin	17	— "
Mr Simond-Chauvet	14	— "
Mr Michedi-Labat	12	— "
Mr Prevost Véterin.e	10	— "
Mr Cramer Lapierre	6	— "
Mr Monctore	5	— "
Mr Provine (non eligible)	2	— "
Mr Jules Pictet	1	
	112	

En conséquence My Naville, Maillard, Rigot & Simond sont nommés membres adjoints au comité pour 5 ans.

Séance du Comité de Mercredi — 16 Mars 1825

Presens - Mr Delandolle préside - My Vernet syndic, Maillard - Simond - Bertrand - Constant - Gn Boissier - Theremin - Colladon - Pictet Pancrand - — Fazy Secrie

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé

Demission de Mr Jules Naville

Le secrétaire donne lekture d'une lettre de Mr Jules Naville, par laquelle il persiste à demander sa démission du comité, vû que les jour et heure où ledit comité s'assemble se trouvent précisément les mêmes que ceux de la société économique dont il fait partie — En conséquence le comité conservera Mr Gaudy dont la sortie n'étoit que conditionnelle, et de plus attendu qu'il a été fait une erreur sur le nombre des plans à remplacer vû que Mr Bellamy avoit laissé une vacance dans le comité par sa nomination comme membre de la société des arts, qui lui donne droit à une des 20 places permanentes le comité arrête que Mr Monod qui avoit été déclaré comme sortant restera membre adjoint au comité pendant une année

Mrs Gaudy & Monod maintenus ds le Comité

Vente d'un taureau

Mr Fazy annonce que n'ayant pû placer dans le canton le taureau restant, il a été vendu à Mr de Hauteville pour le prix de sept cent louis

Reception de Mm Bourgeois & Bourdillon.

Mons Fréd Bourgeois de Chalex est présenté ps membre de la classe par Mrs G. Boissier et Fazy —

Il en est de même de Mr Bourdillon de Compesières par Mrs Lullin de Chateauvieux & Fazy — Le Scrutin n'étant point réclamé leur reception est mise aux voix & adoptée

allouance de ff 50 à société des arts

Mons le Comtant demande au nom de la société des arts qu'il soit alloué ff 50 de plus par année pour la dite société afin de pouvoir aux menus frais, il observe que les deux autres classes ont déjà fait cette allouance — Elle est pareillement adoptée par le comité d'agric.

Imprimer noms des membres de la Classe

Le comité arrête encore que les noms des membres de la classe seront imprimés sur le prochain bulletin

Commissaires ps semis plantes fourragères.

Le secrét donne lecture d'une lettre de Mrs Vilmorin et andrieux de Paris, qui annoncent l'envoy des graines fourragères qu'on leur avoit demandées en conséquence le comité nomme Mr Colladon & Chenevier pour procéder à l'ensemencement des fossés sous la direction de Mr Decandolle et il nomme Mr Bellamy pour procéder sous la même direction à celui du champ de Vuyrier

Le comité charge en outre le secrétaire de payer la facture de Mr Vilmorin & autres montant à f 167.50 c.

Le secrét. donne lecture d'une lettre de Mr Prevost Vétérinaire qui informe le comité qu'il a été voir à Cossat l'Etalon de Mr Defrail et qu'il a eu une conversation avec le domestique anglais chargé de le soigner ainsi que les poulains qui en proviennent. Ce domestique n'a point fait aucun mystère sur ses procédés d'éducation & Mr Prévost estime qu'il n'y en a aucuns si ce n'est de bien panser bien nourrir, & soigner les poulains avec une grande douceur. Il révoque en doute la convenance de donner une quantité d'avoine aussi forte que celle dont il a été question précédemment & souhaiteroit que l'on écrivit en Angr pour avoir des informations plus exactes. Lecture sera donnée à la classe de la présente lettre. on observe à la suite que les poulains que nous élevons n'étant point dans le cas de se vendre à de grands prix nous ne pouvons faire pour leur élève de grands frais que nous ne retrouverions pas à la vente.

Elève des poulains

Mons le Prof. Decandolle appele l'attention du comité sur le programme qui étoit destiné à l'ensemencement des prairies artificielles. Nous sommes dans le même cas que l'an dernier cad. que ce programme seroit maintenant trop tardif vû la saison avancée en conséquence il propose que l'on jette les yeux sur quelque autre objet d'encouragement pour publier incessamment.

ajournement du programme sur prairies.

La discussion amène les propositions suivantes,

1°. Que l'on encourage les plantes légumineuses, telles que carottes, raves, choux.

2°. Que l'on encourage ceux qui auront planté le plus d'arbres destinés à faire du bois —

3°. Que l'on encourage la culture du colza

à l'appui des plantes légumineuses on dit que nous avons assez de prairies, que les fourrages baissent que la nouvelle navigation du Rhone au moyen de vapeurs

Encourager légumes.

à valeur (avalier) & par conséquent le devoir des fourrages pr élever des chevaux ; qu'il faut chercher des engrais plus avantageux (diminuer mieux) & que les plantes légumineuses, produisent cet avantage

Contre cet opinion on dit, que les prairies seront toujours le secret de toute bonne agriculture ; qu'il seroit fort difficile de déterminer la quantité de légume qui convient à chaque terrain ; que d'ailleurs si l'on venoit à cultiver les légumes en grand, il faudroit bien les donner à la consommation du bétail, car celle de l'homme ne suffiroit pas, & qu'alors on pourroit leur faire le même reproche qu'aux plantes fourragères —

Encourager bois pr combustible

à l'appui de la seconde proposition, c'ad, la plantation des arbres pour le bois, on dit que la grande diminution des forêts fait prévoir le moment où le combustible manquera & qu'il faut chercher d'y remédier — D'un autre on objecte, que la discussion que l'on a eue si souvent, se renouvelleroit ici, savoir si les haies & arbres d'ombrage ne sont pas nuisibles à l'agriculture, discussion dans laquelle on n'a pas encore pu s'entendre : d'ailleurs nous sommes peut être à la veille d'avoir de nouveaux moyens de nous procurer des combustibles en semant des bois taillis, comme M. le Comte Naville en a fait l'essai avec beaucoup de succès, et se propose d'indiquer incessamment le procédé qu'il a suivi.

Encourager le colza

à l'appui de la 3e proposition c'ad, de l'encouragement du colza, on dit, que ce qu'il nous faut avoir en vue dans le cas actuel, est un système de prairies applicable à chaque commune du canton & qui produise ainsi un grand effet lors de la distribution au mois de May : non seulement le colza offre cet avantage, mais il est d'une exécution facile pr le programme, car les points de comparaison sont de nature à s'établir aisément. Le colza est éminemment utile, il est à désirer que dans chaque ferme on vienne à cultiver au moins ce qui est nécessaire à la consommation du fermier, comme cela existe dans

plusieurs contrées. cette culture est d'autant plus utile que l'on abat depuis quelque tems une grande quantité d'envoyers qui fournissoient de l'huile ; d'ailleurs il y a de l'avantage à continuer pendant un certain tems à porter l'attention des cultivateurs sur le même objet et l'on a déjà bien commencé par le colza —

Contre le colza on objecte que cette plante épuise beaucoup le terrain & qu'ainsi, il ne convient pas de l'encourager

Ces trois propositions étant successivement mises aux voix, la majorité se réunit en faveur de colza en y joignant toutes les plantes oléagineuses telles que Pavot, graine de lin, on souhaiteroit en particulier encourager le pavot vû la qualité siccative de son huile qui la rend propre aux couleurs, mais par contre c'est de toutes les plantes celle qui épuise le plus le terrain, outre qu'elle ne prospère que dans les terres de la meilleure qualité comme l'alsace.

Programme admis pr Colza & plantes oléagineuses.

Le comité charge M. Fazy de la rédaction du programme —

Séance du Comité de Mercredi 30 Mars 1825.

Présens, M.rs De Candolle Prés.t — My Pictet com.r Lullin d'Ivorde — Morin — Ch.r Pictet — Bellamy — G.n Boissier — Cougnard — Gaudy — audeoud — de Constant — Colladon — Chereminod — Simond Pambrun — Monod — Fazy Secrét.re

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé.

Semaille de graines fourragères à Nyrac

M.r Bellamy rapporte qu'il a semé les graines fourragères le Vendredi 25 mars. à Nyrac, par un tems serein qui annonçoit la pluye. depuis lors le tems s'est remis à la sécheresse sans pluye — Mon.r de Candolle l'invite à avoir un cahier dans lequel il ouvrira un compte à chaque graine, pour y mettre tous les détails y relatifs

tels que l'étendue du terrain la quantité de semence le jour de semaille &c. Le même système sera suivi pr les graines semées dans les fossés — M. Sherwin présente le plan de division pour les fossés : il désire que l'on essaye du froment quelque part et annonce qu'il reste une certaine quantité de graines destinées aux terres légères : sur quoi M. Bellamy informe le comité que M. Macaire de Sierne a du terrain préparé où il pourroit les semer ce qui compléteroit l'expérience puisque le terrain qu'il pourroit y destiner se trouveroit d'une nature intermédiaire — La proposition faite au nom de M. Macaire est acceptée & la graine restante lui sera livrée

semaille des graines restantes à faire chez M. Macaire

Le secrétaire donne lecture du programme proposé par M. L. Pictet pr la meilleure construction d'un poêle économique spécialement approprié à l'usage des habitans des campagnes — Sur quoi M. de Constant propose qu'il soit renvoyé à la classe d'industrie où qu'il est plus particulièrement de son ressort, mais cet avis est rejeté attendu que le programme en question s'applique spécialement aux habitans de la campagne cependant pour obtenir le plus de lumières possible dans le jugement de ce concours, on arrête de demander à la classe d'industrie, lorsqu'il sera tems, de nommer deux membres pour se joindre à la comiss. d'agriculture qui donnera son avis sur les compétiteurs — Quant au fond du programme les modifications suivantes sont arrêtées 1°. Que le terme du concours sera fixé au premier septembre attendu que l'époque du 1 Juin seroit trop rapprochée & que d'ailleurs est aux approches de l'automne que l'attention est plus naturellement portée sur les moyens de se chauffer

Programme pr poêle économique

2°. Que l'acte de cuire les alimens sera joint à celui du chauffage attendu que dans les campagnes s'il falloit avoir deux feux distincts, on ne viendroit pas à bout de les obtenir

3° Qu'on supprimera la condition de prendre l'air au dehors, attendu que c'est une condition qui est relative aux localités.

4°. Que les concurrens seront autorisés à présenter des constructions déjà existantes, pourvu qu'elles aient les conditions requises, sans obligation d'innover.

Reception de Mrs Duby & Perret

Mrs Bellamy & Pazy présentent Mr le Prof. Duby et Mr Cochet & Pazy présentent Mr Joseph Perret de Sonnenge, pour devenir membres de la Classe. Le scrutin n'étant point tiédami, leur nomination est mise aux voix & acceptée.

Programme p. meules

Le secrétaire rappele que ce seroit le moment de nommer les commissaires pr l'examen des meules à fourrage, mais comme il n'y a jusqu'ici que deux inscriptions, & comme il est probable que la condition de se faire inscrire avant le 31 Mars a pu être inconnue ou oubliée à presente que l'on ajourne l'inspection au 13 avril, que l'on prolonge le terme des inscriptions jusqu'alors, & que l'on mette un avis sur la feuille pour en prévenir le public, Cet avis est adopté.

Belier de Naz

Le comité adopte encore l'avis, de prévenir par la feuille les personnes qui désirent avoir des beliers de Naz, que le tirage au sort se fera le 13 avril

Eggar & Kimberley

Mr Audéoud rapporte, qu'il a terminé la discussion avec Mrs Eggar & Kimberley en payant 20 Sp par jour pr les taureaux & leur donnant ℔ 127.6. de dédommagement pour le réservoir des égouts de la ville qu'ils avoient fait à la fonderie, il y a 3 ans.

Banc des agriés.

Mr Cougnard prévient le comité que l'on va marquer de bêtes aux bancs des agriculteurs, - pourquoi le comité charge Mr le Conseiller Perret de voir avec Mr l'auditeur Duban s'il n'y a pas d'autres motifs, indépendamment de la rareté des fourrages, qui ont mû à ces inscriptions et notamment l'incommodité pr plusieurs agriés d'être pouvoir inscrire que les jours de marché à certaines heures, ainsi que la

restriction de mettre trois mois d'intervalle entre chaque inscription, clause qui devient inutile lorsqu'il n'y a pas foule d'inscriptions

Sociétés générales p. culture

Le secrétaire présente le travail fait par Mr Lullin de Chatel à la suite des consultations qui ont eu lieu entre Mrs Pictet Cons. Fazy et lui sur les sociétés qu'il a proposées pour l'examen général des propriétés rurales. les deux modifications principales que Mr Lullin a adoptées, sont 1°. de ne point ouvrir un compte séparé à chaque pièce des domaines, mais de prononcer un bloc sur chaque culture —

2°. de ne point charger les experts de marquer le nombre de bonnes notes, mais de leur demander seulement un jugement clair & net, sur l'état de culture en le distinguant par les mots de très bien, bien, passablement mal, très mal —

Ces deux modifications ont pour but de simplifier le travail, la question est maintenant de savoir, s'il sera ainsi suffisamment simple et pour cela le secrétaire propose que le tout soit renvoyé à l'examen d'une nouvelle commission cet avis est adopté & l'on nomme Mrs Simond, Gaudy et Pauchaud, qui se feront passer successivement les feuilles qui renferment ce travail, après quoi ils se réuniront pr porter un jugement en commun —

Rablais

Mr de Constant présente un rablais qu'il a fait faire pr ses vignes plaisantes il est invité à le présenter à la classe où Mr Bellamy apportera pareillement le rablais usité à la Vaux, qui en diffère complétement —

Programme pr Colza

Mr Fazy présente le programme qu'il a rédigé sur le Colza à demande qu'il soit renvoyé à l'examen d'une commission, cet avis est adopté & Mrs Pictet Cons & Bellay sont nommés dans ce but —

Mrs les commissaires chargés de l'examen du livre intitulé abrégé d'agriculture par Mr Lullin, sont invités à faire leur rapport à la prochaine séance du comité

On arrête encore que dans la prochaine séance, on examinera

les programmes relatifs au concours du mois de May

âne-étalon

Mr Lullin d'Eaux prévient le comité que Mr Gay qui s'est chargé de l'achat de l'âne-étalon, demande que vérification en soit faite à Turin, attendu qu'il ne pourroit l'amener ici au risque d'être refusé à son arrivée; cette demande paroissant équitable on arrête que l'animal sera examiné à Turin. que Mr Bellamy chargera Mr Aubert de le faire vérifier avec les instructions nécessaires, par un vétérinaire & l'on y ajoute les conditions, que Mr Gay l'amènera jusqu'à Genève, et que le terme de son arrivée ne dépassera pas le 10 May prochain.

achat de livres à faire à Paris

Le secrétaire informe le comité que Mr Pictet D.t fait un voyage à Paris, il conviendroit d'en profiter pour l'achat d'un certain nombre de livres, afin de compléter petit à petit la bibliothèque que nous avons commencée La convenance de cette proposition est admise on arrête d'autoriser Mr Pictet à acheter des bons livres d'agriculture jusqu'à la concurrence de cent cinquante francs non compris le coût des neuf premières années du journal d'agriculture de Belgique, dont Mr Pictet fera l'emplette.

Séance de la Classe
de Mercredi 6 avril 1825.

Présens 32 Membres

Mr le Prof.r de Candolle Présid.t — Fazy Secrét.re

Le secrétaire donne lecture des procès verbaux des 2 16.e & 30 Mars — Le premier est approuvé par la classe, le dernier par les membres présens du Comité

fourrages semés dans fossés

Mons.r Colladon rapporte que l'ensemencement de terrain dans les fossés est achevé & que l'on trouvera le livre qui renferme les détails chez le jardinier du jardin de botanique

Poêle économique

Le Secrétaire donne lecture du programme sur la meilleure construction d'un poêle économique pr les campagnes

Ormeau près de Morges

Mons. le Présidt donne lecture d'un mémoire de Mons. Forel de Morges, sur un magnifique ormeau qui est tombé près de Morges —

Son diamètre à la sortie de terre étoit de 17 pieds 7 pouces sa circonférence à l'embranchement de 34 pieds on peut juger par le nombre de couches concentriques qu'il avoit environ 360 ans — M. le Présidt développe ici l'utilité qu'il y auroit à prendre des espèces de tables de ces couches, et à faire des divisions qui présentassent la croissance annuelle, afin de connoître le moment le plus avantageux d'abattre les forêts selon la nature du bois dont elles sont composées, par exp: on voit dans le cas actuel que la croissance la plus forte s'est faite jusqu'à l'age de 80 ans, et que depuis lors elle a été de plus en plus faible

M. Rilliet cite à cette occasion qu'il existe au village de Marchis y qui est à une grande hauteur sur le jura et dans un endroit fort exposé aux vents, un superbe ormeau qui a 34 pieds de circonférence

Parapêles.

Mons. Bellamy présente la question de savoir s'il ne conviendroit pas de suivre l'exemple du canton de Vaud, en établissant dans le canton de Genève un certain nombre de parapêles

Mons. le Prof. Defavrdolle répond que la société de Vaud s'est adressée pour cela à la société de physique de Genève, que cette dernière a nommé une comission pour examiner l'objet, mais purement par courtoisie, puisque personne dans la société de physique ne partage l'opinion de l'utilité des parapêles, vû que ni la théorie ni l'expérience ne la prouvent. Il estime en outre qu'il y auroit un grave inconvénient pour la classe de faire quelque chose qui regardât de la compétence en attirant sur elle un ridicule qui nuiroit ensuite aux bonnes choses qu'elle pourroit proposer; dangers qui n'existe point pour des particuliers encore que chacun peut en faire l'essai sans inconvénient mais qui est tout autre lorsqu'il s'agit de la classe d'agriculture

M. Bellamy répliqua qu'il est disposé à partager l'opinion de M.

de Candolle sur les paragrêles il estime cependant qu'il ne faut pas repousser cette innovation vû que l'électricité le Galvanisme ont paru tout aussi extraordinaires lors de leur découverte et qu'une chose approuvée par les compagnies de Berne et de Vaud ne doit pas être rejetée sans examen

Mons. le Cons. Pictet observe que là où les paratonnères ont été placés on n'observe pas que jamais ils aient eu de l'influence sur la grêle, et qu'ils auroient apparemment produit cet effet. — Puisque la chose est contraire à la théorie ce qu'il faut avoir maintenant c'est l'expérience et les essais de Berne & de Vaud suffiront pour nous éclairer —

M. Sarasin Maurice ajoute qu'un professeur de l'académie d'Amiens se présenta il y a quelques années à l'académie des sciences de Paris, comme inventeur des paragrêles, et que son invention y fut regardée comme un rêve

M. Pictet propose que l'on insère l'historique des paragrêles dans la partie non officielle du bulletin ce qui éviteroit de compromettre la classe. — à quoi l'on réplique que si l'on faisoit cet historique il y auroit justice à donner les deux opinions et qu'alors on risqueroit de choquer fortement les sociétés suisses: M. le président annonce ensuite que nous recevrons incessamment de la part de la société d'assurance mutuelle de Berne contre la grêle, une invitation pour ceux qui voudront prendre part à cette société et que ce sera la meilleure chose à mettre dans le bulletin — On pourroit encore insérer une notice sur les grêles qui ont eu lieu dans le canton depuis l'an 1750, ce qui seroit peut être un moyen d'avoir de meilleures conditions: M. Maurice en possède les détails depuis 50 ans — à la suite de cette discussion un membre insistant pour qu'il soit nommé une commission d'examen sur le sujet, Mons. le prof. De Candolle, modifie cette proposition en demandant que cette commission soit chargée d'examiner les effets de la grêle passée d'en déduire une théorie s'il est possible et de voir les moyens que l'on pourroit employer pour organiser une société d'assurance mutuelle — Cette proposition est adoptée à la classe

Commission à nommer pour les grêles.

charge le comité de nommer à la dite comission

Rablais p.r vignes

Mons.r Bellamy présente à la classe le rablais qui est universellement employé à la Vaux pour nettoyer le terrain des vignes, surquoi Mons.r le syndic Micheli observe que deux nettoyages ne couteroient pas plus que la troisieme culture qui se fait dans nos vignes & vaudroient mieux, que le terrain en seroit plus propre & mieux nivellé ce qui contribue à donner une meilleure maturité au raisin. on applaudit à cet égard le vœux, qu'il se fasse des essais comparatifs —

Concours p.r Carouge

Le secrétaire prévient la classe que cette séance étant la dernière où l'on pourra apporter à tems les améliorations que l'on pourroit proposer p.r le concours du mois de may, si quelque personne a quelques changemens à proposer c'est le cas de le faire: Nul, bien faisant, il propose lui même, que l'on exige des certificats d'origine des poulains que l'on amenera, attendu que l'on a des raisons pour croire que l'année dernière, il s'est glissé des infidelités à cet égard; il propose encore que l'on divise les poulains en plusieurs sections afin de faciliter le travail de Mrs les comissaires — Mon.r le Com.s Pictet propose de son côté que l'on change le local destiné au concours, en le portant à l'entrée de Carouge Surquoi l'on objecte que cela éloigneroit trop du centre de la foire — Le tout est renvoyé au comité

Séance du Comité de Mercredi 16 avril 1825

Presents M.rs De Candolle Pres.t — M.rs le Com.s Pictet — Bellamy — Bertrand — Vernet Syndic — Pancheaud — Mottier — Kunkler — Schmidt — Cruz — Morin — Simon Maillard — Gaudy — Cochet — audeoud — Frontier — Lasisz Pheruzin — Meuler Syndic — G Boissier — Micheli Dr.t — Micheli Syndic — Ch.s Pictet — Favre — Colladon — Boissier de Pp Fazy secrét.e —

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé —

associat. de Berne contre grêle pr vignes.

Mons. le Président donne lecture d'une lettre envoyée par le noble Conseil d'Etat, qui renferme la proposition des Canton de Berne pour prendre part à l'association d'assurance contre la grêle pour les vignes. Cette proposition est renvoyée à une commission composée de Mrs Pictet pres. (qui la présidera) Bellamy, Gaudy, Kunkler & Morin —

Tirage au sort des belins de Naz

Le Secrét. donne lecture des noms des personnes qui se sont inscrites pour avoir part au tirage des belins de Naz savoir Mr Saladin de Vanseon, Pictet Com. — Simond Gaudy — Monod — Micheli Syndic — G Boissier — et Merguy — sur quoi le comité arrête

1°. Que les personnes qui ont des propriétés sur le Canton pourront seules concourir

2°. Que tous ceux qui ont des propriétés sur le Canton pourront également concourir lorsmême qu'ils ont même dans ce moment des belins de Naz, vû que cette année étant la dernière où les dits belins seront remis au louage & le nombre des années étant impair, il y aura nécessairement une faveur pour ceux qui les auront au tirage actuel faveur à laquelle tous doivent également participer et qui sera d'autant plus grande que ceux qui ont eû les belins en 1823 pourront déjà faire cette année des croisemens avec des antenaises, d'où resultera pour eux un avantage marqué au grand concours de l'an prochain

D'après la première décision prise ci dessus, le comité exclut du tirage au sort Mad Merguy, qui a rendu toutes les propriétés qu'elle avoit sur le Canton, après quoi les autres noms désignés sont mis dans l'urne & le sort adjugé

à Mr le Com. Pictet le Belier N 103. qui étoit chez Mr Boissier de
à Mr le Syndic Micheli — " — N 12 — chez lui même
à Mr Monod — " — N 227 — chez Mr Simond
à Mr Gaudy — " — N 223 — chez lui même
à Mr Simond — " — N 104 — chez Mr Saladin du Vn

Echant.s d'Aime

Le Secrét.e propose ensuite que l'on prenne cette année et l'année prochaine des échantillons de la barre de ces bêtes à l'épaule à la Cuisse & au garrot, pour servir de point de comparaison. Cet avis est adopté —

Expertise p.r meules

Le Secrét.e informe le comité que c'est le cas de nommer des experts pour l'épamen des meules à fourrage, que deux personnes seulement se sont inscrites et il propose en conséquence qu'il n'y ait qu'un seul concours, pour lequel même il ne sera adjugé de prix qu'autant qu'il y ait une supériorité suffisante — Cet avis est adopté et le comité nomme pour experts Mons.r Pictet fils — M.rs Pallardon et Mottier, sous la présidence du premier. Le comité décide encore que M.r Decellon en sera prévenu pour qu'il puisse assister à l'expertise s'il le juge à propos —

Banc des agric.s

Mons.r le Cons.r Pictet fait un rapport verbal, sur les bancs des agriculteurs, en ce qui concerne le petit nombre des inscriptions. il en a conféré avec Conrad Haim, ce dernier croit que le réglement est bon qu'il n'exige que de faibles changemens, que le petit nombre d'inscriptions tient à la saison et à la rareté des fourrages, que cela arrivera souvent aux printems, qu'il y auroit de graves inconvéniens à hausser le prix de la viande, qu'il y a même assez de viande vendue à 8 Sols qui ne vaut pas ce prix — Les modifications proposées par Conrad sont

1°. de mettre le registre chez M.r Privat & non chez M.r l'auditeur afin de faciliter les agriculteurs qui sont quelquefois appellés à attendre longtems chez ce fonctionnaire

2°. De permettre les inscriptions, lors même que les trois mois ne seroient pas échus lorsque le nombre des inscriptions seroit peu considérable

3°. D'autoriser les bouchers des bancs des agriculteurs à fournir du bétail & à le vendre au même prix de 8 S.s lorsqu'il en manqueroit aux bancs, bien entendu que la qualité seroit reconnue bonne par l'inspecteur

La discussion étant ouverte sur ces modifications on objecte qu'en ôtant le registre des mains de Mons l'audit Dupan on lui ôteroit l'intérêt qu'il y porte & auquel on doit en grande partie le succès que l'on a eu pour détruire tous les abus qui s'étoient introduits, et que l'on verroit probablement se renouveller du moins en partie — Que si l'on autorisoit les bouchers à fournir de la viande il s'introduiroit de nouveaux abus & en particulier, ceux ci auroient intérêt par toutes sortes de moyens ou de difficultés à décourager les agriculteurs afin d'être chargés eux mêmes de cette fourniture — La préconsultation étant achevée l'assemblée vote sur chacune des propositions et il en résulte

1° Que l'on rejette la proposition d'ôter les registres des mains de Mons l'audit Dupan, mais qu'on lui invitera à en placer une copie chez Mons Privat et Mons le syndic Micheli présent à la séance veuillent bien se charger de lui en faire la demande

2° Que l'on rejette la proposition, par laquelle les bouchers seroient autorisés à fournir de viande les dames lors qu'il en manqueroit —

3° Que l'on demandera au Conseil municipal de vouloir bien, s'il le juge à propos, autoriser les réunions tiens, lors même que les trois mois ne seroient pas échus, toutes les fois qu'il y auroit moins de trente visites restantes —

Mons Bellamy propose ensuite que le comité nomme des commissaires pour faire un rapport mensuel sur le marché des bancs — Une discussion s'engage sur cet objet et l'on émis diverses opinions savoir de prendre chaque mois un membre dans le comité & un membre dans la Classe d'écarrissage qui ont du bétail à tuer aux bancs, &c. généralement on sent l'utilité de cette surveillance mais la difficulté de l'établir convenablement — au reste, on finit par ajourner cette discussion à quinzaine pour connoître à cet égard l'opinion de

3

M. l'audt. Dapran

Réceptions de membres.

Les personnes désignées ci-dessous sont présentées pour devenir membres de la classe

M. Jetzler fils, par MM. Frames Lasserre & Fazy

Hry Lasserre & Bellamy & Fazy

Rivondel de Colex & G. Boissier & Fazy

Le scrutin n'étant réclamé pour aucun deux, leur réception est mise aux voix & admise

Porteur du bulletin

Le secrétaire propose que l'on imprime sur le bulletin d'avis la feuille d'avis le nom du porteur du bulletin, afin que chacun puisse lui adresser ses réclamations s'il en a à faire, cet avis est adopté —

Concours à Carouge

Le Sus dit donne lecture du concours qui doit avoir lieu pour le mois de mai prochain à Carouge — Il est adopté tel quel a eu lieu l'année précédente sous les modifications suivantes —

1°. Que le concours pour les chevaux sera divisé en deux sections, l'une pour les poulains, l'autre pour les poulichs —

2°. Que les chevaux devront être accompagnés d'un certificat du maire de la commune contenant la désignation de l'animal & portant la déclaration s'ils sont nés dans le canton ou s'ils y ont été élevés depuis l'âge de six mois —

Le comité confirme en outre l'invitation qui fut faite l'année dernière aux personnes qui ont des taureaux appartenant à la classe, de les amener au concours afin de vérifier leur état — Il arrête encore d'inviter Mon. Galland à envoyer quelques élèves de la race de cochons croisée qu'il possède s'il veut avoir cette obligeance

Programme fromage

Le secrétaire informe le comité que MM. les commissaires chargés de l'examen du programme sur le fromage l'ont adopté sans aucune modification & il soumet au comité cette adoption, qui est ratifiée —

Mons. Bellamy invité à faire son rapport sur l'ouvrage

Rapport sur l'abrégé d'agricult.

intitulé abrégé d'agriculture de Mons. le Col. Lullin annonce que Mr. De Candolle étant absent, il ne peut parler ni en son nom, non plus qu'à celui de Mons. Audéoud, avec lequel il ne s'est pas réuni. Le rapport qu'il présente est donc fait au nom de Mons. le Com. Pictet et au sien propre. Ce rapport ayant été mis aux voix et adopté par le Comité, nous en joignons ici la copie.

Rapport. Monsieur le Colonel Lullin après avoir pendant quarante ans cherché à faire connoître, et à améliorer notre agriculture cantonale par une suite d'ouvrages publiés dans cebut a eu le heureuse idée de mettre à la portée des enfans les principes pratiques de cet art nourricier en les renfermans dans des principes simples et faciles sous la forme d'une espèce de catéchisme par demandes et réponses. Le titre de Mons. Lullin est énoncé dans le titre de cet abrégé d'agriculture il voudroit qu'il devint le manuel Calmanach des jeunes gens de la campagne, en l'introduisant dans les écoles d'enseignement mutuel des communes rurales du Canton de Genève — Il n'est pas ici le lieu de faire une analyse détaillée de cet intéressant travail, que l'auteur a divisé en sections. la première traite de quelques observations préliminaires, les autres sont consacrées aux prairies naturelles et artificielles, aux meilleurs moyens de les créer, de les entretenir, d'en tirer le parté le plus avantageux la section suivante des champs indique divers genres d'assolemens suivant la nature des terrains qui nous paroissent bien entendus la section des vignes entre dans les plus grands détails sur tous les travaux qu'exige leur culture Sans en adopter tous les principes, nous pensons qu'il seroit fort utile à l'amélioration des vignes que les jeunes campagnards pussent connoître et apprendre les préceptes de pratique que recommande Mons. Lullin sur la taille, la culture les provins, le effeuillage,

le biochage, opérations importantes confiés trop souvent à des mains inhabiles qui ne suivent qu'une routine aveugle et par soi nuisible. Mons^r Lullin a consacré le reste de son ouvrage aux différens animaux de la ferme, aux soins qu'ils exigent aux travaux qu'on peut en attendre et il le termine par un chapitre fort utile sur les constructions rurales.

En général la pensée qui a inspiré cet ouvrage n'est pas seulement philantropique il y a encore quelque chose de philosophique dans cette intention de ramener à ses propres yeux cette partie de la société, en lui apprenant que le travail manuel auquel elle se livre machinalement, et qu'elle confond presque avec celui de l'attelage que son bras conduit que ce travail est un art, une véritable Science, qui exige de l'intelligence et de l'attention, qui repose sur des principes qui suivant les mains qui l'exercent, peut devenir plus ou moins lucratif, dans lequel on peut acquérir une supériorité honorable comme dans tous les autres états de la vie c'est surtout en l'envisageant sous ce point de vue que nous applaudissons aux intentions de Mons^r Lullin et que nous pensons qu'il a droit à la reconnoissance du Comité.

Le Comité en approuvant ce rapport a arrêté qu'il en seroit donné communication à Mons^r le Colonel Lullin et comme la lettre de la Commission d'instruction publique qui a provoqué ce rapport n'est point adressée à la classe d'Ag^re et qu'elle ne fait aucune demande à cet égard, Charis a été qu'il ne pouvoit convenir que le Comité d'Ag^re prît l'initiative auprès de la commission d'instruction, du moment ou celui-ci n'avoit pas jugé à propos

de s'adresser au Comité. - En sorte que le Comité attendra la demande de la dite commission pour lui communiquer son opinion sur cet ouvrage.

Séance du Comité de Mercredi

27 avril 1825

Présens Mrs De Candolle Pt — Panchaud - Colladon G Boissier — Ch Pictet — de Constant — Morin — Bert. audeoud — Gorbet — Thereminn Lullin Col Fazy Suret.

Le registre de la précédente Séance est lu et approuvé

Mon Ch Pictet au nom de Mrs les experts chargés d'examiner les meubles à fourrage présentés au concours, rapporte — Qu'ils se sont rendus chez Mon Chapuis mais que la meule qui devoit concourir avoit été déjà détruite par le besoin que le propriétaire avoit eu du fourrage d'après ce que leur a dit Mon Chapuis, le fourrage en étoit parfaitement conservé même mieux qu'il ne l'auroit été dans les fenils aussi pour cette année paraît il des meules par préférence — D'après l'examen du local, celle ci étoit de forme ronde assez élevée et pouvoit contenir 300 Qx — La meule faite par Mr Bertrand est en forme de carré long et peut contenir 800 Qx l'intérieur en paroit parfaitement conservé, la croute supérieure paroit seule avoir un peu souffert mais elle est couverte en planches en sorte que cette circonstance étant en opposition avec le programme mrs les experts estiment qu'il n'y a pas lieu à adjuger de prime et que le fourrage se seroit conservé aussi bien s'il n'y avoit pas eu de planches —

Décision sur concours de meules

Il s'élève une discussion dans le comité pour savoir quelle est la meilleure manière de recouvrir les meules; Mon Bertrand pense que les planches sont encore le moyen le meilleur et le plus économique d'un autre côté on dit que la paille est ce qu'il y a de mieux et de plus généralement

employé que la dépense est petite, parce que la paille n'est pas perdue pour cela, Mons Pictet ajoute qu'un hectare, on ne met pas même de la paille et que le foin se conserve ainsi fort bien pendant plusieurs années — après cette discussion le comité arrête conformément au préavis de Mrs les experts, qu'il n'y aura point de prix cette année mais qu'il sera fait mention honorable de Mrs Chapuis et Bertrand — Relativement à la continuation du programme pour cette année le comité arrête que la classe sera consultée pour savoir s'il faudra cumuler la somme, ou bien l'augmenter, ou faire un seul concours pour tout le canton ou donner un instrument perfectionné d'agriculture au lieu d'argent après toutefois avoir obtenu le consentement de Mons de Sellon —

visite des champs — La secrétaire présente les feuilles de visite pour les champs qui a reçues de douze communes — le comité les remet à Mons Soltadon qui veut bien se charger d'en présenter le dépouillement pour mercredi après la séance de la classe afin que le comité qui s'assemblera alors dans cebut puisse en décider — Le comité arrête encore sur la proposition d'un membre que les agriculteurs qui auront eu trois primes, quelle que soit leur nature depuis l'institution de la société seront reçus membres honoraires de la classe pendant un an, et Mons Panchaud se charge d'en faire le relevé —

membres honoraires

La séance actuelle étant plus particulièrement destinée à l'examen des dispositions nécessaires pour le concours de Carouge et à la nomination des experts, le comité après discussion arrête que le tout aura lieu comme suit —

Concours à Carouge

arrangement du local

Le local doit être clos avec des cordes (pour le bétail)
Le bétail sera placé contre le mur avec un espace assez large derrière pour que les membres du comité puissent circuler, et pas assez large pour que les spectateurs soyent trop éloignés.

Le local comprendra
6 grandes divisions pour les genisses
1 Do pour les taureaux
1 Do pour le bétail de Schwitz
1 Do pour les poulains nés dans le canton
1 Do pour les Do nés hors du canton
1 Do pour les béliers

Chaque division sera distinguée par un carton imprimé
Un espace doit être réservé, pour que le comité puisse se
réunir et y délibérer les primes lorsqu'il sera tems.
Il faut avoir quatre gardes-police ou gendarmes pour
garder les barrières et un domestique pour diriger le
bétail présenté dans sa division. Ils auront ordre de
ne laisser entrer que les membres de la classe et ceux
qui amèneront du bétail et de barrer la rue où se fait
le concours des poulains.
Les divisions pour les genisses & taureaux seront comme suit.

1re Division — Experts

Petit Saconnex
Pregny
Vernier
Grand Saconnex
Genthod
Mérin
MM. Mottier, Gros, Jean Javet. Rigot

2e Division

Aire entre le Lac & le Rhone
Peligny
Collex Bossy
Versoix
Satigny
Dardagny
Russin
MM Cochet, Lambelet du Bouchet (Chapuis) (Contat)

3e Division

Carouge
Bernex Onex Confignon
Laney
Troinex
Veyrier
Compesières
Do entre Arve & Rhone
Bastian, Schmid
MM Lapaire, Duchosal de Malagnou

4e Division

Chaney
Avully
Laconnex
Avusy
Soral
Cartigny
Athenaz
Puplinge
Dardagny
MM Piney, Martin de Pinchat
Bastian, Gros, Pictet

5e Division — Experts

Pleinpalais
Eaux-Vives
Cologny
Chesne & Bougeries
Chesne & Thonex
Vandoeuvres

MM. Bastian — Lapaire — Barghard
" Bastian de Meyrin
Detraz

6e Division

Jussy
Hermance
Meynier
Presinge
Corsier
Choulex
Collonge Bellerive

MM. Longnard — Jean Duillet — Jomy
" Nicod et de Malagnou

2e arrond. entre Lac & Jaxe

Sur arbitres pour les Genisses au cas de dissentiment des arbitres
{ Mess.rs Audéoud Suez pr les 3 premières divisions
" Prévost Vétérinaire pr les 3 dernières

Experts pour les hautes primes des genisses
{ MM.rs Pictet Cons.r — P
" Delarive Fronchin
" Audéoud-Suez
" Farre Vét.re
" Prévost Vétér.re

Experts pour les Taureaux
{ " Chapuis de St Georges — Maillard
" Lambossy de Genthod — Fatio
" Delarive Fronchin — P

Experts pour le bétail de la race de Schwitz né et élevé dans le Canton
même experts pr les jeunes taureaux
{ " Chapuis
" Lambossy
" Delarive Fronchin — P

Experts pour les Poulains
{ " Lullin d'Esordes
" De Chateauvieux — P
" Farre Vét.re

Les experts dont les noms sont dans la colonne ci-contre ne feront aucune visite qui ne soit par eux dans le Canton.

Experts pour les Poulicches
Pourrait retirer Prévost pour Maillard
{ " Beaumont-Lullin — Vambergen — P
" Mathieu Vignier
" Prévost Vétérinaire

Experts pour les Béliers
{ " Naville Cons.r — P
" Walner de Pleinpalais
" Duval Francois — Naville Thonex
" Farre Vétérinaire
" Gaudy

Il sera donné un des mémoires de Mr Farre sur l'engraissement du Bétail a tous ceux qui obtiendront une prime pour le bétail.

Repas

Après que la cérémonie sera achevée a Carouge, on se rendra a l'Auberge de la Coulouvrenière pour y dîner
L'heure du dîner sera fixé a 2 heures. 3h
Les membres du Comité & de la Classe, payeront leur repas qui est fixé a ~~Ff~~ 5.6 vin compris dont ~~Ff~~ 5.3 pour le repas & 3 pour les domestiques.
Les personnes qui voudront en outre apporter du vin y sont autorisées.
Les membres de la Classe pourront amener des personnes en souscrivant pour elles.
Tous les membres de la Société des Arts auront droit de souscrire (ils en seront avisés par la feuille des avis.)
On mettra un avis sur la feuille, pour que les personnes qui veulent souscrire se fassent connoître avant le 10 May.
Le même avis sera donné a la prochaine séance de la Classe.
On invitera sans souscription = Les experts qui ne sont pas membres de la Classe. 10 en le 5 grade ordre.
= 1° Monsieur le Maire de Carouge & son Secrétaire.
= 3° Messieurs les Propriétaires du troupeau de Naz. ou leurs représentans
4° Tous ceux qui auront eu des primes pour les champs pour le bétail, pour les chevaux & les béliers. Les 2

Aucune autre invitation ne pourra avoir lieu que que du consentement de Messieurs ~~Pictet~~ Président & ~~de Candolle~~ vice Président.
Le Président donnera des cartes à toutes les personnes invitées & leur fera connoître l'heure du dîner & le local.
Le Président préparera quelques Toasts pour les porter les premières Mons[r] Thurmin veut bien se

60

charger de l'organisation du repas ainsi que de la surveillance pour placer à table, faire servir recevoir les souscriptions prendre les noms des assistants & faire leur nombre avec l'aubergiste. Il pourra s'adjoindre telles personnes qu'il jugera convenable pour cette fonction :/.

Séance de la Classe de Mercredi 15 May 1825

Présens 3/4 Membres
Mr De Candolle Présid^t — Pazy, Secrét^e —

Le Secrétaire donne lecture des séances des 6. 13 & 27 avril
Le premier procès verbal est approuvé par la classe & le dernier par les membres présens du comité —

Société d'assurance contre la grêle

Mon le Présid^t présente l'imprimé qui contient les Statuts de l'association de Berne contre la grêle on arrête qu'il sera remis à la commission qui est chargée de l'examen de cette société, et l'on émet le vœu que cette commission fasse promptement son rapport pour qu'il puisse servir encore pour cette année. On souhaite encore que le comité prenne des mesures pour se procurer & faire circuler un plus grand nombre d'exemplaires de cet imprimé —

Engrais d'os

Mons^r Edouard Rigaud informe la classe qu'il vient de commencer une expérience sur l'efficacité des os broyés comme engrais pour les vignes, il a en conséquence fumé 1/4 de pose à raison de 20 Fr par pose
1/4 — — — — 30 — " —
1/4 — — — — 40 — " —
les dits 3/4 de pose en terre forte — et il a fait un essai pareil sur trois autres quarts de pose en terre légère; Mons^r Rigaud ajoute qu'il a fait cet essai avec chacun puisque le quintal d'os lui a coûté cinq francs rendu à Rolle, les os lui ont coûté seulement 30 F de

Genève le quintal mais il a fallu les faire briser à Carouge chez Mr Foncet sous une meule qui faisoit cet ouvrage lentement, et il a eu à payer en outre le transport — Il pense que ce seroit un travail que l'on pourroit peut être faire faire par les détenus dans la maison pénitentiaire et qui ne porteroit concurrence à aucun autre — Mons. Rigaud donne ensuite lecture d'une lettre de Mr Wickam résidant en angleterre par laquelle il récapitule l'effet des os bruts comme engrais et dont il fait un grand éloge — Mr Monod ajoute qu'il y avoit à la Coulouvrenière une pierre tournant par eau qui pouvoit les briser avec la plus grande facilité & qu'il conviendroit de la faire rétablir — Mr Pazy dit que maintenant il se fait à Hambourg une grande exportation d'os pour l'angleterre, que l'inconvénient seroit de n'en avoir pas assez ici, vû que la quantité en est fort limitée aux boucheries de la ville — Mr De Candolle estime que comme nous sommes le centre d'une vallée où nous pourrions payer les os mieux qu'ailleurs ils nous arriveroient des environs — Mr Pillet de L. dit que les os non seulement augmentent la quantité des raisins mais en bonifient la qualité — Mr le Syndic Micheli rappelle que les raclures de corne sont un engrais très avantageux, qu'il se vend ici 5 le quintal & s'envoye ordinairement dans le midi de la France pour mettre aux pieds des orangers — après cette discussion la classe arrête que la lettre de Mr Wickam sera insérée dans le Bulletin, du consentement de Mr Rigaud & que le comité s'occupera de cet objet

Rareté de fourrages

Mr le Cons.r Naville appelle l'attention de la classe sur l'état actuel de sécheresse il craint que la récolte des prairies ne soit fort compromise particulièrement des prairies artificielles, cependant le bétail a augmenté en nombre parceque les fourrages des 4 dernières années ont été abondants ce seroit un cas très fâcheux si les agriculteurs étoient obligés de vendre cette année une partie de leur

l'étail à bas prix pour le rabiter ensuite chimiquement —
En 1820 le cas fut à peu près pareil & le comité répandit
une instruction sur les moyens de pourvoir à la rareté des
fourrages Mons. Bosc voudroit qu'on le fit encore cette
année et en particulier que l'on recommandât la plan-
tation des pommes de terre elles craignent en général
peu la sécheresse en 1820 elles paroissoient en avoir souf-
fert il fit arroser une plantation qui ne donna pas plus
que le reste, parce que les pluyes d'août & de 7bre vinrent
qui mirent les autres de niveau ; Mr bon moyen encore
est immediatement après moisson de labourer & de jetter
de la graine de rave ; si l'automne est humide, elles vien-
nent bien, & s'il ne l'est pas il en pousse toujours quelques
pieds on peut aussi semer de l'avoine, des pesettes, du blé
= noir pour sauter en vert.
Mr Tollador ajoute que les trèfles nouveaux ont manqué
il seroit bon de semer du trèfle farouch de bonne heure
avec la première pluye, l'on peut alors déjà avoir une coupe
en 7bre —
Mr Delphat dit que l'on est encore fort à tems de planter
des pommes de terre — Que l'on peut semer des raves dans
le blé noir ou du trèfle farouch avec la même blé si la
graine de ce trèfle manque dans ce moment on peut attendre jusqu'au que
l'on ait de la nouvelle — on peut encore semer du colza
en Juin sans en faire une recolte dérobée, on obtient beau-
= coup de verdure en éclaircissant & l'on a la recolte de
graine l'année suivante
Mr Lullin d'Avords, dit qu'il faut fumer abondamment semer
de blé noir & de seigle on coupe deux fois encore en automne
& l'on a au printems une recolte passable en grains
Mr J Boissier rappelle qu'il s'est toujours bien trouvé de
semer du colza au mois de Juin, en le fauchant en au-
tomne on obtient beaucoup de fourrage & l'on a encore
l'année suivante une demi-recolte en huile, si au lieu de
sauter on éclaircit les plants on a pleine recolte & encore
beaucoup de fourrage — Est la première plante qui pousse
au printems mais si on la donne en vert, il faut le faire
avec précautions vû qu'elle gonfle les vaches & moutons

Mr Monod annonce qu'il a placé chez Mad Velen un dépôt de colzas d'été, qui peut être une ressource
Mr Fazy dit qu'il ne faut pas confondre la culture du colza pour la nourriture en vert avec la culture pr la graine; s'il s'agit de la graine il a employé un moyen économique qui lui a reussi assez bien c'est de semer entre les lignes de pommes de terre après que celles ci ont été cultivées, la terre est ainsi préparée sans qu'il en coûte rien & l'on peut semer de bonne heure. Le seul inconvénient est que les colzas qui se trouvent sous les fanes sont languissants lorsqu'on arrache les tubercules, mais on les éclaircit & il en reste toujs assez d'autres on peut même s'y ayer de rabaisser les fanes qui sont trop fortes.
Mr le Sr Ratio, pense que de signaler la disette est déjà un grand point pour la prévenir, qu'il faut indiquer peu de moyens pour les mieux fixer
Mr Audéoud, ne croit pas qu'il convienne de semer des raves dans le blé noir, elles ne reussissent pas.
Mr D Picot, estime que l'on peut planter les pommes de terre après le seigle
Mr le Prof. De Candolle, propose que le comité fasse deux avis, l'un pour le moment l'autre plus tard pr les autres cultures si la sécheresse continue
L'objet est renvoyé au comité par la Classe
Qui se termine la séance de la Classe attendu que le comité est obligé de se réunir pour l'adjudication des primes relatives aux blés froments d'automne

---

Séance du Comité le même jour.

Présens Mrs De Candolle Présd = Lullin Sol: Micheli Syn. Vernet Syndic — Soldadon — Rigot — de Constant — J Dorxier Mottier — Bertrand — Audéoud — Delhat — Ch Pictet — Gaudy Monod — Thuremin — Lochet — Maillt — Delhat Jean — Gravilles Sol. — Fazy secrét de

Réception de Mr Marcel Favrnier

Mr Salomon Marcel est présenté pour être membre de la Classe par Mrs Audéoud & Fazy —
Mr Favrnier fermier de Mr Beaumont à Thuine Mont est

présenté par Mrs Fazy & Delandolle, leur admission est mise aux voix & acceptée, le scrutin n'étant point réclamé. — Le comité passe ensuite à l'adjudication des primes pour la meilleure culture des champs à cet effet il sanctionne les décisions prises par Mrs les commissaires et il autorise Mrs Soltadon & Fazy à sanctionner les autres rapports qui pourroient être présentés postérieurement; le comité arrête encore que l'imprimé relatif à cet objet manifestera les regrets du comité de ce que toutes les communes n'ont pas concouru malgré les mesures qu'il avoit adoptées auprès de Mrs les maires, pour qu'aucune commune ne fût privée de cet avantage. — Nous nous abstenons de donner ici le détail de ces primes puisqu'elles se trouveront dans le rapport imprimé —

adjudication de primes pr champs

Sur ce qui concerne la réception de membres honoraires pr une année conformément à la décision du 29 avril la mesure n'étant pas urgente & l'heure étant avancée, elle est renvoyée à prochaine séance —

L'imprimé relatif à la rareté des fourrages est confié aux soins de Mrs Naville fils, & Delandolle Présidt, pour qu'il puisse être délivré au prochain concours —

rareté de fourrages

Sur la proposition de Mr Fazy, le comité arrête encore que vû la sécheresse on suspendra le service des graines fourragères qui pourroient rester —

Semis de graines fourragères.

Séance de Comité de Mercredi 26 Mai 1825

Présens Mrs Delandolle présidt — Lullin d'Erodes Bellamy — Lochet — Schmidt — Bertrand — Thereminn Favre — Monod — Delachat — Rigot — Pictet Dtr Penny — Fazy secrét

Le registre de la précédente séance est lû et approuvé. Mon le présidt informe le comité qu'ayant appris que la maladie qui règne en France sur les chevaux s'étoit manifestée à Genève, il en avoit écrit à Mr le Dr de polie

pour lui en faire part : ce magistrat ayant chargé M Favre
Epizootie des chevaux vétérinaire de reconnoître la maladie, celui-ci a fait
une réponse portante = qui porte qu'il est déjà mort un
cheval à la Poste et qu'il y en a plusieurs autres de ma=
lades dans la ville qu'il regarde la maladie plutôt comme
épizootique que contagieuse ensorte que les moyens pré=
servatifs seroient inutiles et fort incommodes à mettre
à exécution — M Favre présent à la séance ajoute,
que la maladie n'est point aussi dangereuse ici que
dans les environs de Paris elle passe pour une espèce de
pourriture gangreneuse les premiers symptômes sont de
la flaccidité dans les yeux & de l'engourdissement aux
jambes mais elle cede facilement aux remèdes prompte=
ment appliqués tels que la saignée et la guérison lors=
=qu'elle a lieu est prompte ce qui lui fait supposer ou que
la maladie s'est beaucoup modifiée ou qu'il en existe deux
dont l'une beaucoup moins fâcheuse que l'autre.

Rapport annuel Mons le Prof. Defandolle annonce qu'ayant été nommé
président de la société des arts ce qui l'appelle déjà à faire
un rapport, il ne pourra se charger de celui de la classe
et qu'en conséquence Mons le Vice président voudra bien le faire
Engrais liquides Il annonce encore qu'il a achevé l'instruction sur les en=
=grais liquides qu'il a rédigée d'une manière particuliè=
rement applicable aux agriculteurs en évitant les termes
scientifiques et les choses qui ne sont pas parfaitement cons=
tatées — Il en donnera lecture à la prochaine classe
ane-étalon M Bellamy annonce que M Gay a acheté deux ânes
étalons à Tortone, ne pouvant pas les
séparer mais que M Gay a gardé pour son compte l'un des
deux celui qui a été nommé pour la classe par M le
Prof vétérin Lessona de Turin et M Delavaux a coûté
d'achat ₣ 293 mais qu'il faut y joindre les frais de route
et les émolumens de M Gay, qui s'est donné beaucoup de
peine pour le chercher. M Bellamy demande que
le comité confirme le payement de ₣ 293 qu'il a fait
pour cet objet et qu'il soit nommé une commission pour traiter
avec M Gay au sujet de ce qui lui revient — Le comité adopte

cette proposition et nomme Mrs Bellamy & Lullin d'E-
=voder pour régler cet objet. — Mons Lullin ajoute que
l'animal est arrivé qu'il est très fatigué qu'après diver-
Pension pr l'ane recherches pour le placer il a le plaisir de transmettre l'of-
=fre de Mr Rigot-Tinguelin, qui le prendra sans pension
moyennant que le comité fournisse l'avoine & que Mr
Rigot puisse l'employer à de petits ouvrages tels en par-
=ticulier que de conduire les fourrages verts. — Mr Lullin
observe encore que l'animal étant jeune & fatigué il
convient de ne lui permettre qu'un petit nombre de saillies
après avoir ouï ce rapport le comité accepte avec empres-
=sement l'offre de Mr Rigot — et établissant commissaire
avec Mrs Bellamy & Lullin pour organiser le tout et
en admettant que cette année on ne lui laissera faire
Saillies. que 10 à 12 saillies sur les jumens appartenant aux
membres de la classe, ou aux personnes qu'ils recomande-
=ront lesquelles saillies seront gratis cette année, sauf
le payement de ff 3.6 au domestique.

Mr Bellamy rapporte qu'en sa qualité de Vice président de
la classe & de rédacteur du Bulletin il a été accueilli d'une
manière toute particulière à Turin, et qu'il renvoye à la
classe pour donner à cet égard des détails plus circonstan-
=ciés; il parle entr'autres de Mr le Marquis de Lascaris, de
Mr de Savoux de Mr Bonafous directeur du jardin de la so-
=ciété royale d'agriculture de Mons le prof Giobert, entre
toutes les politesses qu'il en a reçues, Mr Bonafous en
Don de livres particulier lui a remis un ouvrage manuscrit — sur la fa-
=brication du fromage parmesan dans le Lodesan que Mr
Bellamy est occupé dans ce moment à traduire, divers ou-
=vrages imprimés sur la culture des mûriers, sur l'éducation
des vers à soie sur les produits du Piemont sur une échelle
=brouette pour cueillir les feuilles de mûrier & qui peut ai-
=sément servir à la cueillette des fruits. — Ensuite Mr Bona-
=fous fait présent à la classe d'un bouc & d'une chèvre du
Thibet — après cet exposé le comité arrête que Mr le Président
Don d'un bouc & d'une chèvre du Thibet écrira à Mons Bonafous pour lui adresser les remercimens

Bonnafous présenté pr honoraire

qui lui sont dûs à si juste titre et qui l'a présenté à proch.
s'ance comme membre honoraire. Ensuite sur l'information
donnée par M. Dechat que M. le Com. Saville aura bientôt
un berger qui viendra à Genève en passant par Turin, le
comité remet à M. le Com. Saville le soin d'organiser la
venue des chèvres —

Et qu'il lui sera envoyé au nom du Comité, les divers ouvrages d'agriculture publiés par des membres, ou couronnés par la Classe.

M. Bellamy présente encore divers ouvrages imprimés
qui a rapportés, provenant de dons, en particulier un
ouvrage qui vient de paroître et qui détruit tout le sys-
tème des paragrêles. il ajoute que le Piemont est un
pays fort exposé à ce fléau et qui a déterminé M. le Marquis
de Lascaris avec M. l'avocat Colla & Giobert à établir
une ligne de paragrêles depuis Rivoli jusqu'à Turin quoique
expériences n'y ajoutassent guère confiance — M. le prof.
De Candolle ajoute qu'il tient de M. Pictet de Cornavant qui
a grêlé à la côte à Salli sur les paragrêles et il saisit
cette occasion pour engager M. Bellamy à assembler prompte-
ment la commission chargée d'examiner le réglement de la
société d'assurance de Berne — M. Bellamy dit que Lugano
est une petite ville qui est toute armée de paratonnères il
seroit bon de savoir si cette ville est à l'abri de la grêle;
il estime qu'il conviendroit d'envoyer à Turin les divers ou-
vrages publiés ici par la Classe ou sous ses auspices il répète
que les politesses qu'il a reçues de Mrs de Savoye sont
sans nombre, qu'ils ont manifesté le désir d'entretenir des
relations avec la Classe et lui ont dit en même tems qu'ils
étoient surpris que l'on ne tirât ici aucun parti du lait
des brebis, leur usage est de vendre les agneaux qu'ils ne re-
tiennent pas à élever et de faire tirer le lait des mères le pro-
duit moyen sur un troupeau de 600 bêtes est de f 3000
pour le lait, soit 2½ centimes par jour en moyenne ou
dix francs par an, abstraction faite à la finesse de la
laine. Ils se trouvent encore bien de faire couvrir les agnelles
à l'âge de 10 ou 11 mois. ils retirent annuellement 5% du
capital de leur troupeau, indépendamment des ventes d'extra.
après ces détails le comité charge M. Bellamy de remercier
en son nom Mrs de Savoye & M. le Marquis de Lascaris —

Paragrêles

Société d'assurance contre la grêle

Envoyer à Turin publications de la Classe

Lait de brebis

Couvrir agnelles à 10 & 11 mois

Riz sec

M. Bellamy présente un grain de riz sec.
M. De Candolle dit qu'il est prêt à en faire l'essai, mais il peut répondre à l'avance que la culture sera sans suite dans notre pays —

M. le Président adresse ensuite au nom du comité des remerciemens à M. Bellamy sur toutes les informations qu'il apporte, lesquels remerciemens seront consignés au registre.

Génisses omises au concours de Carouge

Le secrétaire donne lecture d'une correspondance relative qu'il a eue avec Madame De Roches au sujet de deux vaches conduites au concours de Carouge et qui n'ont pas été expertisées, au dire des propriétaires; ces vaches appartiennent à la cinquième division. A la suite de cette communication un examen approfondi s'engage, pour savoir quels moyens le comité peut prendre pour y remédier, on propose ou de faire une nouvelle expertise entre les génisses qui ont eu la prime & celles qui ont été oubliées, & d'accorder à ces dernières une nouvelle prime s'il y a lieu sans priver de la leur celles qui en ont reçu une, ou d'autoriser les vaches omises à concourir l'an prochain, lors même qu'elles auroient passé l'âge fixé; ou de faire un nouveau concours pour cette division — M. Favre ajoute qu'il a vû la génisse mentionnée par Mad. De Roches, qu'il ne croit pas qu'elle ait obtenu la première haute prime mais que sûrement elle auroit eu la seconde, et qu'elle auroit tiré les experts de l'embarras où ils étoient pour adjuger la seconde haute prime entre deux vaches qui paroissoient égales, du reste on doit s'applaudir de cette discussion qui prouve l'importance que les agriculteurs attachent à ces primes — D'autres membres observent que si l'omission a eu lieu elle est évidemment involontaire de la part des experts, et qu'elle provient de ce que le bétail ne se trouvoit pas dans le local même appartenant à la division et qu'avant de prendre aucun parti il convient d'entendre aussi les experts, cette proposition étant appuyée M. Pinay veut bien se charger de prier M. Bastian de se rendre à la pro-

=chain classe pour donner, lorsqu'elle sera achevée quel=
=ques explications au comité : M Pochet veut bien se char=
=ger de la même omission pr Mr Detrat. Cette discussion
appelera le comité à savoir l'année prochaine le règle=
ment du concours pour examiner s'il n'y aura pas quel=
=ques précautions à prendre afin d'éviter des omissions
pareilles —

marquer bétiers

Mr Favre observe que l'on a omis de marquer les bétiers
qui ont eu la prime en conséquence Mr Thurmin veut
bien se charger de remplir cette formalité

Réception de Mr Montfalcon

Mr Thurmin témoigne de la part de Mons le Cons
Montfalcon le regret que l'on ait cru qu'il se retirait
de la classe et il demande à être rétabli, ce qui est adopté
Mr le prof de Candolle rappelle que le comité est convo=
=qué spécialement pour l'élection d'un président † au
premier tour de scrutin, treize billets sont trouvés dans
l'urne, savoir 6 à Mr le Cons Pictet
5 à Mr l'ancien Syndic Micheli
2 à Mr Bellamy —
attendu qu'il n'y a pas de majorité absolue on passe
à un second tour, dans lequel Mr le Cons Pictet obtint 6 suffs
Mr le Syndic Micheli — 5 —
Mr Bellamy. ——— 1 —

† à cet effet les membres présents placent leur billet dans l'urne. Mr le Cons Pictet ayt obtenu la majorité absolue et nommé pr 1 an

nomination du Président

le dernier billet étant nul attendu que les votes ne pou=
=voient porter que sur les deux premiers candidats Mr
le Cons Pictet est déclaré avoir obtenu la majorité absolue
et par conséquent est élu président pour un an —

nomination du vice-prés

Le comité procède ensuite à la nomination d'un vice pré=
=sident le dépouillement du scrutin présente tous les suf=
=frages sur treize en faveur de Mr le Syndic Micheli, qui
est en conséquence proclamé vice-prés pour un an.

semis de graines fourragères

Mr Fazy rapporte qu'il a transmis à Mr Macaire le jour
même les intentions du comité d'ajourner le semis des
graines fourragères restantes mais que cet avis est arrivé
trop tard la semaille étant faite.

Mr Fazy rapporte qu'il reste un certain nombre d'instru=
=ments de fribourg pr désunir le bétail, et propose qu'on les

Instrumens à désemfler

place dans diverses communes à raison de deux par district cet avis est adopté et il est chargé d'en faire la répartition avec Mr Bellamy — Mr Thermin informe le comité qu'il s'est servi avec succès —

Bureaux d'agence agricole

Le secrétaire donne lecture de l'établissement que vient de faire Mgr Bonnet & Raffard pour les objets agricoles. le comité arrête que le programme qui contient les détails, sera lû à la classe

Renvoi du concours pr les meules

Le secrétaire rappelle encore que les meules qui seront établies cette année devroient jouir du concours offert par Mr de Fellon mais, l'année s'annonçant comme si peu abondante en fourrages, il propose que le concours soit suspendu pour les meules de cette année attendu le peu de concurrence qu'il y auroit probablement — cet avis est adopté un avis imprimé sera répandu à cet effet dans les communes & communication en sera donnée à Mr de Fellon — Le bulletin en fera pareillement mention

Melilot de Sibérie

Mr Pouy présente quelques plantes provenant de la graine qu'un boulanger avoit reçues d'allemagne & dont il fut question il y a deux ans, ces plantes offrent une forte végétation de trois pieds moins de hauteur, mais l'on observe qu'elle est comme on le présumoit le melilot de sibérie que le bétail rebute à cause de sa dureté à moins qu'on ne le coupe tout à fait jeune, Mr Pouy dit qu'il n'a point souffert de la gelée, dont une luzerne voisine a été attaquée

Livres achetés à Paris

Mr Pictet Dtr informe le comité qu'il a acheté la collection du journal d'ag.re des pays bas, ainsi qu'on l'avoit chargé de le faire, laquelle collection monte 78 fr rendue à Paris, et qu'il l'a apportée de Paris pour en économiser le port Quant aux autres livres d'ag.re pour les quels on lui avoit ouvert un crédit de f 150 il n'en a acheté que pr f 66, mais il a apporté le catalogue de Mr Huzard afin que l'on puisse choisir d'autres ouvrages si on le désire — Parmi les livres qu'il a achetés se trouvent l'agriculture de Belgique par Lordin et celle de la Pologne, il a cru qu'il y avoit de l'avantage à connoître

l'agriculture de deux pays dont l'un remarquable par sa fertilité et l'autre par la qualité opposée, il a acheté encore le premier vol^me des annales de Roville, le Second est sous presse &c &c

Devis par Morel de Vindé

M^r de Chateauvieux dit que M^r Morel de Vindé avoit préparé un devis pour joindre à son ouvrage sur les constructions rurales ce devis est particulièrement relatif aux grandes fermes mais il a renoncé à le joindre à cet ouvrage afin de ne pas trop en augmenter le prix ; il croit qu'il conviendroit d'accepter la proposition de M^r Morel d'en faire un tirage qui coûteroit une vingtaine de francs pour le joindre à l'exemplaire dont le dépôt sera fait à la société de lecture — cet avis est adopté —

Prix de construct^n

M^r Fazy recommande un ouvrage qui vient de paroître à Paris et qui contient les prix de tous les objets de construction —

Don d'un livre par M^r Lullin

Le secrétaire informe le comité que M^r Lullin d'Evordes a fait don à la classe de deux exemplaires d'un ouvrage qu'il vient de publier pour l'instruction des maîtres des communes rurales, — Ce don est accepté avec reconnoissance

Livres à la société de lecture

Le secrétaire informe le comité que les cartes remises aux membres de la classe pour la société de lecture tombent à échéance le premier juin prochain — Le comité charge le secrétaire de prendre les mesures auprès du président de la société pour leur continuation —

Séance de la Classe de Mercredi 1 Juin 1825.

Présens 33 Membres —

M^r De Candolle Président — Fazy Secrét^e

Lecture est donnée du registre des trois dernières séances La première est approuvée par la Classe, la dernière par les membres présens du comité

M^r Bellamy demande à rectifier une information qu'il a donnée dans la précédente séance — Ce sont ses

centimes au lieu de six deniers que Mrs de savoir tirent
Lait de brebis en moyenne pour le lait d'un troupeau de 600 brebis
par jour & par brebis —
Refus de présidence par Mr Pictet — Mr le Présidt donne lecture d'une lettre de Monr le Conr Pictet, par laquelle il refuse sa nomination à la place de président ses occupations ne lui permettant pas de la remplir — Le comité y pourvoira ultérieurement —
Poudre végétative — Mr de Saussolle donne encore lecture d'une lettre de Mr Mauvoisin Sens par laquelle il annonce l'envoi de six paquets d'une substance appelée poudre végétative pr être répandue sur les prairies artificielles en guise de gypse 1 ℔ de cette poudre correspond à 50 ℔ de blanc de gypse — Mrs Michelis Syndic, Colladon, Gaudy se chargent chacun de deux paquets pour faire l'essai comparatif & rapporter sur le résultat, lorsqu'il en sera tems — Mr Audéoud dit avoir pareillement reçu un paquet dont il fera l'essai —
Souscript. pr un buste du prof Pictet — Mr le Présidt lit un arrêté de la Société des arts, par lequel une souscription est ouverte pour élever un buste à la mémoire de feu Monr le prof Pictet, lequel buste sera déposé dans le musée Rath; et si la souscription s'élève au delà de la somme nécessaire, le surplus sera consacré à un objet utile aux arts & propre à se rattacher à la mémoire de Mr Pictet — Cet arrêté sera envoyé à domicile de chacun des membres des trois classes.
Laine de Bakewell — Monr de Chateauvieux présente des échantillons de laine provenant d'un achat de brebis de la race de Bakewell que Mr de Staël a fait à Paris & qui est destiné pr Coppet
agence agricole — Lecture est donnée de la circulaire de Mrs Bonnet & Rafard contenant les détails sur leur nouvel établissement d'agence agricole
Tuiles courbées — Monr de Riancourt présente une tuile de forme recourbée en S, qu'il a apportée de bord de la France et qui remplace avantageusement les tuiles ordinaires, soit sous le rapport du coût, soit sous celui du poids, soit sous

= celui des bois de charpente actuellement n'employant pas une aussi grande quantité. M. de Riancourt accompagne ces détails des calculs effectifs qu'il donne par écrit et qui seront consignés dans les archives sous le N°. ; M. de Lomtant veut bien se charger de faire construire quelques modèles en bois de ces treilles, pour les remettre aux entrepreneurs de bâtimens, afin d'en faire établir de pareilles s'il est possible.

Engrais liquides

M. de Candolle donne lecture du mémoire qu'il a rédigé sur les engrais liquides, après quoi il appelle les membres de la classe à faire leurs observations, s'il y a lieu. = M. de Lomtant souhaite que l'on cite d'utilité des engrais liquides pour détruire la cuscute, il avoit un voyer qui mettoit par mi. au moyen d'un fort arrosement de cette matière il la détruite. — On observe à M. de Lomtant que dans les prairies naturelles la cuscute se détruit souvent d'elle même sans que l'on puisse en assigner la cause. — M. Bellamy rappelle que le meilleur moyen de la détruire dans les luzernes est de brûler la plaie avec de la paille, ce qui ne détruit point la luzerne. — M. Gaudy estime que la luzerne périt quelquefois après. — M. Colladon croit l'emploi de la chaux très bon pr cela. — M. de Candolle juge que de faucher très souvent la plaie est le meilleur moyen.

Cuscute

M. Pictet fils souhaite que l'on indique le procédé d'usage de chaux. —

M. Audiou estime que le meilleur emploi des eaux grasses est dans les composts. —

M. le syndic Micheli voudroit que l'on rappelât que les engrais liquides provenant des cochons sont les meilleurs pr les légumes.

Tonneau pr engrais liquides

M. Fazy informe la classe que pour répandre le liquide il a trouvé plus commode de percer le tonneau par dessous au lieu du côté on ouvre et ferme facilement le trou au moyen d'un bâton qui traverse le tonneau et en est saillant, (comme pour un cuvier à lessive); par ce moyen on évite toutes les éclaboussures lorsqu'on veut arrêter le jet, le tonneau se vuide à fond, et il est moins sujet à être obstrué par le dépôt de suie. —

Brouettes pr liziè

M le Sr Bouille a vu dans le Canton de Zurich les petits propriétaires se servir de brouettes à bras dans lesquels ils puisent avec un seau emmanché, et répandent l'eau comme on jetteroit de la semence ce moyen est encore de tous celui qui répand le plus uniformément le liquide

Vignes gelées

La discussion étant fermée sur cet objet M Tazy soumet à la classe la question de savoir ce que l'on doit faire dans l'état actuel des vignes gelées — Mon le syndic Michéli dit qu'en 1802 où les vignes furent fortement gelées il observa soigneusement les résultats — Il faut distinguer pour cela les ceps qui furent complétement gelés, de ceux qui n'eurent que 3 ou 4 bourons affectés, les premiers poussèrent des loups par le pied qui dominoient même de raisin, et furent entre provignés, on tailla depuis l'année suivante, dans ce cas il faut rabattre toute la partie gelée du cep — Quant aux seconds, il y a deux moyens, ou de les tailler comme on taille à l'ordinaire ou de les laisser tels quels, dans le premier cas outre la longueur du procédé, la vigne pleure beaucoup & il y a une grande déperdition de sève, dans le second cas, à chaque aisselle non gelée il vient de nouvelles rames, pourvu qu'il y ait deux ou 3 yeux de la rame qui n'aient pas gelé, et ces nouvelles rames sont bonnes — Il estime donc que le mieux est de n'y rien faire pour le moment là où les rames repoussèrent il faudra postérieurement couper les loups, et la portion de la rame gelée tombera d'elle même — M Audibert — confirme l'exactitude de ces observations, il eut en 1802 une vigne gelée il en tailla la moitié & laissa l'autre telle quelle, le résultat fut le même.

Enfouissemt du seigle pr engrais

M Bellamy renouvelle les détails qu'il a donnés la dernière séance sur le Piémont et il ajoute qu'il a vu un champ qui depuis 22 ans n'est engraissé que par l'enfouissement du seigle d'après la méthode de M Gibert — Voici le procédé, après la moisson de froment on sème du seigle que l'on enfouit le mois d'avril suivant, on sème du maïs puis du froment pendant 2 ou 3 ans de suite, mais au bout

de cette sorte le champ est surchargé de mauvaises herbes; un pareil assolement ne nous convient aucunement pas. Celui que l'on suit ordinairement en Piemont est maïs, blé, trèfle et blé. En Piémont, ajoute Mr Bellamy, on tire maintenant un grand parti de l'accacia on le taille par millions, on le coupe tous les trois ans pour en faire des échalats. Mr Lobstein vient séparément l'écorce il estime que de la 3me sorte il fera des cordes plus fortes & plus souples que celles de chanvre, il en fait des cartes & du papier dont Mr Bellamy présente des échantillons.

accacia pr échalats.

cordes & papier d'écorce d'accacia

Mr Bonnet père de Classe donne lecture d'un mémoire qu'il a rédigé sur la confection des engrais, et le parti que l'on en peut tirer avec des soins convenables. à la suite de cette lecture Mons Monod observe en opposition au système énoncé par Mr Bonnet d'arroser les fumiers avec le liquide que Davy et autres chimistes condamnent cette méthode, Mr. Audeoud estime par contre qu'il convient d'arroser les fumiers dans les sécheresses, mais non dans les tems humides. Mr Bellamy croit que les deux opinions sont d'accord, car l'arrosement hâte la putréfaction, par conséquent il ne faut pas arroser lorsque on est loin de l'époque où l'on doit faire usage des fumiers. Mons Monod réplique qu'il faut arrêter la fermentation, pour qu'elle se fasse dans la terre & non l'occasionner. Mr Gr. Prevost dit que l'opinion de Davy est bonne pr l'angleterre où les fumiers sont toujours plutôt trop humides. Mr Delaterre invite sur demande que l'on s'occupe de la ~~programme~~ mémoire lorsque on aura le programme sur les engrais, en attendant il restera déposé dans les archives sous le № 227.

Confection des engrais.

La séance de la Classe est levée

Séance du Comité, le même jour.

après la séance de la Classe, les membres présens du comité se réunissent sous la présidence de Mr le Prof de Candolle, & Mr Pazy secrétaire, pour expédier diverses affaires courantes.

La première est relative à la réclamation faite par Mad. De Rochas au sujet de la genisse de son premier qui n'a pas été expertisée — le secrétaire expose d'abord l'objet de la question et les divers moyens de remédier à l'oubli, s'il a eu lieu conformément aux détails consignés au f° 654 du registre — après quoi M. Bastian expert qui a bien voulu se rendre à la séance reconnoit que la genisse en question n'a point été expertisée, parce qu'étant séparée de celles qui appartenoient à ce district, il n'a pas cru qu'elle en faisoit partie. M. Maillé au nom de M. Detrat expert dit la même chose, & cette circonstance est confirmée par d'autres membres présents — alors M. le président remercie Mrs les experts des explications qu'ils ont données, et ajoute qu'il ne s'agit plus que de trouver le meilleur moyen de réparer cette omission involontaire — Il ouvre d'abord l'avis pour savoir si l'on admettra au concours de l'année prochaine les genisses omises lorsqu'elles auroient passé l'age requis, cet avis est rejeté — Il ouvre alors l'avis pour savoir si l'on fera dès cette année une nouvelle expertise, et sur l'observation de Mons. le Comte Naville que son premier croit être dans le même cas que le premier de M. de Rochas, le comité adopte à la majorité des voix l'avis suivant, savoir

Genisses non expertisées au concours de Carouge

1°. Que l'on procédera à une nouvelle expertise comparative de toutes les genisses qui pourroient avoir été omises au concours entre les dites genisses & celles de Mrs Chouet & de la Rive qui ont eu les primes de ce district

2°. Que Mrs G.rs Boissier, Bastian, Detrat & Mottier seront constitués experts sous la présidence du premier pour se transporter à l'aubergerie & s'informer des genisses qui pourroient avoir été omises au concours,

3°. Qu'ils expertiseront toutes celles qui pourront être dans ce cas, conformément à l'article premier, et feront leur rapport au comité.

4°. Que le comité adjugera de nouvelles primes, s'il y a lieu, sans réclamer celles qui ont été déjà délivrées —

5° Que si de nouvelles primes sont adjugées, il en sera fait mention au concours de l'année 1826, et sur le prochain numéro du bulletin —

Charrue taupe — M. le Sr Bavilla informe le comité que la charrue taupe qui avoit été demandée par quelques souscripteurs est construite et il demande que le comité décide s'il ne préfere rait pas la garder au lieu de la laisser aux souscripteurs — Cet avis est adopté afin qu'elle soit déposée dans le nouveau local des modèles

M. Bomafous nommé honoraire — Conformément au registre du 26 Mai M. Bomafous de Turin est présenté de nouveau comme membre honoraire Cette nomination est mise aux voix & acceptée — Mons. le Prés. lui en fera part —

Les personnes suivantes sont présentées pour devenir membres de la classe, savoir —

Réception de MM. Colladon, Picolet, Lombard. — Mons. Colladon-Humbert par MM. Colladon d'aubonne & Deshay

Mons. Picolet de Mérin

M. Lombard de Cottens } par MM. Maillard & Colladon

le scrutin n'étant point réclamé, leur nomination est mise aux voix & acceptée

Inscription de M. Bonnet Raffard — Le secrétaire informe en même tems le comité que M. Bonnet père de Genève lui a témoigné l'intention de nommer à faire partie de la classe et lui a demandé d'inscrire en la même qualité M. Raffard son associé, qui est déjà membre de la classe d'industrie —

Election d'un Président — Sur le refus de M. le Cons. Pictet d'accepter la Place de Président, le Comité procède à une nouvelle élection; avant la votation M. Bellamy dit qu'ayant eu quelques suffrages pour cette nomination il croit devoir à son ancien comité il croit possible que la qualité de Vice Président engageant encore quelques membres du Comité à lui accorder leur vote suffrage, et qu'il le prie de ne pas le faire, attendu que son départ de toute l'année à la Campagne, ne lui permettroit pas d'en remplir les fonctions. Son

procède à la votation, — le Scrutin — a été dépouillé a donné l'unanimité en faveur de M. l'Cons. Syndic Michelis. —

Vice Président. — Sur quoi à l'élection d'un Vice Président, M. Bellamy est réélu également à l'unanimité. M. le Prof. Delaunette est chargé de présenter cette réélection à la confirmation de la Société des Arts.

Séance du Comité du Lundi 13. Juin 1825.

Présens Mrs de Candolle Président, Lullin Jolly, Michelet a S. Morin, Fulchi Lasserre, Schmidt Meyer, Pancheaud, Thévenin, Audeoud, Tronchin Labat, Boissier de Rutty, Germain Boissier, Monod, Lullin de Chateauvieux, Bellamy Sec.re les fonctions de Secrét.e

Le registre du dernier Comité est lu et approuvé.

Etalon de Mr Benoist à Bundigny.

Il est fait lecture d'une lettre de Mr Benoist fermier à Bundigny, qui demande de pouvoir disposer dès a moment du Cheval etalon qu'il s'étoit engagé de garder pour la monte jusqu'au 1.er Août; le Comité considérant que le tems de la monte est à peu près passé, accede au Sr Benoist sa Demande.

Gratification à Mr Say.

Mr Bellamy chargé avec Mr le Colonel Lullin d'indiquer quelle récompense on pourroit accorder à Mr Say de les primes pour l'achat de l'Etalon, rapporte que Mr Say a consacré 15 à 20. jours à la recherche de cet animal, qu'il a apporté à l'achat du zèle, et de la ligeneté, les dépenses de route pour l'animal s'élève à fr. 33. 35c. et il propose pour Mr Say une gratification de fr. 46. 65. ce qui feroit la somme de fr. 80. qui lui devoit être délivrée; Mr le Colonel Lullin demande que cette somme totale soit portée à Cent francs: Adopté.

Commission nommée pour un nouveau Pressoir fabriqué à Mollesulaz par Mr Martin . . . . . .

Mr le Président fait lecture d'une lettre de Mr César Malan sur la construction d'un pressoir perfectionné de Mr Martin Grabeuter de Mollesulaz, il représente que cet homme est arrêté dans son ouvrage, manque de fonds, et il désireroit que le Comité put lui accorder quelques secours, pour l'aider à finir ce pressoir: le Comité arrête de nommer Mr Audeoud pour Commissaire en le chargeant de prier Mr le Colonel Dufour de s'adjoindre à lui, pour examiner ce pressoir et rapporter.

Prix généraux et particuliers pour les engrais liquides Pour l'année 1825.

Mr le Président rappelle que dans l'instruction lue à la Classe sur les engrais humides, il propose de fixer des prix généraux pour les meilleures constructions faites comme réservoirs de ces engrais, et des primes particulières dans chaque Commune à ceux des cultivateurs, qui dans leur localité feront le mieux tiré parti des engrais liquides pour l'arrosement des prairies, ou pour la Composition des Composts: il demande qu'on fixe l'époque de la distribution du programme, et celle de l'adjudication des Prix et primes. Après une légère discussion sur les divers points, le Comité arrête

1.° Que des prix généraux, et des primes particulières seront

accordés, conformément à ce qui a été dit dans l'instruction.

2°. Que les prix et primes devant être donnés au Concours de 1827, et les prix à l'assemblée générale de la même année.

Rédaction du Programme confiée à Mrs. De Candolle et Bellamy

3°. Que le programme détaillé de ces prix et primes sera publié incessamment, d'abord après l'insertion dans le bulletin de l'instruction précitée

Autorisant Mrs. De Candolle et Bellamy de soigner la publication du programme, après sa rédaction par Mr. De Candolle.

Lithographie dans le bulletin

4°. Sur le rapport fait par Mr. Bellamy, que Mr. Paschoud a demandé 30 fr. pour la lithographie jointe à l'instruction, mais qu'il espère obtenir une rabais, il est autorisé pour cet objet à une dépense dont le maximum ne pourra s'élever au dessus de 30 fr. Il est autorisé de même à traiter avec Mr. Paschoud pour la remise au Comité de 300 exemplaires de cette instruction, outre les 200 destinés aux membres de la Classe.

Achat de 300 exemplaires de l'instruction.

Modèle en bois.

Sur la proposition de Mr. Menod de faire exécuter un petit modèle en bois du réservoir pour les engrais liquides qui sera lithographié, Mr. le Président de charge de prier Mr. Daniel Pictet de vouloir bien faire cet ouvrage

Commissaires nommés pour l'examen du Champ du Comité destiné aux plantes fourragères sur Pinchat.

Mr. Bellamy prie le Comité de nommer des Commissaires, pour examiner le plus promptement possible, l'état des orge d'hiver, qui avaient été semés ce printemps en plantes fourragères non levées, il représente aussi bien il devait fâcheux de laisser inculte un terrain fumé, et labouré à la pioche avec soin cet automne, qui serait très propre à recevoir du Colza, ou du ~~toute~~ Seigle pour être ~~autres plantes~~ coupé cet automne, ou le printemps prochain en vert. Il offre de faire ces semailles pour le Compte du Comité, ou de reprendre la pièce pour son Compte, en s'engageant à ne point rompre les cinq sillons qui ont reçu ces plantes fourragères, ~~en totalité~~ et à faire chaque année au Comité, un rapport sur leur produit. Le Comité nomme Mrs. Pictet Baraban, et Schmidt Meyer Commissaires, à l'effet les changeant de prononcer définitivement sur les propositions de Mr. Bellamy.

Lecture du rapport annuel.

Mr. le Vice Président lit ensuite au Comité le rapport qu'il doit faire à l'assemblée générale des travaux de la Classe, dans l'année précédente. Ce rapport est approuvé.

Séance du Comité de Mercredi 29 Juin 1825

Présens Mons le Syndic Micheli Présidt, Mrs Pictet Cons — Lullin d'Evordes — Pictet Dr — Duval — Prévost Pictet Cz — de Constant — Tronchin — Bertrand — de Candolle — Colladon — Boissier de Rut — Fazy Secr.

Le régistre de la séance précédente est lu & approuvé

Médaille de la Réunion

Mons le Présidt met sous les yeux du comité la médaille nouvellement frappée sur la réunion de Genève à la Suisse & il invite les personnes qui désirent en avoir, à s'inscrire auprès du Secrétaire — le prix est de ff 12.6 en bronze & 62.6 en arg.

Don de livres

Mons le Prof. de Candolle dépose sur le bureau & fait don à la Classe le recueil des bulletins de la Société Cuvierault depuis Mai 1822 jusqu'à 7bre 1823 inclusive, il fait en outre le don d'une brochure qui traite d'un appareil pr essayer les vins. Mons le présidt lui en adresse des remercîmens au nom de la Classe

36e programme sur constructions pr engrais liquides.

Le même membre donne lecture des 36e & 37e progs qu'il s'étoit chargé de rédiger; le premier est relatif aux meilleures constructions pr l'utilisation des engrais liquides a programme est approuvé sous la simple modification qu'au lieu de médailles en or les prix consistent en médailles d'argent vû que ces premières ne peuvent se frapper pour une valeur moindre de 8 louis chacune ce qui occasionneroit une forte dépense sans être un grand encouragement de plus pour les personnes qui seront appellées à concourir vû leur état présumé de fortune mais le comité adopte un article additionnel portant que si l'un des concurrens présente des constructions d'une grande supériorité, il lui sera donné la médaille d'or

Le 37e programe est relatif à l'usage des engrais liquides quelle que soit la nature des constructions y relatives Ce programme est pareillement adopté après un examen pr savoir

guille sera la base de la prime que l'on donnera ; un membre
37e programme sur emploi d'engrais liquides. propose que cette prime consiste dans une brouette à bras pro-
pre à transporter les engrais liquides ; par contre on objecte que
cette prime pouvant être donnée dans chacune des communes
la dépense qui en résultera sera trop forte ; néanmoins le
comité vote que la prime consistera dans le don de la brouette
à bras, et cette décision est motivée sur ce que l'on obtiendra
un double but 1° celui que l'on se propose par le programme
et 2° celui de faire connaître et répandre un instrument
aussi utile que commode pour l'agriculture, d'ailleurs certai-
nement toutes les communes ne concourront pas, enfin les
fonds de la Classe permettent cette dépense & son but ne
doit point être de thésauriser

Continuer essais de graines fourragères — Mons le Comte Pictet rapporte au nom de la commission
chargée d'examiner les semis de graines fourragères à ferme
que la plupart d'entre eux ayant manqué ils estiment
que l'on peut accepter la proposition de Mr Bellamy de
lui rendre la jouissance du terrain pour qu'il en dispose comme il
l'entendra — La discussion étant ouverte sur ce rapport on
objecte qu'il seroit fâcheux d'abandonner une expérience
utile qui a manqué deux fois il est vrai, mais par des cau-
ses dûs probablement entièrement à la saison que le
local est particulièrement favorable à ces essais & que les
principales dépenses sont faites, qu'en des caractères dis-
tinctifs d'une société telle que la Classe d'agriculture doit-
elle être persévérante ; en conséquence on propose que les
sillons où les graines ont manqué soyent fossoyés une se-
conde fois en été pour détruire les mauvaises herbes, et
que l'on fasse de nouveaux semis en automne au lieu de
printemps, Cet avis étant mis aux voix est adopté et le comité
nomme Mr Fazy pour s'entendre avec Mr Bellamy dans le
but de faire les travaux nécessaires & les nouvelles demandes
de graines — Le même avis est adopté pour les
sillons qui ont manqué dans les fossés mon collaborateur vou-
dra bien donner la note des graines requises —

Comm.on p.r échang.r l'ane étalon

M.r le Prés.t donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M.r le L.t col Lullin par laquelle il propose que l'on rev.e l'ane etalon reçu de Turin attendu qu'il le regarde comme un peu trop droit de devant, pour le remplacer par un autre à choisir sur deux qui sont au Reposoir près de Bonneville dont on demande les prix de onze cents francs et septcent cinquante fr.s d'après ce qu'il en appris l'un et l'autre conviennent beaucoup mieux pour la taille, la force et l'âge — Il fut proposé à cet égard l'avis de nommer un comité qui fesoit son rapport dans la huitaine. Un autre avis fut d'autoriser le comité à conclure l'achat, moyennant que l'etalon que l'on possède fut préliminairement prisé et que le prix à payer pour le nouvel âne n'excédât pas f 750, c.à.d. le premier prix qui avoit été fixé pour cet achat — Cet avis paroissoit jouir de faveur dans le comité, mais sur l'observation de M.r Lullin, que cela pourroit entrainer des longueurs pend.t lesquelles le marché pourroit échapper le comité se résume à nommer une comission à laquelle il confie ses pleins pouvoirs pour agir au mieux laquelle comission se compose de M.rs le Syndic Michéli, de Mons.r le Cons.r Pictet et de M.r le col Lullin —

Echelle-brouette

M.r de Constant informe le comité qu'il a fait construire une échelle-brouette sur le modèle apporté de Turin par M.r Bellamy, mais sur une plus grande dimention et qu'il la présentera à la prochaine séance estimant qu'elle pourra être fort utile pour la cueillette des fruits

Tuiles en S

Le même membre dit qu'il a aussi fait fabriquer des tuiles sur le modèle apporté par M.r de Raincourt mais qu'il les croit mieux faites et les déposera à la prochaine séance

machine à battre les grains

M.r Duval souhaite que le comité s'occupe de la machine à battre les grains il possède lui même divers renseignemens qui lui ont été remis par le maitre de poste du Pont d'ain et qui sont très favorables à cette machine dont il existe plusieurs en Bourgogne et en Franche Comté qui fonctionnent bien — Lorsque M.r Pasy observe que dans la prochaine séance du comité, il sera

un rapport sur les divers renseignemens qu'il a réunis sur cet objet. en conséquence le comité ajourne la discussion à cette époque —

Don de bivres par Mr Peschier

Le Secrétaire dit que dans le rapport annuel on a oublié de mentionner un don assez considérable de bivres qui a été fait à la classe par Mr Charles Peschier Docteur en chirurgie Le comité arrête que cet oubli sera réparé, en donnant la notice de ce don dans le rapport imprimé —

Vente de laines par Mr Perrault

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mr Perrault de Gotens, renfermant l'offre de se charger à Croisy de la vente des laines du canton que l'on voudroit leur envoyer mais comme il ne se chargeroit pas de les faire tirer au sort que l'on ait une entière confiance en eux, — à la suite de cette lettre Mr le Prof Delandolle rapporte que Mr Perrault lui a demandé les toisons des 5 beliers de Naz, sur quoi il lui a répondu qu'il avoit le souvenir que les toisons restoient aux personnes qui avoient nourri les beliers sauf les cinq premières toisons que portoient les beliers lors qu'ils furent remis par la société de Naz et qu'il présumoit que lui avoient été rendues; Mr Delandolle ajoute que Mr Perrault a paru parfaitement satisfait de cette explication; cependant, le comité arrête qu'il lui sera envoyé un extrait de régistre, constatant que telle étoit bien la convention faite avec Mr Tabry lors de la remise des beliers ce qui n'empêchera pas que le comité n'offre le payement des toisons pour peu que Mr Perrault le juge convenable.

Expertise du bétail de Vandœuvre

un membre observe que Mm les experts n'ont point fait leur rapport au sujet des vaches de Vandœuvre vûes au concours de Carouge; en conséquence Mr le Président veut bien se charger d'en faire la demande par écrit à Mr Mottier l'un des experts —

Séance de la Classe de Mercredi 6 Juillet 1825

Présens 41 Membres.

Mons l'anc. Syndic Micheli Président — Fazy Secrt.

Lecture et donnée du registre des séances des 1er. 13 et 29 Juin. Le premier est approuvé par la Classe, le dern. par les membres présens du comité

Mons de Sonnant témoigne le regret de ne pouvoir présenter l'échelle-brouette et les truites dont il a été question, mais il n'a pu encore les faire achever, tout en espérant que ce sera incessamment

Etablissmt de prés gazons.

Mr. Sch. Pictet invité par Mons. le Président à prendre la parole donne lecture d'un mémoire contenant l'analyse de l'ouvrage de George Sinclair publié en angleterre sur l'établissement des prairies et qui y est estimé — Ce mémoire étant fort long et devant être inséré dans la bibliothèque universelle d'où il passera dans le bulletin nous nous contenterons d'en donner ici un court résumé pour expliquer la discussion qui a amené — L'auteur insiste pour l'établissement des prairies naturelles, sur la nécessité —

1o. du choix et du mélange d'un grand nombre de variétés de graines, comme condition de l'occupation complète du terrain par les plantes, par lesquelles cherchent leur nourriture à des profondeurs différentes, et quelques espèces tout-à-fait à la surface du sol

2o. Sur la nécessité de l'épaisseur des semis

3o. Sur l'importance des circonstances atmosphériques de la saison et de l'exposition pour la réussite des semis

Est ainsi qu'il estime que la meilleure époque pour les semis est en automne à la fin d'août, ou mi sept. ou les premiers jours de 7bre; au printems, la première quinzaine de Mai

4o. Sur l'importance d'une préparation complète du terrain sous le rapport de l'ameublissement de l'égalité de la surface et de son raffermissement au rouleau — On sème d'abord les grosses graines, que l'on couvre au rateau après quoi

l'on roule le terrain. ensuite on sème les menues graines qui
faut simplement rouler, et pendant les deux premières
années il faut continuer à rouler toutes les fois qu'il se
présente une occasion favorable.

5e. L'auteur insiste sur l'influence des soins et d'un
traitement judicieux relativement à la quantité et la qualité des
produits après que la prairie est établie

6e. Il recommande de ne pas faucher les jeunes prés avant
la floraison, de ne point les laisser pâturer la première
année, et il ajoute que l'expérience a prouvé que l'on pe-
dait un tiers de la récolte en faisant couper toute herbe
même annuelle avant la floraison

Cet ouvrage contient encore un tableau du produit que
l'on peut attendre d'un acre de terre cultivé avec tous
les soins requis en plantes sarclées, telles que turneps,
betteraves, pommes de terre &c. et de la quantité de subs-
tance alimentaire que l'on trouve dans chacun de
ces produits on voit par ce tableau que la quantité de
cette substance s'élève à 45 tonnes par acre pour les pommes de terre
pour les autres plantes sarclées, aucune ne surpasse 35 tonnes

Mons. Pictet ayant terminé la lecture de ce mémoire
M. le Président lui dit qu'il ne doute pas d'être l'organe des
sentimens de l'assemblée en lui adressant des remercie-
mens pour ce travail intéressant, après quoi il ouvre
la discussion sur l'objet

Mons. Audiou dit qu'il est dans l'usage de semer la
première année de la sparcette, puis dans une année posté-
rieure le froment, ce qui lui réussit fort bien sans au-
tres graines.

M. Fazy fait remarquer deux choses importantes de
cet ouvrage, la première qu'en opposition au système jusqu'ici
reconnu par les agronomes, il faut semer une variété de graines
au lieu de s'en tenir à une seule, la seconde que la pomme
de terre est de toutes les plantes sarclées celle qui donne le
plus de substance alimentaire sur une même étendue

M. Bellamy observe que d'après cela nous devrions dans nos
essais de plantes fourragères faire des mélanges de diverses
graines

M. le Comte Saville dit que depuis 18 ans il établit des prairies

naturelles, il a observé que les plus mauvaises prairies sont celles composées de trèfle & de fenasse elles donnent d'abord beaucoup, mais très peu après 3 ou 4 ans, & d'une mauvaise qualité de fourrage dur. que ce qui a trouvé de mieux étoit un mélange provenant de poussière de foin avec de la fenasse mais il faut choisir la poussière de prés connus pour bons et ne point la laisser entasser parce qu'elle s'échauffe

M^r le Prof^r de Candolle s'élève contre le système de semer une variété de graines, système qui n'a qu'un seul bon côté, c'est que lorsque on ne connoit pas bien son terrain on s'en trouvera dans le nombre une qui lui convindra mais on doit s'appliquer à connoitre son terrain & à bien s'en tenir à la graine qui lui convient — Dailleurs le système présenté par l'auteur de ne sauter qu'à la floraison est absolument en opposition avec le semis de plusieurs graines, car comment trouver une époque pareille de floraison, on ne pourra que prendre une moyenne pour sauter et alors telle plante sera sautée trop tard & sera épuisée, telle autre sera sautée trop tôt & souffrira — Quant aux qualités nutritives des plantes, Mons^r de Candolle auroit voulu que l'auteur eût indiqué les expériences réelles sur les quelles il se fondoit, car on ne sait rien sur les qualités, c'est un problème qui jusqu'ici est resté au dessus des connoissances humaines, et la meilleure preuve c'est qu'elles nourrissent plus ou moins bien tel ou tel animal sans que l'on sache pourquoi —

M^r Pictet ne doute pas que les expériences de M^r Sinclair ne reposent sur des données positives, quoiqu'il ne les relate pas in detail, en particulier il estime que la chimie est arrivée au point — de pouvoir donner des notions exactes sur la quantité de substance alimentaire — L'ouvrage dont il s'agit est fort estimé en angleterre & M^r Sinclair n'auroit pas voulu se compromettre en avançant légèrement des choses qui peuvent être facilement vérifiées —

M^r Pictet d^o croit qu'il ne faut pas prendre les chiffres avec une exactitude mathématique mais que dans le cas actuel ils donnent des aperçus importans — Il remarque combien les prairies anglaises sont supérieures aux nôtres en épaisseur, et de ce que nous avons entendu il résulte que nous devons tendre à avoir de semer

M^r Sinclair a mis à la portée de la quantité de substance soluble dans chaque produit

de bonnes poussières de foin dans lesquelles tout naturellement nous trouvons des graines qui fructifient ensemble, puisque la fauchaison s'est faite en même tems —

Mr de Sonnaillant dit qu'il faut distinguer en angleterre les common fields qui donnent du fourrage pr les chevaux d'avec les meadows qui en donnent pour le bétail —

Mr Tazy remarque que dans les poussières de foin on a l'inconvenient de trouver plus de mauvaises graines que de bonnes & particulièrement de plantin —

Mr le syndic Michelis observe que dans les grandes prairies les plantes se cassent d'elles mêmes selon la nature du sol

Mr le Sr Michelis explique la convenance d'une variété de plantes, en ce qu'elles montent plus ou moins, et qu'elles ont des feuilles de toutes formes, par ce moyen chacune s'arrange le plus avantageusement — il en est de même pr les racines

Fromage parmesan

La discussion étant finie sur cet objet Mr Bellamy dit qu'il travaille à la traduction d'un mémoire italien sur la fabrication du fromage dit parmesan — Il donne aussi lecture d'une lettre de Mons de Lascaris Présidt de la Société d'agriculture de Turin, qui remercie Mr Bellamy de l'envoi de nos bulletins & indique les meilleures intentions pour entretenir des rapports avec notre classe et remet en outre

de Lascaris

quelques brochures, savoir, celle de Nasiali sur la meilleure époque de moissonner les grains, ses expériences se rapportent avec celle de Michels en Provence, qui prouve qu'on retient toujours des grains parvenus à complète maturité au bout de six ans, on obtient plus de double recolte, une autre brochure sur l'utilité des fumes d'expérience, une troisième sur les prairies — Mr Bellamy compte adresser à Mr de Lascaris les remerciemens de la classe pour ces divers envois —

Fromage anglais

Mr Gm Prevost estime que le fromage anglais trouverait ici pour le moins autant de débit que le parmesan si l'on venoit à le fabriquer bien — Il ajoute que depuis longtems il donne à la classe les bulletins de la Société de Montauban

Envoyer Bulletins à montauban

que elle a lui adresse dans ce but qui conviendroit de la remercier & de lui adresser les bulletins de notre classe; sur quoi Mr Bellamy se charge de les remettre à Mr Prevost dans ce but

671)

Silos

M. Jarrasin dit qu'il a assisté à Paris à l'ouverture d'un Silo de M. Turnay & il présente un échantillon du blé qu'en provenant lequel est reconnu par divers membres pr porter une odeur de moisi, mais M. Jarasin l'explique en disant qu'il a été pris à la surface qui étoit moins bien conservé, il présente pareillement deux brochures de M. Turnay, l'une sur les Silos, l'autre sur la fabrication de la polenta de pomes de terre, desquelles il fait don à la classe

polenta

---

13 Juillet 1825

Séance du Comité

Présens Mrs Michotti Présidt. Michelli de Chateauvieux, Rigot, Bertrand, Schmidtmeyer, Naville Cens.eur Lullin Jeune, Thevenin, Secrétaire, Faucy Past. Bellamy Fils. les fonctions de Secrét.

M. Bertrand présente un échantillon de Recordin soit foin de troisième Coupe, récolté en automne, et séché au printems, d'une couleur brune, ayant une odeur assez forte, mais agréable, d'eau de vie.

M. Bertrand rapporte que du 23 au 29 9bre 1824. il fit fouler un poi pour la 3me fois, qui en retira mille quintaux, qui étoit en un seul tas long de 23 pieds, large de 12. haut de 7. pa en y comprenant le bois d'aire. Il fit fouler avec soin ce tas par ses ouvriers, la pluie ne discontinua pas pendant toute l'opération

en vert,

Foin de 3e Coupe, Conservé en tas en vert et Séché au Printems.

insorta que le tas fut très serré, il le calcula contenir d'abord 1320 pieds cubes, réduits le 20 Février 1825 à 880. pieds cubes, qui lui revenoient tous frais estimés, ainsi que le prix qui lui avoit été offert du foin sur place, à 7.03/100 de Sol de Genève le pied cube.

La première couche de ce tas, de 3 à 4 pouces est devenue sèche, comme celle extérieure d'une meule de foin ordinaire; la 2de de 5 à 6 pouces étoit complettement pourrie, fondue en beurre noir, et tellement compacte, qu'elle préservoit le reste du tas de toute communication avec l'air extérieur et l'empêchoit hermétiquement le foin renfermé au dessous de

cette marche jusqu'à celle de 6 à 8 pouces placée immédiatement au dessus de la terre, était parfaitement conservé, dans une épaisseur d'environ 36 pouces, ce qui a fait que Mr Bertrand a valué à 45 quintaux. Il a défait le tas depuis le 3 avril au 8 Juillet, en faisant couper par la base son, et disposer sur les petits monceaux, là des ouvrières étaient obligées de l'ouvrir brin à brin avec les mains, une fois environ quelques heures de soleil suffisant pour le sécher.

Mr Bertrand a nourri des chevaux avec ce seul foin pendant 96 jours, tous ont toujours été parfaitement nourris avec avidité bien deux qui n'ont rien mangé d'autre, pas même de l'avoine a conservé embonpoint engraissé, et maintenant que ce foin est fini, les chevaux ne mangent qu'avec peine de l'excellent regain de 1824 recolté sans pluie.

Foin de 3e coupe; conservé en tas.

Après ce récit fait plutôt en forme de conversation, et de questions fréquentes, que comme rapport, Mr le Président invite Mr Bertrand à rédiger par écrit un rapport exact et circonstancié de toute cette opération, et de ses résultats, afin de communiquer à la Classe et il ouvre la discussion sur cet objet.

Mr Naville fait observer que l'expérience de Mr Bertrand a l'avantage de passer à deux inconvéniens du foin de 3e coupe savoir la difficulté de le sécher, et sa mauvaise qualité comme nourriture après avoir été sechè, mais il présente une question fort importante, Conviendroit il de faucher les prés une 3me fois. C'est ce que l'on ne croit pas dans presque tous les pays, ou l'on soigne avec attention les prairies. On ne les fauche en Angleterre que deux fois, En Alsace

et en Lorraine, on ne coupe jamais de regains après le 1er 8bre. En Piémont, on ne fait jamais de 4me Coupe. Il en est de même à Zurich, et généralement dans tous les pays où l'on soigne beaucoup les prairies.
L'on observe d'un autre côté, que lorsqu'on ne fauche pas la 3me Coupe, et qu'on ne la fait pas manger par les bestiaux, par la crainte de gâter les prés, ceux-ci ne gèlent pas sujets en hyver, et que l'on ne peut y transporter les engrais, dans les cas ordinaires.
Le Comité regardant cet objet comme digne d'une mure discussion, Mr Bertrand de faire parvenir au Secrétaire un rapport détaillé de toute cette expérience, et des raisons qui l'ont engagé à l'essayer.

Mr Motier invité par Mr le Président, à faire son rapport sur l'expertise des vaches qui avoient été exhibées à la foire de Carouge, dit, que celle du fermier de Mr Naville lui a paru inférieure aux deux qui ont obtenu le prix, et qu'elle est encore assez jeune, pour concourir l'année prochaine; celle du fermier de Mad. de Roches lui a paru aussi belle qu'aucune de celles qui ont été couronnées, et il propose en conséquence, qu'il lui soit décerné la première prime de l'ordinaire, savoir 75 florins. Cette proposition mise aux voix est adoptée sans réclamation. Mr le Président se charge

Rapport sur la Vache du Fermier de Mad.e de Roches.

1re Prime décernée à cette Vache

d'écrire à Mad. De Rabes pour lui faire connoitre l'arrêté du Comité.

Mr le Sénateur Michelis propose l'établissement d'une ferme modèle, de la valeur de 80 à 100. mille francs. L'achat du local se feroit par actions de mille florins, plus ou moins, Mr Michelis annonce qu'il en prendroit une, il espère, qu'en présentant l'achat de cette ferme, comme objet d'utilité publique, on trouveroit une nombre suffisant de Souscripteurs. Cette ferme à la tête de laquelle il faudroit un homme actif, intelligent et probe, serviroit à faire diverses expériences de plantes, d'assolemens, de nouvelles pratiques agricoles.

Proposition de Mr Michelis le Sénéral, pour l'établissement d'une ferme modèle.

Mr le Président en remerciant Mr le Sénéral Michelis fait observer que ce sujet est susceptible d'une longue discussion, et meritera d'être pris en considération dans une assemblée de la Classe.

D'autres membres pensent que l'on pourroit modifier la proposition de Mr Michelis, soit par une réduction considérable sur le prix de la ferme, soit en se contentant de fermer pour un nombre considérable d'années 25 ou 30 ans, un terrain qu'on jugeroit propre à l'établissement de cette ferme.

Le Comité arrête de prier Mr Michelis de rédiger sa proposition par écrit, en l'accompagnant des développemens nécessaires, pour en faire sentir l'utilité, ainsi que la possibilité de son exécution, le Mémoire que présentera Mr Michelis sur ce sujet sera lu à la Classe.

Commission pour la machine à battre le blé

Mr Tessy arrivé au moment où la Séance allait être levée demande qu'il soit nommé une Commission, pour examiner les documens qu'il a reçus d'Angleterre sur la machine à battre le blé et faire un rapport au prochain Comité sur la convenance de faire venir une de ces machines. Cette proposition est adoptée. Mrs de Lastaut, Duval et Tessy sont nommés membres de la Commission, avec prière de rapporter au prochain Comité qui est ajourné au Mercredi 20e de ce mois.

Mr le Président annonce qu'il a reçu avec Succès du blé blanc anglais, dont la paille a dix pouces de plus que notre blé ordinaire, mais il fait observer qu'il mérite environ 15 jours plus tard, ce qui l'expose quelquefois à être trop pressé dans sa maturité, et par conséquent à être versé.

Blé Blanc Anglais

D'autres membres ajoutent que cet inconvénient réel il faut joindre celui de la difficulté de vente, parce que les boulangers répugnent de l'acheter.

Mr Naville dit que le blé rouge anglais ne verse point, qu'il talle aussi tant que le blanc, et donne autant en grain, qu'il a l'avantage de prospérer également lorsque le terrain est humide, et l'année pluvieuse, et il serait avantageux d'en semer une terre étrangère annuellement, afin de s'assurer toujours une recolte dans les années de grande pluie.

Séance du Comité de Mercredi 20 juillet 1825.

Présens Mons le Syndic Micheli — Président —
Mrs Bellamy — Putet Cons — Rigot — de Comité —
Gaudy — Palladen — Morin — Maillard — Bertrand
Audebrand — Duval — Favre — Pauchaud — Lullin
d'Evordes —

Fazy Secrét.

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé —

Blé anglais

Mons le Syndic Micheli observe en addition au dit registre, qu'il a aussi semé du blé rouge anglais que la paille a également supporté. de plus que le blé de pays, et qu'il estime par la différence pour l'époque de la maturité au delà de 7 à 8 jours ℔ le blé blanc comme ℔ le rouge — Il ajoute que l'inconvenient de cette différence est que la maturité a lieu pour l'ordinaire lorsqu'elle est pressée par les grandes chaleurs ce qui en occasionne quelquefois la verse — M. Bellamy confirme cette observation en disant que l'an dernier celui qu'il avoit semé fut complétement versé par ce motif — M. le Cons Putet

Epoques de maturité ℔ les blés

estime que c'est mal à propos que l'on tape de préjugé l'opinion qu'il convient de faire remonter les blés du midi si l'on veut qu'ils mûrissent plus vite, puisque cette observation se trouve justifiée dans un résultat inverse par les blés que l'on a fait venir d'angleterre & d'ayrshire que l'hospitalité a prouvé être plus tardifs — M. Favre ajoute qu'il s'est occupé d'agriculture dans les Bornes où les blés sont de 15 à 20 jours plus tardifs que dans la plaine il y est reconnu que si l'on y seme de blé de la plaine l'époque de la maturité en est avancée, mais que fois le seigle ne supporte pas ce changement de climat & périt hyver, au reste cette différence dans l'époque de la maturité ne se soutient pas avec le tems —

M. le Syndic Micheli informe le comité qu'il a prévenu M.

De Rochas du prix adjugé à la genisse de son fermier, et que l'on rectifieroit sur le bulletin, par un errata l'erreur qui avoit eu lieu.

Pressoir de Grabacher.

Mr Audeoud présente le rapport fait par Mr Dufour et par lui sur le pressoir que construit Martin Grabacher, il résulte de ce rapport, que ce pressoir n'offre absolument rien de nouveau, si ce n'est peut être une légère amélioration dans le levier l'ouvrage fait paroit bon, malgré quelque légère imperfection dans le pas de vis, l'individu est intéressant étant un bon ouvrier d'une faible santé, ce qui l'a forcé d'aller habiter à la campagne, Grabacher estime qu'il lui faut encore 8 louis pour achever ce pressoir, mais il est probable qu'il en faudra davantage — Mr Audeoud ajoute encore que le susdit habite à Motsaulle sur Savoye & non sur Genève, que ce pressoir est une copie exacte des meilleurs pressoirs que l'on fait, que les inégalités du pas de vis lui paraissent un peu plus importantes que Mr Dufour ne les estime, que le bois est un peu moins neuf que celui dont il a connoissance mais que Mr Dufour avoit que cela n'a aucun inconvénient — cet homme n'a aucuns moyens, Mrs Dittmar & Matan lui ont fait des avances jusqu'ici il doit environ un quart du fer qu'il a employé, le travail en fer coutera une trentaine de louis et la charpente 15 . 20 louis, il ne faut que deux hommes pour faire agir ce pressoir, même un seul pourroit suffire, si on retiroit les travaux accessoires; ils peuvent presser 5 . 6 chars de vin par jour, et la pression est beaucoup plus forte; si le comité consent à prêter quelque argent (ou plutôt à le donner) il faut prendre des informations sur la moralité de l'homme auprès de Mr Darier chez qui il a travaillé.

Mr Pazy observe que cette affaire peut se rattacher à une proposition qu'il est dans l'intention de faire pour recevoir en dépôt dans le nouveau conservatoire les diverses machines

agricoles Des ouvriers et même De leur faire quelques avan-
=ces lorsqu'ils les mettront en dépôt; mais il ne croit pas du
tout qu'il convienne de prêter de l'argent, si l'on n'a pas
la certitude que le dépôt du pressoir aura lieu. D'autres
membres observent que cet homme n'a aucun titre pour
ce prêt, qu'il habite sur Savoye, qu'il n'est pas Genevois,
qu'il n'est point inventeur du procédé, et que nous serions
assaillis de pareilles demandes si une fois nous en ac-
=cueillions une, que d'ailleurs le pas de vis étant im-
parfait cela nuira à sa vente, car telle personne qui
voudra mettre 40 : 50 louis à un pressoir demandera
la perfection dans ce genre; enfin comme il s'agit d'un
précarien, s'il y avoit lieu à faire quelque chose pour lui
cela devroit plutôt concerner la Classe d'industrie: Sur
quoi Mr le Vice président de ladite Classe prémit à la
séance répond, que cette Classe n'entre point dans la finan-
=ce des choses qui doivent trouver une récompense par la
vente même des objets travaillés, et qu'elle n'accorde que des
récompenses honorifiques; que la Classe d'agriculture
doit en faire autant, autrement elle deviendroit un éta-
=blissement de charité, au lieu d'être un établissement
d'encouragement et de perfectionnement. Il ajoute que
l'on peut faire établir par un ouvrier du pays, qui ga-
=rantit son ouvrage pendant trois ans, des pressoirs en fer
d'une construction parfaite pour le prix de 50 louis — Cette
discussion se termine par mettre au voix la question de
savoir si l'on aidera pécuniairement Martin Grabauer,
et la négative est prononcée.

machine à battre le blé.

Mr Pazy dit qu'il est chargé par la commission nommée
dans la dernière séance de faire le rapport sur la machine
à battre le blé il regrette que le tems ne lui ait pas permis
de rédiger ce rapport par écrit la commission n'ayant fini son
examen que le jour précédent." Les informations, dit-il, qu'
a reçues et qu'il a soumises à la commission, souvent se

divisé en quatre séries distinctes, savoir de France d'angleterre d'Ecosse & de Suède, il n'a pas reçu les renseignemens qu'il attendoit de Suède mais quoique ce soit le pays où l'on ait fait usage de ces machines depuis longtems, il croit cependant, d'après les détails qu'il a réunis d'autre part, que ces machines n'ont pas éprouvé le perfectionnement que l'on a obtenus ailleurs — Quant à la France les renseignemens sont assez contradictoires, il paroit que les machines qui s'y trouvent ont été faites sur le modèle de celle de Suède les uns s'en trouvent bien, d'autres mal, a qui a engagé la commission à les écarter — Les renseignemens d'angleterre ont été donnés par Mr Wilkam et ne sont pas fort encourageants, il n'approuve ces machines que sur de grandes dimentions et encore la quantité de grain qu'elles battent, paroit bien peu considérable c'a d, environ 28 Qx anglais en employant 4 chevaux, 3 hommes, 4 femmes ou enfans, non compris le cocher: si toutes les machines étoient pareilles à celle ci, il faudroit incontinent y renoncer mais ces informations correspondent si peu avec celles reçues d'Ecosse que l'on peut raisonnablement supposer que la machine employée par Mr Wilkam, se trouve imparfaite vu qu'il en existe une grande variété — Les renseignemens d'Ecosse ont donc particulièrement fixé l'attention de comité, ils se trouvent de deux lettres fort bien raisonnées, dont voici la substance principale — Il existe en Ecosse deux sortes de machines à battre, l'une appellée Scutch mill, dont l'on ne fait usage que dans les montagnes, étant plus économique dans le coût et moins parfaite l'autre appellée Drum mill qui se construit dans toutes les grandeurs selon le besoin, son coût pour deux chevaux est de 45 à 50 Lst y compris le manège complet elle pèse deux à deux tonnes, elle bat par journée de 10 heures

20 à 25 Boll. de froment, (soit 2/3 Tonneau) et
23 à 35 Boll. d'avoine. Il a d'plus ou moins
grande longueur de la paille. Elle exige deux hommes, deux
femmes & un garçon. On pourroit faire une machine
de cette espèce transportable d'un endroit à l'autre, mais
le coût en seroit augmenté. — On a construit de petits
Drummills, transportables d'un endroit à l'autre sur
une charrette et susceptibles de travailler à bras d'hommes
coutant de 10 à 20 Liv. mais on ne les a pas trouvés
bien avantageux. — Dans quelques endroits où les fer-
mes sont fort petites il est utile d'avoir une machine
à battre banale, autour de laquelle on réunit un nu-
=bre toutes les recoltes pour les battre à tour de rôle
le principal auteur de ces informations, Mons. James
Smith de Deanston près Stirling recommande à la
Classe d'avoir une machine à deux chevaux avec les
dessins complets pour s'assurer qu'elle sera bien remontée
et un modèle seulement du manège, ce qui évitera le
coût de transport. D'après ces informations, la commis-
sion estime qu'il est avantageux de faire venir le Drum mill
d'Ecosse à deux chevaux, et sa résolution porte nonseu-
lement sur ce que ces informations provenant de deux en-
droits & personnes différentes sont parfaitement sem-
=blables, mais sur ce que chacune des lettres renferme une
phrase qui en est la meilleure recommandation. Voici la
copie exacte de celle de Mr ~~Gibbs~~ Alex Pattetto. " Dans
" les Comtés d'Aberdeen, de Banff & de Murray, il est rare
" de trouver une ferme sans une Machine à battre. —
Voici les propres Mots de Mr James Smith de Deanston
près Stirling. — " Il y a peu de fermes dans ce district, qqui
" petites qu'elles soient, sans une machine à battre de
" l'espèce du Drummill. Elles exigent fort peu de réparation
" pendant nombre d'années. — La commission ajoute que
ce qui doit encore faciliter la chose et la proposition faite
par Mons. Duval de Carbonny, de se charger de la machine &

elevabim, & donne à la classe un indemnité de trois cents francs, s'il ne la prend pas & n'en paie pas la valeur — La commission observe encor que indépendant de l'économie sur la main d'œuvre cette machine offre encore les avantages suivants - 1° de battre le grain plus complettement cad, d'en retirer une plus grande quantité de la paille d'éviter le domage que font les souris en battant plus promptement de pouvoir porter au marché son blé avec plus de promptitude, & d'viter la perte de tems de battre au moment des semailles lorsqu'on est le plus pressé d'ouvrage, de pouvoir faire battre à bas prix sans inconvénient puisqu'aucun épi n'échappe, d'viter la dépense considérable des plateaux de grange, puisque ces derniers sont inutiles. de faire perdre l'habitude de lier en grosses gerbes, ce qui dispense les forêts et occasionne une grande perte de blé par les secousses qui ont lieu en liant enfin d'viter l'occasion & la facilité des vols qui n'ont lieu que trop souvent lorsqu'on bat lentement à la grange, vols qui sont alors si faciles, qu'un trop grand nombre succombent à la tentation & perdent ainsi leur moralité — Tous ces motifs réunis confirment la commission dans l'opinion qu'il convient d'essayer d'introduire le Drummill dans notre pays, malgré la petitesse de nos exploitations — après cet exposé Mr le Prés.t ouvre la discussion sur le sujet — Mr Bellamy dit que la machine à battre Lucy étoit usitée dans le Lodesan mais non point dans le Piemont que Mons.r de Savoie en a fait construire une à Turin, qui lui revient 50 louis avec le manège, et que outre l'économie de la main d'œuvre lui procure une augmentation de 5% en grain — Mr de Mont.t dit que comme que cette machine présenteroit quelques imperfections, l'habilité de nos ouvriers les auroit bientôt corrigés et que la généreuse proposition de Mr Duval doit déterminer le comité — Mr Duval présent à la séance répliqua que son offre est

s'en mérité parce qu'il ne doute pas que la machine ne convienne & qu'il ne la prenne son opinion est qu'il ne faut point finir à ce qu'elle soit transportable parce qu'il est convaincu qu'une fois qu'on aura l'expérience de son utilité elle s'introduira par spéculation ou association dans les villages dont les habitations sont un peu rapprochées — La discussion étant terminée le comité adopte aux voix les conclusions suivantes. 1° On fera venir un Drumwill à deux chevaux, avec les Desseins pour le monter

arrêté d'acheter une machine à battre les grains —

2°. On ne la demandera point transportable

3°. On ne demandera point le manège, mais seulement les Desseins ou le modèle

4°. On s'informera si l'on ne peut obtenir le tramet par la france, autrement on le fera venir par Gênes.

5°. La même commission est chargée de l'exécution de cet arrêté —

Mr Pazy fait une nouvelle proposition relativement à

Epuration d'huile de colza

l'épuration de l'huile de colza — Nous cherchons à encourager cette culture dit il, mais tant que l'on n'aura pas la facilité de faire épurer elle ne pourra s'étendre, parce que les marchands de laville refusent absolument de l'acheter sans cette condition, l'opération est facile et nous avons une personne qui l'ayant vû pratiquer en Alsace, en connoit parfaitement les procédés, cette personne est Mr Viguet pharmacien à Cortanse, qui a bien voulu lui remettre ce procédé par écrit, (dont Mr Pazy donne lecture) et qui avec une obligeance particulière a bien voulu offrir de surveiller la formation & les premiers soins à donner à cet établissement, en conséquence Mr Pazy propose

1°. Que la classe achète les instrumens nécessaires à l'épuration

2°. Qu'elle les place dans un local à ce destiné à Carouge

3°. Qu'elle cherche un homme qui se charge de faire l'épuration —

Mr Pazy croit que l'on trouveroit difficilement quelqu'un qui fit les frais de ces instrumens, avec l'incertitude d'en avoir un

= emploi suffisant, mais si la chose réussit, sans doute cette personne trouvera ses convenances à s'en charger — Mr Fazy espère en outre pouvoir dans quelque tems donner les moyens par les quels chacun pourroit épurer à domicile comme cela se fait dans quelques parties du canton de Vaud, il a demandé à cet égard des renseignemens, qu'il attend, mais cela ne doit pas empêcher l'établissement qu'il propose — Mr Pictet Dte dit que l'huile peut se manger sans épuration et que cela se pratique chez lui, mais que l'épuration n'est pas moins intéressante pour la rendre comestible: Dans le canton de Vaud p.r la manger on commence par bouillir l'huile avec un aïde, un oignon, de reste Mr Poncet se charge d'épurer à Carouge les conséquences il croit qu'il faut choisir un autre local — Mr Fazy réplique que Carouge lui a paru l'endroit le plus convenable vû le voisinage du moulin de Mr Poncet, vu que les localités y sont à bon marché & faciles à trouver, et que l'on y rencontreroit plus facilement un homme possédant les qualités requises — Mr Bellamy demande que l'on nomme une commission pour examiner si l'épuration est nécessaire & si l'on ne peut faire un arrangement avec Mr Poncet — — Mr Audéoud dit — que Mr Poncet n'a payé la coupe de colza que 10 à 11 fr. ce qui est trop bas, & rend cette culture moins avantageuse que le blé, que l'épuration est absolument nécessaire pour l'huile qui livre au commerce, qu'il faut établir une concurrence & ne pas se mettre dans les mains d'une seule personne, qu'en payé à fr.s 10 la coupe de colza, le quintal d'huile ne lui revenoit qu'à fr.s 37. tandis qu'il coutoit fr.s 48 — Mr Bertrand dit — qu'à Besançon on épure l'huile à raison de fr.s 6 le Q.l et que l'on rend poids p.r poids, il seroit facile de faire venir un ouvrier de ces fabriques — Mr Pictet Dte ajoute que le principal est d'épurer avec économie, que des essais faits

un petit signifiant peu de chose ; que Mr Doret fait payer ℔ parquental, ce qui est trop cher — qu'il seroit bon d'avoir un fuon Moulin, qu'il n'est pas nécessaire que Mr Simon n'en établisse un à Versoix, et qu'il pourroit y joindre l'appareil épuratoire — après telle préconsultation, l'objet est renvoyé à l'examen d'une commission composée de Mrs Pictet Dte, Bertrand & Fazy —

Comiss. pr épurer l'huile

Mon Favre rapporte que le taureau qui est à Thesy soit Thonon a été assez malade d'une fièvre sanguine, qu'il a été guéri par la saignée, point de nourriture & de l'eau vinaigrée avec un peu de miel, les flancs qu'il avoit sur lui pour opérer la saignée, se trouvant trop courts Mr Favre eut recours à l'inspecteur du bétail, dont il présente le compte, montant à ℔ 21-6. que Mr Favre est d'avis de réduire à ℔ 18 ce qui est adopté —

Taureau de Thonon

Compte de frais

Mr Favre informe le comité qu'il a donné commission pr que l'on amenât à Satoyeze, et en même tems s'il est possible, les deux anes-étalons de Savoye moyennant ℔ 10 de dédommagement pr chaque. si la chose a lieu il en résultera plus de facilité pr la comparaison — Le même lit encore la déclaration de Mr Privat de Samoëns sur l'un de ces ânes, laquelle paroit être très favorable, cependt Mr Favre soupçonne qu'il a une disposition à avoir des eaux aux jambes, d'ailleurs rien n'indique qu'il soit bon étalon, au contraire on a des raisons pr croire qu'il est très froid — Cette communication est accompagnée du compte de frais de Mr Gay pour ses recherches y relatives, lequel compte est renvoyé à Mr Lullin d'Evordes pour s'en entendre avec lui —

ane-etalon

Compte d. frais

Mr Favre présente encore trois trois-quarts, sortes d'instrumens pr peser la paille du bétail en cas de météorisation il les a fait fabriquer à Thonon pour le prix de ℔ 5 chaque au lieu de ℔ 14 que l'on demandoit à Genève, Mrs Dellamy & Pictet Cons en prennent chacun un pr leur

Trois-quarts

compte — Mr Collador prend l'autre pr l'arrondissement dont il reçoit le rapport & Mr Faure est invité à en commander cinq de plus au prix de 6 francs puisque l'on croit trouve le prix de 5 fr trop bas —

Graines fourragères — Mr Fazy demande à Mr Bellamy & Collador de lui remettre la note des graines fourragères pour renouveller les essais de celles qui ont manqué, afin qu'il ait le tems de se les procurer à Paris. L'un et l'autre de ces Messieurs lui en promettent le détail pr le jour suivant.

Faulx courbes — Mr de Constant présente les faulx courbes nouvelles qu'il a fait fabriquer on l'invite à les laisser déposées pr la prochaine classe

---

Séance de la Classe
du Mercredi 3 août 1825.

Présens 27 Membres
Mr le Syndic Micheli Prend[t] — Fazy Secrét.

Lecture est donnée du registre des séances de 6 — 13 & 20 Juillet — le premier est approuvé par la classe le dernier par les membres présens du comité

Le secrétaire donne lecture du rapport de Mr Bertrand sur le Ricordin, fauché en automne et séché au printems dont il est fait mention dans la séance du 13 juillet — ce rapport devant être consigné dans les archives sous le N 236 nous dirons ici seulement en abrégé que Mr Bert fit faucher en automne les prés entre la 3e & 4e coupe, par un tems très pluvieux qu'il fit du meules du ricordin sans le faire nullement sécher ayant pour but de se procurer de l'engrais au printems suivant — vers le milieu d'avril il examina ces meules dont la coupe verticale présentoit les couches suivantes

Ricordin

1re Couche supérieure sèche de 3 à 4 pouces de profond[r]
2e — " — complétement pourrie — 5 à 6 pouces
3e — " — foin léger presque bien conservé, bonne odeur sucrée, d'un brun marron foncé, 8 à 10 pouces

4ème couche de 8 à 10 pouces, assez humide, mais bien conservé
d'un vert presque naturel, ayant une bonne odeur
d'eau de vie

5ème couche de 8 à 10 pouces plus humide, aussi bien
conservé le vert devient plus pâle l'odeur est
plus forte & se rapproche d'une distillerie de mau-
vaise eau de vie

6ème couche de 6 à 8 pouces toujours plus humide & plus
pale l'odeur devient désagréable approchant
celle d'un tonneau de choux aigres l'herbe cas-
sante & sans force en un mot dans un pitoya-
ble état de putréfaction

7ème couche de 6 à 8 pouces posant immédiatement sur
la terre en pourriture avec une forte odeur de
latrines —

Mr Bertrand fit des morceaux de ces diverses couches &
s'en rapporta à l'instinct des chevaux pour savoir ceux
qu'ils goûteroient, ils mangèrent avidement le N 3, puis
passèrent au N 4 et au N 5 mangèrent un peu du N 6
mais ne voulurent jamais du N 7, qu'ils ont cependant
un peu mangé lorsqu'il fut sechè & mélangé avec l'autre
Pour éviter les bornes voutes Mr Bertrand les faisoit étein-
dre sur son pré & couvrir bien à bois par des femmes
chacune d'elles en pouvoit préparer ainsi 3 Qx de ces par
jour peu d'heures de soleil suffisoient pour la dessi-
cation & chaque couche en sechant après une coul
brune — Les chevaux s'en sont nourris avidement et
leur santé a été parfaite ils préferent — a recordin ce
meilleur regain — L'assemblée après avoir entendu
ces détails paroit les envisager comme très curieux on engage
Mr Bertrand à faire le compte exact de ce que le quintal
lui est revenu & à continuer ses essais intéressants. un
membre souhaiteroit qu'il essayât de ne pas fouler les
meules

Fourrages des fossés

Mons Folladon donne lecture d'un rapport sur
les plantes fourragères du fossés, ce rapport sera consi-
gné dans les archives sous le N 237, il contient un abrégé
un détail plus satisfaisant qu'on ne pouvoit l'espérer avec
une année aussi sèche, sur la reussite des semis dont
Mr Folladon apporte plusieurs échantillons; les plantes qui

ont peu réussi et dont la plupart sont un touffes, sont

l'agrostis vulgaris N° 1.
" des chiens — 2
" d'amérique 3
l'avoine jaunâtre. . . 5
la fétuque des brebis — — 9
Le pois commun — — — — 17.

une chose assez remarquable est que les seules graines qui ont réussi dans les terres argileuses de Pinchat, ont pareillement réussi dans les fosses, savoir

Le froment
le trèfle rouge vivace
le Brôme des prés
l'ivraie vivace
la fétuque des prés

plusieurs plantes sont en fleurs & une femme entendue recueillera & séchera les graines.

Fourrages de Pinchat

à la suite de ce rapport Mr Bellamy ajoute, que outre les 5 sillons de Pinchat mentionnés ci dessus il en a couvert un sixième qui promet encore quelque chose et il consigne les observations suivantes, que le froment a repoussé en seconde coupe & même qu'il porte des graines assez abondamment, mais que son cheval refuse de le manger, quoiqu'il ne soit pas ordinairement difficile — Que l'ivraie vivace paroit ne point repousser pour une seconde coupe — — L'un et l'autre de Mrs les commissaires sont invités par Mons le Prés[t] à continuer leurs observations & leurs soins.

feuille d'avis agricole

Mons de Staël souhaiteroit que l'on trouvât un moyen qui facilitât l'achat & la vente des objets relatifs à l'agriculture qui sont un sujet d'embarras & de difficultés pour la plupart des propriétaires, il estime en conséquence que l'on pourroit atteindre ce but au moyen d'une feuille hebdomadaire qui renfermeroit d'abord les divers avis pour objets à vendre ou acheter; la seconde partie de cette feuille renfermeroit la note des objets vendus & leurs prix, la 3e des mercuriales non seulement sur le blé & le vin, mais sur divers autres objets relatifs à l'agri[e],

tels que laines diverses &c. et il faudroit y joindre les prix des pays voisins. La 4e partie renfermeroit quelques détails sur l'état des récoltes dans les cantons de Genève, Vaud, dans le Pays de Gex & contrées voisines. La discussion étoit ouverte sur cette proposition l'assemblée exprime en général le désir de voir se réaliser la feuille en question mais on sent l'extrême difficulté de rédiger les mercuriales dont il a été souvent question dans la classe mais auxquelles on a été obligé de renoncer par l'impossibilité de trouver des rédacteurs convenables; cependant on invite M. de Staël à couler sa proposition par écrit pour qu'elle soit examinée par le comité

Paragrêles

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Pasteur Mallet, renfermant l'extrait de la gazette de Lausanne au sujet des effets déjà obtenus par les paragrêles dans le canton de Vaud. M. Pasteur ajoute qu'il s'est assuré qu'il n'y a point eu de grêle à Mont ni à Lavaux, (comme on l'avoit répandu) dans la ligne des paragrêles. Cette lettre sera consignée dans les archives sous le N° 238

Conservatoire

M. Pazy croit devoir rappeler ici la proposition dont il a été question le 20 Juillet & qui fera prochainement au comité savoir l'invitation à adresser aux divers fabricans d'instrumens d'agriculture dans le canton de déposer au nouveau conservatoire les instrumens perfectionnés qu'ils pourront avoir avec leurs prix fixés pour être vendus aux acheteurs qui se présenteront; il mentionne ici cette proposition afin de profiter de la présence des personnes qui pourront en donner avis aux principaux constructeurs du Bourgeois de la chose, pendant que le nouveau local est sur le point d'être retiré et dans l'espérance que le comité l'agréera; il comptoit également proposer que l'on passe des avances aux fabricans sur le dépôt de leurs instrumens — sur cet exposé divers personnes présentes à la séance se chargent d'en donner avis aux fabricans en question afin qu'ils previennent le secrétaire de la classe s'ils ont des instrumens à déposer

Charrue de Mr Montillet

M Fazy donne ensuite lecture d'une lettre de Mr Mre Montillet Maire à Hermance qui annonce avoir fait construire une charrue, qui est à la fois aussi bonne que celle du pays & double belge, ne coutant que 4 louis et dont plusieurs laboureurs ont fait l'essai avec satisfaction — M Fazy ajoute qu'il lui a répondu qu'aussitôt que le conservatoire seroit achevé il espéroit — que Mr Montillet voudroit bien envoyer cette charrue pr y être examinée & essayée —

Médaille

Mr le Président invite les membres de la classe qui désirent souscrire pr la medaille de la réunion de Genève à la confédération, à s'inscrire sur une liste qui est sur le bureau —

Livre

Mr Colladon demande l'autorisation d'acheter un ouvrage publié à Chambery sur les prairies artificielles, ce à quoi il est autorisé par les membres présens du comité

Ferme expérimentale

Mr Pictet Dte rappelle que Mr le Général Dufour avoit soumis pr la proposition pour une ferme expérimentale et il demande que cette proposition soit à l'ordre du jour pr la classe de 7bre prochain — Mr Fazy exprime le desir que dans cette proposition on écarte l'idée de prendre une campagne à ferme vû que le seul revenu des actionnaires se trouvera probablement dans la mieux value du local après quelques années, il estime encore que cette ferme n'aura de véritable utilité qu'autant que l'on y joindra un institut pour l'éducation sur le principe de celui de Carra — Mr Bellamy croit qu'une ferme peut convenir au lieu d'un achat suivant les conditions —

Echelle bronille Toises courbes

La séance se termine en faisant l'examen de l'échelle bronille & des toises courbes, que Mr de Constant a bien voulu faire fabriquer & envoyer dans la salle de l'assemblée —

Séance du Comité de Mercredi 10 août 1825

Présens MM Micheli Syndic Président – Naville – Rigot – Depandolle – Sullin d'Eserdes – Audioud – Bellamy – G Boissier – Pictet Cazᵉ – Simond – Maillard – le Genᵉ Micheli – Moore – Fazy Secrét.

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé –

M le Président ouvre la discussion sur la proposition faite dans la dernière séance par M Fazy relativement au dépôt d'instrumens dans le conservatoire. Cette proposition se compose comme l'explique M Fazy de trois parties fort distinctes, il insiste

Dépôt d'instrumens au conservatoire.

1° Que l'on reçoive dans le conservatoire les instrumens d'agriculture perfectionnés provenant de nos fabricans et qu'on les vende pour leur compte au prix qu'eux mêmes fixeront

2° Qu'on leur fasse l'avance des deux tiers de la valeur des instrumens perfectionnés qu'ils déposeront

3° Que l'on fasse aux frais de la classe un certain nombre de modèles pour être pareillement déposés dans le conservatoire –

Il fait sentir les avantages de la première partie de sa proposition en disant qu'un pareil dépôt d'instrumens à vendre faciliteroit beaucoup leur placement non seulement auprès des habitans du canton, mais auprès des étrangers, la vûe des instrumens & la possibilité de les avoir au moment même où on les veut, étant un grand encouragement pour les acheteurs or une vente plus considérable accroîtra chez nous cette branche d'industrie en même tems que la concurrence animera le perfectionnement & le bas prix

Quant aux avances à faire aux fabricans la chose est plus délicate & demande un examen approfondi mais M Fazy croit que la première mesure manqueroit en grande partie si l'on ne faisoit pas ces avances, parce que généralement

nos fabricans sont peu fortunés et ne disposeroient pas volontiers des instrumens dont la vente pourroit leur paroitre plus lente que celle qu'ils ont chez eux, dans le moment actuel, où les commandes sont assez nombreuses — La troisième partie de la proposition, cad, les modèles à faire est moins urgente et se trouve en partie subordonné à la nature des instrumens que l'on mettra à un dépôt pour la vente, puisqu'il seroit inutile d'avoir des modèles de nos instrumens les plus usités, s'il y en avoit déja un dépôt; par conséquent il n'est pas nécessaire de prendre une décision immédiate & lorsque on viendra à la discuter l'objet il faudra apaniser la commune, d'avoir seulement de petits modèles, ou des instrumens in toute grandeur — La discussion étant ouverte sur cette proposition, elle est généralement reçue avec faveur seulement on ouvre quelques avis savoir, que la saison étant déja avancée il n'y a pas d'urgence pour cette année; qu'il est suffisant d'avancer la moitié de la valeur des instrumens mis en dépôt; que le portier du jardin de botanique est plus propre à opérer la vente que le jardinier; qu'il faut faire deux dépôts distincts, l'un d'objets à vendre l'autre de modèles. du reste chacun sent la nécessité d'avoir un reglement qui lève à l'avance plusieurs points de difficultés qui pourroient se présenter ensorte le comité termine la discussion en décidant, que le tout resteroit envisagé jusqu'à ce que cette préconsultation & que l'objet seroit renvoyé à un comité composé de Mrs Micheli syndic — Naville cons.r — Chr Pictet et Pazy — pour le rapporté à la prochaine séance

Comité pour examen du dépôt d'instrumens

Mr le Prest ramene l'attention du comité sur la rareté des fourrages et demande que l'on s'occupe des moyens d'y parer.

Rareté des fourrages

Mr le prof de Candolle dit — que les feuilles de vigne ne sont pas à négliger; au mont d'or près de Lyon c'est une industrie établie que de les recueillir pour nourrir cette grande quantité de chevres avec le lait duquelles on fait ces fromages si estimés, on les recueille lors qu'elles sont encore vertes

immédiatement après la vendange, & on les conserve tout l'hyver dans des cuves où on les foule fortement elles restent vertes & ne pourrissent point — les chèvres en sont très avides, le procédé a été détaillé dans les annales d'agriculture il y a environ cinq ans, et Mon. Bellamy est invité à l'insérer au bulletin — Mon. le Prof. dit encore que les feuilles d'arbresse doivent pas être négligées, puisque toutes sont bonnes, mais en particulier celles de frênes & d'acacias. pr ne pas endommager les arbres, il faut receuillir les feuilles après la sève d'août, & laisser l'extremité de chaque branche garnie de feuilles; pour les acacias on peut même couper les jeunes pousses entières tandis qu'elles sont tendres & le bétail les mange — En Toscane on a encore un autre procédé, comme il y a fort peu de prairies en proportion du bétail, on fait un mélange de toutes les émondures des hayes avec les mauvaises herbes, que l'on ramasse partout où on les trouve, ce mélange est hâché ensemble et l'on en forme une espèce de pâte que le bétail mange; même les plantes vénéneuses se consomment ainsi sans inconvénient, parce qu'elles sont ~~ainsi~~ neutralisées par les autres et leur servent pour ainsi dire de condiment; cette méthode a le grand avantage qu'il y a un grand intérêt à arracher les mauvaises herbes dans les diverses cultures, en général il y a de l'avantage à faire des mélanges; & il le recommande pour les feuilles d'arbres —

Mon. le Syndic Michelli dit que dans quelques communes on fait une recolte régulière de feuilles de vernes, et qu'il y a un jour fixé pour que chacun aille les recueillir. M. le Prof. Pictet observe qu'il y a deux opérations très distinctes, l'une de recolter les feuilles seulement & l'autre de couper des branches avec leur feuillage pour les donner au bétail, dans ce cas il faut faire des fagots courts et petits, que les moutons savent très bien dépouiller — M. G. Boissier dit qu'il donne annuellement 4.500 fagots à ses moutons, mais que son berger estime que cela n'est bon qu'à les amuser & non à les nourrir — La feuille de vernes est peu propre à la nourriture ayant l'inconvénient de se cribler de petits vers — Peut être la faine

de pommes de terre pourroit elle offrir une ressource, on prétend que dès moment où elle commence à se former elle n'est plus utile aux tubercules, on pourroit alors la couper; dans quelques endroits on la fait bouillir pr la donner aux vaches.

D'autres membres estiment que l'on fait beaucoup de tort aux pomes de terre en coupant les fanes trop tôt mais l'on peut s'en servir au moment où on les arrache. Mons. Audroud croit que l'on peut employer le gâne des raisins on le conserve en tonneaux, on le mélange avec de la paille hâchée, et on en donne le tiers de la nourriture. Les raves sont invoquées par d'autres membres comme d'une grande importance — La discussion se termine en adoptant l'avis de Mr le prof de Candolle qui propose que les agriculteurs soyent invités par le bulletin, à faire connoître les procédés qu'ils auront employés pr suppléer à la rareté des fourrages & les résultats qu'ils auront obtenus —

Mr Bellamy donne lecture d'une lettre de Mons. le prof Pelletier qui fait connoître les associations existantes dans le canton de Vaud pour la vente des laitages; depuis longtems il en existe une à Yverdon une autre prospère à Morges depuis 5 ans et il va s'en former pr Lausanne — Les bases de ces associations sont 1° la création d'un dépôt soigneusement surveillé pour la vente et le transport du lait. 2° l'adjonction d'une fruitière à ce dépôt pour profiter l'excédent. 3° Le débit immédiat & avantageux de la plupart des produits de cette fruitière offerts aux acheteurs sous cette forme nouvelle et avec les garanties qui assurent la préférence au lait débité par le dépôt. — A cet effet on porte le lait deux fois le jour à la fruitière dans des seaux fermant à clef, ce qui loin d'augmenter les frais de transport les diminue puisque le même char prend les seaux de plusieurs souscripteurs. arrivé au dépôt le lait est mesuré enregistré examiné si par hasard il s'en trouve de mal propre ou trop clair qui ne soutient pas l'épreuve, on le jette, le

associations pr la vente du lait

lait qui a soutenu l'examen, est envoyé à la ville chez les abonnés qui pour le recevoir à domicile consentent à payer un sol de plus par pot, tout l'excédent de la vente est transformé par le fruitier en crême beurre, lait écrémé, fromage, et petit lait — & trouve immédiatement des acheteurs sous ces cinq formes, (sauf le fromage); un comité de 5 membres divisé en deux sections, un inspecteur de semaine pris à tour d'entre ses membres, gèrent & surveillent cette utile association, dont le plus entier succès a constaté les avantages. Malgré tous les frais généraux et l'amortissement annuel du fruitière du coût de local chaque vache a rendu l'une portant l'autre de 10 à 11 sous. —

La discussion étant ouverte sur cette lettre Mr Audéoud confirme le contenu du succès de ces associations en ce qui concerne celle de Morges, on y fait une partie de plaisir d'aller boire le lait — & la crême que l'on y trouve.

Mon Rigot dit, qu'il doit recevoir incessament tous les détails y relatifs; à Genève le local est difficile à trouver surtout parceque l'eau y est indispensable.

Mr Bellamy, fait comprendre qu'à Morges les habitans sont aussi campagnards que citadins ce qui doit faciliter beaucoup la surveillance, tandis que dans notre canton les associations désignés sont d'ya un entrave par la difficulté de trouver des personnes qui accompagnent les experts dans leurs visites —

Mr De Candolle, croit que l'on pourroit peut être en former une régie dans laquelle le surveillant fut intéressé. Il fait sentir l'importance de diminuer les pertes de tems dans les campagnes, et observe que les marchés publics ont été faits dans l'intérêt des villes seulement contre les campagnes, car il en résulte une grande perte de tems pour les vendeurs et la plus grande concurrence possible ce qui fait baisser les prix, sans compter que les vendeurs sont entraînés à dépenser une partie de leur argent en boisson; aussi dans les grandes villes comme Paris par ex: existe-t-il des colporteurs qui font le tour des villages pour acheter certaines denrées, telles que les œufs par ex: et les revendent à la ville

Mr Tozy reconnait tout l'avantage de cette proposition

3

pour l'examen de laquelle on nommera sans doute une commission. il recommande d'examiner s'il on ne pourroit pas établir une petite poste pour les communes rurales par les mêmes personnes qui transporteroient le lait des sociétaires. à Lyon les coquetiers servent de petite poste, la difficulté des communications avec nos villages et un mal dont personne ne sent les inconvéniens plus que M. Pazy en sa qualité de secrétaire de la classe; il fait encore observer qu'un des effets de cette mesure seroit d'augmenter la valeur des propriétés éloignées de la ville au préjudice de celles qui en sont les plus proches ce qui ne seroit pas un mal, car dans les villages éloignés les vaches ne rendent pas la moitié de ce qu'elles donnent près de la ville.

M. audiard observe, que le lait s'il venoit d'une grande distance se formeroit en beurre par le mouvement.

M. Simond répond que cette difficulté pourroit être surmontée en ayant pour le transport des voitures suspendues comme en Angleterre.

La préconsultation étant terminée, le comité nomme une commission de MM. Bellamy, G. Boissier, Rigot & Maillard, sous la présidence du premier, pour faire un rapport sur l'objet.

Imprimés à distribuer

sur la demande du secrétaire de déterminer le genre de publication que l'on donnera aux derniers imprimés de la classe, le comité arrête, que l'on enverra par commune 2 rapports annuels du présidt.

6 Instructions sur les engrais liquides dont un exemplaire pour chaque membre des commissions d'agriculture communale

et que les 36e & 37e programmes seront réimprimés sous forme d'affiche pour les communes.

Engrais liquides

M. le prof. Delandolle dit, que depuis cette instruction il a fait un voyage dans divers cantons suisses & qu'il a pu juger de la prodigieuse influence des engrais liquides, & ne croit pas qu'il y ait rien à ajouter à l'instruction, si ce n'est que

Dans quelques endroits on verse dans les latrines les eaux chaudes dont on s'est servi pour les lavures, ce qui occasionne une plus prompte fermentation, surtout pour les engrais destinés aux jardins —

Tonneaux pour conserver les blés à l'hopital

M^r Fazy rapporte qu'après avoir tout bien examiné pour la meilleure manière de conserver les blés par la privation de l'air, il a estimé que des tonneaux ordinaires étoient préférables à des caisses, en conséquence il en a fait faire quatre qui attendent à l'hopital dire remplis, cette opération a été retardée parce que dans ce moment les blés de l'hopital ont souffert & qu'il faut attendre que la dessication en ait été faite, & qui aura lieu probablement sous peu; Pour constater l'état des blés on pourra ouvrir les tonneaux d'année en année, ou les examiner en faisant une légère ouverture

Devis de ferme rustique

M^r Fazy présente un devis complet d'une ferme rustique qui est envoyé à la classe par M^rs Morel de Vindé pair de France, M^rs Lullin de Chatty étant chargé d'en faire la remise et il estimoit que le donateur de cet ouvrage recevoit avec plaisir la qualité de membre honoraire de la classe; en l'absence donc de M^r Lullin, M^r Fazy propose M^r Morel de Vindé comme membre honoraire après qu'il soit statué sur cette réception dans la prochaine séance —

Morel de Vindé présenté pour honoraire

Dons de livres à disposer

Le secrétaire observe au comité que divers membres en annonçant les dons de livres qui sont faits à la classe par des étrangers, n'en ont point fait la remise à la société de lecture & il les invite à vouloir bien en opérer le dépôt — Il observe encore que M^r Pictet de Genève a apporté de Paris le catalogue des livres de la Veuve Huzard, & il seroit à souhaiter que ce catalogue fut examiné pour savoir s'il y a des livres utiles que nous ne possédions pas — Le comité prenant cette demande en considération nomme M^rs Pictet et Fazy pour faire cet examen & M^r de Candolle offre ses services pour Paris où il va en septembre — M^r Favre croit que l'on pourroit acheter à meilleur marché des livres dans les enchères publiques à Genève & à l'étranger, sur quoi il

Livres à acheter.

est invité à en donner avis, lorsque le cas se présentera

âne étalon

Le même membre rapporte que l'âne étalon du reposoir a été malade mais qu'il est rétabli et sera amené samedi prochain — Ceux de samoëns ne couvrent guères, étant trop froid pour la monte.

Taille des arbres fruitiers

M. le Sen.r Micheli dit — que c'est une observation faite de laisser dans la taille des arbres fruitiers un œil à bois, au dessus d'un œil à fruit — sans quoi il n'y a pas de fructification; il croit ce système bon, mais il n'est pas indispensable, et il en donne la preuve, en présentant des abricots, au dessus desquels il ne se trouve aucun œil à bois

---

Séance du Comité

Mercredi 24 août 1825.

Présens Mons.r le Syndic Micheli. Présid.t

Mrs Theremin, — Bellamy — Duval — Gaudy — Rigot Cougnard — Pictet D.te — Schmidt — de Constant — Aug.te Micheli Dep.t — Simond — Bertrand — Lullin D.ch — Morin — Monod — Faure — Naville Cons.r — Lullin Col Fazy. Subst.t

Banc des agric.rs

Mons.r Cougnard présente un mémoire par lequel il se plaint de divers abus qui se commettent au banc des agriculteurs — Le comité renvoie l'objet à la prédite commission sous la présidence de Mons.r le Syndic Micheli —

Vignes du jardin de botanique

Le Général Micheli rapporte qu'il existe au jardin de botanique une belle collection de raisins et l'estime qu'il faudroit nommer un comité pour prendre des notes à cet égard, en observant de se rapporter pour les qualités plutôt aux lieux qu'aux étiquettes qui ont pû être changées — Le comité approuve la convenance et nomme le Général Micheli avec Mons.r Gaudy pour procéder à cet examen — Mons.r le Cons.r Naville estime que l'étalon est usé

et qu'il conviendroit de s'en défaire — L'examen en est renvoyé à la commission spéciale de Mrs Michelis Syndic Vernet Syndic — Lullin d'Evordes, Favre & Fazy —

Local pr épuration d'huile

Mr Fazy rapporte qu'il a trouvé à la Coulouvrenière par l'entremise de Mr Bertrand un local propre à renfermer les machines pour moudre & épurer l'huile de colza, le premier seroit placé sur l'eau avec un moteur suffisant pour faire aller les cilindres, l'espace seroit de 10 pieds sur 28 — Le second seroit dans la cour et auroit 14 pieds sur 34 — Le tout pour le prix de louage annuel de dix louis par an — Mr Pictet Dr annonce à la suite de ce rapport que Mr Foncet se propose de mettre incessamment sur la feuille un avis pour annoncer qu'il se chargera d'épurer les huiles & d'acheter le colza au prix de 12 fr la coupe ; Il annonce encore que Mr Simond se propose d'établir les mêmes machines à Versoix, en conséquence il estime que pour le moment la comité peut ajourner toute décision à cet égard — Cet avis est adopté.

Maladie de chevaux

Mon de Montbrillant dit — que la maladie des chevaux s'aggrave, et qu'il conviendroit de donner des avis publics sur les moyens préservatifs — Mon Favre présent à la séance replique qu'il lui paroit difficile d'envisager cette maladie comme contagieuse lorsqu'il voit dans la même écurie seulement un petit nombre de chevaux qui en sont attaqués tandis que les autres ne la prennent pas. Depuis 3 semaines elle s'est déclarée sur la montagne du Mole qui n'avoit certes pas de communication avec des chevaux malades d'ailleurs elle est généralement bénigne sauf deux chevaux morts de la Morsure les autres qui paroissoient fort malades se guérissent — Il n'en est pas des chevaux comme du bétail, il est impossible d'empêcher qu'il n'en arrive de l'Etranger & impossible de séquestrer ceux qui sont dans la ville, or la communication étant impossible à éviter, il n'y a rien à faire on pourroit — par contre se procurer beaucoup de désagrements si l'on donnoit l'allarme dans les pays voisins — Quant aux moyens préservatifs Mr Favre

estime qu'il est bon d'éviter une nourriture trop abondante et un régime échauffant vû qu'un général avoit les chevaux très bien nourris qui en sont attaqués — Le comité après avoir ouï l'opinion de Mr Favre charge Mr Schmidt — d'en faire part à la chambre des communes afin qu'elle décide sur cet objet ce qu'elle jugera convenable.

Famille Machet

Mr Fazy communique au comité que Machet de Lancy a laissé en mourant une femme et 7 enfans dans l'état de misère vû les services rendus à l'agriculture par Machet il estime qu'il conviendroit — de faire une souscription pr aider cette famille — Le comité nomme Mrs Gaudy & Thevenin commissaires pour prendre des informations sur la position réelle de cette famille

feuille périodique

Mr Deshaill présent à la séance donne lecture de son projet — de feuille périodique sur les objets relatifs à l'agriculture — après un examen préliminaire ce projet est renvoyé à Mrs Pictet Dr, Deshaill — Fazy & Bellamy, sous la présidence du dernier pour un examen ultérieur.

Dépôt d'instrumens

Cette séance étant plus particulièrement destinée à entendre le rapport de Mrs les commissaires pour le dépôt des instrumens, Mr Fazy donne lecture en leur nom du projet qu'ils présentent. Le projet est lu d'abord dans son ensemble puis article par article et se trouve définitivement adopté & voté comme suit —

Le comité arrête en outre que Mrs Micheli syndic Naville fils & Fazy sont nommés commissaires pr un an, et que dans les premiers six mois les avances d'argent ne pourront excéder cinq Mille florins, Tous les six mois cette somme sera fixée

Le dépôt d'instrumens perfectionnés d'agriculture dans le local appartenant à la Classe formera trois divisions.

1° Le dépôt d'instrumens provenant des constructeurs

du canton qui les destinent à la vente.

2° Le Dépôt d'instrumens ou de modèles sous une dimention réduite appartenant à la classe.

3° Le Dépôt d'instrumens ou modèles appartenant à divers individus qui en conserveront la propriété.

Règlements

pour le dépôt d'instrumens destinés à la vente

1° Les Constructeurs du canton pourront déposer dans le local ci-dessus designé un instrument perfectionné d'agriculture de chaque espece de ceux qu'ils établissent pour être vendus pour leur compte.

2° Aucun instrument ne sera définitivement reçu avant d'avoir été examiné par les commissaires du comité d'agriculture, lesquels statueront si l'instrument présenté est suffisament perfectionné pour être admis.

3° Les commissaires rejetteront tout instrument imparfait dont l'utilité ne leur paroîtra pas suffisante, ou dont l'usage sera trop commun.

4° Les constructeurs indiqueront le prix auquel ils entendent que leurs instrumens soient vendus: Ce prix sera fixe. Chaque instrument portera le nom du constructeur & le prix fixe.

5° Une personne désignée par le Comité aura la clef du dépot; elle sera chargée d'opérer la vente au prix indiqué, de livrer l'instrument vendu et d'en retirer le payement: Elle ne pourra accorder aucun crédit quelconque & donnera quittance de l'objet payé.

6° L'argent retiré par la dite personne sera remis à

un commissaire avec le billet qui portoit le nom du constructeur & le prix de l'instrument.

7°. Le commissaire sera chargé du remboursement à faire au constructeur de l'instrument rendu, contre quittance.

8°. Tout instrument destiné à la vente sera rendu au constructeur s'il n'a pas trouvé d'acheteur après deux ans de dépôt.

9°. Les constructeurs seront toujours libres de retirer leurs instrumens.

Avances à faire aux Constructeurs.

10°. Les constructeurs des instrumens ainsi déposés et agréés par les commissaires auront le droit de demander qu'il leur soit avancé la moitié du prix fixé pour la vente, si ce prix n'est pas jugé trop élevé par les commissaires.

11°. Les avances seront faites avec les fonds de la Classe d'Agriculture et ne porteront aucun intérêt. Les constructeurs pourront toujours retirer leurs instrumens contre le remboursement des avances.

12°. La Classe sera privilégiée sur les instrumens pour lesquels elle fera des avances.

13°. Il ne sera point fait d'avances sur les instrumens qui ne sont pas d'un usage adopté dans le canton, ou d'une utilité reconnue par les commissaires, sauf à en référer au Comité.

14°. Après le terme de deux ans de dépôt les propriétaires seront tenus de retirer les instrumens qui ne seront pas vendus, contre le remboursement des avances.

15°. Si ces avances ne sont pas remboursées dans le mois

qui suivra le terme d'icha les instrumens seront rendus à l'enchère par la classe.

16° Le prix qu'on obtiendra par cette vente servira d'abord au remboursement des avances et frais faits par la classe, et le surplus sera remis au propriétaire.

Arrêté relatif au second Dépôt

Les instrumens divers & les modèles appartenant à la classe (à l'exception de la Herse Machon) seront déposés dans le dit local.

Le comité ajourne provisoirement tout achat d'instruments ou modèles.

Aucun achat ne pourra avoir lieu que par décision du comité.

Réglement relatif au 3e Dépôt

1° Les habitans du canton qui possident des instrumens ou des modèles, de quelque pays qu'ils proviennent, pouvant servir à l'instruction des constructeurs, ou à l'introduction de perfectionnemens seront invités à en faire le dépôt pour l'utilité publique.

2° Aucun instrument ou modèle ne sera admis sans avoir été agréé par les commissaires.

3° Les commissaires pourront toujours exiger que les instrumens soient retirés par les propriétaires.

4° Les instrumens ou modèles ainsi déposés porteront sur une étiquette le nom du propriétaire, et ils ne seront point mélangés avec les instrumens destinés à la vente.

5° Les propriétaires conserveront la propriété absolue des dits objets, et pourront toujours les retirer lorsqu'ils

suivre =

le jugeront à-propos en s'adressant aux commissaires du comité.

Séance de la Classe
de Mercredi 7 7bre 1825

Présens 33 Membres.

M. le Syndic Micheli Président — Fazy Secrét.

Lecture est donnée du registre des 3. 10. 24 Cts — Le procès est approuvé par la Classe, le Dr. par les membres présens du comité —

Raisin Lacryma christi —

Mons. le Gal Micheli présente des raisins provenant de graines qu'il a semées il y a 15 ans et qui jusqu'ici n'avoient pas donné de fruit; ces graines avoient été prises sur un cep apporté par la famille du Général, lorsqu'elle se retira à Genève, et ce cep passoit pour être de l'espèce connue sous le nom de Lacryma christi, qui jadis donnoit beaucoup de fruit, mais qui depuis nombre d'années n'avoit plus le même succès. Le raisin actuel présente l'anomalie d'être blanc tandis que son oriqine est rouge, cependant Mons. Micheli s'est assuré de n'avoir commis aucune erreur. Entre autres traits distinctifs on trouve que les côtes ou nervures ont une couleur rose qui s'étend à-peu-près jusqu'à leur extremité. Sur les 300 espèces que renferme le jardin de botanique, il n'y en a que trois qui aient ce caractère, mais on ne peut les confondre parce qu'elles diffèrent sous d'autres points, quelques uns des grains ont jusqu'à 9 lignes de diamètre leur saveur est douce sucrée, et l'on peut espérer qu'ils mûriront dans notre climat; la grappe a 9 pouces de longueur à partir de la naissance de son premier grapillon et plusieurs des grapillons ont de 3 à 4 pouces. En sommaire le Gal estime que ce cep offre des avantages qui doivent engager à s'occuper de sa culture —

Le Général Micheli ayant achevé le rapport qu'il avoit

à faire sur ce sujet, passe à la précédente proposition

Ferme-modèle

d'une ferme expérimentale, qui auroit pour but non seulement de faire des expériences avec soin sur les nouveaux instrumens, les nouvelles plantes, les nouvelles méthodes mais encore d'améliorer l'administration & la comptabilité — La discussion étant ouverte sur cette proposition les opinions se trouvent assez partagées, les uns estiment que la dépense surpassera beaucoup l'utilité, que la grande difficulté est de trouver quelqu'un qui réunisse les qualités requises pour gérer un établissement de cette nature, que nous sommes arrivés à un degré de culture dans notre canton, où il n'y a presque aucune expérience utile qui ne se fasse par des amateurs d'agriculture — D'autres personnes pensent, que la dépense sera moins forte qu'on ne le suppose, que c'est un moyen de former de bons ouvriers, de bons domestiques de bons maître-valets, que les expériences particulières sont en général non seulement malfaites, mais ne sont pas suivies avec assez de persévérance — La discussion se termine en renvoyant l'objet à l'examen ultérieur du comité mais nous consignerons ici l'offre qui fut faite à cette occasion par Mon. Favre de donner gratuitement dans cet établissement des leçons d'hygiène pour les animaux domestiques, s'il avoit lieu —

Raisins de M. Pinny.

Mon. Pinny présente des raisins rosés provenant d'un chapon d'Italie dont les grappes ainsi que les grains sont remarquables par leur grosseur Mon. le syndic Micheli dit reconnoître ce plan qui est effectivement d'une grande richesse, mais que l'on a écarté à l'as aux, parce qu'il est sujet à pourrir —

Chanvre de nouvelle Zélande

Mon. Pinny présente aussi du chanvre de la nouvelle Zélande qui a l'avantage d'être vivace Ce chanvre est renommé pour être le phormium tena-

qui est effectivement supérieur en force au chanvre ordinaire mais qui souvent ne supporte pas les rigueurs de l'hyver —

Mellilot de Sibérie

M^r Fazy souhaiteroit que l'on profitât du Mellilot de Sibérie qui est dans les fossés pour essayer pendant quelques jours de suite si les chevaux et le bétail ne s'en nourriroient pas — M^r Pictet croit qu'il n'y a qu'un moment pour le couper de manière a être goûté du bétail, c'a d lorsqu'il a environ un pied de hauteur —

Coût du recordin

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M^r Bertrand de Champel renfermant les comptes relatifs au coût du Recordin dont il a été question dans les séances précédentes il résulte de ces calculs que le recordin lui est revenu a ff 8.1^s le 2^e non compris la quantité qui a été laissée comme engrais et qui formoit environ les 3/8 de la semence Cette lettre sera insérée dans les archives sous le N^o 243.

Plan de Vongeot

M^r de Montant informe la Classe qu'il a déjà vendangé chez lui un plan provenant du clos de Vongeot qui a maintenant quatre ans

engrais liquides

M^r Audéoud invite les membres de la Classe a aller voir au Bouchet son système d'utilisation des engrais liquides il estime que le produit équivaut aux tiers des engrais solides depuis trois ans il est arrivé au point de fumer tous les deux ans ses près et champs quoique sur 60 poses il ait 6^p pour de vigne qu'il fume annuellement à raison de 24 à 30 chars, et un jardin qui produit une dixaine de livres par an non compris l'entretien en légumes de 18 à 20 personnes

---

Séance du Comité de Mercredi 14 7^b 1825

Présens - Mons le Syndic Micheli président —
M^rs Pictet Cons^r - Micheli Desfl^s - Rigot - Bellamy - de Montant - Theremin - Gaudy - Cochet - Aud Bertrand - Monod - Pictet Cay - Duval - Pauchaud

Fazy Secrét.

mord d'Nvdé un honoraire

Le Secrétaire fait la seconde présentation de Mons Morel de Vindé pair de France en qualité de Membre honoraire sur quoi Mons le Présidt demande si quelqu'un réclame le scrutin secret le silence de l'assemblée ayant prouvé le contraire la réception dudit dit est mise aux voix et adoptée

Réception de Hector Bory Walner père

Mons Hector Bory est présenté par My de Chateauneuf et demande pour devenir membre de la classe — Mons Walner père est présenté par My Gaudry et Bellamy, aussi membre du comité réclamant le scrutin, leur réception est mise aux voix et approuvée

nouveau Catalogue de bibliothèque Indemnité au conservateur.

Le Secrétaire informe le comité que s'étant aperçu à la société de lecture que les livres de la classe n'avoient point été régulièrement inscrits depuis longtems on avoit écrit au Présidt de la société de lecture pour lui demander l'autorisation de faire un nouveau catalogue. Ce dernier lui avoit répondu que la société de lecture ne pouvoit faire les frais de ce catalogue, mais que l'on donneroit toutes facilités à la personne que la classe chargeroit — que c'étoit encore à la classe à surveiller l'inscription des livres enfin Mons le Présidt de la susdite société rappelloit au comité qu'il avoit été convenu lors de l'arrangement qui fut fait, que l'on donneroit au conservateur une indemnité pour l'augmentation de peine qu'il en résultoit pour lui — Le comité après avoir pris lecture de cette réponse charge son secrétaire d'offrir 1°. une indemnité annuelle au conservateur par la tenue des registres des livres appartenant à la classe, laquelle indemnité est estimée à vingt francs, — 2°. une autre indemnité de vingt francs s'il dit conservateur veut se charger de faire un nouveau catalogue.

Dame des agric

Mons le Secrétaire Michelet donne lecture de la réponse de Mons l'audit Du Pan au sujet de la plainte formée contre l'administration du Dame des agriculteurs, par un membre de la classe pour un bœuf qui avoit été renvoyé faute d'avoir été trouvé dans un état satisfesant, cette

réponse prouve de la manière la plus evidente non seulement que la décision fut prise à juste titre par l'expert, vû qu'il s'agissoit d'un taureau nouvellement coupé et en mauvais état, mais encore que cette décision fut confirmée par quatre boucheries. Cette lettre prouve encore qu'les plus grands soins sont pris pour éviter que l'un des bancs soit plus mal servi que l'autre et à cet effet l'on vient alternativement quatre bêtes sur chacun des bancs à mesure qu'on les présente — Cette réponse satisfait completement les membres présens du comité —

Gazomètre

Le Secrétaire communique encore au comité une lettre de réclamation qu'il a adressé à Mons le Syndic président du Conseil Municipal au sujet du gazomètre que l'on construit entre le théâtre & le conservatoire de Musique lequel gazomètre se trouve en face d'une des principales fenêtres du local destiné à la classe et empêchera la classe de jouir de l'espèce de cour qui auroit existé entre les deux bâtimens & qui avoit été promise à la classe — Le Secrétaire a donc cru devoir prendre sur lui en sa qualité de membre du bureau de faire une protestation provisoire contre les entrepreneurs et sociétaires du gazomètre, tant sur les chefs ci dessus énoncés que sur le danger du feu & la mauvaise odeur qui en peut résulter — La réponse de Mons le Syndic Marbore porte que l'objet est de ressort du Conseil d'état vu que ce conseil a autorisé la construction du gazomètre par arrêté du 12 9.bre 1824, insorte que le Conseil Municipal n'est intervenu que pour donner son approbation à la forme extérieure du bâtiment — sur ce, le comité prie Mons le Cons.r Pictet de prendre des renseignemens relatifs à l'objet —

Taureau à Veyrier

M.r Bellamy informe le Comité que le taureau placé chez Favre de Veyrier est devenu si vicieux que l'on ne peut plus en faire usage, il demande en conséquence que l'on en dispose — avant de prendre ce parti, on invite M.r Favre à essayer de lui mettre une planche devant les yeux.

Chèvre du Thibet

Moni Bellamy donne lecture d'une lettre de Moni Bomsa=fous de Turin annonçant le départ du bouc & de la chèvre du Thibet; il donne encore lecture d'une lettre de Moni le Coni Naville portant que ces animaux seront rendus chez lui samedi prochain, sans frais, et demandant de con=noitre à qui il doit les remettre. Moni le Coni Naville soumet encore au comité l'opinion de faire donner une bonne main au berger de Moni Bomasfous. — Sur le premier point le comité arrête que le bouc & la chèvre du Thibet seront remis à Moni Bertrand de Champel qui offre de s'en charger pour l'hyver aux conditions qui seront ultérieurement fixées, & que l'on verra au printems la manière d'en disposer. — Sur le second point le comité arrête de prier Mr le Coni Naville de payer Vingt francs au berger de Moni Bomasfous qui a soigné les animaux depuis le printems & cinq francs au berger qui les amènera. Enfin après leur arrivée le secrétaire adressera une lettre de remerciemens à Moni Bomasfous. au nom du comité.

Plaisment chez Mr Bertrand

Indemnité aux bergers

Famille Machet

Moni Thurmin rapporte au comité que d'après les in=formations qu'il a prises sur la famille Machet, il y a sept enfans qui se trouvent orphelins, vu que la femme vient de mourir. Leur avoir se compose de la maison de Lamy avec six poses de terrain estimés à 12/m francs sur quoi ils en doivent 7 mille. Ils ont encore trois mille francs du côté de leur mère mais le débiteur a de la peine à en payer les intérêts. Sur cet exposé il s'élève deux opinions, l'une qu'il y a lieu à les aider, c'est, à trans=former un secours actuels ce qui étoit dû si légitimement au père comme indemnité & encouragement pour les ser=vices qu'il a rendus à l'agriculture du canton; l'autre que Machet étant mort, on ne peut plus lui donner d'en=couragement et que par conséquent on les aidant avec les fonds de la classe on auroit rempli les attributions d'une caisse de secours non d'encouragement d'où il résulte

1 3

que s'il y a lieu à les aider, ce doit être par une souscription particulière — au reste cette discussion se termine sans être conclue à fond, sur l'observation de Mons. Pictet [illegible] portant que sur les 7 enfans il y en a déjà trois de placés, qu'ils ne sont point dans la position d'avoir des besoins pressans, qu'ils sont logés, vêtus, qu'ils ont de quoi se nourrir, & seront soulagés par les principaux habitans de Lancy s'il y a lieu; ensorte que c'est plutôt de sa protection que la classe sera appellée à les aider que de son argent.

Comiss.n pr ferme expérimentale

Mons. le Prés.t rappelle au comité qu'il doit s'occuper de la proposition de ferme expérimentale faite par le Gen.l Micheli, surquoi le comité avant de prendre outre nomme une commission de Mrs le Gen.l Micheli — Pictet Conseiller Pictet Dr. — de Montmollin — audeoud — Lullin d'Ht & Fazy pour examiner la question & rapporter.

achat à faire d'un ane étalon

Mons. le Syndic Micheli rapporte au sujet de l'âne étalon que Mons. Favre se rendit à Bonneville où il vit un vétérinaire qui a l'inspection sur tous les animaux domestiques destinés à la propagation et apprit de lui, qu'il y avoit une âne magnifique au reposoir âgé de 8 ans, d'une bonté parfaite, mais dont l'on demandoit fr. 1050, sans vouloir prendre le nôtre en échange. Cet âne fut amené ici, et Mons. le Syndic le trouva effectivement de la plus grande beauté, cependant comme ce prix dépassoit beaucoup celui auquel la commission étoit autorisée à l'acheter elle n'a rien voulu terminer, maintenant la question est de connoître l'opinion du comité à cet égard. Surquoi, considérant le rapport avantageux fait de l'animal, considérant que si l'industrie d'élever des mulets n'existe pas dans notre pays, il est utile de chercher à la former, que la beauté de cette ane y contribuera le comité arrête que Mons. Favre sera autorisé à acheter cet ane au prix jusqu'à la concurrence du prix de onze cents francs, qu'on le fera venir de suite, afin de s'assurer qu'on ne le manque

Vendrdine du Piimont

pas avec des arrhes, que Mr Rigot voudra bien le renvoir, et rendre au minimp l'ane du piémont ; quil insera paié la pension à Mr Rigot jusqu'au que ce dernier soit vendu, attendu que Mons Rigot maintient pour cet animal l'offre avantageuse quil avoit faite au comité pour celui du Piimont.

Rapport sur expertises ginéral,

Le Secrétaire donne lecture du rapport de Mrs les commissaires chargés d'examiner la proposition de Mons Lullin de Chat.p sur les Sociétés à former pour l'expertise générale des Domaines des Sociétaires - ce rapport tend en reconnaissant l'utilité de la chose si elle pouvoit avoir lieu, la regarde à peu près comme inexécutable & par conséquent propose l'ajournement - D'autres membres ajoutent quil ne convient pas à la classe de se mêler d'une chose aussi compliquée qui la compromettroit - si elle venoit à échouer ; par contre on observe que Mrs les commissaires se sont trop attaché aux difficultés de détail que le travail de Mons Delchat.p étoit plutôt un affair dont il falloit examiner le principe, parce que les détails pouvoient se modifier - Après avoir ouï ces diverses opinions le comité arrête qu'avant de prendre aucune partie le rapport de Mrs les commissaires sera communiqué à Mons de Chat.p

Étalon

Mons le Syndic Micheli rapporte au nom des commissaires chargés d'examiner l'Étalon de la classe que du côté de la santé l'étalon est en fort bon état mais que la botte de ses pieds étoit tellement longue quil ne pouvoit marcher qu'en conséquence Mr Moré a été chargé de la faire réduire - que l'animal a produit de beaux extraits, quil n'est point encore hors de service pour la monte, & que les commissaires estiment quil y a lieu de le garder encore jusqu'au printems prochain ce qui est adopté -

Séance du Comité de Mercredi 28 7br 1825

Présens Mrs Micheli ancn Syndic Président — Lullin d'Crodes - Vern t Syndic — Pictet Fazy - Bellamy Micheli Delpt — Naville - Thermin — Maillard Gaudy — Bertrand — Pictet Dtr — Lullin Delpt Boissier de Rut — Fazy Secrte

Le régistre des deux précédentes séances est lû et approuvé —

Catalogue — Le Secrétaire rapporte que le conservateur de la société de lecture, s'occupe du catalogue aux conditions offertes, Mons le Président rapporte que selon toutes les apparences l'achat de l'ane-étalon a eu lieu pour le prix de ℔ 1050 et qu'on doit l'amener à Bonneville dimanche prochain pour en prendre livraison

Feuille des Cultivateurs — Mons Bellamy donne lecture de la correspondance qu'il a eue avec Mons Festié au sujet de la feuille d'avis des cultivateurs qu'il lui avoit proposé dont voici le résultat

1° Mr Festié consentiroit bien à former une division distincte pour les avis relatifs à l'agriculture.

2° Il faudroit obtenir du Conseil d'Etat l'autorisation d'un changement de titre, ce qui probablement n'offriroit pas de difficulté -

3° L'obstacle le plus serieux proviendroit du timbre la loi est si positive à cet égard que si l'on faisoit un tirage à part de cette feuille il n'y auroit aucun moyen d'éviter le payement du timbre coutant 1 Sol par feuille, ce qui en supposant une publication hebdomadaire couteroit ℔ 4. annuellement pour chaque feuille & par conséquent dépasseroit le prix que les souscriptions permettroient d'y mettre, on pourroit encore cependant parer à cette difficulté en ne faisant pas une publication à part mais en la réunissant à la feuille d'avis du mercredi, qui rarement comprend

les seize pages entières de la feuille d'avis, mais il en résulteroit déjà l'inconvénient de n'avoir plus une feuille distincte pour les cultivateurs, insorte que ceux ci ne pourroient l'avoir sans payer l'abonnement entier de la feuille d'avis publique.

4°. Le dernier obstacle provient du prix demandé par Mr Justice pour l'article qui seroit intitulé nouvelles diverses, et qui ne lui rapporteroit aucun profit si la classe n'en payoit le prix. Mons Bellamy a été jusqu'a lui offrir un sol et demie par ligne, mais Mr Justice n'a jamais voulu consentir à moins de deux sols, il objecte que c'est le prix qu'on lui paye pour les avis judiciaires et que lorsmême qu'il en résulteroit pour lui un accroissement de souscripteurs cela augmenteroit fort peu ses profits puisque son bénéfice est très petit sur les souscriptions ainsi qu'il est facile d'en faire le compte d'après le prix du timbre, qui pour chaque feuille est déjà de ℔ 8 - 6 - sur ℔ 13 que coute la souscription donc son bénéfice ne peut se trouver que sur le prix d'insertion des avis et ce prix ne peut être moindre de deux sols — Tel est le point auquel se trouve la négociation dont Mr Bellamy étoit chargé — La discussion étant ouverte sur l'objet, le comité après un examen approfondi conclut à un ajournement provisoire par les motifs ci dessous détaillés tout en regrettant sincèrement d'être forcé à cette mesure — Les motifs péremptoires sont 1°. l'Impossibilité de publier cette feuille à part, à cause du timbre, ce qui réduiroit extrêmement son utilité et sa circulation parmi les cultivateurs puisque dis ce moment le prix de souscription empêcheroit les cultivateurs du Canton d'en avoir plus que des pays voisins de Soleure

2°. La dépense qui résulteroit du prix de 2 Sols par ligne pour les nouvelles diverses, dépense qui en supposant seulement deux pages par semaine, soit 100 lignes, seroit de

866 par an, or le rédacteur seroit dans un véritable embarras pour faire des insertions, lorsqu'il faudroit peser chaque ligne à raison de deux sols.

3°. Cette impossibilité de faire une publication distincte de la feuille d'avis, empêche totalement de fondre le bulletin dans un nouvel ouvrage, comme cela seroit arrivé tout naturellement, puisqu'il est difficile de supposer que ces deux feuilles contenant à peu près les mêmes objets puissent se soutenir séparément —

Les motifs auxquels qui ont déterminé l'ajournement sont —

1°. La difficulté de faire le départ des avis d'un acte et devant être insérés les uns dans la feuille ordinaire, les autres dans celle des cultivateurs, car il est rare que les agriculteurs s'adressent seulement aux agriculteurs & pour l'ordinaire ceux ci s'adressent aux consommateurs, comme pour vendre leur blé, leurs pommes de terre leur toile leur vin leur fromage; d'où il résulteroit que les donneurs d'avis seroient eux mêmes fort embarassés de choisir la feuille la plus convenable pr leur avis

2°. La difficulté de remplir l'article de nouvelles diverses d'une manière intéressante surtout en réduisant ces nouvelles dans des limites aussi étroites, en sorte qu'il vaudroit mieux ne pas commencer cette feuille que de la voir tomber par manque d'intérêt

3°. La crainte de désagrémens sur les mercuriales ou annonces de prix, qui sont très difficiles à constater et que l'on envisageroit toujours comme provenant de la classe, quoique le rédacteur seul en fut responsable et voulut bien se charger de cette grande responsabilité —

La discussion sur cet objet se termine en invitant M. le rédacteur du bulletin à insérer autant qu'il lui sera possible dans le bulletin, les nouvelles agronomiques & les mercuriales des pays voisins, comme Chambery Bourg, La Roche &

Laiteries Sociales

Mons Bellamy annonce que dans le prochain comité il fera son rapport sur les laiteries sociales à la ville, en attendant il fait savoir une chose dont on ne se doute guères savoir que le nombre des laitières venant journellement à la ville est de 460 dont 240 avec tonbereau
et 220 sans tonbereau

Bans des agriculteurs vente libre à la fagaterie

Mons le syndic Vernet informe le comité que le Noble Conseil d'Etat a pris la décision de permettre pour six mois le débit en détail de la grosse viande à la fagaterie et croit qu'il y auroit convenance de baisser le prix au bane des agriculteurs qui se trouvera autrement sans aucune vente. D'autres membres énoncent l'opinion d'abord que du moment où l'on a obtenu cette vente libre le point principal est obtenu et les bans réservés aux agriculteurs perdent beaucoup de leur utilité, ensuite qu'avant de prendre aucun parti il convient de voir comment les choses marcheront entre la fagaterie et le bane des agriculteurs enfin que s'il en résultte la nécessité de baisser davantage le prix aux bancs ce n'est pas au comité à provoquer cette mesure vû que l'ayant déjà fait une fois on pourroit croire maintenant que son but est de faire baisser la viande tandis que les démarches qu'il a faites précédemment n'ont eu pour but que de soutenir ces bancs dont les hauts prix éloignoient les acheteurs. Maintenant ce doit être aux intéressés eux mêmes à prendre les mesures que leurs intérêts leur dictéront. Une chose cependant que l'on peut chercher à obtenir, est de diminuer les frais autant que possible et notamment les fro de droits que l'on paie au conseil municipal. au reste le sujet étant important le comité se réserve à transmettre cette discussion à la prochaine assemblée de la Classe. Nous consignons ici le vœu qui fut émis à cette occasion par divers membres savoir que les Nobles Conseillers d'Etat présens à la séance voulussent bien faire connoître à l'autorité le désir & la convenance que la vente libre à la fagaterie fût restreinte pendant les six mois en question aux seuls agriculteurs du canton

os pr engrais

Mr Fazy annonce que Mr Durand Rizaud a fait réunir une bonne provision d'os pr engrais & qu'il pourroit en réunir d'avantage, encore qu'il seroit à desirer que d'autres personnes se joignissent à lui pour faire sur des champs, le même essai qu'il fait - sur les vignes. Sur quoi Mrs Michelis Syndic & Charles Pictet soffrent pr cette expérience & s'entendront avec Mr Rizaud.

Don de Medaille

Mr Fazy propose que l'on envoye à Mrs Morel de Vindé et Bonnafous la medaille de la reunion, en retour des présens reçus de ces membres honoraires. Cette proposition est agréée en convertissant la proposition de Mr de Vindé medaille en celle d'argent de la classe

Chevre du Thibet

Mon Bertrand rapporte que le bouc & la chèvre du Thibet sont arrivés, il donne des détails sur leur état et leur apparence et termine en demandant s'il doit laisser saillir les chevres du pays par le bouc. Mon le Comte Naville ajoute que la chèvre doit avoir 10 mois et le bouc cinq que ce dernier porte des marques de la race la plus pure, que malgré sa jeunesse on peut le laisser saillir lorsqu'il sera reposé - Ce dernier avis est adopté par le comité

machine pr écraser les grains

Mon Bosquier de Rut présente un journal où il est question d'une machine fabriquée à Paris par Duram pour écraser les grains que l'on destine aux chevaux et au bétail, coutant 60 fr. et demande que l'on en fasse venir une pr modèle; quelques membres émettent l'opinion du peu de confiance que méritent les avis de Mr Duram; en conséquence Mr Bellamy veut bien se charger de faire examiner cette machine à paris & de la faire venir s'il y a lieu, pour le compte du comité, qui accepte cette offre

Séance de la Classe du Mercredi 6. Octobre 1825

Présens 24 Membres
Mons. le Syndic Micheli Président — Fazy Secrét —

Lecture est donnée du régistre des 7. 14. & 28 7.bre le premier est approuvé par la Classe, le dernier par les membres présens du comité.

Etalon au pâturage. — Le Secrétaire communique à la Classe que M. Matthieu Négrier offre de prendre l'étalon de la Classe pour le mettre au pâturage pendant un mois, gratis, ce qui est accepté avec reconnoissance par la Classe

melilot — Le Susdit informe la Classe que la direction de l'hospital fera l'essai de donner le melilot à ses vaches —

plantes fourragères — Le jardinier du jardin de botanique ayant demandé que quelqu'un fut préposé pour diriger le semis des graines fourragères aux fossés et pour la coupe des fourrages M. Pherenin veut bien sur la demande de M. le Président accepter cette mission.

Dun — M. Bellamy lit un rapport sur les graines fourragères à Negrier. Les nouveaux semis ont eu lieu le 24. 7.bre par un tems très favorable, peut être si l'on ne se fut pas autant pressé pour labourer les sillons qui paroissoient manqués, ce remplacement n'auroit-il pas été nécessaire plusieurs plantes ayant levé avec les dernières pluyes tant à Negrier que dans les fossés — Voici les produits des sillons qui ont été couverts l'Ivraie vivace N 6 — 32 ℔ fourragère
La fetuque des prés N 7 — 38 — "
Le brome des prés N 8 — 43 — "
Le blé rouge vivace N 12 .. { 82 ℔ — en 1.e coupe / 23 — — en 2.e —
Le froment de — N 15 .. { 127 — — en 1.e Coupe / 37 — — en 2.e —

Mons. Bellamy se réserve de donner sur le bulletin des détails plus complets sur ces essais intéressans — La Classe le remercie de l'exactitude avec laquelle il les suit

Mons. le Syndic Vernet informe la Classe, que plusieurs

Banc des agric.s

agriculteurs qui avoient inscrit leur bétail aux bancs ont rendu les 10 florins de dispute qu'ils avoient fait payer que le renvoi d'un grand nombre de bêtes a rapproché leur tour beaucoup plus qu'ils ne comptoient d'après leur inscription ensorte qu'il estime que dans ce cas pareil cette porte ne doit pas avoir lieu, puis qu'elle ne provient pas de leur faute, il demande en conséquence qu'il soit nommé une commission pour examiner cet objet Mons.r de Constant estime que le système de la vente de la viande, qui nous regit a encore besoin de diverses modifications & il demande que la commission s'en occupe — M.r Pary estime que nous sommes aussi rapprochés que possible du meilleur système applicable à nos localités et que la commission doit s'en tenir à examiner s'il est possible de diminuer encore les frais aux bancs des agriculteurs et s'il convient de provoquer entre les personnes inscrites aux bancs une nouvelle baisse du prix — M.r Pictet Ste regrette que l'on n'ait pas donné pendant six mois le privilège de la vente aux agriculteurs du canton dans la Sagaterie & craint de voir arriver d'un côté le bétail du pays de Gex & de la Savoye, de l'autre le bétail de Suisse — Mons.r le Cons.r Naville explique, que son opinion personnelle étoit en faveur de ce privilège, mais que lors qu'il en a porté le vœu au Conseil d'Etat la chose étoit trop avancée la publication étant imprimée et en partie distribuée — Il espère que l'inconvénient sera moindre qu'on ne pouvoit le supposer, la Savoye ne laissant point sortir son fourrage ce qui est cause qu'elle a actuellement du bétail, au lieu d'en vendre et que les vaches de rente sont assez recherchées — Il n'en est point à la vente des bœufs suisses à la Sagaterie & d'autant moins que les fourrages ayant manqué en France les bœufs suisses sont fort recherchés pour ce pays, ensorte que le bétail gras s'est vendu à bien à raison de deux louis le Qtl

La discussion se termine en renvoyant l'objet au comité — Mons.r le Syndic Vernet se charge de parler lui même au Cl municipal pour les 10 florins en question

feuilles de Vigne

Mons. de Sorbant dit — qu'il s'occupe de tirer parti des feuilles de vigne de deux manières pour fourrage l'une en les mettant pour ainsi dire à la saumure l'autre en les faisant sécher à même avec du foin, il croit que l'un et l'autre de ces modes réussiront.

Colza p. fourrage

Mons. Dell'y. estime que pour avoir des fourrages précoces on pourrait semer du colza en Mars et avril il faudra employer pour cela du colza de printemps ou même de celui qui s'hyverne. Il rapporte qu'il a semé le 15 Juin 285 toises de colza, à l'épade et en rais à 30 pouces. Depuis le 13 août, il retire tous les jours une botte de feuilles pour son cheval son fumier en a retiré neuf tombereaux pour le bétail et il en a fait hâter par essai trois tombx pour les chevaux: Cette quantité provient en entier des plantes éclaircies et il s'attend à avoir une belle recolte de graine l'an pr. Crainte de gonflement il ne faut pas donner au bétail trop de colza vert à la fois.

orge vivace

Mr Salomon Bargel présente quelques épis d'orge vivace qui lui ont été remis par Mr le Sr de Boyne qui les tenoit de l'Inde la couleur de l'épi diffère une feuille est violette lorsqu'il présente pour la seconde moisson qu'il a obtenue

Dépôt d'instrum

Mr Tazy annonce que le local destiné pour le dépôt des instrumens est prêt à les recevoir; il délivre les imprimés contenant les conditions aux constructeurs présens à la séance et en remet à diverses personnes qui se chargent de les délivrer aux autres.

Semoir nouveau

Mons. Pinet constructeur d'instrumens, annonce qu'il s'occupe à appliquer un semoir à l'extirpateur à trois socs et qu'il a bonne espérance de réussir

Pommes de terre cuites à vapeur

Mr Tazy communique une lettre de Mr Victor Gallard qui parle de son procédé pour cuire les pommes de terre à la vapeur dans un tonneau placé près d'une chaudière où l'on fait l'eau en ébullition — on observe que ce procédé est fort connu et qu'en particulier il est pratiqué en grand par Mr de Loys à Prangins — Cependant le mode employé par Mr Gallard offrant quelques différences, il est à désirer qu'il persévère dans ses essais —

M. Fazy informe la Classe que M. Vilmorin de Paris a envoyé une petite quantité d'avoine hyvernie sur la demande de M. de Rivaz. il demande si d'autres personnes veulent en faire l'essai. Sur quoi sept membres de la classe s'inscrivent dans cet but si l'avoine fut arrivé pour fin octobre.

avoine hyvernie

— M. de Constant lit une lettre de Voltaire, qui suppose de l'an 1762, et où il est question de la meilleure manière de faire des barbues de vignes sans les détacher du cep jusqu'à l'année suivante.

Barbues

M. Fazy communique à la Classe que chez lui la plantation de chapons avec du sablon d'arve paroit avoir reussi mieux qu'avec de la terre amendée.

Sablon pr chapons pour vignes

M. le Syndic Micheli rapporte qu'il a mangé chez M. Lullin du raisin provenant de chapons de l'année. il recommande surtout que l'on soit fort regardant sur les chapons ou barbues que l'on apporte à vendre de la Savoye, attendu qu'il s'en fait une commerce peu avantageux pr les acheteurs.

Chapons ou barbues de la Savoye

Il a appris encore que l'on avoit conservé des vignes gelées en les arrosant le matin d'eau fraiche avec une grille. M. le Syndic Micheli croit la chose bonne lorsque la température est au dégel le matin, mais que s'il continuoit à geler l'eau que l'on répandroit augmenteroit le mal de la gelée.

Vignes gelées

Le même membre estime que lorsqu'une vigne est à demi gelée il faut tailler jusqu'au bouton conservé mais lorsque tout est gelé il est inutile de tailler parce que cela équivaut à une taille complète. — Mon. le Syndic dit avoir l'expérience avec M. Lullin sur 42 pieds que ce qui reussit le mieux dans un cas pareil est de ne rien faire. qu'en taillant il y a déperdition de séve et l'on perd beaucoup de tems. — Mon. Pictet pense de même pareil que si la gelée est incomplète, les filioles repoussent et l'on taille l'année suivante sur le vieux bois non gelé. M. Bertrand rapporte que le bois du Thibet a souvent une de ses écorces, et est incertain si l'autre est conservée

Séance du Comité de Mercredi 12 8bre 1825.

Présens Mrs Micheli Syndic Président — Bellamy Pictet Con.r — Simond — Pictet Dt.r — Mottier — Naville Con.r — Morin — Maillard — de Montant — Boccard de Prepy — Micheli Gen.l — Fazy Secrét.r

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé.

Mons.r de Montant souhaite que l'on inscrive au registre que les observations rapportées dans le dernier procès verbal sur la vente de la viande étoient relatives à l'ancien système qui la regissoit — & non au nouveau.

maladie du riz

Mons.r de Savoux de Turin présent à la séance expose sous les yeux du comité du riz de piemont dont la plante est attaquée d'une maladie qui n'est connue que depuis trois ans environ, et qui fait de grands ravages dans les champs, près de la moisson souvent en 24 h le mal consume & se complète le grain devient complétement vanté à l'inspection de la plante on voit que le mal gît au collet un savant piémontais l'attribue à une espèce d'électricité et pense que l'on pourroit en préserver par des espèces de conducteurs d'électricité.

Bonafous

Mons.r Bellamy donne lecture d'une lettre de M.r Bonafous de Turin qui remercie le comité pour le diplôme d'associé honoraire qui lui a été envoyé & renferme les dispositions les plus obligeantes pour la Classe.

Saillies du bouc

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M.r Bertrand de Champel qui fait un nouveau rapport satisfaisant sur l'état de la race du Thibet et demande que l'on prenne une résolution sur diverses questions qu'il adresse. Surquoi le comité arrête après discussion

1°. Que l'on peut laisser saillir au bouc un troupeau de chèvres dès au mois de Mars, résolution qui est prise d'après l'avis de M.r de Savoux, qui ajoute que par année il en peut saillir 30 : 32

2°. Que les chèvres blanches seront seules admises, attendu

que cette couleur est de beaucoup préférable pour la laine
3°. Que l'on exigera le prix de 2 f par chèvre afin d'écarter les personnes qui ne mettroient pas d'intérêt à la race
4°. Que l'on gardera note des chèvres saillies —
5°. Que l'on n'exigera pas que les chevrettes en provenant soient élevées vu que ce seroit une entrave probablement superflue d'après le prix payé; ni que les boucs soient coupés —
Quant à la nourriture du bouc, Mons de Lavoux consulté dit — que le vin est inutile pendant la monte qu'il n'a pas même donné de l'avoine, & que les siens n'en sont pas moins bien portés que la nourriture qui convient le mieux à ces chèvres est de la feuille de chêne dépêchée et coupée au mois d'août. on leur en donne deux fagots pour l'un des repas, & du fourrage pour l'autre — Le lombago soit rhumatisme paroit être le mal auquel ces animaux sont le plus sujets, et qui leur en a occasionné la perte de deux.

Laiterie à Genève

Mr. Bellamy donne lecture du rapport sur l'établissement d'un dépôt pour le lait soit fruitière dans la ville de Genève — Ce rapport étant trop long pour être inséré ici & devant être imprimé dans le bulletin, nous en extrairons seulement quelques points principaux. Les informations qu'il contient sont dues en grande partie à Mons Rigot qui s'est rendu à Morges & à Mr Bellamy qui s'est rendu non seulement dans la même ville, mais à Yverdon où il a reçu le meilleur accueil de la part des administrateurs des laiteries qui s'y trouvent.
» L'association de Morges date de 7 ans il y avoit 19 so-
» ciétaires en 1824. comprenant 130 à 140 vaches, elles ont
» rendu en moyenne 8 à 10 louis y compris le produit des
» veaux & la retenue pour l'amortissement du local
» à quoi il faut ajouter l'épargne du tiers d'une laitière
» de l'entretien d'une bouvette & son animal
» Chaque vache a rendu en moyenne 4 f. 50 pots par j.r
» Mrs les commissaires estiment que chez nous la moyenne
» ne seroit que de 3 f. 50 pots

» L'association d'yverdon a rendu à peu près la même chose
» même un peu plus, & en outre il n'y a pas lieu à retenue
» pour l'amortissement, le conseil municipal ayant cédé
» un local
» Les deux établissemens ont eus pour principe d'avan-
» cer plutôt un peu au dessus du cours in considération
» de la meilleure qualité - Cette année ils ont baissé leurs
» prix, qui sont de
5 X.r par pot de lait pesant 44 onces
24 » » — de crême
26 : 28 X la ℔ de beurre
8 : 10 la ℔ de fromage maigre
11 : 12 — — — — gras
12 X. . . p 30 pots de petit lait —
» à Morges il y a assez de demande de petit lait pour les
» causes médicales, à Yverdun on engraisse les porcs à
» la laiterie —
» Le meilleur produit est celui de la crême, le moins
» bon celui de fromage qui employe environ ⅓ du lait —
» La vente du lait seroit augmentée en ayant la laiterie de
» la ville parce que beaucoup de personnes répugnent à en-
» voyer leurs domestiques à une certaine distance ce qui
» détermine la société de Morges à bâtir un nouveau
» local dans la ville même
» Les frais annuels de chaque établissement ne dépassent
» pas 50 louis.
» D'après ces renseignemens la commission conclut qu'un pareil
» établissement chez nous seroit d'une exécution possible,
» qu'il seroit utile au public & aux consommateurs, avantageux
» aux propriétaires
» Chacun connoit les inconvéniens de notre système actuel
» provenant de la quantité de laiteries, qu'il y a un nom-
» bre de 460 provenant de 18 communes environ de la partie
» de Cossonay qui en résulte des mauvais mecrs qu'il en sont
» la conséquence, de l'affaiblissement où ces laiteries
» tiennent leurs maîtres, de la mévente fréquente du lait
» de l'embarras dans les rues que produisent les nombreux
» chars qui apportent le lait — Un tel établissement en
» question diminuera beaucoup ces inconvéniens, & en outre

» encouragera les propriétaires à faire valoir leurs campagnes
» par eux mêmes ——
» Le pot de lait contient dans le canton de Vaud 44 onces
» chez nous il n'en tient que 39 & correspond à environ huit-
» cuillerées, en sorte qu'en rendant à 4 S le pot on paye 6 cuil-
» cuillère on seroit bien au dessous du prix du canton de Vaud
» Cet établissement pourra encore s'occuper utilement de
» la fabrication du fromage parmesan
» La commission pense que l'établissement trouvera facilement
» la vente nécessaire si le lait est bon si le local est favora-
» ble si le lait est porté à domicile
» Certains questions restent à examiner?
1°. Convient il de former un ou plusieurs Etablissemens?
» La commission pense que par la suite il se formera plu-
» sieurs associations mais qu'il faut commencer par une seule
» composée de 4 à 5 personnes dans chacune des différentes
» communes aux voisines de la ville, pour pouvoir y envoyer
» leur lait deux fois par jour.
» 2e. point — La commission pense que les réglemens doivent
» être de nature à s'assurer de la pureté du lait apporté, et
» qu'il faut mettre des restrictions pour l'admission des so-
» ciétaires —
» 3e point, Qu'il faut chercher un local favorable
» 4e — Qu'il faut organiser des moyens de transport
» traversant les communes & aux frais des sociétaires
» 5e. Enfin la commission croit que l'adjonction de la petite
» poste sera faite par ce moyen pour les communes
» La commission termine en demandant qu'il lui soit adjoint
» quelques membres, pour compléter son travail, c'est, pour
» examiner les moyens d'exécution, particulièrement sous le
» rapport financier.
à la suite de ce rapport intéressant, pour lequel l'assemblée adresse ses remerciemens. M. le rapporteur a établit une prise en considération, que nous ne retracerons pas ici vû qu'elle n'offre aucun résultat, si ce n'est de renvoyer à la commission elle même de choisir les membres qu'elle croit utile de lui adjoindre selon sa demande

Etalon — Le Secretaire fait ensuite diverses communications savoir qu'il a envoyé l'etalon chez Mons. Mathieu, où il est arrivé heureusement —

Verrat — Que M. Gallaud ayant prevenu que le Verrat étoit devenu trop pesant pour la monte, il seroit renvoyé à M. Delvys sur sa demande

Depot d'instrumens — Qu'il conviendroit de mettre un avis sur la feuille pour le dépot d'instrumens, ce qui est adopté & ce dont le comité se charge

reliure de livres — Que beaucoup de livres à la Société de Lecture ont besoin d'être reliés — sur quoi l'autorisation lui est donnée de faire les frais necessaires pour cet objet —

Calcis — Mons. le Syndic Micheli dit que dans les années de sécheresse que l'insecte de la famille des calcis, qui a été signalé précédemment fait les ravages & qu'il conviendroit de l'observer M. de Savoyer dit que l'on trouvera le sujet traité sur un livre Italien.

Chapons & Barbues — M. le Comte Naville ramène l'attention sur la plantation des barbues, son frere en a qui sont plus belles que des chapons plantés en même tems, mais l'on pense à la Vaux qu'elles ne conviennent pas, c'est qu'on les les provigne, autrement elles sont vieilles après dix ans de durée.

Mons. le Syndic Micheli dit qu'il tient de Mons. Huguenin juge de paix à Vevey & des meilleurs vignerons de la Tour et de Lully qu'il y avoit convenance à planter des barbues qu'elles donnoient un ou deux ans d'avance sur les chapons et l'expérience a prouvé que là où l'on a planté en chapons, on remplace ceux qui périssent par des barbues, dont la durée est aussi longue. — à Hauteville cependant on aime mieux planter en chapons, ce qui prouve que la question est encore indécise. —

Mons. de Constant dit — qu'à la Côte on ne veut que des chapons, que chez lui ils ne reprisent pas, qu'il a planté 1400 barbues fournies par M. Vaux dont le succès a été parfait — Mons. Bellamy ajoute qu'il a trouvé à la Vaux la même diversité d'opinions, mais qu'à la Côte on est unanime en faveur des chapons —

Séance du Comité de Mercredi 26 8bre 1825

Présens Mons Michelis Jyn dit Président
Mrs Pictet Dte — Michelis Gen.e — Monod — G. Boissier
Pauchaud — Cohet — Colladon — audiard — Vernet fils
Theremin — Lullin de Ch.x — Bertrand — Boissier d. R.
Fazy secrét.e

fourrages dans les fossés

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé —
Mons Theremin informe le comité que l'on sauche dans les fossés pour le compte de l'hopital les plantes fourragères que le bétail a refusé complettement de manger le premier coup — & que le berger donnera avis des fourrages que les vaches mangeront le plus ou moins volontiers —

ferme à l'hopital

à cette occasion M.r Fazy observe qu'il seroit bien plus commode de payer une petite ferme à l'hopital pr le terrain des fossés, et de pouvoir disposer soi même à volonté des fourrages soit pour engraisser sur le poids & la qualité soit pour nourrir les graines — Le comité accueille cette observation de M.r Fazy & le nomme pour traiter la chose avec la direction

Le secrétaire annonce que M.r Bellamy est parti pr Paris où il restera 1 à 2 mois il a reçu d'avance ce qui concerne le bulletin & il offre tous ses services à la classe ainsi qu'à M.r le Présid.t pendant son séjour dans la capitale de France — Les personnes que la

adjoints à la commission pr la laiterie

commission pour la Laiterie s'est adjointes sont Mrs Pictet Dte — De Candolle prof.r — Lullin de Ch.x — de Constant et Fazy,

fourrages à fribourg

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Mrs Bonnet père & Rossard, qui souhaitant rendre service aux propriétaires d'estivages dans le canton qui sont à court de fourrage, se sont informés s'il on pourroit faire consommer dans le Canton de fribourg du fourrage à la toise et à quelles conditions — Le resultat des informations est que l'on trouveroit du fourrage sur cepied dans diverses communes, que le prix du foin ou regain

varieroit depuis 3 kreutzer le pied cube à 1 Kr la ℔. -;
que la nourriture du berger couteroit 5 batz par jour -
que l'on pourroit mettre le lait aux fruitières en payant
comme les autres associés, - qu'il suffirait de certificats
de santé reguliers pour pouvoir introduire le bétail.
D'après cela My Bonnet & Raffard estiment que l'on
pourroit se reunir par comune pr envoyer dans le
canton de fribourg 80 vaches en mettant un berger
pour le nombre de seize vaches et My Bonnet offrent leurs
soins pour faciliter & diriger cette opération avec zèle
foin à Armemasse après cette lecture le Secretaire dit avoir adressé d'avance
à ces Messieurs les remerciemens du comité pour la peine
qu'ils ont prise et qu'il leur a fait connaitre en meme
tems que l'on pourroit peut être trouver les mêmes facilités
en savoye à une moins grande distance entre autres il
tient d'une personne digne de foi, que le foin ne coute que
deux francs à Armemasse & que l'on va y etablir des pen-
sions pour le bétail — Plusieurs personnes révoquent en
prip en doute & croyent que l'on ne peut avoir du foin
en savoye à moins de quatre francs - Du reste le prip
de fribourg paroit élevé puisque 1 Kr la ℔ fait envi-
ron 4 francs le quintal et que l'on trouveroit probable-
ment du fourrage à faire consomer sur place dans
nos environs à 2 à 3 francs - Mr Le Boissier ajoute qu'il en
a raisonné avec My Bonnet & que la principale dif-
ficulté dans le canton de fribourg seroit en outre la
grande quantité de fourrage qui se trouve reunie dans
les granges, chaumes d'entrailles contenant de 1500 à 3000 2x
qu'il seroit difficile de diviser et encore plus difficile
de faire consomer par association.

Vendange après gelées. Mons le Président comprend un fait peu ordinaire, sa-
voir, que son frère a obtenu environ 25 setiers de vin sur 9 pos.
de vignes qui avoient completement gelé le 18 May et
dont les raisins qui ont donné cette recolte étoient des
reproches. Ici se rétablit une discussion sur les plan-
tations de vignes qui donne l'occasion. Mr le Syndic
Micheli de rappeler les observations qu'il a faites à
la Vaux; observations que nous ne retracerons pas ici. -

parce qu'elles sont consignées dans le procès verbal du 2d soir page 601 — Nous y ajouterons seulement que

Plantation de vignes

lorsque les vignerons plantent des barbues d'un an ils retranchent les jeunes racines à 6 ou 9 lignes de longueur autour des œils & plantent ainsi en faisant simplement un creux avec le pauser, mais lorsqu'ils plantent des barbues de deux ans, ils font le creux au soleil pour donner de la place aux racines qu'ils étendent soigneusement — Quant aux chapons ils taillent la partie qui doit être mise en terre à deux lignes environ au dessous du bouton, parce que les racines croissant du bouton si on laissoit davantage de bois au dessous, ce bois pourroit pourrir et endommager la souche

machine à battre

M^r Fazy informe la Classe que son neveu Charles Martin de Manchester fait ce qu'il peut pour activer la confection de la machine à battre, il se rendroit même chez le fabricant dans cet but, si il n'étoit qu'à une douzaine de lieues de distance, mais il y en a 70 à 80 — M^r Fazy informe en même tems qu'il a donné les ordres nécessaires pour que la machine soit embarquée de Leith p^r Liverpool, & de là pour le Havre, parce que d'après les renseignemens qu'il a obtenus elle pourra transiter par la France contre un simple droit de 2 p^r C^t et arrivera ainsi avec plus d'économie & de promptitude

Tonneaux p^r blé

M^r Fazy témoigne ses regrets de ce que la direction de l'hôpital n'a point encore rempli les tonneaux de blé destinés aux essais de conservation ce qui fait perdre une saison il propose que la Classe les fasse remplir elle même, si ce retard doit se prolonger ce qui se feroit probablement sans porte même d'intérêt, vû le prix si bas auquel on pourroit acheter le blé — Le comité lui renvoye l'objet pour s'arranger avec la direction, ou exécuter la chose aux frais de la Classe

Betail schwitz & metis

Mon Lullin de Chat^x rapporte que dans l'arrondissement entre le Rhone & le Lac il existe maintenant beaucoup de vaches metisses provenant de taureaux de schwitz qui étoient à Morin, il en connoit peut être une centaine qui sont généralement d'un beau poil marron avec de petites têtes, des cornes fines, et

de fourrages généralement elles sont bien faites et appréciées des paysans. Mons Sulliv cite un entre deux taureaux métis, l'un chez Mons Colladon à Bourdigny, qui n'a absolument rien de sa mère et qui est très beau; l'autre chez Mr Turrettin est d'un gris clair, sa beauté est remarquable il n'a que 18 mois et a déjà couvert une 60ne de vaches. En général il a observé que tout cubétail tient plus du mâle que de la femelle, il regretteroit beaucoup que cette race se perdît dans notre canton — Mons Boissier de R. dit qu'il tient peu à la beauté, que le principal est la bonté et qu'il attend de savoir par des essais comparatifs, laquelle des races donne le plus de lait — que rien ne lui a prouvé jusqu'à que ce fût la race de Schwitz — Mr Fazy observe que ces essais comparatifs sont presque impossibles à faire; que pour lui, ce qui la convaincu le mieux de la supériorité est que divers paysans après avoir bien observé font des sacrifices pour acheter de cette race. il ajoute que d'ailleurs un avantage incontestable est la facilité avec laquelle ce bétail prend l'engrais, et surtout la promptitude avec laquelle les genisses grossissent — Mons G Boissier ajoute que les veaux sont certainement plus beaux, qu'il en juge par ceux qu'il a eus l'an dernier il en a vendu en juillet un pour le prix de ff 94, qui n'avoit que 22 jours et que l'acheteur s'en étoit bien trouvé — à la suite de cette discussion Mr Fazy propose que l'on donne dans chaque commune une prime à celui qui élèvera le plus beau taureau de race pure de Schwitz, il motive cette proposition sur ce que nous risquons de voir autrement s'éteindre la pureté de cette race on étre obligés d'en faire venir de nouveau de Schwitz, ce qui est dispendieux, difficile, et entraine beaucoup d'ennuys pour leur placement dans les communes cette mesure est d'autant plus urgente, que vû la rareté du fourrage et par conséquent la cherté du lait on élèvera encore moins de bétail qu'à l'ordinaire cette année, il ne croit pas que l'on doive redouter que l'on en élève une trop grande quantité et par conséquent que cela occasionne un fort dépens à la classe — Cette propos.n

Prime pr élève de taux schwitz

est accueilli favorablement par le Comité qui arrête en principe que les primes proposées auront lieu, qu'elles seront de vingt francs par commune et que la redaction du programme sera faite par M. Fazy, qui la présentera au prochain comité —

Feuilles en S

Mons. Monod, rapporte qu'il a vu un tuillier, qui offre de faire des tuilles courbes en S, et autant que l'on en voudra, pourvu qu'on lui donne au commencement quelque dédomagement pour les moules.

Le Secrét. donne lecture d'une lettre de M. Morel de Vindé pair de France qui témoigne sa reconnaissance à la Classe pour le titre de Membre honoraire qui lui a été donné

Séance de la Classe de Mercredi 2 9bre 1825.

Mons. le syndic Micheli Présidt — Fazy Secrét.

Présens 18 membres —

Lecture est donnée du procès verbal des séances des 6. 8bre 12 & 26 8bre le premier est approuvé par la Classe, le dernier par les membres présens du comité

Prix du fourrage à ammasser

à la suite du registre M. Raffard observe que l'information donnée sur le prix du fourrage à ammasser, est erronnée qu'il y vaut 5 —

Pommes de terre cuites à la vapeur

Mons. le Présidt donne lecture d'une lettre de M. H.r Gallaud au sujet de l'eau qui se trouve au fond du tonneau en bouillissant les pommes de terre à la vapeur M. Gallaud dit que cette eau au lieu de sortir après la cuite, la précédente, l'a remarqué qu'aussitôt que l'eau commence à être en ébullition il sort d'un trou grillé pratiqué au fond du tonneau une quantité d'eau qui est dans la proportion d'un quarteron par quart de pommes de terre, que cette eau sort d'abord froide, puis tiède ensuite bouillante enfin il n'en sort plus mais une vapeur épaisse la remplace & 2 ou 3 minutes après, les pommes de terre sont parfaitement cuites — Le procédé de M. Gallaud varie des autres, en ce qu'il introduit la vapeur

par la partie supérieure du tonneau il destine que cette eau est en partie de l'eau de végétation, en partie de la vapeur condensée il fait comprendre combien il seroit avantageux pour nourrir le bétail, sans le porter à la graisse de pouvoir extraire l'eau de végétation sans cuire à fond la pomme de terre; Il a fait analyser ce résidu par Mr Pastan, qui a trouvé qu'il contenoit une grande abondance de muriate de chaux, et une légère quantité d'oxide de fer, l'odeur nauséabonde provient du principe délétère qui est propre aux Solanées — Mons Pattan, termine en souhaitant que d'autres personnes suivent ces essais ainsi que lui, et que l'on fasse analyser de nouveau l'eau en question dont il envoye un flacon — La présente lettre sera insérée dans les archives sous le N° et l'on priera Mr Tollardon de vouloir bien faire l'analyse en question

avoine hyvernée

A Mr Pazy informe les personnes qui ont demandé de l'avoine hyvernée qu'elle ne pourra paroître avant le milieu de novembre, mais qu'il gardera la part destinée aux personnes qui estimeront cette époque trop tardive, sur quoi My Lullin d'Evordes & Lombard, annoncent qu'ils feront retirer la quantité qui les concerne.

engraissement aux pommes de terre cuites

A Mr de Constant dit — qu'une simple pression suffit pour exprimer l'eau de végétation & que c'est le moyen le plus économique — Mr Lullin Delx informe la Classe qu'il engraisse deux gros beufs, qu'il a commencé par leur donner 15 ℔ de pommes de terre à chaque cuites dans une grande chaudière auxquelles il joignoit 3 seaux de petit lait, maintenant il leur donne 30 ℔ avec le petit lait & 10 ℔ farine cette nourriture a commencé le 18 Septembre, l'un des beufs est déjà énorme et peut à peine se tenir debout, l'autre est gras sans être à ce point outre la nourriture ci dessus, il leur donne du foin, mais ils en mangent peu, l'un environ 5 ℔, l'autre 10 à 12 ℔ par jour Mr Pavre saisit cette occasion pour communiquer une espèce de phénomène physiologique: la Veuve Huff a acheté deux

Bœuf gras.

bœufs d'argovie dont il n'y ne paroissoit pas être ce que les bouchers appèlent gras en dehors, il avoit été attelé légèrement chaque jour, il a été tué le 21 octobre et l'on a trouvé sur le rein droit 66 ℔ de suif

sur le gauche — 8.

sur les autres parties - - - 56

Total — 130 ℔. ce qui est une quantité prodigieuse pour un animal qui ne paroissoit pas bien gras. et ce qui confirme l'opinion qu'il avoit précédemment emoncée, que ce ne sont pas les bœufs qui paroissent les plus en état qui ont le plus de suif —

Mons le Sr.t Micheli dit-qu'il tient d'un étranger que l'on a trouvé en Prusse le moyen de conserver les pommes de terre un tems infini, comme 50 ans par ex.; mais que ce procédé est encore un secret —

Spergule

M.r Pazy dit qu'il tient du même étranger, qu'en Silésie on cultive la spergule en grand comme fourrage vert pour enfouir dans le terrain à l'engraisser cette plante y fournit un fourrage abondant qui est bon pr le bétail en cas de rareté, & qui donne une quantité de graine p.r sa reproduction; sur quoi M.r Colladon le pharmac.n a pris la peine d'extraire ce qu'il en est dit dans deux ouvrages, l'un le nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle fait de cette plante l'éloge le plus distingué, l'autre le botaniste-cultivateur de M.r Dumont-Courset, dit qu'elle n'est bonne à cultiver que dans les jardins de botanique, qu'elle est basse, fournit peu, sèche, & ne convient que dans les sols ingrats qui se refusent à des cultures plus avantageuses. Mons.r le prof.r Delamolle confirme la dernière version & dit qu'en Belgique on ne la met que dans les plus mauvais sols où l'on ne peut rien mettre d'autre — M.r Lullin ajoute qu'elle donne fort peu de fourrage, et que si l'on veut en avoir la graine il faut attendre trop tard pour semer la même année des céréales — M.r Favre dit que dans le bon terrain elle vient à 4 pouces de hauteur — M.r Gaudy qu'il en avoit acheté 5 ℔ qui ont mal réussi; — M.r Pazy dit la même chose —

Cuber les meules

Mr Fazy informe la classe que le procédé arithmétique pr cuber les meules coniques de fourrage lui ayant paru peu répandu, il a prié Mr le prof.r Pascalis de lui donner les formules, dont il offre la communication aux personnes qui le désireront

moulins à bras pr moudre les grains

Le même membre communique à la classe, qu'il s'occupe à réunir des informations sur des moulins à moudre les grains, à bras d'homme; il paroit qu'il en existe en angleterre qui ont bien reussi; lorsqu'il sera plus complettement au fait il en entretiendra la classe avec plus d'exactitude — Mr Debontant dit à cet égard, que Mr Martine Mr de papiers en a inventé un qui va parfaitement & qui mout un quart de froment par heure,

B

---

après la séance Mrs Micheli syndic, Pictet D.ts Fazy et autres membres priem du comité, se réunissent pr déliberer sur la proposition d'envoyer gratuitement le bulletin soit du passé, soit au futur à Mrs de Lascaris et Bonafous de Turin, ainsi qu'a Mons Morel d'Arnd de Paris, cette proposition est occasionnée par la demande que Mons.r de Lascaris a faite à Mons.r le Prof.r Delaharpe de lui envoyer le dit bulletin, — Le comité l'adopte —

Envoyer Bulletin à Mrs de Lascaris Bonafous Morel d'Arnd

B

Mons Dommet père soumet à la classe la question de savoir si l'instrument pour écroutir les près gazons ne pourroit pas être remplacé avantageusement, en l'adaptant à l'extirpateur à la place du trou sous de derrière, qui seroient inutiles lors qu'on voudroit faire usage de ce ratissoir, il estime que les deux sous de devant faciliteroient le travail du ratissoir qu'il y auroit une grande économie pour l'enbuage, qu'on pourroit s'en servir pour détruire les mauvaises herbes, après les recoltes de céréales, ou pour semer des raves, ou enfin pour ratisser les chemins gravelés — L'examen de cet objet est renvoyé au comité —

Ecroutement de gazons.

Séance du Comité de Mercredi 9-9br 1825.

Présens Mrs Micheli Syndic Président — Pictet Conr — Bertr Kunkler — de Constant — Theremin — Bastier Prof — Fazy Secrét

Le registre de la précédente séance est lu et approuvé —

Le Secrétaire rappele au Comité les offres faites par Mr Bellamy pour rendre tous les services qu'il pourroit dans le cas pendant son séjour à Paris lorsque Mr le Conr Pictet souhaite qu'il prenne des informations sur une machine à rotir le chanvre qui a obtenu la médaille d'or à Paris et Mr Bertrand désire qu'il s'informe s'il n'y a point de fourneaux économiques meilleurs que ceux que nous possédons.

Rotir le chanvre fourneaux économiques.

Baudet

Mons le Président donne lecture d'une lettre de Mr Grollet vétérinaire de Bonneville par laquelle il communique que le propriétaire de Baudet dont il a été question offre maintenant de le livrer moyennant trois louis de plus que le prix convenu, lorsque Mr Favre a répondu qu'il n'ajouteroit rien au prix convenu mais qu'il le prendroit à ce prix moyennant que l'animal fût franc de tout défaut.

Taureau à Russin

Mons le Président communique encore de la part de Mr Favre, que le taureau remis à Mr Pichaubais à Russin se trouve infécond, où il resulte que 50 à 60 vaches dans le village que l'on croyoit pleines, ne le sont pas, & que Mr Pichaubais lui même est obligé d'en réformer quelques unes par ce motif — Le susdit demande en conséquence que l'on retire le dit taureau, faute de quoi il offre ou de le couper et engraisser pour le compte de la classe qui lui tiendroit compte du fourrage consommé ou de s'en charger à dire d'experts — Le dernier parti est adopté & Mr le Prés[t] se charge de lui en faire part —

Taureau à Thonex

Mons le Président informe en outre que le taureau de Thonex a une maladie qui s'oppose à ce qu'il remplisse ses fonctions, sur quoi le comité arrête que Mr Favre voudra bien le voir & en disposer s'il se trouve inguérissable

Perte de l'étalon de Benoit

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de Isaïe Benoit de Bourdigny, qui informe le comité qu'il a eu le malheur de perdre son étalon ce qui joint à la perte d'une belle vache et à la gelée de ses vignes le met dans une position pénible il demande en conséquence qu'on lui donne une indemnité pour la perte de cet étalon qu'il n'avoit consenti que pour obliger la classe ou tout au moins qu'on lui donne le complément de 10 à 12 louis qui lui avoient été promis par Mr Faure sur lesquels il n'a reçu que cinq louis — après avoir ouï cette lettre le comité prend lecture du registre, en ce qui concerne cette affaire & trouve page 523, que le prix fixé étoit de cinq louis au cas où Benoit garderoit l'étalon jusqu'au mois d'août 1825. et que néanmoins sur la demande du dit Benoit il fut autorisé à le vendre dès le mois de Juin dernier, sans pour cela que l'on ait rien retranché du prix convenu, de manière que c'est à tort qu'il réclame un supplément. Quant au dédommagement pour les pertes qu'il a éprouvées, le comité tout en s'affligeant de ces pertes ne peut y remédier puis que le but de son institution est d'encourager l'agriculture et non point de réparer les malheurs qu'elle éprouve

écroutter près gazons

Le Secretaire donne de nouveau lecture du mémoire de Mr Bonnet sur l'instrument qu'il propose pour écroutter les près gazons savoir, de remplacer à l'extirpateur les trois socs de derrière par un couteau qui lèveroit les gazons. — Sur quoi le comité dit a bien saisi l'idée de Mr Bonnet doute beaucoup qu'elle soit applicable au portique, parce que l'extirpateur & la ratissoire font des travaux d'une nature fort opposée et qu'il est difficile de combiner ensemble pour cette dernière opération il faut appliquer le terrain plutôt que de le soulever par un travail préalable & cependant les deux socs de devant sillonneroient & soulèveroient les gazons, ensuite une fois les bandes de gazon arrivées sur la ratissoire, le difficile seroit de les couper & de s'en débarasser puis qu'elles formeroient une bande continue, qui s'arrêteroit

contre les montants du ratissoire, ensuite, avec un instrument aussi pesant il seroit difficile de modérer la profondeur du travail qui ne doit guères excéder deux pouces, autrement on a beaucoup de peine à faire brûler les gazons & l'on obtient des espèces de briques, enfin l'écobuage est si peu usité dans notre Canton que ce n'est pas une des grandes opérations d'agric.
Quant aux allées gravelées, l'on fait usage, lorsque cela vaut la peine de l'instrument appelé galère, qui fourrionne bien ou l'on peut adapter au soc du cultivateur une ratissoire comme Mr Pazy en a fait établir une, ce qui évite la dépense d'une galère

Le Comité passe à la lecture du programme rédigé par Mr Pazy, pour la prime à donner dans chaque commune pour l'élève des taureaux de race pure de Schwitz.

Prime pr élève de taur. de race pure schwitz

Ce programme est adopté comme suit

---

art 1er Il sera donné une prime de vingt francs de franc pour le plus beau taureau de race pure de Schwitz qui sera élevé dans chaque commune.
art 2 Cette prime aura lieu pour chacune des années 1826 & 1827. Elle sera délivré à Sarnen le jour de la foire du mois de May.
Elle est indépendante de la prime de 150 florins qui se donnera à la même époque, pour le plus beau taureau de race pure de Schwitz né dans le canton.
3° Les jeunes taureaux devront être amenés à la dite foire pour être présentés au Comité.
Ils ne devront pas avoir moins de quatre mois ni plus de 2 ans.
Ils devront être accompagnés d'une déclaration du maire de la commune constatant le Domicile dans la commune du cultivateur propriétaire du dit taureau, et constatant la pureté de la race de l'animal.
art 4 Il n'est pas nécessaire que le jeune taureau soit né dans la commune ni chez le cultivateur qui le présente; il suffit qu'il soit sa propriété.

art 5 Tout cultivateur emmenant la prime, prend l'engagement de ne pas couper le jeune taureau avant l'âge de 30 mois et de le faire servir à la monte jusqu'à cette époque.
S'il ne remplit pas cette condition, il sera tenu de restituer la prime reçue.
art 6 Dans le cas ou il seroit présenté deux jumeaux taureaux provenant de la même Commune, la prime sera accordée à celui que le Comité jugera le plus beau.
Le même taureau ne pourra avoir la prime 2 fois.

Séance du Comité de Mercredi 23 9bre 1825

Présens Mons Micheli, an S, Presidt — Mrs: Rigot — Favre — Gre Boissier — Duval — Pictet fils — Schmidt — Pictet Dte — Theremin — audeud — Colladon — Bertrand — Fazy secrét —

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé —

à la suite du dit registre, Mr Fazy informe le comité qu'il a écrit à Mr Bellamy pour les objets en question, et Mr Favre lui fait part que le prix fixé pour le taureau dont Mr Pichaubès se charge est de quatre louis et demi —

Prix du taureau vendu à Mr Pichaubès

Mr Fazy annonce encore que l'étalon que Mr Mathieu avoit bien voulu prendre chez lui au pâturage est de retour chez Mr Moré en fort bonne santé, surquoi le comité charge son Secrétaire d'adresser une lettre de remercimens à Mr Mathieu & d'offrir cinq francs de bonne main au domestique —

Etalon de retour.

Mr le Presidt informe ensuite le comité que Mons Rigot ne pouvant garder les deux ans-étalons non seulement à cause de la dépense, mais encore parce qu'il

ust impossible de les faire vivre dans la même écurie, a manifesté le desir que l'ane du Piemont lui fût retiré. Cette demande ayant été reconnue urgente par le bureau provisoire il a cru que le meilleur moyen de s'en défaire, étoit de le vendre à l'enchère sur la place de Bel-air en conséquence il l'a fait mettre d'avance sur la feuille d'avis pour samedi prochain, sur quoi Mons le Président demande que le comité ratifie cette disposition, s'il l'approuve, puisque dans le cas contraire on devroit encore à tems y pourvoir : Le comité après examen passe cette proposition aux voix et la ratifie, en fixant le prix de cent francs comme minimum au dessous duquel la vente ne sera pas effectuée

Décision pr vendre l'ane à l'enchère.

Mons Fazy dit que l'objet le plus important de la réunion du jour est de communiquer au comité une lettre qu'il a reçue de son neveu Martin de Manchester, au sujet de la machine à battre les grains, qu'il a commandée en Ecosse pour la Classe — Voici la traduction de cette lettre

Décision pr l'envoi d'un ouvrier d'Ecosse avec la machine à battre les grains.

„ En examinant la chose avec le fabricant, il recommande
„ fortement l'envoi d'un de ses ouvriers avec la machine afin
„ de la monter & d'en enseigner l'usage — J'approuve beaucoup
„ cette idée (dit le correspondant d'Ecosse) parce que cela préviendra le danger du mauvais arrangement et Mr Crighton (le fabricant) présume que cela sera plutôt une économie — si l'ouvrier fait le voyage, le fabricant n'enverrait que la serrure & les rouages, laissant tout ce qui tient à la menuiserie pour être fait par son homme sur les lieux, ce qui économiserait la dépense du transport des principaux objets en bois, aussi bien que celle des modèles, des dessins, et surtout cela donnerait l'assurance du succès —
„ Il est nécessaire dans tous les cas que Mr Crighton sache si le bâtiment qui doit recevoir la machine est en bois ou en pierre, afin qu'il fournisse les dessins nécessaires pour que le local puisse être prêt avant que la machine arrive — Mr Crighton fera payer une guinée par semaine pour son ouvrier, & la société de Genève paiera en outre tous

» les frais de voyage d'allée et de retour — La machine est fort avan-
» cée et l'on n'attend que la réponse pour la terminer

Le comité après avoir ouï cette lecture est d'un avis presque unanime qu'il ne faut pas se faire illusion et que l'envoi d'un ouvrier augmentera notoirement la dépense, mais la première chose à examiner est de savoir si le comité agissant pour le bien général de la communauté ne doit pas faire un calcul différent d'un particulier qui n'agit que dans son intérêt propre, ou en d'autres termes, si cette machine devant servir de modèle à toutes celles qui pourront se faire dans le canton il n'est pas d'un intérêt bien entendu de prendre tous les moyens qui peuvent en assurer le succès, dussent ils être plus onéreux. Cette opinion ayant été résolue affirmativement, le comité arrête, que l'on demandera l'envoi de l'ouvrier et à l'appui de cette résolution on observe que probablement cet ouvrier servira à former nos propres ouvriers que l'on fera travailler avec lui, ce qui est un point important et peut être encore cet ouvrier pourra introduire chez nous quelques machines d'une utilité reconnue en Europe et que peut être nous n'avons pas. — La seconde question à examiner est de savoir si Mons. Duval maintient les propositions qu'il a faites de se charger de la machine, si elle va bien, malgré cette augmentation de dépense sur quoi Mons. Duval présent à la séance, confirme qu'il est dans les mêmes intentions et qu'il prendra la machine malgré ce remboursement — à la suite de cette déclaration un membre observe qu'il ne faut pas abuser de la générosité de M. Duval et puisque le voyage de l'ouvrier en question a été décidé non point seulement dans l'intérêt de cette seule machine, mais dans l'intérêt de toutes celles que l'on pourroit fabriquer sur celle ci, qui serviroit de modèle indépendamment des autres considérations générales qui ont fait adopter cette résolution, il n'est pas juste que Mons. Duval paie la totalité des frais qui en résulteront, en conséquence on propose que le comité paie les surplus des frais provenant de cette cause, dont le calcul sera fait en tems et lieu — Cette observation ayant frappé le comité, il l'adopte en principe, mais la discussion

fait comprendre qu'il seroit beaucoup plus comode de fixer une somme d'interêt à qui éviteroit tout dépouillement de compte ultérieur, en conséquence le comité arrête que, attendu que Mr Duval donnera à la classe une somme de Trois cents francs, ainsi que cela a été précédemment fixé, si la machine marche mal et qu'il la rende à la classe il sera par contre donné à Mons Duval une somme de Trois cents francs si la machine marche bien et qu'il la garde, afin de le dédommager en partie des frais extraordinaires occasionnés par le voyage de l'ouvrier, lequel frais moiennant cette somme retiront entièrement à sa charge. — Quant au départ de l'ouvrier pour Genève, il est arrêté que Mr Fazy en transmettant en angleterre les intentions du comité, prévindra le fabricant qu'il ne le mette pas en route avant que l'on sache la machine arrivée au Havre ou même à Genève, afin qu'il ne perde pas son tems en arrivant ici avant le moment requis —

300 à donner à Mr Duval

Chèvre du Thibet a mis bas.

Mon Bertrand informe le comité que la chèvre du Thibet a fait une chevrette qui est bien portante, mais qui n'est pas blanche comme la mère. —

Prolongation de programme sur poëles économiques.

Le Secrét. observe que le programme sur les poëles économiques est échu sans qu'il se soit présenté de mémoire au concours, sur quoi il demande à Mr Pictet présent à la séance si son intention est de prolonger le Don qu'il y avoit attaché en cas de prolongation du programme. Mr Pictet aiant répondu affirmativement, le comité décide que le dit programme sera prolongé jusqu'au 1er 7bre 1826 —

Vignes gelées

Mr le Syndic Micheli communique au comité que d'après les informations qu'il a prises auprès du vigneron de Mr Labat (Micheli) les 27 setiers dont il a parlé provenant de vignes gelées ont été recueillis sur les souches qui avoient été gelées à fond et non sur celles qui l'avoient été à demi, il ajoute qu'on n'avoit enlevé aucuns des brots gelés, quelques membres attribuent cette circonstance, à ce que en physiologie végétale il faut regarder des brots à demi gelés comme des membres malades qui languissent, tandis que des sujets nouveaux sont pleins de vie — et par le même

motifs lorsqu'on taille des bois gelés on occasionne des plaies difficiles à guérir et par lesquelles la sève s'écoule au lieu de féconder le cep — M. Rigot dit de son côté avoir fait 15 setiers sur des repousses qui étoient dans le même cas, sur six poses de vignes.

Présentat.ⁿ à faire à la Société des arts

Mons.ʳ Pictet D.ᵗᵉ informe le comité de la part de la société des arts qui est appelé à faire une présentation pour remplacer Mons.ʳ Boissier de Rue que le Comité a eu le malheur de perdre — en conséquence l'assemblée arrête qu'il y aura une réunion spéciale mercredi prochain, dont le but sera indiqué sur les cartes & que dans cette réunion on fixera en même tems si l'heure des séances doit être mise à dix heures au lieu de neuf.

Comiss.ⁿ pr défrichem.ᵗ de communaux & établiss.ᵗ de bois

Le Secrétaire dit que M. Flavel fit un mémoire il y a deux ans environ pour prouver la convenance de convertir en bois nos terrains communaux. Cette convenance étant basée sur des calculs qui parurent alors erronés, M. Flavel a fait diverses modifications à son mémoire que le secrétaire présente & dont il offre de donner lecture. Cette offre étant agréée, la lecture du dit mémoire a lieu, et le comité, sans avoir aucune opinion arrêtée sur le sujet, estime, qu'il y a lieu à nommer une comission qui examine cette question d'autant plus qu'elle se rattache à la proposition précédemment faite par Mons. le Prof.ʳ De Candolle du défrichement des communaux et à un objet de Statistique important; en conséquence le comité nomme pour cet objet MM. Pictet D.ᵗᵉ & De Candolle prof.ʳ sous la présidence de M.ʳ Micheli a l.

Séance du Comité de Mercredi 30 9.ᵇʳᵉ 1825.

Présens MM. Micheli Présid.ᵗ — Pictet D.ᵉ Mon.ᵉ — Pictet Cas.ᵉ auditeur — De Candolle prof.ʳ — Colladon — Bertrand — Morin Pochet.

Fazy Secrét.ʳ

Le registre de la précédente séance est lu & approuvé —

Machine à battre à Crepi

Mons.ʳ Audéoud communique au Comité qu'il a appris que l'on avoit établi dans une ferme à Crepi une machine à battre les grains qui alloit fort bien & battoit 20 gerbes par heure

mort du mouflon

Mons le prof de Candolle dit que l'on a eu le malheur de perdre le mouflon que l'on avoit placé chez Mr Montamir sans qu'il laisse après lui aucun portrait

ferme des fossés

Mr Fazy, rapporte qu'il a conclu la convention avec la direction de l'hopital pour la ferme des fossés qui sera convertie à dater de l'année prochaine en un paiement annuel de trente francs de franc au lieu de produit des fourrages.

noria-tourbillon

Mr le Cons Pictet dit qu'il avoit été chargé il y a quelque tems de faire un rapport sur un petit ouvrage qui traite du noria-tourbillon de saint-auries : Cette machine lui aiant paru aussi simple que utile il a cru que le meilleur rapport etoit d'en faire établir un petit modèle, qu'il présentera à la prochaine classe

armoire à faire p archives

Mr Fazy communique au comité qu'il ne lui est plus possible de loger convenablement chez lui les archives de la classe vû l'encombrement qu'elles ont pris et demande d'être autorisé à faire faire une armoire pour les placer dans le conservatoire, ce qui lui est accordé

présentation p la société des arts

La réunion du jour ayant pour but principal de proceder à la présentation de trois membres pour être faite à la société des arts afin qu'elle en choisisse un en remplacement de feu Mons Boissier, le secretaire donne d'abord lecture de l'article du reglement y relatif, et ensuite de la liste des membres éligibles après quoi les membres présens du comité ayant droit de votation déposent dans l'urne leurs suffrages au scrutin secret dont le résultat présente les votes suivants.

Mr Favre Victorin	7 voix
" Gaudy	6
" Colladon	3
" Naville Cons	3
" Duval	1
" J Boissier	1
" Monod	1
" Cochet	1
" Pictet Cz	1

En conséquence Mrs Favre & Gaudy seront présentés avec Mr Colladon à l'ainé ayant un nombre de voix égal à Mr le Cons. Naville, et étant le plus âgé des deux

heures des séances

Le comité termine, en arrêtant que provisoirement les séances auront lieu à 10 heures, au lieu de 9h du matin —

Séance de la Classe de Mercredi 7 X 1825.

Mons. le Syndic Michelli Président — Fazy, Secrte

Présens 28 membres.

Lecture est donnée du registre relatif aux séances des 2. 9. 23. 29 novembre, le premier est approuvé par la Classe le dernier par les membres présens du comité

Bulletin pr Tarn & Garonne

après la lecture Mr Gne Prevost rappelle qu'on lui avoit promis une édition du bulletin pour les rédacteurs du journal de Tarn & Garonne qui depuis longtems donnent ce bulletin à la Classe sur quoi le Secrétaire se charge de remettre à Mons. Prévost le dit bulletin

matière à teiller le chanvre.

Mons. le Cons. Pictet observe de son côté que c'est par erreur qu'on lui a fait demander une matière à rouir le chanvre vû qu'il vouloit parler d'une matière à teiller le chanvre non roui

Taureau chez Tavernier

Mons. Tavernier communique à la classe que Mr Favre a visité le taureau qui est chez lui, & que sa guérison est complète

L'assemblée est suspendue pendant quelques instans pour voir l'ane-entier qui a été récemment acheté, et que Mons. le Président a ordonné que l'on amenât à la ville pour que les membres de la Classe pussent l'examiner

Esparcette à 4 coupes.

Mons. le Prof. de Candolle donne lecture d'un article consigné dans le Journal de Haute-Saône du 28 février 1825. où il est dit — que Mr Gauvain propriétaire à Saponcourt cultive en grand une espèce de fourrage esparcette qui s'étoit trouvé sur son domaine lorsqu'il l'acheta. Cette esparcette donne quatre coupes, des commissaires ont été envoyés par

le préfet pour faire l'examen de cette plante et ils déclarent que quoiqu'ils n'aient pu vérifier le fait des 4 coupes ils ont recueilli de quelques habitans de l'endroit que la première coupe eut lieu il y a quelques années le 5 mai, la 2e au bout de 7 semaines, la 3e deux mois après et qu'au lieu de faire une 4e coupe on livra le champ au parcours du bétail. Dans la visite que les commissaires firent au mois d'août 1823 ils trouvèrent que les tiges s'élevoient à 3 ou 4 pieds, qu'elles étoient garnies de feuilles longues de 5 pouces et de fleurs rouges rayées de blanc ils estimèrent que cette plante n'étoit qu'une variété de l'espèce désignée sous les noms de Sainfoin des prés, grand foin, esparcette (hedysarum onobrychis de Linn.); les terres qui lui conviennent le mieux sont celles dont le sol est pierreux ou composé de terre graveleuse de sable aride de marne de craie et surtout de terre rougie par la rouille de fer. la durée de la plante est de 9 ans au moins — Maintenant dit Mr Gouvain il en a cent hectares et il regarde comme une bonne spéculation d'acheter des prés pour en semer.

Mons le Sr. Pictet dit que nous avons eu ici une esparcette à deux coupes dont la seconde coupe fleurissoit comme la première mais peu à peu cette faculté s'est perdue Mons le Syndic Micheli dit avoir fait le même essai, mais qu'au bout de peu d'années cette esparcette est devenue pareille à la nôtre —

Mr Audeoud dit avoir eu de la graine d'une seconde coupe sur notre esparcette ordinaire et qu'il y a eu ensuite un bon pâturage, cette faculté tient au terrain, et il ne doute pas que si la terre eut convenu encore mieux à cette plante, elle auroit donné une 4e coupe —

Mr Jetzler dit s'être mal trouvé des graines du Dauphiné et qu'il est préférable de prendre celle du pays.

après cette discussion Mr le Prof. de Candolle offre d'écrire à Mr Gouvain pour commettre les graines d'esparcette à 4 coupes qui pourront être demandées par les membres de la Classe, sur quoi divers membres s'inscrivent.

Vinaigre de pommes de terre

Mr le Prof. de Candolle dit encore que Mr Gouvain fait du vinaigre avec des pommes de terre il en tire d'abord du sucre qui est assez mauvais, mais cependant qui trouve des acheteurs,

et ensuite de l'epuiser vinaigre ce qui est cause qu'il cultive a tres bas prix tous à fait en grand —

Beufs gras

M. Lullin de Chatp. communique à la Classe qu'il a vendu les deux beufs dont il avoit parlé dans la précédente séance, comme il étoit arrivé plusieurs beufs gras d'allemagne le moment n'étoit pas favorable encore qu'il n'en a tiré que 7 Louis neufs du quintal au lieu de 2 Louis; il estime avoir eu 13 ½ Louis pour prix de l'engrais, obtenu avec 19 ℔ Conps de graines diverses coutant en moyenne ℔ 20-50 Conps pomes de terre & le foin, leur poids a été estimé à 182 ℔.

Poids à bascule

M. Lullin ajoute que le pesage offre de grandes difficultés car ce n'est point sur le prix que l'on se dispute, mais sur le poids supposé aussi il y auroit il grand avantage à avoir de poids à bascule aux portes de la ville, qui serviroient au pesage du betail d'des denrées, particulièrement des pomes de terre Cette proposition a été faite au Cl municipal, mais celui paroit ne pas s'en être soucié, cependant si une société particulière se présentoit pour cette entreprise, il croit qu'elle ne seroit pas rejetée & que le Municipal faciliteroit pour les localités —

M. Duval membre du Cl municipl. dit que c'est le manque de local qui a arrêté ce conseil, sans compter que la dépense auroit été de plus du double de ce que l'on avoit supposé — M. Rassard dit qu'il avoit offert d'établir un poids à bascule à ses frais à Bel air, que la dépense auroit été d'environ ℔ 4000 mais qu'il n'a pas obtenu de réponse favorable. — M. Pazy estime que le local de Bel air ne peut plus convenir pour cet objet — vû la nouvelle distination qui resultera de la rue que l'on doit bâtir, aussi conviendroit il de commencer l'établissement à l'une des portes de la ville & de demander au Cl municipl que les employés de l'octroi fussent chargés du pesage —

aubepine

Mons. le Gent Micheli présente des branches d'aubepine d'amerique garnies de fortes pointes ce qui les rend éminemment propres à des hayes, il en offre des graines.

Pailles à chapeau

M. de Hauteville dit que les essais que l'on a faits à Vevey pour les pailles de froment destinées à la fabrication des chapaux n'aiant pas été heureux, une dame a pensé à essayer

diverses herbes à la plaie, dont il présente quelques tresses.

Instrumens perfectionnés

Mr Bonnet communique qu'il a fait venir divers instrumens perfectionnés d'agriculture & engage les personnes qui sont curieuses de les voir, à le faire, pendant qu'ils sont encore chez lui –

Modèle de noria tourbillon

Mr le Cons Pictet présente à la Classe le modèle de noria tourbillon qu'il a fait lui même d'après le détail imprimé, Cette machine dont il fait don à la Classe paroît d'une simplicité remarquable, aussi ce don est il agréé avec reconnoissance –

Laiteries en angleterre

Mr Charles Pictet donne lecture d'un mémoire qu'il a puisé la plus grande partie dans un ouvrage fait par un agronome anglais sur les laiteries à Londres et à Edimbourg, cet ouvrage porte le titre de » Traité sur la consommation du lait son prix et sa qualité dans les grandes villes – Nous n'en rapporterons ici qu'une analyse très succincte. Mr Pictet ayant bien voulu promettre qu'il le laisseroit insérer dans le bulletin –

L'auteur anglois regrette que le peuple soit en grande partie privé de cet aliment salutaire soit par le haut prix auquel il se vend dans les grandes villes, soit par l'altération de la qualité ; il pose en fait que la quantité d'eau que mettent les vendeurs est environ du tiers, et que en outre les vaches étant en grande partie nourries d'racines donnent déjà un lait moins bon – encore que le lait le plus pur à Londres n'a pas plus de nourriture réelle que le lait écrémé dans la campagne – les détaillans l'achettent à 3d le quart vendu chez eux & le revendent à 4d avec l'augmentation d'eau encore qu'ils gagnent 50 à 60 %, ils ont toujours des vases de deux qualités, dont le plus mauvais pour les pratiques qui ne se plaignent pas – La consomation à Londres est approximativement de 70 millions de quarts soit un moyenne 60 litres français par habitant – La crême se vend 3 Schelings le quart, la grande consomation contribue encore à la mauvaise qualité du lait, car l'on sait que le commencement du trait de la vache donne le lait le plus clair tandis qu'il va toujours croissant en qualité jusqu'à la fin, les quarts du dernier donnent autant de crême que douze du premier, aussi

garde-t-on toujours le dernier pour la crême — On estime en angleterre que les vaches qui sont toute l'année au patturage, consomment le produit d'un acre d'herbe pendant l'été en vert, et le produit d'un acre de plus pour supplément de foin sec enhyver — La rente moyenne d'une bonne vache est de 2160 quarts par an, ce qui à 2d par quart feroit d'£ 18 livres £ 5 — M. Curwen de Workington hall, nourrit ses vaches toute l'année à l'écurie pour obtenir du engrais, sa moyenne est de £ 13 par vache à raison de 2d par quart. Il a une vache qui a rendu cinquante livres £ dans une seule année, soit 5182 quarts, donnant beaucoup de crême — Il estime qu'il y auroit convenance à faire des entreprises pour porter le lait dans les grandes villes même en venant d'une certaine distance cela vaudroit mieux que les vacheries que l'on a établies à Londres et à Edimbourg, parce que le fumier y est sans valeur, la paille fort chère, et que le transport du fourrage vert nécessaire est fort onereux, à Londres on compte que la nourriture d'une vache coute dans ces vacheries 1/3 environ, et à Edimbourg 1/6 — Mais il faudroit avoir de grandes fermes pour tirer tout le parti de ces vacheries — M. le Président après avoir ouï ce rapport, en adresse des remerciements à Mon. Pictet —

Séance du Comité du 14 7bre — 1825 —

M. Michelet président Fazy Secretaire Mess. Monod, Vaucher, Bertrand, de Candolle, Prof. Audouard Vaucher Prof. Thomin, Gautier, Tollardon, de Constant Pictet Lagrange Jules Gaudin

Le Registre de la Séance du 7 7bre est lu et approuvé —

Reception d'un membre

M. le Prof. de Candolle propose M. Ravenel membre de la Société des beaux arts pour membre subsidiaire de la Section d'Horticulture —

Espalier

M. Audouard fait observer que le produit de toutes espèces d'espaliers dépend de la nature du terrein de la culture et de la quantité d'engrais que l'on met il pense que l'on peut faire produire

à l'espagnette commune autant que celle de
M. Gouvaine de la prairie, à leur fond domaine dont
M. le Prof. de Candolle a fait mention à la dernière
séance de la Société il suffit d'avoir un bon terrein
de bien cultiver et de fumer abondamment il
recommande d'employer l'engrais progressivement
d'employer la chaux alternativement avec le fumier
M. le Président dit qu'il a environ 60 pos. d'épargette
en culture dans son domaine attenant une environ
3 ans. il se propose de faire un jour un rapport au
Comité des observations qu'il a faites sur le fourrage et
la culture qui lui est propre

Produit des vaches —

M. de Constant dit que s'étant occupé de rechercher
les moyens d'établir une laiterie à Genève objet qui
a occupé le Comité qui a nommé une Commission
pour suivre si il y a convenance de créer cette laiterie
a fait rechercher les moyens. il a trouvé que les 3 à 4
vaches qu'il a lui ont rapporté brut de 14 à 15 louis
chaque depuis un assez grand nombre d'années. il pense que
ce seroit aider la Commission dans son travail si chaque
membre qui entretient des vaches voudroit bien nous
ce que leurs vaches ont produit en y ajoutant quelques
renseignemens sur la quantité de nourriture qu'elles leur
ont donnés, la nature de fourrage, et mesure de terrein
qui le produit ainsi que la distance où ils sont situés
on pourroit à l'aide de ces renseignemens établir le
produit moyen des vaches dans tout le Canton. M. de
Constant pense que le résultat de cette enquête démontreroit
que le produit est déjà aussi élevé que celui qu'ont
obtenu les propriétaires des environs de Morges et de Jordan

pour l'établissement de leurs bâtiments. C'est à dire que le produit a été porté de cinq à 8 et 9 louis. Il ajoute que quelque soit d'ailleurs l'utilité de l'établissement de bâtiments dans Genève utilité qu'il reconnoît mais qui est indépendante d'une augmentation de produit. il faudra faire une véritable Révolution pour changer le mode de vendre le vin et occasionner dans le moment Révolutionnaire qui interessera un assez grand nombre de personnes ——

M. Pictet prétend que le produit des vaches diminue à raison que le nombre des vaches augmente et que par conséquent indépendamment des causes de l'éloignement de la nourriture etc on obtient un plus grand produit de 3 à 4 vaches que d'un plus grand nombre qui produit environ 6 à 7 louis. Messrs Audeoud Pictet Cayla et Fazy donnent quelques Eclaircissemens sur le produit des vaches. M. Pictet voudroit que l'on cherchat à connoître quel est le produit net des vaches. Il croit que le fumier que l'on obtient à quoi l'on doit communément qu'il paye la nourriture et ainsi payé plus qu'il ne vaut. ——

Divers envoys de bulletins & brochures

M. Fazy annonce que M. de Luc a demandé qu'on lui envoyat la continuation du Bulletin il le porte qu'il a joint à cet envoy divers mémoires intéressans et travaux de la Classe qui ont été imprimés. il a envoyé le double de ces papiers à M. Prevost de Vienne à M. le Comte il demande que ces envoys soyent approuvés par le Comité ce qui a été fait bien volontiers. le Comité se réserve d'avoir autre chose à ce sujet.

Semoir mis au dépot.

Il annonce que M. Pictet a déposé au Conservatoire de la Classe un semoir produit de son attelier pour être vendu. Il dont il a fixé le prix à 12 louis. il demande un avance de 6 louis que M. Fazy croit trop forte en raison de la manière dont le semoir est fait la Comité renvoye la décision de cet objet à M. le Président

A la Commission de Conservateurs

Navets de Berlin

le Secrétaire dit que M. de Jeujeux qui avoit donné à la Classe de la graine de Navets de Berlin desire savoir ce qu'elle a produit.

M.r Thevenin de Courtavant dit que la graine a levé bien mais que les Navets ont été trouvés légers et forts en goût et peu [illegible] nourrissables. Ce qui a attribué cet défaut de sol et du climat bien différent de celui de Berlin.

Ponts à Bascule

M. Fazy profite de la présence de M. Jules Naville pour lui parler de l'établissement à faire chez nous de ponts à peser le fourage les bestiaux &c. Cet usage si général ailleurs et d'une si grande commodité

ou poids de bascule

M. Naville fait observer que les frais d'une des 4 machines que le Conseil municipal avoit été dans le cas d'acquérir pour l'établir au dehors de la maison de poids publics M. Fazy croit qu'il conviendroit de les transporter à la porte de Cornavin.

M. Naville pense qu'il y auroit un grand avantage pour le public qu'il y eut un de ces ponts à chaque porte de ville et il approuve que le Conseil municipal fasse les frais de leur établissement il en résulteroit un grand profit. il donne quelques renseignemens sur la position de cette machine et de l'usage qu'on en fait partout.

M. Michel pense que cet objet est au nombre de ceux qui appartiennent au Conseil municipal auquel il croit qu'on pourroit s'adresser pour lui demander qu'il s'en occupe.

Calfateurs

M. Fazy dit que la Commission des Calfateurs en siège cette prochaine il seroit bon que l'on s'occupât de la Commission pour les propositions à faire à cet

à Chelons pour savoir si on voudroit qu'on se fit voir une
pour servir de modèle. on a renvoyé à M. de Courtant
à prendre les renseignemens nécessaires à ce sujet. il est
chargé de les apporter de quoi les avons Pris
Séance levée

Séance du Comité du 28 9bre 1825 — Présens
Mess. Michelet Président. Audéoud, Morin, Thermin
Schmidtmeyer, Bertrand, Rigot, Vuillemenot. Secrét
Conseille Pictet Diodati idem de Courtant vice Secrétaire
a Registre de la Séance du 14 9bre est lu et approuvé.

avances faites à Perret. M. le Président annonce que la Commission de Souscription
a laquelle il avoit été adjoint a Retiré a cinq Louis laissés
a faire a M. Perret sur le Senoir qu'il a déposé dans le
Souscription.
M. le Trésorier ajoute qu'il lui a compté ces cinq Louis

Réception de membre. M. Morin propose M. Chappuis de St. George pour être
membre de la Classe. Son adoption étant mise aux voix
il est Reçu membre de la Classe —

Calefacteurs. M. de Courtant Rapporte qu'ayant été chargé de
s'enquerir on le Comité pourra se procurer les
Calefacteurs qu'il se proposoit de donner cet hiver
prochain. il a cru qu'il devoit d'abord savoir si
ne se fabriquoit pas dans notre Canton qui puissent
remplir le but du Comité. Il s'est transporté dans
l'atelier de M. Guinodon a la Coudre ou
qu'il a trouvé un grand Retrécit pour fabriquer
divers objets avec de la tôle étamée. M. Guinodon
lui a fait voir des Calefacteurs de trois grandeurs
la moyenne de chez grand peut contenir 12 pots d'eau il a proposé

de neuf pieces et peut cuire cinq plat d'oeufs pour le dîner de dix personnes y compris 4 a 5 ℔. de pommes de terre qui cuisent dans un appareil separé par la vapeur qui sort du calefacteur. il faut une livre et quart de charbon pour le grand Calefacteur. il coute 70 francs de France. celui de la 2de grandeur entour par il a la même coute f.r 60. peut cuire le dîner de 8 personnes la 3me grandeur coute f.r 50. ces machines sont plus solides et bien faites. M. Guirodon se propose d'ouvrir ces Calefacteurs dans chaque étage en forme dans le but de recevoir la Chaleur qui s'en echappe et en former une espece de poele qui servira a rechauffer l'appartement dans le quel il sera placé a chaque fois en condensant les vapeurs odorantes et nuisibles tenant dans un Recipient fermé emportera quelles ne se répandent

Il a ensuite été M. Benoit Perdoux sur un fer blanc de invention dont il a fait usage des Calefacteurs et fer blanc de invention dont il a fait usage. Il n'en avait fait aucun de fait mais a effet de faire pour le prix de 30 francs de France ils cuisent tout plat y compris les pommes de terre pour le dîner de 4 a 5 personnes.

le Comité charge le Rapporteur de prier M. Guirodon de voyer un Calefacteur en Calabre pour être présenté a la Classe et ensuite être déposé au Conservatoire parmi les Machines destinées a être vendues

Plantes fourrageres aux Isles

M. Thouin prévient le Comité que M. le Gouverneur Patio a fait placer des barrieres dans les Isles pour preserver les cultures que le Comité y a fait faire dans le dessein que pourraient y faire les Chevaux le Gibier et les Chasseurs occupés des travaux que l'Etat y fait faire

Luzerne

M. le Comte Dillet Et guayant de la luzerne assez grande pour être coupée dans la saison ou la Reponse et ne fut plus de la coupée et laissée en andins pour la faire manger a menue subsistance quelle fut ainsi fort belle toute

feuilles de vigne pr fourrage

M. de Montaud informe la société qu'il a retiré de faire manger à ses vaches la provision qu'il avoit faite de feuilles de vignes cueillies vertes et mises ensuite dans une fosse fumière. qu'il les a d'abord données seules et ensuite mêlées avec le fourrage que dans les deux cas les vaches les ont mangées avec appétit sans que la qualité du lait ni la santé des vaches n'en ait souffert de mauvais M. Maillard et d'autres membres de la société croyent que ces feuilles se conserveroient également bien dans l'eau sans sel et seulement qu'il y aura point de fermentation M. de Montaud prévient la société qu'il fera à la première séance de la classe la proposition de former une société d'agriculture centrale, jointe à celle des sociétés d'histoire naturelle, du Bien public, et de Musique Fédérale. il croit utile de prévenir les membres de la société à la séance afin qu'ils soyent prêts à discuter cette proposition qu'il regarde comme importante —

Séance levée

Séance de la Classe du 4 Janvier 1826.

Présens 28 membres. — M. Michelis Prés.t — Fazy Secrét.

Le Secrétaire donne lecture des procès verbaux des 7. 14 — 28 X.bre — Le premier est approuvé par la Classe, le 2.d par les membres présens du comité

M.r de Montaud informe la Classe qu'il a prié M. Guirodon d'envoyer un calorifère pr être examiné mais il paroît n'avoir pas fait cet envoi —

Réception de membre —

M.r le Prof.r de Candolle que M. Mayor membre de la Classe des beaux arts, demande à être admis comme membre de la Classe d'agriculture, requis aura lieu

M.r de Montaud ayant annoncé dans la précédente séance qu'il feroit une proposition pour l'établissement d'une société fédérale d'agriculture, développe cette proposi-

tion

3

Société fédérale d'agriculture

il est, que les réunions fédérales offrent de l'avantage non seulement sous le rapport de la science, mais plus encore sous celui des liaisons utiles qui en résultent entre confédérés, qui n'ont que trop rarement l'occasion de se rencontrer; il en peut juger par l'effet que produisent les Sociétés pour les sciences naturelles, pour la musique pour le militaire; on avoit pû croire que la Société d'utilité publique produiroit l'effet désiré, mais cette société paroit s'occuper particulièrement de diminuer la mendicité & la pauvreté en Suisse, quant à la Société pour les Sciences naturelles la porte en est étroite; il conviendroit donc que tous les Suisses fussent jouir d'un moyen de se réunir, et ce moyen étit l'agriculture et Mr de Constant a soutenu dire en Suisse qu'il seroit à désirer qu'elle se formât une Société pareille; il existe encore un autre motif et c'est que nous sommes presque étrangers à l'agriculture de la Suisse qui cependant mérite bien d'être connue les renseignemens venant de France ne nous manquent pas, tandis que rien ne nous parvient de Suisse enfin cette société est d'une exécution plus facile que toute autre, en conséquence Mr de Constant propose que l'on fasse un projet d'organisation pour être envoié dans les divers Cantons —

Mons le Prof de Candolle reconnait que les sociétés fédérales présentent de l'intérêt & de l'importance moins encore sous le rapport de la science que sous celui des effets politiques, mais l'exécution n'en est pas si facile qu'on peut le penser, il n'y a point de ville en Suisse aussi grande que Genève, ni qui renferme par conséquent un aussi grand nombre de personnes vouées aux arts & aux Sciences d'où il resulte qu'il est difficile d'y former des sociétés de diverses natures une seule comprend tout et l'on peut ajouter que l'établissement même d'une seule société pour les Sciences naturelles dans chaque canton n'a pû avoir lieu que l'entiment d'imparfaitement si l'on veut en former deux, elles tomberont l'une à l'autre, faute d'un nombre suffisant pour

se soutenir ; en attendant la Société des sciences naturelles renferme une section spécialement destinée à l'agriculture ainsi la porte est ouverte à tous ceux qui peuvent désirer d'y entrer. Mon le prof. n'en conclut point qu'il faut rejeter la proposition de M. de Candolle, mais il croit qu'il faut d'abord sonder l'opinion dans quelques cantons et charger quelques unes des personnes qui se rendront à la prochaine réunion des sciences naturelles de remplir cette mission — Mon. de Candolle trouve que c'est une heureuse idée que celle de tâter le terrain à l'avance et que personne n'est plus à même de le faire que Mr le prof. de Candolle du reste le proposant estime que ce seroit une bonne chose de soustraire de la société des sciences naturelles la section agriculture vu qu'une réunion de trois jours est insuffisante pour tant d'objets et il ajoute que lors même que notre proposition seroit refusée elle produiroit pour nous un bon effet en Suisse, en conséquence il estime que l'on peut toujours nommer une commission pour examiner l'objet. — Mon. Lullin de Ch.x croit qu'il y a déjà diverses sociétés d'agricult.e en Suisse qu'elles devroient se communiquer leurs travaux tous les trois mois et se voir ensuite par députation chaque année. Si la chose se naturalisoit elle pourroit s'étendre des publications pourroient avoir lieu sur le tout et de faibles commencements pourroient avoir de grands résultats qui surmonteroient petit à petit les difficultés présentées par M. de Candolle, qui regarde comme très réelles, l'agriculture a quelque chose qui lui est particulier, savoir que l'on ne peut pas transporter comme pour les autres sciences les objets qui lui appartiennent ensuite chaque pays offre des intérêts locaux qu'il faut apprendre que sur place — après cette présentation la classe renvoie l'objet au comité

Epizootie

Mon. Thurmann demande s'il n'on ne peut donner aucuns renseignemens sur la maladie épizootique qui s'est manifestée à Sensfeld — Divers membres disent

3

un information qui n'y a eu que deux bêtes malades chez M Bastian, d'une pulmonie qui n'est pas même des plus dangereuses, que l'on a ordonné de tuer toutes les autres de la même écurie que le sort suit cette affaire, que la maladie a été apportée par une vache venant des montagnes de Savoye & achetée à la foire de Carouge

Précautions en cas de maladie épizootique

on demande à cet égard à M Prevost vétérinaire s'il n'y a point de précautions à prendre pour éviter la maladie, sur quoi il répond que si elle a lieu, la première chose à faire est d'abord de séparer le bétail d'entretenir une grande propreté, de ne point faire de saignées de précaution, comme on avoit jadis l'habitude ce qui dispose l'animal à prendre la maladie en l'affaiblissant & de faire des fumigations — Mon le Prof de Candolle demande s'il ne conviendroit pas d'employer le chlorure de chaux au lieu de fumigations — M Prevost répond qu'on l'a effectivement employé dans le nord de la Sa M Delessert dit que c'est encore un moyen de désinfecter les lieux les plus infects, dans les écuries, latrines, j'ai dit, voir, l'odeur disparoit complettement par ce moyen on peut en acheter chez M Macaire le pharmacien à 36 Sols de France la ℔ — M Pazy dit qu'il a complettement preservé son bétail de l'épizootie de 1814, quoique environné de maladies, au moyen des fumigations nitriques, il faut pour cela employer un mode un peu différent de celui qui est usité, pour l'ordinaire on met un peu de nitre avec du vitriol dans un verre, ce qui opère un dégagement trop lent au lieu de cela il prenoit une assiette vernie, ce qui offre une grande surface il plaçoit dedans le sel de nitre & versoit l'huile de vitriol dessus, pendant l'opération il tenoit les portes et fenêtres soigneusement fermées, en agitant le mélange il en résultoit un fort dégagement de vapeur au point que l'écurie en étoit visiblement remplie, un quart d'heure après il ouvroit de nouveau les fenêtres rarement le bétail en étoit incommodé au point de tousser & si cela arrivoit étoit l'affaire d'un moment, ensuite on

pouvoit laisser le mélange dans l'écurie sur une chaufferette, ce qui produisoit un nouveau dégagement de gaz quoique lentement, Ce procédé n'est point cher & il suffit de l'employer, au plus deux fois par jour — Mons. le Dr. Morin explique que la toux ~~et~~ produite par le ~~catarre~~ Hoquet de poitrine ~~de poitrine~~, si donc dans la fumigation ci dessus, on a du sel de nitre bien pulverisé il ne fait point tousser par ce motif il préfereroit les fumigations nitriques à l'emploi du chlorure de ~~chaux~~ potasse, parceque nécessairement ce dernier doit faire tousser lorsqu'on l'emploie à une certaine dose, mais une bonne chose est d'en laver la bouche le museau & les autres parties absorbantes des animaux, quant aux fumigations il estime que l'on perd trop d'effet en ouvrant aussi promptement les fenêtres de l'écurie mais il est nécessaire de donner de l'air à plusieurs reprises dans le jour, car c'est un misérable système pour la santé du bétail que de tenir les écuries fermées comme on le fait généralement

Ecuries trop renfermées

M^r Fazy dit avoir recherché les motifs de ce préjugé et avoir trouvé qui étoit dû d'abord à ce que les animaux tenus plus chaudement ont un plus beau poil, une plus belle apparence engraissent à ce qu'ils mangent moins, parce que les fonctions de l'estomach se faisant moins bien dans un air vicié & privé d'élasticité, ils ont moins d'appetit, mais cela seul devroit être un motif pour s'abstenir de donner aux animaux cet état maladif — Dans les écuries de pension cet effet est si bien connu que l'on a toujours soin de fermer le plus possible pour diminuer la consommation du fourrage & donner une plus belle apparence aux chevaux

Moulin à bras

M^r Bourdillon dit avoir acquis de M^r Martone le moulin à moudre les grains dont il a été question il a été fort content des premiers essais la farine en est belle & bonne, il espère pouvoir le faire tourner par le vent, ce qui seroit heureux parceque le plus pénible est le mouvement à donner — M^r Fazy rapporte qu'il a été voir ce moulin avant que M^r Bourdillon l'eut acheté

qu'il lui a paru d'une bonne construction, que le système est celui de deux petits murs en pierre, qu'il est tenté de croire que cela vaudra mieux même que les moulins ambulans, sauf qu'il est moins portatif, et qu'un grand avantage est celui d'un plus bas prix, puisqu'on pourra l'établir aux environs de six louis; cet est un objet important soit pour les agriculteurs, soit pour les établissemens publics, comme la maison pénitentiaire —

Semailles tardives de trèfle

Mons^r Lombard appelle l'attention sur les semailles tardives du trèfle il dit avoir semé à la fin de mai sur du blé et qu'il a bien réussi — M^r Lombard a semé après moisson sur le chaume en hersant fortement, il a bien levé mais les moutons l'ont ensuite mangé il en est resulté cependant que le hersage a fait singulièrement prospérer un certain nombre de plantes du printems qui restoient, ensorte qu'il croiroit bon de herser habituellement les trèfles de l'année après moisson lorsqu'même que quelques plantes seroient arrachées ou que le trèfle pourroit souffrir, la première pluye le rétabliroit bientôt avec plus de vigueur —

Hersage de trèfle

Trèfle semé sur neige

M^r Fazy prévient qu'il a semé il y a deux ans son trèfle sur la neige comme le recommandent les agronomes et qu'il s'en est fort mal trouvé, la graine a effectivement germé au premier redoux, mais n'étant point enterrée et ayant levé trop de bonne heure les gelées subséquentes l'ont détruit — Mons^r J Boissier dit avoir semé du trèfle ordinaire à la fin d'août avec du blé noir il est devenu superbe mais ayant besoin de fourrage en automne il l'a laissé paître avec le colza dont il étoit mélangé, ce qui a fait d'abord du tort au trèfle, ensuite on y a laissé passer des moutons et il craint que la plante n'ait beaucoup souffert sans quoi le trèfle auroit été beau ce qui prouve qu'on peut le semer tard —

Trèfle farouche

M^r Pictet dit rapporte qu'il a semé du trèfle incarnat sans l'ecosser sur un chaume, il a bien réussi, — M^r Fazy confirme par son expérience la préférence qu'il faut donner au trèfle non écossé, il a semé une pièce, partie

en graine d'épouillée de sa balle partie en graine qui l'avait encore l'une et l'autre ont bien levé, avec cette différence que la plantule provenant de la première a séché tandis que l'autre s'est parfaitement conservée; la préférence à donner à la graine non écossée lui paraît donc un fait avéré —

maïs fourrage

M^r Fazy donne lecture d'une lettre de M^r Didollet de Larra relative à la culture du maïs le résultat de son expérience est 1° Qu'il ne faut le semer que lorsque l'on est tout à fait à l'abri des gelées, — 2° Que lorsqu'on le coupe pour fourrage, les vaches le mangent avec avidité et qu'elles donnent plus de lait — et un meilleur lait qu'auparavant — 3° que cette plante même coupée pour fourrage épuise beaucoup le terrain, et que le blé est chétif après, à moins que l'on ne fume encore qu'il estime que c'est une erreur de croire que cette plante produit plus d'engrais par la consommation à l'écurie qu'elle n'en prend au sol, il n'y a pas compensation et sauf la circonstance de rareté de fourrage il faut le proscrire de nos assolemens — 4° pour avoir la graine, il estime que le maïs-nain-à-poulet est préférable au gros maïs, il est plus précoce il exige peu d'engrais, on le sème plus rapproché, la farine en est douce et bonne M^r Didollet ne l'emploie que pour la volaille et il sème toutes les années, en le faisant avaler grain à grain la volaille est grasse en quinze jours et d'une chair délicate

maïs p^r volaille

Epurage d'huile de colza à domicile

M^r Fazy communique le procédé que l'on emploie dans le Canton de Vaud pour épurer à domicile l'huile de Colza — Voici la recette telle qu'il la remue — sur trois pots d'huile, (le pot pesant environ 50 onces de Marc) on met 9 gros d'acide sulfurique et deux petites cuillerées à soupe d'eau froide, on remue le tout dans un vase de terre vernissé avec une spatule de bois lentement pendant trois quarts d'heure puis on laisse reposer pendant 15 jours avant de s'en servir, il se forme au fond un dépôt charbonné, cette huile employée dans les lampes même de carcel ne donne ni crasse ni odeur — Pour

en faire usage pour la cuisine, comme graisse pour les alimens, il faut après cette opération le laver à l'eau tiède & la battre longuement, l'eau entraine ce qui peut rester d'aigre — on ne croit pas que l'emploi en soit économique — L'assemblée prie M. Fazy d'insérer cette recette sur le bulletin — (la séance est levée)

don de livre

M. Lullin de Chatelard présente deux livres dont il fait don à la classe savoir un allemand un livre intitulé Meine ansicht der Statik des Landbaues im jahr 1817, et en français . . .
M. le Président lui adresse des remercimens au nom de la classe

---

Séance du comité du 11. janvier 1828.

Présens, Mrs Micheli Président, Morin, Pictet-Saraban, Audeon, Gaudy, Rigot, Peney, Colladon, G. Boissier, Schmitz-Meyer, Bertrand, Theremin, Motty, Pauchaud, Favre faisant fonction de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

calfacteur

Mr. Guirandon avait envoyé dans le tems un calfacteur qui n'avait pas été remis; il est apporté, et le fabriquant sera prié de se rendre à l'assemblée prochaine de la classe, pour en faire la démonstration.

pneumonie de Gouthod

Un membre rappelle l'attention du comité sur les craintes que la maladie qui s'est déclarée à Gouthod, a inspirées dans les communes voisines. Mr Favre donne connaissance de toutes les mesures qui ont été prises, lesquelles sont on ne peut plus rassurantes; Mesures au surplus, qui entrent dans les attributions de la commission des communes, laquelle s'en est occupé très-efficacement. Il y a eu quelques erreurs dans les informations qui ont été données au comité, dans la séance précédente: 1°. C'est dans la Semine, & non dans les montagnes de Savoye que la pneumonie fait des ravages. 2°. C'est dans une commune du canton, qu'est venue à Gouthod, la première vache qui a été malade; mais il a été prouvé que cette vache

et arrivée à Gentilly bien portante ; qu'elle était dix six ans chez un particulier qui l'a vendue ; et qu'il n'y a eu aucune bête malade dans l'étable d'où elle est sortie ; de sorte que la pneumonie s'est déclarée spontanément. Il est vrai que les bergers, et la plupart des cultivateurs nomment pulmonie, et confondent sous cette dénomination deux maladies qui, quoiqu'ayant pour commun la lésion du poumons, et la faculté de se communiquer, sont cependant différentes sous tant de rapports essentiels, qu'il est de la plus grande importance, tant sous le rapport médical, que sous celui des mesures de police, de bien les distinguer. L'une est la pneumonie, maladie qui ne diffère en rien de celle qui porte le même nom dans les nosologies de l'espèce humaine, quant au siège de la maladie ; mais qui est contagieuse d'individu à individu de l'espèce bovine, sans qu'il soit certain qu'elle passe d'une espèce à une autre espèce. L'autre maladie est la péripneumonie-gangreneuse, qui est suffisamment définie par le nom qui lui a été donné. Dans celle-ci, l'affection est primitivement générale, c'est une espèce de fièvre sanguine, d'angio-ténie, compliquée promptement de fluxion sur les poumons avec affection gangreneuse. Les progrès en sont rapides, la chance presque toujours sans espoir de guérison. Elle est fort rapprochée des fièvres charbonneuses, si ce n'est une variété ; elle se communique à diverses espèces, et donne la pustule maligne à ceux hommes. La pneumonie est, au début, une inflammation locale du poumon, qui a lieu dans le tissu cellulaire. Elle n'est mortelle qu'après huit, quinze, et même vingt jours. Lorsqu'elle est traitée au début par les antiphlogistiques, tels que la saignée abondante, la diète, les boissons mucilagineuses, et un séton au fanon, comme dérivatif, la chance de guérison est de deux tiers et plus.

Le Marquis de Cavours

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de Mr le Marquis de Cavours, par laquelle il remercie le comité de l'envoi des nos du Bulletin, faisant suite à ceux que Mr Bellomy-Aubert lui avait

remis au nom du comité. La même lettre contient deux extraits imprimés, tirés de la gazette piedmontaise, N° 119, du 18 X^bre 1821; où il est parlé d'une ferme expérimentale pour des mérinos, des Dishley, des Southdown, et du chèvre du Thibet. On y lit avec surprise que la race de moutons Dishley donne de 90 à 92 livres de laine, ce qui paroit une exagération ~~évidente~~. — M^r de Cavours écrit „j'ai commencé „dès l'année passée des expériences sur le produit que l'on peut retirer de la brebis „mérinos sous le rapport du lait. je me suis convaincu qu'avec une administration „sage et économique, on peut entretenir un troupeau qui ne soit pas moins fort „cinq cents bêtes, pour seize francs par tête par an; et que l'on peut retirer „ces seize francs de la vente du lait, de la laine, et de la bête de réforme à la „boucherie.

Dépouilles et produits d'un troupeau mérinos

„D'après ce résultat, on aurait le fumier des mérinos pendant environ 110. „jours d'hiver, qu'on les nourrit à l'étable, pour le seul sacrifice de „l'intérêt du premier capital, du capital circulant, de l'assurance; ce qui „serait fort avantageux, eu égard au produit de tout autre animal, qui „consume le fourrage, et dont on emploie le fumier. j'ai compté le foin „au prix où on le vend sur les marchés publics.

„je crois que les vaches sont loin de donner un tel résultat, sur tout si on „ne considère les fruitières que sous le rapport du fromage, et que l'on ne „comprenne point toute vente de lait qui se fait près des villes, ce qui n'est „qu'un produit éventuel.

„je désire cependant, avant de soumettre ces calculs à l'examen des „comités d'agriculture qui voudront bien s'en occuper, répéter ces expériences, „et ne rien hasarder de douteux. c'est pourquoi j'attens au mois de mai prochain „à vous adresser l'ensemble des faits que j'ai déjà recueillis à cet égard.

Monsieur le Président propose M^r le Marquis de Cavours pour être reçu Membre honoraire de la classe d'agriculture.

M. Theremin se charge de faire un rapport sur l'ouvrage ~~suivi~~ imprimé en allemand, de M.

M. Lullin a fait don de trois exemplaires de son petit ouvrage pour les monitrices des écoles.

M. Favre M. de Vill., a remis quatre louis et demi en sus, pour prix du taureau de Schwitz qui était échu à M. Delahaubé, et qui lui a été vendu pour cause ~~de stérilité~~ d'infécondité complète.

Séance levée

Séance du Comité de Mercredi 25 Janvier 1826

Présens Mssi Micheli Syndic Présid.t — Pictet Conseiller — Pastoret — Naville Conseiller — Pictet de Sch.x — Lochet — Lullin de Sch.x — Schmidt — Theremin — Bertrand — Ripot — Vautier Prof.r — Colladon — Maillard — Fazy Séc.

Le registre de la précédente séance est lû & approuvé —

Calfateur

Mons.r Guirodon fabricant à la colombière se présente et donne certains explications qui avoient été desirées sur l'emploi du calfateur; on l'invite à voir chez M. Pastoret un calfateur qui seroit plus approprié que le sien à l'usage des campagnes, en ce que celui de M. Pastoret peut se chauffer avec du bois, tandis que l'autre exige du charbon

avis à donner pr pommes de terre gelées

Mons.r le Conseiller Naville rappelle au comité que l'on donne comme un procédé utile pour conserver les pommes de terre qui ont gelé de les exposer sous un couvert dans un endroit soumis à toutes les intemperies alternatives de gelée & de dégel ce qui occasionne une évaporation de l'humidité & leur donne ensuite un degré de longue conservation sous forme sèche et dure, Mons.r le Conseiller estime qu'il faudroit faire connaître ce moyen aux agriculteurs cette année surtout où beaucoup de ces tubercules ont gelé — Le comité adopte l'avis qu'il en sera donné connaissance par la feuille, mais uniquement comme moyen d'essai & l'on rappelle à ce sujet que feu Mons.r le Syndic Naville avoit présenté il y a 25 ans

années des hommes de 1ere qui avoient acquis par ce moien un dégré complet de conservation —

Réception de Mr de Cavour, pr membre honor.

Mons. le Prés.t propose au comité de passer à la votation au scrutin pour la reception de Mons. le Marquis de Cavour comme membre honoraire de la classe — à la suite de cette proposition, Mr le Marquis de Cavour est reçu en qualité de Membre honoraire de la classe

Reception de Mr Audéoud-Duillard

Mons. André Audéoud-Duillard est présenté par Mr Audéoud-Suiz pour membre de la classe — En conséquence cette inscription aura lieu, étant déja membre d'une autre classe

Réglement & prix pr les saillies de l'ane

Monsieur Rigot informe le comité que l'âne étalon a couvert deux jument, qui paroit avoir toutes les qualités requises, seulement il veut que la jument et lui restent parfaitement libres & sans être tenus, ce qui offre l'inconvenient d'exposer l'âne à recevoir des ruades de la jument; il estime en conséquence qu'il faut faire un réglement par lequel on oblige les jumens ~~a être~~ soient dressées des pieds de derrière et en général il demande que l'on fasse un réglement sur le rapport des mesures de police, sont sous celui du prix qu'il doit exiger; la convenance de cette proposition étant adoptée on charge premièrement Mr Rigot et Lullin fils, de s'entendre pour présenter le réglement de police le mercredi suivant après l'heure de la classe, ensuite on examine les prix à fixer, divers prix sont proposés, et celui de trente francs de francs pr 2 saillies obtient la majorité, dont un franc appartiendra de droit au domestique de Mons. Rigot — Lorsque le réglement sera déterminé il sera envoié par affiche dans les communes

Comité de vignes

Mons. Lullin de la Rive demande en sa qualité de Président d'une des sociétés de vignes qu'il soit alloué à cette société une somme pareille à l'année dernière pour couvrir certains frais — Cette demande est ajournée jusqu'au que les trois comités de vignes aient fixé entre eux la somme nécessaire. Le même membre dit que l'on fait souvent occupé

Endoss communaux
fo taillis

d'utiliser les communaux, et il communique à cet égard un fait intéressant — Les communs de Dardagny & Malluay se trouvant en prés au sujet d'un bois taillis d'environ 150 poses qui étoit ordinairement livré au pâturage, & formoit une chétive pâture, elles ont terminé leur difficulté en le faisant entore il y a 8 ou 9 ans ce taillis, il a singulièrement prospéré, et il y aura de quoi faire une bonne coupe, quoique l'on n'ait pas pris la précaution de receper les buissons, ce qui auroit rendu beaucoup meilleure. Mon le Syndic Micheli dit qu'à Jussy il y a peut être 300 poses de communaux, qui produiroient pareillement un excellent taillis si l'on prenoit parti de l'enclore & de couper les buissons, mais l'on s'y refuse absolument — & cette propriété communale reste une chétive pâture — Ces renseignemens sont renvoyés au comité chargé d'examiner le système des communaux dans notre Canton.

Cours de soins vétérinaires

Mon Tazy-Pasteur demande la parole pour une proposition il dit, que les deux autres classes font donner des cours publics intéressants & gratuits sur divers objets qui les concernent, que la classe d'agriculture a peu à faire dans cet genre; cependant il est un genre d'instruction qui manque beaucoup dans nos campagnes et qui seroit utile de répandre savoir ce qui tient à l'art vétérinaire non pas sous le rapport du traitement des maladies, mais sous celui des premiers soins à donner aux animaux en cas de maladie sous le rapport surtout des bonnes pratiques à adopter pour les soins habituels & généraux; Mon Tazy croit que l'on pourroit par ce moyen détruire une foule de préjugés absurdes & dangereux qui existent encore et faire perdre la confiance que l'on met trop souvent dans des charlatans de campagnes: nous avons heureusement aujourd'hui M. Favre, qui possède non seulement toutes les qualités nécessaires pour donner un cours pareil, mais encore qui a l'art de se faire comprendre des paysans et de les convaincre souvent par des comparaisons frappantes, il a l'avantage encore de connaître les mœurs, les préjugés de nos paysans & de pouvoir au besoin

leur donnée des explications en patois, ce qui exclut né-
-cessairement toute expression scientifique & hors de leur
portée - Ces leçons auroient lieu le dimanche matin, peut
être même en hyver, selon que l'on s'apercevroit les conve-
-nances, les maîtres en profiteroient aisément pour y en-
-voyer leurs bergers & peut être encore pour en profiter
eux mêmes, on prendroit auparavant des informations
dans les communes pour savoir le nombre probable des
assistants aux cours - Sans doute Mon. Favre ne pour-
-roit faire un travail aussi considérable sans d'abon-
-gements mais les fonds de la classe permettent de le
rémunérer convenablement — Cette proposition é-
-tant généralement approuvée par le comité il arrête que
pour connaître toutes les opinions, elle sera soumise à la
discussion dans la Classe prochaine.

Proviguer vignes gelées

Mon. le Syndic Michelli communique au comité que
dans l'hiver de 1801 à 1802 où il fit un grand froid, ainsi
que dans l'hiver de 1812 il périt beaucoup de souches de
vignes que l'on arracha. ces mêmes souches lorsqu'elles fu-
-rent provignées au printems dernier donnèrent de bons provins, quoique la
moëlle parût noire. Mon. le Syndic croit devoir faire
connaître ce fait singulier dans une année où le froid
est assez rigoureux pour que le même cas puisse se présen-
-ter cependant il espère que jusqu'ici il y a peu de mal dans
les vignes, parce que la neige a couvert les souches jusqu'à
une certaine hauteur & qu'il n'y a pas encore eu de dégel,
ce qui est la circonstance la plus nuisible aux vignes & arbres
fruitiers - Mon. Pambrun ajoute que l'année 1812 il
obtint les mêmes résultats par des provins, mais ce qui
le confirme encore dans l'espérance que les vignes ne souffriront
pas comme en 1812 est la circonstance qu'elles ne sont pas
dans le même état; cette année là, l'automne fut très
beau & le grand froid fut très précoce, enorte qu'il attrapa
les vignes lorsqu'elles avoient encore de la sève ce qui rendit
le froid beaucoup plus nuisible - C'est encore un préjugé
de ne pas faire monter ou provigner les souches lors

Elever loups dans les vignes gelées

= qui ont lieu à la suite de gelées, car l'expérience lui a appris, malgré le préjugé contraire, que le plant qui en résulte est aussi bon que le plan printif, pourvue que le loup ait bien mûri son bois ce qui est la condition nécessaire, aussi bien (que pour les basses) pour les hautes que l'on entière —

Seance de la Classe du 1er fevrier 1826 —

Présens 37 Membres.

M. le Syndic Michelli Présid. — Fazy Secrét.

Lecture est donnée du registre des séances des 4. 11. 25 Jr. Le premier est approuvé par la Classe, le 2e par les membres présens du comité.

Calfateur

Le Calfateur de M. Girodon est présenté à la Classe et expliqué par M. de Constant — on exprime unanimement le desir que le fabriquant l'adapte de manière à ce que l'on puisse le chauffer avec du bois au lieu de charbon — Mons. Gr. Prevost observe qu'une chose importante est de diriger M. Girodon dans le choix de la matière au dire de M. Paul, qui est connaisseur, elle n'est pas telle qu'on pourroit le desirer, ce qui a une grande influence sur la durée de la machine, en outre les pointes de métal doivent être complettement couvertes par la soudure tandis que l'on en voit quelques unes. — M. Schenker dit en avoir apporté une d'angleterre, qu'il est prié d'envoyer au comité — M. Jetzler dit qu'à Neuvied on fabrique beaucoup d'instrumens en tole étamée, dont l'on fait un grand usage dans le Canton de Vaud, on en fait aussi en fer coulé, il croit d'après les connoissances qu'il possède que M. Girodon peut perfectionner la qualité de la matière & baisser les prix, malheureusement on n'auroit pas assez de tems aujourd'hui pour faire faire ces calfateurs à Neuvied —

Cours vétérinaire —

M. le Présid. ouvre la discussion sur la proposition faite par M. Fazy, que M. Favre ouvre un cours sur les soins vétérinaires, propre à l'instruction des habitans de la campagne, et il invite M. Favre present à la

= s'assure à exprimer son opinion à cet égard — Mr Favre répond, qu'il avoit précédemment offert de donner des leçons gratuites aux inspecteurs de bétail, mais que cette offre avoit été refusée par la commission des communes par le motif qu'elle ne voyoit dans les inspecteurs qu'une affaire de police & nullement un objet médical. Mr Favre ajoute qu'un membre de la classe dont il déplore la fin prématurée l'avoit chargé de rédiger à cet égard des notions générales, dont il avoit l'intention de faire présent à la classe. Le plan de cet ouvrage devoit être divisé en quatre points, savoir Epizootie, police = rurale, police ordinaire, rapport medical; il offre de donner les leçons en question, et le fera gratuitement avec plaisir, il croit cependant qu'il faudroit que les communes encourageassent ceux qui suivroient ce cours le plus exactement, car pour le comprendre il faut que l'instruction marche graduellement et si l'on manque 2 ou 3 leçons le reste devient inintelligible. il ne croit pas que ce soit trop d'une année pour préparer un pareil travail — Mr Pachoud libraire l'avoit engagé à rédiger un manuel vétérinaire à l'usage des campagnes, et se proposoit de le lui acheter maintenant, Mr Favre pourroit l'approprier plus particulièrement à notre Canton et il conclut à ce que son manuscrit devienne la propriété de la classe qui le distribueroit comme prix. il importe, dit-il, de faire connaître dans cet ouvrage les principaux organes et les articulations afin que l'on ne voie pas partout des ~~fractures~~ luxations toutes les fois que les animaux paîtent, ~~fractures~~ luxations qui sont extrêmement rares d'après leur conformation —

Mr le Prof. de Candolle regarde le cours en question comme utile, mais pour en tirer tout le parti possible, il faut bien se pénétrer de la catégorie de personnes à qui l'on s'adresse, car il s'agit plutôt de leur donner les moyens d'hygiène, que les moyens de guérison, il seroit dangereux de fournir à des hommes qui manquent de connaissances pré =

paratoires, des détails sur des maladies qu'ils ne pourront bien comprendre & qu'ils appliqueront mal — M. Favre insiste sur la convenance de faire connaître certains organes par leurs noms, afin que si la bête meurt on connaisse la maladie qui en est la cause savoir si elle est dangereuse ou non par contagion — M. de Candolle croit toujours que pour les inspecteurs de bétail en particulier dont les connaissances sont imparfaites, il y auroit un risque véritable à se contenter entièrement en eux pour la distinction de cas délicats qu'ils se croiroient à même de juger — M. Favre partage presque en tout l'opinion de M. le Prof. de Candolle et nomme que l'hygiène doit être l'objet principal; Pour M. Paschoud il falloit un ouvrage plus général, puisqu'il n'étoit pas destiné à notre pays seul, mais pour le comité, il s'agit de faire qqchose de plus cantonnal, applicable spécialement aux maladies les plus ordinaires aux préjugés nationaux, & aux usages reçus — M. le Prof. de Candolle replique que l'opinion qu'il a énoncée ne s'appliquoit point aux maladies des animaux mais qu'il avoit en vue surtout, ce que M. Favre avoit dit des connaissances anatomiques nécessaires pour constater les maladies après la mort; il est heureux que les inspecteurs appellent le médecin vétérinaire & se croyent pas pouvoir décider la chose par eux mêmes, Mons. le Prof. estime que ces connaissances doivent être réservées pour les instructions écrites, mais que pour un cours oral il faut se renfermer dans l'hygiène & les premiers soins vétérinaires, il observe encore que la médecine vétérinaire est plus difficile peut être que la médecine p. les hommes, car non seulement les animaux ne parlent pas pour exprimer ce qu'ils éprouvent mais encore il existe une variété d'animaux au lieu d'une seule espèce enfin, il y a beaucoup de remèdes trop coûteux pour les leur appliquer —

Roseaux

Mons. le Prof. de Candolle passant à un autre sujet dit que l'on sera obligé d'ôter les roseaux qui sont aux fossés de neuve, à cause des réparations qu'exigent les murailles, et il offre des rejetons aux personnes qui en souhaiteroient. Les roseaux

reussiront surtout dans les endroits humides, sablonneux et chauds comme les bords du Rhone & de l'arse, ils s'élèvent de 10 à 15 pieds servent de support pour pois haricots on les emploie même en Italie pr la vigne et ils sont fort durables, on s'en sert en guise de clayes pr passer la terre, on en fait des abris contre le soleil, le vent, des baguettes légères des petites poutrelles &c, l'avantage de ces roseaux est qu'ils viennent précisément dans des terrains où l'on n'auroit pas autre chose à mettre ils croissent rapidement, peuvent donner une coupe chaque année, dans les pays méridionaux cependant on ne les coupe que tous les deux ou trois ans, mais dans notre climat peut être vaut il mieux les couper annuellement par la crainte de la gelée —

pommes de terre germées

Mons Gne Prevost rapporte que dans les prisons de la ville il y a environ 150 Coupes de pommes de terre qui germent, il est chargé de demander par l'administration quels sont les moyens non seulement d'y remédier, mais d'empêcher que cela ne se renouvelle on leur a bien parlé d'ôter les germes, ou de cuire légèrement ces tubercules mais ce premier moyen ne remédie pas au mal futur & le second est difficile à exécuter — Mons Audiffred, répond qu'il ne connoit pas d'autre moyen que de remuer les tas de les étendre, de les priver de jour autant que possible & d'ôter les germes. — Mr le Syndic Michel ajoute qu'il faut éviter les endroits trop chauds, et les tas trop considérables, après les gelées on porte les pommes de terre dans les greniers. Il y a des variétés dont la germination est beaucoup plus lente, par ex: il a observé que celles d'Irlande germent plus lentement —

Travaux d'hyver

Mons Gaudry rappelle à la classe qu'il l'a déjà entretenue de l'utilité qu'il y auroit à trouver un travail lucratif pour les habitans des campagnes en hyver, la société d'encouragement de Paris a proposé un prix de 3000 francs dans cet but, le programme entre dans de longs détails qui méritent d'être connus & médités, il désire que l'on examine s'il ne conviendroit pas à la classe de faire quelquechose, soit en proposant un programme analogue, soit en prenant les moyens nécessaires pour faire

connaître celui de Paris, (que l'on trouvera à la société de lecture) afin que nos concitoyens puissent eux mêmes y concourir — Mon Bellamy dit qu'il a assisté à Paris à trois séances de la société dite pour l'encouragement des arts des sciences & du commerce, que l'on y travaille autant, que l'on fait peu dans celle d'agriculture, dans la dernière séance à laquelle il assista on remarquoit divers membres de certaines corporations, afin d'avoir l'occasion de leur remettre les publications utiles, il conviendroit qu'il y eut quelques membre dans chacune de nos trois classes qui se fissent recevoir dans le même but il en coute 36 francs par an — Mr le Prof de Candolle croit qu'il y a une marche plus simple, et plus honorable c.à.d, que la société des arts au nom des trois classes demande les publications en question il ne doute pas que cette demande ne soit accueillie, connaissant l'esprit de cette société dont il a été l'un des fondateurs —

Pailles à chapx

Mon Sulbin d'Yverdes dit que le curé de Compesières a vu travailler dans le canton de Fribourg des pailles aussi fines qu'en Toscane qu'il a en conséquence apporté des pailles & fait venir un homme pr enseigner à Compesières, beaucoup de jeunes filles ont bien réussi dans ce travail & en peu de tems — Mr de Montant ajoute que l'on a aussi fait venir une femme du canton pr enseigner le travail des pailles aux jeunes ouvrières de Villette, Nous devons porter notre attention sur les objets que nous consommons et qui ne se fabriquent pas chez nous — Mr Colladon informe la classe que l'on s'est beaucoup occupé dans le Pays de Vaud des travaux d'hyver et qu'après échoué, on a recouru au moyen de nommer des inspecteurs dans les villages et de donner des récompenses à ceux qui avoient le plus travaillé — divers ouvrages comme nattes, paniers, treilles, sans fin — Mr le Prof de Candolle propose que l'on mette dans le bulletin l'extrait du programme de Paris en ajoutant la clause que si l'on gagne le prix à Paris cela n'empêchera pas qu'on ne l'obtienne ici, pour Paris la question devant être traitée d'une manière plus

générale & pour Genève d'une manière plus locale ; à Berne on fait beaucoup de mouvemens d'horlogerie en hyver, que l'on pourroit fabriquer ici, par ce motif il conviendroit peut être de nommer une commission mixte pour ce programme — Mons le Président estime que ce moyen n'est pas nouveau pour notre pays où il n'a point réussi, & il n'est pas à désirer qu'il réussisse car on allécheroit les ouvriers par le bénéfice que donne quelquefois l'horlogerie ils resteroient horlogers & mauvais cultivateurs — Mons Pictet Dt pense aussi que l'on doit mettre le programme de Paris sur notre bulletin, & y ajouter subsidiairement un prix pr notre canton, en dirigeant l'attention sur les travaux faits, voire cuve de bambou — L'objet est renvoyé au Comité.

Séance du Comité

après la classe, les membres présens du comité se reunissent sous la présidence de Mr le syndic Micheli pour examiner le reglement relatif à la montagne de l'Abbaye. Ce reglement est arrêté & sera envoié par affiche dans les communes.

Séance du Comité
de Mercredi 8 fevrier 1826 —

Présens Mons Micheli Syndic Pdt — Pictet Con — Lullin d'Ivorne — Favre — Bellamy — Bertrand — Mottet Cochet — Penéy — Theremin — Morin — Collador

Fazy Secrét.

Le régistre de la précédente séance est lû & approuvé — à la suite du précédent régistre la discussion se porte sur l'industrie des pailles à chapeaux — Mr Lullin dit que cette fabrication se propage dans la commune de Compesières & que deux marchandes de mode en achètent les pailles aux mêmes prix que celles de Fribourg — Mr Morin a cultivé du froment pr avoir de la paille propre à cet usage, en terre maigre, semé très serré, mais il a trop laissé mûrir, il faut arracher

Pailles à chapeaux

au moment où l'épi est en lait — le blé barbu est le plus convenable. un français retiré de Florence en cultive à Lyon avec succès — M. Tazy informe le comité qu'il s'est procuré d'angleterre une graine de graminée d'amérique avec laquelle on fait de superbes chapeaux il l'a semée l'automne dernier, mais elle n'a pas encore levé, l'objet principal de ce semis est de savoir si nous n'avons pas dans notre pays de graminées analogues. sur la demande de M. Simond avoit fait aussi venir directement cette graine d'amérique, mais il est à craindre que le paquet ne soit égaré en route M. Tazy estime qu'il faut diviser la fabrication des chapeaux de paille en deux branches bien distinctes celle des chapeaux communs qui peut se faire avec des pailles du pays par les femmes et les enfans des campagnes et celle des chapeaux fins, par les femmes de la ville, dont un grand nombre sont sans emploi convenable, ou gagnent fort peu à la couture ou autres ouvrages tandis qu'elles pourroient gagner davantage par les chapeaux de paille pour le travail desquels elles ont toute l'adresse nécessaire mais dans ce genre il sera difficile de lutter contre les chapeaux de Toscane si l'on ne trouve pas quelque qualité qui en différe c'est dans ce but qu'il s'est attaché à ces pailles d'amérique — M. Collador dit — qu'il y a eu un établissement de paille à chapeau fait à Genève, mais qui est tombé faute de débouché nous ne pouvons lutter contre Fribourg où l'on paie un batz ce qui ouvriroit nos ouvriers un jour, on amoncelera des masses de tresses qui seront sans valeur, et les travaux seront obligés de cesser — M. Lullin fait une observation toute contraire en disant que des garçons de 8 ans à Compesières travaillent mieux qu'à Fribourg, le fait est que les marchandes achètent les tresses qu'elles ont enseigné le moyen de blanchir convenablement que les tresses de 7 à 9 au se vendent 8 florins 15 sols à 17 selon la finesse. — M. Bellamy remarque que l'on n'avoit pas il y a 15 ans les instrumens propres à couper la paille en 3-4-8 brins. les enfans maintenant gagnent avec

avec faculté 6 Sols ℔ 1 par jour — M. le Com. Pictet fait savoir qu'il y a au musée un dépôt de toutes les tresses que l'on fait dans le canton de Berne avec un mémoire de M. Jeronge; il observe qu'il faut de préférence s'attacher à la finesse du travail, qui, partout se paie mieux — M. Jetzler présent à la séance en a entretenu Mon. Constantin qui vient de Florence, les enfans dit-il, réussissent promptement la paille de froment doit être préférable à celle d'amérique, puis qu'on vend beaucoup de chapeaux de Toscane en amérique; personne ne peut donner de meilleurs renseignemens que M. Comin qui fait actuellement à Florence et qui bientôt sera ~~[illegible]~~ à Genève — M. Moori dit — que cette industrie est livrée en Toscane aux paysans qui gagnent 35 à 40 S par jour, que la Toscane ne peut fournir à toutes les demandes, que cette industrie seroit utile surtout pour notre ville où il y a des branches d'horlogerie tellement réduites que les femmes ne gagnent que 7 à 8 S par jour avec les faiseuses de chaînettes, il en est demeuré pour le tricot; il se peut qu'il y ait de la ressemblance à cultiver de la graine de Toscane, quoiqu'il ait cultivé notre froment dans ce but et n'y ait trouvé aucune différence apparente; il a quelques onces de blé de toscane à offrir et M. Comin en apportera d'avantage. M. le Syndic Michelet ajoute que M. Girard est à la tête de la fabrique de Fribourg, que la culture du blé de Florence par la paille n'y a pas réussi, que l'on n'obtient pas la paille également sur tous les champs, mais seulement sur les côtes ou élevés. Il estime que cette industrie doit être profitable à notre pays, lorsqu'on voit l'Argovie, pays riche, l'avoir poussé au point que le gouvernement a fait une loi pour fixer certaines dimentions des tresses — M. Favre envisage la question sous deux faces, matière première et fabricat. il croit convenable que l'on nomme une commission pour semer de la graine et examiner les résultats; nous avons une espèce un peu jaune, mais élastique et forte qui pourroit convenir — M. Colladon dit que la Toscane a l'avantage de ne pas souffrir comme nous des vents froids du matin.

M. Morin replique que la culture de la paille a subi des changemens en Toscane, anciennement on croyoit qu'il ne falloit la cultiver que sur la terre en friche, mais l'augmentation de la demande a fait cultiver partout avec le même succès, il en a vû même sur les bords de l'Arno, on préfère même généralement celle qui vient de la plaine à celle de montagne sauf quelques exceptions * M. Pazy observe relativement à la proposition d'une commission que c'est un mauvais moyen pour ce genre de travail, qu'lorsqu'il s'agit de quitter la ville & de suivre des travaux de campagne on ne peut jamais se réunir à la plus forte raison lorsqu'il s'agiroit de le faire d'une manière suivie, qu'il vaut encore mieux que diverses personnes s'occupent chacune de leur côté à faire des essais — M. Morin estime que la commission doit être nommée seulement pour imputer ce que l'on fait dans le Canton & s'entendre pour un rapport — La commission composée de MM. Lullin, de Candolle, Morin, est nommée dans ce sens —

* cas telle année on préfère la paille de plaine à celle autre de la montagne

Calfateurs

Mon. Fetzler qui a bien voulu se rendre à la séance dans celle présente un tarif des ouvrages en tôles étamées pour calfateurs, mais ce tarif ne parle point des calfateurs eux mêmes dont il paroit que la fabrique d'allemagne en question ne fabrique pas, comme les prix sont selon le poids de la tôle il est prié de faire une comparaison du prix que coûteroit celui de M. Guirodon fait en allemagne

74

25

₣60 alloué à société de Vignes

M. Bellamy demande au Comité de lui accorder ₣60 pour chaque société de Vignes & ₣40 à l'extraordinaire pour l'arrondissement qui est entre arve & Rhône il observe que les frais des Sociétés tiennent en partie à la division des pots attendu que l'on donne un prix par 40 pots d'où il résulte que les fractions qui sont en sus de cette quantité exigent un prix de plus, l'arrondissement en question est sous ce rapport plus chargé que les autres, en outre les vignes sont beaucoup plus éloignées les unes des autres ce qui exige plus de tems pour les visites enfin cette année le tems défavorable a été cause qu'il a fallu 9 ½ journées

pour les visites – M^r Fazy observe relativement aux ff^os demandés pour les autres arrondissemens qu'il tient de M^r Rigaud que l'arrondissement entre tac & Rhone a des fonds de reste, à qui leur une allocation superflue. M^r Fetzler indique autant p^r l'arrondissem^t entre tac & Arve, En conséquence le comité arrête d'accorder pour cette année la somme de 1700 demandée par M^r Bellamy, et d'attendre p^r le surplus les demandes des autres présidens de Sociétés

Présentation de Lascaris p^r honor^e

M^r Fazy soumet au comité la convenance de nommer M^r le Marquis de Lascaris comme membre honoraire. M^r Bellamy appuie cette proposition attendu que le dit a rendu divers services à Turin & envoié plusieurs ouvrages – En conséquence la présentation est faite, afin qu'il en soit statué au prochain comité

Comis^n p^r règlem^t

M^r Bellamy informe le comité que les classes des beaux arts & de l'industrie ont nommé des comissions p^r revoir leur règlement. M^r Fazy observe que le notre n'exige pas de modifications, mais comme on prévient le comité que M^r le Prof^r de Candolle fait partie de la comission comme Président de la Société des arts il est admis comme représentant aussi pareillement la classe d'agriculture.

Poids à bascule

M^r Fazy communique au comité qu'il a l'espérance qu'une bascule sera établi dans la ville, le conseil municipal s'en est occupé de nouveau et après examen il a trouvé que l'intérieur de la ville seroit plus convenable que l'extérieur où les portes, non seulement à cause de la diminution de dépense provenant de l'établissem^t d'un seul poids au lieu de trois, mais encore parce qu'il seroit fort incommode de renvoyer aux portes pour être pesé les objets que l'on achèteroit au marché comme le foin la paille par ex: vu que l'on ne pourroit se fier au poids que les vendeurs prendroient en entrant dans la ville à cause des soustractions possibles, par contre un poids central à l'intérieur satisfera tout le monde – on aspire pouvoir le placer à Bel air entre les deux ponts, si le conseil municipal ne s'en charge, il en autorisera probab^t la construction – Le comité

après avoir pris en considération le motif énoncé admet la présomption en faveur d'un poids à l'intérieur

Réception de Baud

M. J.n Baud de Savoney de la Darre est présenté par MM. Michelli et Lullin pour être membre de la classe nul ne réclamant le Scrutin secret, sa nomination est mise aux voix et adoptée

A

Acacia pour Echala fo 657

B.

Banc des agriculteurs fo 513, 559-586, 599, 626 633, 712, 717.
Boeufs vumiliens fo 516 521,
Belices fo 537.
Bêtes à laine fo 581
Bail avec l'Hopital 611.
Bulletin fo 613,
Bois pour combustible 623,
Blé anglais 675
Bosse du Thibet 720
Boeufs gras fo 731. 744

.C. D

Charrue 518 524 563
Charrue Laisse 538 557, 572
Conservation des blés, 569 696 727.
Colza fo 585. 606 623 682 698, 718
Catechisme 609
Concours pour animaux domestiques 689
Cuscute fo 656
Conservatoire d'instrumens 697.
Chapons de vignes 719. 724
Communaux fo 740, 764.
Calefacteur 759. 765,
Cours vétérinaire 764. 766
Dépôt d'instrumens 690. 699

E

Etalon 523 583, 709,
Engraissement du bétail 529, 730,
Engrais de la ville 540 543
Eparcuttes de montagne 547
Engrais liquides 552 591, 656 661, 663 696, 705,
Etalon âne 562, 567, 571, 648, 665, 736 763
Engrais fo 591. 592 593 601 658
Ecole de plantes fourrages 595 598, 686 716
Engrais d'os fo 643,
Epizootie des chevaux fo 648.
Esparcette 742, 746
Etablissement de prairies fo 667. 716

F

Fourmis fo 540,
Foin de 3e coupe fo 671, 685,
Ferme modèle fo 674. 704
Feuille des Cultivateurs fo 711,
Feuille de vignes fo 752,

H

Huile épurage fo 758.

J.K.

Instrument pr dissoudre les caches 533

L.

Local conservatoire fo 511, 524.
Lait de vaches que travaillent fo 520
Légumes 622
Lait de brebis 650
Lait association pr la vente fo 693, 721, 745
Luzerne fo 751.

M

Machine a saner fo 537. 539
Meules fo 537. 638
Machines a battre le blé 565, 570 575, 678 727,
Mercuriale fo 573 575,
Moutons fo 606 607, 618 761,
Machine pr broyer baroine fo 618
Melilot fo 653, 705,
Maturité des blés fo 676
Maladie des Chevaux fo 698
Moulin à bras 756
Maïs fo 758,

O. P. Q.

Programe pr la greffe de la vigne fo 510
Prairies fo 520
Pommes d'terre 528. 572, 576, 592, 729, 761, 769
Paturages en anglaise fo 536.
Programes pr détail fo 550,
Do pr blés fo 550, 558.
Ponts à bascule fo 552, 749, 776,
Prairies des montagnes fo 554.
Puits artésiens fo 600. 605.
Pension pour poulains fo 613
Pedag fo 618

= Suivez à contre

Suite de O. P. Q

Poulains fo 622
Poêle économique fo 625
Paragrêles fo 629
Prairies fo 667
Précaution pour cas de maladie épizootique fo 755.
Pneumonie fo 760
Paille à chapeaux 770. 771

R S

Récompenses fo 572
Rablais pour vignes fo 631
Rareté des fourrages fo 645. 691
Ratissoire fo 734.
Rouleau fo 769.
Semailles de blé fo 556
Société pour la culture fo 582. 596. 710
Statistique agricole fo 590
Souscription fo 597.
Sigle pour engrais fo 657
Spergule fo 731
Société fédérale fo 753
Semailles tardives de truffe fo 757

T V

Taureaux de Schwitz fo 532. 547. 568, 574 574. 579. 582. 728. 736
Taupes fo 585.
Tuiles courbes fo 655
Troisquart pr vaches fo 684
Truffe fo 757.
Travaux d'hyver fo 769
Vignes fo 511 593 599, 602 657, 703, 719, 722, 726 739, 765.
Vaches de Schwitz fo 728.
Veaux de Schwitz 512.
Visa des comptes fo 612
Vente du lait fo 693
Vinaigre de pommes d'terre 743,
Vaches leur produit 747,

A

B.

C. D

E